



4

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN
DES
COMMISSIONS ROYALES
D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE.



BRUXELLES
IMPRIMERIE VAN LANGHENDONCK, RUE DES CHARTREUX, 60

1904

LISTE

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS

DE LA

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

EN 1904

MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M. LAGASSE-DE LOCHT (Ch.), Inspecteur général des ponts et chaussées avec rang de Directeur général, à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. HELLEPUTTE (G.), professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain, et HELBIG (J.), artiste peintre, à Liège.

Membres : MM. ACKER, architecte, à Bruxelles.

BLOMME (L.), architecte, à Anvers.

CARDON (Ch.-L.), artiste peintre, à Bruxelles.

DELACENSERIE (L.), architecte, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Bruges.

JANLET (E.), architecte, à Bruxelles.

MAQUET (H.), architecte, à Bruxelles.

VAN ASSCHE (A.), architecte, à Gand.

VAN CASTER (G.), chanoine, archéologue, à Malines.

VAN WINT (B.), statuaire, à Anvers.

VINÇOTTE (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : MASSAUX (A.), à Etterbeek.

COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. SMEKENS (Th.), président honoraire du tribunal de 1^{re} instance, à Anvers.

Membres : MM. BILMEYER (J.), architecte, à Anvers.

BLOMME (H.), architecte, à Anvers.

DE BRAECKELEER (J.), statuaire, à Borgerhout.

DE VINCK DE WINNEZEELE (B^{on}), archéologue, à Anvers.

DIERCKX, ancien membre de la Chambre des représentants, à Turnhout.

MAST (E.), archéologue, à Lierre.

NÈVE (L.), ingénieur, à Saint-Léonard (Brecht).

ROSIER (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Malines.

VAN DER OUDERAA, artiste peintre, à Anvers.

VAN LEEMPUTTEN (F.), artiste peintre, à Anvers.

Membre-Secrétaire : M. DONNET (F.), administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers.

Secrétaire-adjoint : M. JACOBS (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. VAN EYEN (E.), archiviste de la ville, à Louvain.

Membres : MM. BAES (H.), artiste décorateur, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Bruxelles.

BRIEFAU (J.), architecte, à Bruxelles.

DE GROOT (G.), statuaire, à Bruxelles.

MM. DELVIGNE (le chanoine), archéologue, curé de
Saint-Josse-ten-Noode.
DE VRIENDT (J.), artiste peintre, directeur de
l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers.
FLANNEAU (O.), architecte, à Bruxelles.
HANON DE LOUVET, archéologue, à Nivelles.
JANSSENS (W.), architecte, à Bruxelles.
LANGEROCK (P.), architecte, à Louvain.

Secrétaire-adjoint : M. DESTRÉE (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Bruxelles.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BETHUNE (B^{on} F.), chanoine-archidiacre, à Bruges.
COOMANS (J.), ingénieur-architecte, à Ypres.
DE GEYNE (L.), architecte, à Courtrai.
DE MEYER (D.), docteur en médecine, à Bruges.
DUCLOS (chanoine A.), à Bruges.
GILLÈS DE PÉLICHY (B^{on} C.), membre de la
Chambre des Représentants, à Iseghem.
KERVYN DE LETTENHOVE (B^{on} H.), à Saint-
Michel lez Bruges.
VANDERMERSCH (A.), avocat, à Bruges.

Membre Secrétaire : M. VAN RUYMBEKE (J.), archéologue, bourg-
mestre d'Oedelem.

Secrétaire-adjoint : M. VAN DE WALLE (R.), commis de 2^{me} classe
à l'Administration provinciale, à Bruges.

FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. SERRURE (E.), architecte-archéologue, à Gand.

Membres : MM. CLOQUET (L.), architecte, professeur à l'Université de Gand.

DELVIN (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Gand.

DE WAELE (J.), architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

LYBAERT (T.), artiste peintre, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts d'Anvers, à Gand.

MORTIER (E.), architecte provincial, à Gand.

TYTGADT (L.), artiste peintre, ancien directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

VAN BIESBROECK (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

VAN DEN GHEYN (chanoine), à Gand.

VAN DER HAEGHEN (F.), bibliothécaire, directeur de l'Université de Gand, à Saint-Denis-Westrem.

Membre-Secrétaire : M. DE CEULENEER (A.), professeur à l'Université, à Gand.

Secrétaire-adjoint : M. HANSSENS, chef de bureau à l'Administration provinciale, à Gand.

HAINAUT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. HUBERT, architecte-ingénieur, à Mons.

Membres : MM. DEVILLERS (L.), conservateur honoraire des archives de l'État, président du Cercle archéologique, à Mons.

MOTTE, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Mons.

PUISSANT (l'abbé Ed.), professeur à l'Athénée de Mons.

MM. SOIL (E.), vice-président du tribunal de première instance, à Tournai.

SONNEVILLE (C.), architecte, à Tournai.

VAN BASTELAER (D.), archéologue, à Saint-Jossetten-Noode.

VAN LOO (A.), architecte, à Belœil.

Membre Secrétaire : M. MATHIEU (E.), avocat, à Enghien.

LIEGE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. RENIER (J.), artiste peintre, à Verviers.

Membres : MM. BORMANS, administrateur inspecteur de l'Université de l'État, à Liège.

CARPENTIER artiste peintre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liège.

DRION (M.-P.), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liège.

FRANCOTTE (G.), Ministre de l'industrie et du travail, à Bruxelles.

JAMAR (E.), architecte, à Liège.

RUHL-HAUZEUR (G.), avocat, à Liège.

SCHOOLMEESTERS (E.), archéologue, vicaire général, à Liège.

SCHUERMANS (H.), premier président honoraire de la Cour d'appel, à Liège.

SOUBRE, architecte, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liège.

Secrétaire-adjoint : M. LEVERS (A.), chef de division au Gouvernement provincial, à Liège.

LIMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. VAN NEUSS (H.), ancien conservateur des archives de l'État, à Hasselt.

- Membres : MM. CHRISTIAENS, architecte, à Tongres.
COURROIT (J.), statuaire, professeur à l'Académie
de dessin et à l'école industrielle, à Hasselt.
DANIËLS (l'abbé P.), archéologue, à Hasselt.
DE GRÛNNE (C^{te} G.), sénateur, à Russon.
JAMINÉ (L.), architecte provincial, à Hasselt.
SCHAEZTEN (Chevalier O.), ancien membre de la
Chambre des représentants, à Tongres.
SERRURE (E.), architecte de la ville, à Saint-Trond.
- Membre-Secrétaire : M. DE BORMAN (Chevalier C.), membre de la
Députation permanente, à Schalkhoven.
- Secrétaire-adjoint : M. VAN WEDDINGEN (A.), commis de 1^{re} classe
au Gouvernement provincial, à Hasselt.

LUXEMBOURG.

- Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.
- Vice-Président : M. TANDEL, commissaire d'arrondissement, à
Arlon.
- Membres : MM. CUPPER (J.), architecte provincial, à Bastogne.
DE MATHELIN, statuaire, à Liège.
DÉOME, avocat, à Neufchâteau.
HAVERLAND, architecte, à Virton.
KURTH (G.), professeur d'histoire à l'Université
de Liège.
SIBENALER (J.-B.), conservateur du Musée archéolo-
gique, à Arlon.
VAN LIMBURG-STIRUM (C^{te} A.), membre de la
Chambre des représentants, à Bruxelles.
WILMAR, archéologue, à Amonines.
- Membre-Secrétaire : VAN DE WYNGAERT père, directeur de l'école
industrielle, à Arlon.

NAMUR.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. BEQUET (A.), président de la Société archéologique, à Namur.

Membres : MM. BOVEROULLE, architecte provincial, à Namur.

DARDENNE, ancien régent d'école moyenne, à Andenne.

DEL MARMOL (B^m F.), archéologue, à Dinant.

DE PIERPONT (E), archéologue, à Rivière.

LANGE (L.), architecte, à Namur.

SOREIL, ingénieur, à Maredsous (Sosoye).

SOSSON, chanoine titulaire, archéologue, à Namur.

VAN GHELUWE (E.), architecte, à Namur.

Secrétaire-adjoint : M. VANDENNEUKER, directeur à l'Administration provinciale, à Namur.

COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART.

Président : M. HELLEPUTTE (G.), architecte, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain.

Membres : MM. CARDON (Ch.-L.), artiste peintre, à Bruxelles
DE GROOT (G.), statuaire, à Bruxelles.
HELBIG (J.), artiste peintre, à Liège.
MARCHAL (le Chevalier Edm.), secrétaire perpétuel
de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
VINÇOTTE (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : M. MASSAUX (A.), à Etterbeek

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 5 février 1904, ont été nommés membres correspondants de la Commission royale des monuments pour les provinces énumérées ci-après, savoir :

Nomination
de membres
correspondants.

Province d'Anvers : MM. H. Blomme, architecte, à Anvers, et Rosier, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Malines.

Province de Brabant : MM. H. Baes, artiste décorateur, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts; Brunfaut et Flanneau, architectes, à Bruxelles.

Flandre occidentale : MM. le baron Gillès de Pélichy, membre de la Chambre des Représentants, à Iseghem; le baron Kervyn de Lettenhove, à Saint-Michel lez Bruges; Coomans, ingénieur-architecte, à Ypres, et le chanoine Duclou, à Bruges.

Flandre orientale : MM. Mortier, architecte provincial; le chanoine Van den Gheyn et Delvin, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Gand.

Province du Hainaut : MM. Van Loo, architecte, à Belœil; Matthieu, à Enghien; Motte, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Mons; Zeeh-du Biez, à Braine-le-Comte, et l'abbé Puissant, à Mons.

Province de Liège : MM. Soubre, architecte, et E. Carpentier, artiste peintre, professeurs à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liège.

Province de Limbourg : M. Christiaens, architecte, à Tongres.

Province du Luxembourg : MM. Haverland, architecte, à Cugnon, et Sibenaler, conservateur du Musée, à Arlon.

Province de Namur : MM. Van Gheluwe et Lange, architectes, à Namur, et E. de Pierpont, à Rivière.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCES

des 9, 16, 23 et 30 janvier; des 6, 13, 20 et 27 février 1904.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le projet relatif au placement d'un chemin de la croix dans l'église de Notre-Dame, à Saint-Trond (Limbourg); auteur, M. Swennen. Quant au projet de cadres, il laisse beaucoup à désirer. L'auteur a été engagé à en faire une nouvelle et sérieuse étude, en s'attachant surtout à en simplifier la partie inférieure et à supprimer les écoinçons;

Eglise
de Notre-Dame,
à Saint-Trond.
Chemin
de la croix.

2° Le projet de décoration picturale de l'église de Gerdingen (Limbourg), sous la réserve qu'au cours de l'exécution de l'entreprise on atténue la lourdeur des draperies et y conserve plus de repos; que l'appareil soit continué jusqu'à la gorge sous la voûte; que l'appareil soit figuré partout au moyen de doubles filets; que les chapiteaux des colonnes reçoivent une légère décoration rehaussée de quelques filets d'or en vue de mieux relier les colonnes aux murs; auteurs, MM. Jamin frères;

Eglise
de Gerdingen.
Décoration.

Eglise
de Saint-Lazare,
à Tournai.
Polychromie.

5° Le projet de polychromie de l'église de Saint-Lazare, à Tournai (Hainaut), moyennant les réserves suivantes :
a) les colonnes resteront en ton uni sans aucune ornementation; *b)* les arcatures figurées autour des grands arcs et celles surmontant le cordon au-dessus de ces arcs seront supprimées. Si, plus tard, on peint des figures d'anges dans les écoinçons des arcades, l'auteur devra en soumettre une étude nouvelle mieux traitée au point de vue artistique;

Eglise
de Saint-Pierre,
à Louvain.
Fresques.

4° La proposition de confier à M. De Geetere le transport sur toile des fresques découvertes dans l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant). Toutefois comme le transport sur toile de ces œuvres anciennes constitue une opération extrêmement délicate, l'artiste devrait commencer par faire un essai portant sur une petite partie de peinture choisie parmi les restes les moins intéressants. Cet essai permettra de prendre une résolution en ce qui concerne le transport de la totalité des fresques découvertes;

Eglise
de Saint-Bavon,
à Gand.
Verrière.

5° Le projet d'une verrière en grisaille destinée à la chapelle de Saint-Liévin, en l'église de Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale); auteur, M. Coppejans;

Eglise
de Stabroeck,
Atriel.

6° Le projet relatif à l'exécution d'un vitrail pour l'église de Stabroeck (Anvers), à la condition qu'il sera tenu compte des recommandations formulées par le Comité provincial des correspondants et que les auteurs, MM. Stalins et Janssens, revoient le soubassement de la verrière, dont l'effet n'est pas heureux; il est trop ajouré pour présenter le rôle d'un support;

Chapelle
de Wurfeld.

7° Les dessins de grisailles à placer dans la chapelle de Wurfeld, sous Maeseyek (Limbourg); auteur, M. Jeurissen;

8° Le projet d'un vitrail destiné à l'église anglicane de Spa (Liège); auteurs, MM. Stalins et Janssens;

Eglise
anglicane de Spa.
Vitrail.

9° Le projet relatif au placement de cinq vitraux peints dans le chœur de la chapelle de l'hôpital d'Audenarde (Flandre orientale); auteur, M. Ladon;

Chapelle
de l'hôpital
d'Audenarde.
Vitraux.

10° Le projet concernant l'exécution de la sculpture des culs-de-lampe des arcatures des bas-côtés de l'église d'Opitter (Limbourg);

Eglise d'Opitter.
Culs de-lampe.

11° La maquette en plâtre de l'une des statues destinées au chœur de l'église de 'S Heeren-Elderen, sous la réserve que l'auteur, M. Blanchaert, veillera à donner un peu plus de mouvement et de couleur aux figures.

Eglise
de 'S Heeren-
Elderen.
Statues.

— Il a été procédé, le 50 janvier 1904, à l'examen de six verrières placées dans les fenêtres du chœur de l'église de Notre-Dame, à Laeken (Brabant).

Eglise
de Notre-Dame,
à Laeken.
Verrières.

Il résulte de cet examen que les verrières en question, œuvres de M. Dobbelaere, sont conformes au projet qui a reçu le visa le 14 octobre 1899 et que leur exécution a été traitée d'une façon satisfaisante.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le travail soit accepté.

— Par rapport du 21 janvier 1905, la Commission a approuvé les dessins de sept vitraux peints destinés à l'église de Sainte-Waudru, à Mons. Quatre de ces verrières sont terminées et placées, savoir : trois dans la chapelle de Saint-Ghislain, au pourtour du chœur, et la quatrième dans une fenêtre du bas-côté sud de la nef.

Eglise de
Sainte-Waudru,
à Mons.
Vitraux.

Ces œuvres, dues à M. Ladon, ont été examinées le 11 février 1904, de concert avec MM. Devillers, Hubert et Sonnevile, membres du Comité des correspondants du

Hainaut. Elles ont été exécutées d'une façon consciencieuse et leur valeur artistique est réelle. En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation des subsides promis pour leur réalisation.

D'autre part, il n'y a aucun inconvénient à ce que le conseil de fabrique soit autorisé à faire exécuter et placer les trois autres verrières destinées à compléter la série des sept vitraux dont les dessins ont été adoptés.

Le nouvel autel de la chapelle de Sainte-Aye, dont la Commission a visé le plan, le 50 mai 1902, est terminé et placé; il a également fait l'objet d'un examen, le 11 février 1904. L'exécution de cet autel a été traitée avec soin. Rien n'empêche de liquider les subsides y afférents. Toutefois, les terminaisons du retable, divisé en trois parties verticales, laissent à désirer; elles sont lourdes; leur style a été emprunté à une époque plus récente que le reste du meuble et leur caractère est plutôt civil. Il semble que le retable n'a pas besoin de ces couronnements et que son aspect gagnerait à leur suppression. Il conviendrait de procéder à un essai de ce genre; si, après cela, il était reconnu que des amortissements sont indispensables, il faudrait étudier d'autres couronnements plus légers et rentrant davantage dans le style général du meuble.

Il a été procédé également à l'examen de l'armoire coffre-fort établie dans la sacristie en vue de sauvegarder le remarquable trésor de la collégiale de Sainte-Waudru. L'exécution de ce meuble a été faite avec soin.

Le retable de l'autel de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine renferme un beau bas-relief renaissance en albâtre; mais cette œuvre est masquée par un Christ lourd et sans

caractère, provenant, à ce que l'on dit, de la sacristie. Il conviendrait de remettre ce Christ à la sacristie et de lui substituer, à l'autel, un Christ de petite dimension, qui ne masquerait rien de l'œuvre d'art précitée.

Dans la quatrième chapelle du pourtour du chœur à partir du transept sud, il existe un retable d'autel pour l'exécution duquel on a utilisé autrefois des sculptures renaissance en albâtre. Le bas-relief central est composé de deux pièces aujourd'hui séparées par une traverse de bois; dans l'intérêt de cette belle œuvre, il faudrait rapprocher les deux pièces en supprimant la traverse.

Il est désirable que l'on présente, à bref délai, des propositions en vue du rétablissement du beau jubé, exécuté par Jacques Du Broeueq. Un certain nombre de sculptures, provenant de cet édifice, sont aujourd'hui sans emploi et exposées à des détériorations. Leur valeur artistique est trop grande pour qu'on ne fasse pas tous les sacrifices possibles pour arriver à la restitution de l'œuvre magistrale du célèbre artiste montois, laquelle peut être rangée au nombre des plus belles que la renaissance ait produites en Belgique.

— Il a été procédé, le 15 février 1904, à l'examen des maquettes de la statuaire extérieure du nouvel hôtel communal de Saint-Gilles (Brabant) et des esquisses colorées des peintures des plafonds de l'édifice.

Hôtel communal
de
Saint-Gilles.
Décoration.

L'examen des modèles de la statuaire s'est fait dans l'ordre de leur présentation dans le préau de l'école communale de la rue de Bordeaux, savoir :

1. La Fécondité, bas-relief par M. Hérain.
2. L'Eau, statue par M. Devreese.
3. L'Art, statue par M. De Rudder.

4. La Science, statue par M. Samuel.
5. La Solidarité, groupe par M. Rousseau.
6. La Salubrité publique, statue par M. Braecke.
7. Les Finances, statue par M. Weygers.
8. L'Assistance publique, statue par M. Grandmoulin.
9. La Mutualité, groupe par M. de Tombay.
10. Les Tramways, statue par M. Marin.
11. L'Électricité, statue par M. Dubois.
12. L'Industrie, statue par M. Bonquet.
13. Le Commerce, statue par M. Matton.
14. Le Travail, } statues par M. Dillens.
15. Le Droit, }
16. La Richesse, bas-relief par M. Roskam.
17. L'Aigle de couronnement, par M. Crick.

Les modèles repris sous les n^s 14 et 15 ci-dessus, sont très bien compris ; il y a lieu d'en louer leur auteur.

La série des modèles portant les n^s 1, 2, 3, 4, 5, 10, 11 et 17 sont adoptés sans observation.

Le modèle de bas-relief repris au n^o 16 est bon pour ce qui concerne la partie statuaire, mais il y a trop de lourdeur dans l'ornementation.

Quant aux modèles repris sous les n^s 6, 7, 8, 9, 12 et 15, ils ne sont pas acceptables.

Vers la fin de l'examen, on a apporté et mis en place les modèles grandeur d'exécution des têtes des deux statues confiées à M. de Lalaing : l'Instruction et la Justice. Ces modèles peuvent être adoptés.

L'ensemble de la décoration manque d'unité, mais il ne pouvait en être autrement étant donné que ce travail est élaboré par un trop grand nombre d'artistes ayant opéré isolément.

Il a été procédé ensuite à l'examen des esquisses des peintures des plafonds, savoir :

Plafonds : a) du grand escalier, par MM. Cluysenaar et de Lalaing; b) de la salle des pas-perdus, par M. O. Dierickx; c) de la salle des mariages, par M. Knoff.

L'une et l'autre composition, dont les esquisses sont à échelle trop réduite, sont bonnes; elles se rangent par ordre de mérite comme suit : M. O. Dierickx; MM. Cluysenaar et de Lalaing; M. Knoff, dont l'étude paraît trop sommaire.

Quant à la quatrième composition, celle pour le plafond de la salle du Conseil, de M. Broerman, elle n'a pas été soumise à l'examen. L'œuvre de M. Broerman pourtant a besoin, autant qu'aucune autre, d'être soumise à la critique bienveillante de la Commission royale.

Enfin, il a été mis sous les yeux de la délégation des esquisses de tapisseries de M. De Rudder, pour le fond et les panneaux de la salle des mariages.

La face de cette salle, qui doit recevoir les tapisseries, ne se présente pas sous un aspect satisfaisant. Les éléments dont se compose cette face — panneaux de tapisseries, portes doubles, lambris — n'ont entre eux aucun lien et ne constituent pas un ensemble décoratif. Il y a lieu de faire une nouvelle étude de cette partie de la salle et, dans cette étude, de revoir les détails, d'allure un peu banale, des portes et lambris.

— Suivant le désir exprimé par l'Administration communale de Saint-Gilles (Brabant), il a été procédé, le 15 février 1904, à l'examen de la maquette de la fontaine monumentale à ériger place du Sud, en cette commune.

Fontaine
monumentale,
à Saint-Gilles.

Il résulte de cet examen que la Commission ne peut que

maintenir les observations exprimées dans son rapport du 24 juillet 1905, en ce qui concerne l'ensemble de la composition, qui manque de ligne et d'unité. Toutefois, eu égard à la valeur artistique des éléments entrant dans la composition de l'œuvre et au désir de l'autorité locale de voir réaliser celle-ci, la Commission ne croit pas devoir s'opposer à ce que le monument soit exécuté tel que l'a conçu son auteur et ce sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

En ce qui concerne l'emplacement proposé pour la fontaine, devant l'hôtel communal, il est des plus malheureux. La fontaine masquerait, de sa masse, l'hôtel communal, qui est un édifice réussi. D'autre part, la fontaine elle-même se silhouetterait très mal sur l'édifice. Dans l'intérêt de l'œuvre de M. Lambeaux, plus encore que de celle de M. l'architecte Dumont, il faut absolument renoncer à cet emplacement, puisqu'il en est temps encore. Il ne sera pas difficile d'en trouver un plus favorable.

— Il a été procédé, le 25 janvier 1904, dans l'atelier de M. de Tombay, à l'examen de l'esquisse d'une statue commandée à cet artiste pour la décoration de la façade latérale du Palais des Beaux-Arts, à Bruxelles.

L'œuvre de M. de Tombay représente l'art moderne. Elle est bien comprise et rien ne s'oppose à ce que l'artiste en entame le modèle grandeur d'exécution. Il lui a été recommandé, toutefois, de veiller à ce qu'il n'y ait pas trop de symétrie dans la chute du vêtement et à ménager un léger plissé sur le buste pour bien marquer les effets de lumière et d'ombre, l'œuvre définitive devant être coulée en bronze.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis un avis favorable sur le projet concernant la première série de travaux à exécuter pour la restauration de la façade est de l'hôtel de ville de Louvain. Le Collège insiste vivement pour qu'une surveillance rigoureuse soit exercée lors de la réception de la pierre de Refroy, des matériaux fournis sous ce nom ayant, il y a quelques années, donné des résultats peu satisfaisants dans l'exécution d'autres travaux. Il serait prudent d'envoyer les architectes dirigeants une ou deux fois par an à la carrière afin de s'assurer de la provenance et de la qualité de la pierre fournie. Il importe aussi, pour cette entreprise, comme pour la précédente, que les travaux de sculpture soient étroitement surveillés et que la responsabilité de leur bonne exécution soit nettement établie; architectes, MM. Frische et Langerock.

Hôtel de ville
de Louvain.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la construction d'un presbytère à Les Tailles (Luxembourg), sous la réserve qu'au cours de l'exécution des travaux il sera tenu compte des recommandations faites par le Comité diocésain d'art chrétien; architecte, M. Cupper;

2° A l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Lamontzée (Liège); architecte, M. Feuillat;

3° A la restauration du presbytère de Roselies (Hainaut); architecte, M. Simon.

Construction
et restauration
de presbytères.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Eglise
de Bonheyden.

1° A Bonheyden (Anvers); architecte, M. Careels;

Eglise de
Lillois-Witterzée.

2° A Lillois-Witterzée (Brabant); architecte, M. Govaerts;

Eglise
de Bois-du-Luc.

3° A Bois-du-Luc, sous Houdeng-Aimeries (Hainaut).

Tout en déconseillant le triforium, qui est malheureux, le Collège ne s'oppose pas à sa construction. Mais il insiste pour que l'édifice soit bien orienté, autant pour se conformer aux traditions que pour obtenir un éclairage satisfaisant et une plus longue conservation des maçonneries; architecte, M. Sonnevile;

Eglise de
Besonrioux.

4° A Besonrioux, sous Familleureux (Hainaut); architecte, M. Leborgue;

Eglise
de Labliau.

5° A Labliau, commune de Marcq (Hainaut), sous réserve qu'au cours de l'exécution des travaux l'architecte supprime les contreforts de la tour, qui sont inutiles au point de vue de la construction et qui n'ajoutent rien à l'aspect de l'édifice. L'attention de M. Sonnevile a été appelée sur le pied de la flèche, qui est lourd, et on l'a engagé à examiner si une flèche à quatre pans ne cadrerait pas mieux avec la simplicité de l'édifice;

Eglise de Naomé.

6° A Naomé (Namur). La préférence a été donnée aux tracés figurant sur papillottes pour les arcatures latérales et les abat-sons. Il y aura lieu d'en tenir compte au cours de l'exécution des travaux. L'attention de l'auteur, M. Piscador, a été attirée sur la retombée de la voûte du chœur au-dessus des fenêtres latérales; au point de vue de l'aspect, il devrait

éviter la ligne horizontale reliant les courbes. Le projet soumis constitue une étude très heureuse; il serait à désirer que l'on adoptât plus souvent les types de ce genre pour les églises rurales de cette partie du pays.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

1° De Bande (Luxembourg), sous la réserve qu'au cours de l'exécution des travaux il sera tenu compte des recommandations formulées par le Comité diocésain d'art chrétien; architecte, M. Cupper; Église de Bande.

2° De la Sainte-Trinité, à Ixelles (Brabant); architecte, M. Symons. Église de la Sainte-Trinité, à Ixelles.

Ainsi que les projets ci-après :

3° Construction d'une annexe au chœur de l'église de Ternath (Brabant); architecte, M. Van Ysendyck; Église de Ternath.

4° Travaux complémentaires au nouveau beffroi de l'église de Wevelghem (Flandre occidentale); architecte, M. De Wulf; Église de Wevelghem.

5° Construction d'un mur avec grillage à l'entrée de l'église de Solwaster, commune de Sart (Liège); architecte, M. Hanssen; Église de Solwaster.

6° Construction d'un trottoir le long des murs de l'église de Saint-Hubert (Luxembourg); architecte, M. Capronnier; Église de Saint-Hubert.

7° Construction d'une flèche sur la tour de l'église de Roelenge-sur-Geer (Limbourg); il y aura lieu, au cours des travaux, de suivre le tracé indiqué au crayon sur le plan; architecte, M. Jolet; Église de Roelenge-sur-Geer.

8° Construction d'annexes à l'église de Saint-Pierre, à Lessines (Hainaut); architecte, M. Charbonnelle; Église de Saint-Pierre, à Lessines.

Eglise
de Strainmont.

9° Reconstruction du pavement de l'église de Strainmont (Luxembourg), architecte, M. Würth;

Objets mobiliers
d'églises.

10° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Blandain (Hainaut) : buffet d'orgue;

Tessengerloo (Limbourg) : autels et banc de communion;

Souverain-Wandre (Liège) : maître-autel, banc de communion et stalles;

Lootenhulle (Flandre orientale) : deux autels;

Notre-Dame de Bon-Secours, à Alost (Flandre orientale) : mobilier complet;

Auwegem (Flandre orientale) : deux confessionnaux;

Haesrode (Brabant) : autel latéral;

Bioul (Namur) : autels latéraux;

Husseignies (Hainaut) : maître-autel;

Saint-Martin, à Liège : buffet d'orgue.

Eglise d'Achel.

— Il a été procédé, le 1^{er} février 1904, à un examen de l'église d'Achel, dont l'agrandissement s'impose.

M. l'abbé Daniëls, membre du Comité des correspondants du Limbourg, assistait à cet examen.

Il ne peut pas être question d'effectuer cet agrandissement du côté du chœur, qui est précisément la partie la plus élégante et la plus intéressante de cette jolie église. Il semble que le seul moyen qui s'offre de réaliser le projet soit de démolir la tour. Celle-ci n'est pas sans intérêt, mais elle porte sa date de 1756, qui la différencie beaucoup et avec désavantage du reste de l'église.

Cette dernière, en briques, comme la tour, date du milieu du xv^e siècle ou du commencement du xvi^e. Cependant, la grande simplicité du style, la forme de l'ogive des fenêtres,

l'existence des oculi, qui constituent seuls les lumières de la claire-voie, d'ailleurs de hauteur réduite, témoignent que les traditions de la fin du xiv^e siècle se sont perpétuées, dans cette localité retirée, jusqu'à l'époque de la construction de l'église. Elle est à trois nefs. Les nefs latérales se terminent en chevets gracieux comme le chevet du chœur, mais sensiblement plus petits et moins élancés que celui-ci.

Le chœur proprement dit est éclairé par cinq belles lumières et recouvert en bardeaux comme tout le reste de l'église.

Les chapiteaux des colonnes de la grande nef sont assez caractéristiques. Ils se réduisent, en somme, aux abaqes.

Latéralement aux chevets des deux petites nefs ont été élevées des constructions sans la moindre valeur, destinées aux dépendances de l'église. Il faudra les démolir et les retrouver ailleurs.

L'église d'Achel, abstraction faite des peintures décoratives modernes et peu satisfaisantes, présentant un caractère artistique vraiment distingué, peut être classée au troisième rang des monuments religieux.

Il n'y a pas lieu de classer la tour de cet édifice.

— Il a été procédé à l'examen du banc de communion Église d'Opitter.
placé dans l'église d'Opitter (Limbourg).

L'exécution de ce meuble a été faite avec soin. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subsidé du Département de l'Agriculture soit liquidé.

Il existe, dans l'église d'Opitter, un beau retable ancien. Il est actuellement déposé sur l'autel latéral sud. Sa place paraît tout indiquée sur le maître-autel, où il produirait

beaucoup plus d'effet et où l'on pourrait mieux apprécier cette belle œuvre d'art.

Le Conseil de fabrique devrait faire étudier le projet de ce transfert par un artiste compétent.

Eglise
de Neeroeteren.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, que la chaire de vérité placée dans l'église de Neeroeteren a été exécutée d'une façon très satisfaisante.

En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation du subside de fr. 405-55 promis sur les crédits du Département de l'Agriculture en vue de la réalisation de ce travail.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Eglise
de Roselies.

1° Le projet relatif à l'exécution de travaux de grosses réparations à l'église de Roselies (Hainaut); architecte, M. Simon ;

Eglise
de Lamontzée.

2° Le projet relatif à l'exécution de travaux de réparation à l'église de Lamontzée (Liège); architecte, M. Feuillat ;

Eglise de N.-D.
du Hazogras,
à Ostende.

3° Le projet de restauration de l'église de Notre-Dame du Hazogras, à Ostende (Flandre occidentale);

Chapelle de
Sainte-Gudule,
à Moorsel.

4° Le projet concernant la restauration de la chapelle de Sainte-Gudule, à Moorsel (Flandre orientale), sous la réserve qu'il sera tenu compte des recommandations de M. l'architecte provincial; architecte, M. Goethals ;

Eglise
de Zuydschote.

5° Le projet de restauration de l'église de Zuydschote (Flandre occidentale). Il semble résulter de l'examen de la coupe de l'édifice que l'architecte se propose de laisser apparents les parements intérieurs en briques. Par son rap-

port du 7 août 1905, la Commission a déjà condamné ce système, d'accord avec le Comité de ses correspondants. Au cours de l'exécution des travaux, l'architecte, M. Vercoetere, devra examiner s'il ne serait pas possible de donner à la courbure des voûtes en bardeaux un tracé plus gracieux que celui indiqué dans la coupe transversale ;

6° Le projet relatif à l'exécution d'une quatrième série de travaux de restauration à l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, sous la réserve qu'au cours de l'exécution l'architecte rende moins ouvert le compartiment de balustrade nouvellement tracé et marqué A au plan. Il résulte de nouvelles recherches opérées par M. Van Ysendyck, dans la charpente, que les lucarnes projetées n'ont pas existé autrefois. Il y aura lieu, en conséquence, de ne pas les établir ;

Eglise
de Notre-Dame
du Sablon,
à Bruxelles.

7° Le devis estimatif des travaux restant à effectuer pour l'achèvement de la restauration du vaisseau de l'église de Notre-Dame, à Anvers. En l'absence de dessins, il serait difficile de contrôler l'exactitude de cette estimation. Toutefois, ce document pourra être consulté avec fruit pendant le cours des travaux et il peut être pris pour base de la répartition des subsides. Il y aura lieu de soumettre, chaque année, le devis des travaux à exécuter pendant la campagne suivante. Il comprendra les ouvrages les plus urgents et sera accompagné de dessins représentant les parties à restaurer de l'édifice. Il sera utile aussi de faire connaître si le montant de ces devis partiels correspond à l'estimation générale ; architecte, M. Bilmeyer.

Eglise
de Notre-Dame,
à Anvers.

— Les travaux pour l'exécution desquels les autorités locales de Lobbes sollicitent la liquidation du subside promis

Eglise de Lobbes.

sur les fonds des Beaux-Arts, ne sont pas ceux concernant l'ameublement de l'église paroissiale, mais ceux de restauration extérieure et intérieure du monument.

Depuis l'envoi du rapport du 28 août 1901, il n'a plus été exécuté aucun objet mobilier, les ressources ne l'ayant pas permis.

Les travaux effectués en dernier lieu, qui ont fait l'objet d'une inspection récente, de concert avec MM. Devillers, Hubert et Sonnevile, membres du Comité des correspondants du Hainaut, concernent : 1° la restauration extérieure et se rapportent notamment à la reconstruction de parties de contreforts, au rejointoiement des parements, au remplacement de marches, au renouvellement partiel du pavement du porche, à la réparation des toitures, aux ouvrages de plomberie, etc.; 2° la restauration intérieure de l'édifice comportant le récrépissage avec décoration murale.

Tous ces travaux sont terminés; ils ont été exécutés avec soin.

En conséquence, rien n'empêche de liquider le subside alloué en vue de ces ouvrages sur les crédits des Beaux-Arts.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 23 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

NÉCROLOGIE

La mort vient de creuser un nouveau vide au sein de la Commission royale des monuments :

M. Gédéon BORDIAU

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES
ET DU MUSÉE D'ART MONUMENTAL

est décédé à Bruxelles, le 23 janvier 1904.

Trois discours ont été prononcés à la maison mortuaire le jour des funérailles, le premier par M. le chevalier Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique; le troisième par M. le baron de Jamblinne de Meux, ancien ingénieur de la Ville de Bruxelles.

Nous reproduisons celui prononcé, au nom de la Commission royale des monuments, par M. Lagasse-de Locht, président de ce Collège.

« Messieurs,

» Il y a des moments où la mort apparaît insatiable. Cette heure sonne comme un glas funèbre dans la maison où vivaient, il y a quelques jours encore, deux époux qui s'aimèrent, longtemps et profondément, jusque dans les souffrances et les angoisses de maladies cruelles.

» Cette heure là est aussi venue pour la Commission royale des monuments. Combien il est triste, pénible d'être obligé de rendre les honneurs suprêmes aux amis et collègues dont l'intruse s'est emparée avec une brusque avidité!

» Hier, la Commission royale des monuments perdait le chanoine Reusens, homme de goût, de foi et de science, auteur d'ouvrages classiques universellement appréciés.

» Aujourd'hui, elle doit se séparer de l'architecte Bordiau, homme d'action armé d'une belle intelligence et d'une énergie indomptable; grand artiste, créateur d'œuvres célèbres en Belgique, dans le Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger.

» Attaché aux bureaux de Poelaert, l'illustre architecte du Palais de Justice, Bordiau y collabora à certains travaux du théâtre de la Monnaie et de l'église monumentale de Laeken. Sous l'œil du maître, il exerça son rare talent de dessinateur habile; il prit goût aux larges et puissantes conceptions architecturales qui devaient le hanter durant une carrière longue et brillante.

» Quoique artiste, Bordiau avait le sens pratique des affaires. Il trouva, sur son chemin, maintes occasions de

mettre en œuvre son coup d'œil prompt, un droit jugement, une activité dévorante. Il le fit notamment, d'une façon inoubliable, lors des Expositions de 1880, 1885, 1888, 1895, 1894 et 1897. S'il ne consentit plus à s'occuper personnellement de l'Exposition de Paris en 1900, il donna de grand cœur les précieux conseils de sa vieille expérience à ceux que le Gouvernement désigna comme ses successeurs.

» Est-ce que Bordiau manqua parfois de tenir l'équilibre entre les facultés artistiques et celles de l'homme d'affaires? Quand la critique étudiera cette question avec justice et bienveillance, elle la résoudra, nous le croyons, en faveur de notre ami.

» Pourquoi n'y aiderions-nous pas en soulignant quelques-unes des œuvres abondantes de Bordiau?

» La création du quartier Nord-Est a été un coup de maître au double point de vue de l'art et des affaires. A elle seule, cette conception, grandiose et simple, élégante et sobre, suffirait à perpétuer la mémoire du cher défunt.

» On fera autant de réserves que l'on voudra au sujet du Parc et du Palais du Cinquantenaire. Il y a là, au Parc, des tracés gracieux, charmants et classiques; au Palais, des masses puissantes, de grandes lignes répondant à des vues utilitaires. Ce quartier désert a été transformé en l'un des plus beaux, des plus riants et des plus fréquentés de l'agglomération bruxelloise.

» Le problème de l'agrandissement du Sénat dans la proportion désirée par les Pouvoirs publics n'était pas facile. Bordiau le résolut très ingénieusement; du même coup, il améliora les bureaux du Ministère des Affaires étrangères. Quand il vint nous exposer ses idées et nous démontrer la

nécessité où il se trouvait d'aboutir vite et bien, nous n'hésitâmes pas à lui conseiller de recourir au béton armé, comme nous lui avons proposé, douze années auparavant, en 1890, d'employer le béton pour les fondations et, plus tard, pour les pieds-droits de l'arcade monumentale.

» Bordiau, en pareil cas, se rangeait à l'avis de l'ingénieur. Il était convaincu qu'un accord intelligent entre architecte et ingénieur peut conduire à l'édification de monuments beaux, solides et durables.

» Il avait l'âme élevée au-dessus des mesquines jalousies de métier. Homme d'affaires, il n'était pas homme d'argent. Chargé de grands travaux par le Gouvernement, il se contenta d'honoraires modestes; il se soumit de grand cœur, sans arrière-pensée, au contrôle technique des services de l'État, trouvant qu'il avait bien assez de la partie artistique. A celle-ci, il donna tous ses soins.

» Peut-être reprochera-t-on à ce « brave homme », comme l'appellent unanimement ses collègues de la Commission royale, de n'avoir pas travaillé, autant qu'il l'aurait dû et qu'il le pouvait, aux détails, aux *profils* de ses œuvres.

» Balat, dont il a si bien parlé dans la notice qu'il écrivit sur cet homme supérieur pour l'Annuaire de l'Académie royale de Belgique (1), avait, sous ce rapport, un tempérament tout autre que celui de Bordiau. Chaque artiste a sa personnalité, plus encore que chaque homme; il importe de la comprendre et de la respecter.

(1) Notice sur Alph. Balat, architecte, membre de l'Académie. *Annuaire de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 1903, 62^e année, pp. 129-147.

» Que de fois notre cher défaut ne célébra-t-il pas, dans nos conversations intimes, au cours des discussions, courtoises autant qu'animées, de la Commission royale, ce qu'il appelait « les masses et leurs grandes lignes » ! Heureux fut-il le jour où nous lui signalâmes ce mot simple et profond de Bossuet : « La beauté de l'architecture paraît dans le tout et dans l'assemblage plus encore que dans les parties détachées ». (1)

» Voilà, s'écria Bordiau, admirablement exprimé ce que je ne cesse de répéter quant à la grande importance des masses et de leur groupement architectural ».

» Notre collègue avait ainsi des opinions très personnelles, très ancrées, qu'il aimait à reproduire avec une sorte de passion, à l'aide d'expressions vives et pittoresques, souvent redites soit dans nos séances hebdomadaires qu'il fréquentait assidûment, soit dans nos assemblées générales annuelles aux débats desquelles il prenait une part très active.

» Qui de nous n'a souri avec discrétion en l'entendant tant de fois, et toujours avec une ardeur juvénile, reprendre d'une part sa thèse d'antipolychromiste absolu et d'autre part la tempérer avec cette bonne pensée du praticien : « Va pour la polychromie, quand elle consiste en des peintures réussies et instructives sur les panneaux inutilisés par la décoration architecturale » ?

» Dans le beau voyage que nous fîmes ensemble en Orient, il y aura bientôt cinq années, nous eûmes une longue et intéressante discussion devant le célèbre sarcophage dit

(1) *Troisième sermon pour la fête de Tous les Saints. Œuvres de Bossuet.* Ed. FIRMIN DIDOT, 1858. Tome II, p. 121.

d'Alexandre. Bordiau y soutint, malheureusement contre l'évidence des faits, une thèse opposée à celle du savant Hadmy-bey qui nous faisait les honneurs du beau musée de Constantinople. Le splendide marbre de Paros, dans lequel est sculptée cette œuvre admirable du IV^e siècle avant Jésus-Christ, a été polychromé; les traces de riches couleurs en font foi. Notre cher collègue n'en voulut rien croire.

» Faiblesse que rachetaient une grande sincérité de conviction, une loyale franchise, un enthousiasme si réconfortant !

» Ah ! mon ami, sur le point de vous quitter ici-bas, je ne saurais oublier notre entrée dans Sainte-Sophie de Constantinople. Nous franchissons le second narthex impressionnant par sa polychromie en matériaux et par ses dimensions robustes. Encore quelques pas dans l'incomparable basilique byzantine; nous voici, l'un à côté de l'autre, cloués sur place, haletants, muets devant ce prodige de grandeur, d'élégance, d'harmonie, de simplicité et de richesse. Émus par la beauté inénarrable de la vaste coupole s'élançant, radieuse et hardie, vers les cieux, nous frissonnons comme sous les échos profonds des concerts angéliques. Oui, les larmes viennent aux yeux ! Oui, échappant enfin aux regards des sbires attachés à nos pas, nous adorons Celui qui inspira le génie créateur de cette merveille d'art !

» Cher Bordiau, de telles heures participent de l'immortalité. Nous les retrouverons là-haut pour les posséder à jamais. »

ACTES OFFICIELS.

M. le Ministre de l'Agriculture a transmis à la Commission copie de la circulaire suivante, qu'il a adressée à MM. les Gouverneurs des provinces :

Travaux
d'ornementation.
Circulaire.

« Bruxelles, le 15 avril 1904.

» Monsieur le Gouverneur,

» La Commission des pétitions de la Chambre des Représentants a, par décision en date du 2 mars écoulé, renvoyé à mon département la pétition adressée à cette assemblée, le 20 juin 1903, par laquelle la section des sculpteurs-ornemanistes de la Ligne de l'industrie du bâtiment se plaint de ce que les travaux du sculpteur-ornemaniste, consistant en décorations intérieures, modèles et reproductions, font généralement partie de l'entreprise générale.

» De l'avis de la Commission royale des monuments, que j'ai consultée sur la question soulevée, la réclamation est fondée.

» Les travaux d'ornementation ressortissent au domaine artistique; ils devraient toujours faire l'objet d'entreprises distinctes. Au lieu de dépendre du caprice, parfois intéressé, de l'entrepreneur général, l'ornemaniste doit être directement sous les ordres de l'architecte dirigeant. Il en est ainsi

pour la statuaire, qui fait nécessairement l'objet d'entreprises séparées. Il importe que les artistes auxquels est confiée l'exécution de modèles d'ornements soient chargés du soin de réaliser les objets qu'ils ont conçus.

» Il est arrivé que des modèles d'ornements, confiés à des artistes, ont été sculptés par des praticiens qu'avaient désignés des maîtres de carrières. Les résultats de ces combinaisons hybrides ont été désastreux.

» J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Gouverneur, de vouloir bien veiller à ce que ces recommandations ne soient pas perdues de vue dans les entreprises de travaux qui s'exécutent à l'intervention des provinces et des communes.

» *Le Ministre,*
» (Signé) B^{on} M. VAN DER BRUGGEN. »

—

En transmettant la copie ci-dessus à la Commission, M. le Ministre de l'Agriculture fait connaître qu'il attire, sur les recommandations formulées dans cette dépêche, l'attention de ses honorables Collègues des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des Finances et des Travaux publics, de la Guerre et de la Justice.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 5, 12, 19 et 26 mars; des 2, 8, 16, 23 et 30 avril 1904.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif à la décoration picturale du chœur, des deux chapelles latérales, du transept et de la chapelle des fonts baptismaux de l'église des SS. Pierre et Urbain, à Huyssse (Flandre orientale); auteur, M. Coppejans;

Eglise
de Huyssse.
Décoration.

2° Le projet de décoration picturale du chœur de l'église de Saint-Quentin, à Hasselt (Limbourg). Tout en admettant le principe de l'ensemble de la décoration, la Commission estime qu'il est nécessaire de produire d'abord un échantillon de ce travail et notamment de l'une des figures des arcatures sous la fenêtre. Cet échantillon pourra être établi sur toile; auteur, M. Deumeus;

Eglise de
Saint-Quentin,
à Hasselt.
Décoration.

3° Le projet concernant la restauration du grand vitrail de Pierre Ghodemart, en l'église de Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut); auteur, M. Ladon;

Eglise de
Sainte-Waudru,
à Mons.
Vitrail de Pierre
Ghodemart.

Église de
Sainte-Waudru,
à Mons.
Vitreaux.

4° Le projet relatif au placement de deux vitreaux dans la chapelle de Saint-Vincent de Paul, en l'église de Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut); auteur, M. Ladon;

Église
de Les Avins,
Vitreaux et chemin
de la croix.

5° Les projets relatifs à l'exécution de vitreaux et d'un chemin de la croix pour l'église de Les Avins (Liège). Au cours de l'exécution du chemin de la croix, on devra atténuer encore beaucoup la lourdeur des cadres des stations; on en supprimera les pinacles en les remplaçant par des crochets;

Église de
Saint-Barthélemy,
à Liège.
Vitreaux.

6° Le projet relatif au placement de vitreaux dans l'église de Saint-Barthélemy, à Liège; auteurs, MM. Nicolas et fils;

Église
d'Overstag,
Chemin
de la croix.

7° Le projet d'un chemin de la croix à établir dans l'église d'Overstag, sous Wachtebeke (Flandre orientale); auteur, M. Goethals;

Église
de Saint Michel,
à Gand.
Vitrail.

8° Le dessin d'un vitrail destiné à l'église de Saint-Michel, à Gand (Flandre orientale); auteur, M. Casier;

Église
de Machelen.
Vitreaux.

9° Les dessins de trois vitreaux à placer dans les fenêtres du chœur de l'église de Machelen (Brabant); auteurs, MM. Comère et Capronnier;

Église de Breeck.
Chemin
de la croix.

10° Le projet relatif au placement d'un chemin de la croix dans l'église de Breeck (Limbourg). Le Collège estime toutefois qu'il vaudrait mieux, pour l'encadrement des stations, rester dans les données des encadrements simples du xv^e siècle, auquel appartient l'église;

Église de Brée.
Vitreaux.

11° Le projet de vitreaux à placer dans l'église de Brée (Limbourg). L'attention de l'auteur, M. Osterrath, a été appelée sur la décoration architecturale de la verrière n° 25, qui laisse à désirer, et sur la figure centrale de l'aquarelle n° 28, qui paraît un peu petite;

12° La maquette de la statue « la Cigale », que M. Namur est chargé d'exécuter pour l'une des promenades de la ville de Bruxelles. La Commission est d'avis qu'il y a tout avantage, au point de vue décoratif, à ce que cette figure soit exécutée en marbre.

Ville
de Bruxelles.
Statue pour l'une
des promenades.

— A la suite des observations contenues dans le rapport de la Commission en date du 20 mai 1905, des changements ont été apportés aux peintures murales en voie d'exécution au-dessus de l'arc triomphal et dans le chœur de la nouvelle église de Grimde, sous Tirlemont (Brabant).

Eglise
de Grimde.
Peintures
murales.

Les modifications opérées à la représentation du Jugement dernier sont importantes; cette composition est aujourd'hui satisfaisante. Il semble néanmoins que l'effet gagnerait encore beaucoup si l'artiste éclaircissait notablement le ton des embrasures de la triple fenêtre percée dans le tympan. Le ton très sombre de ces embrasures accentue sensiblement la crudité des vitraux placés dans la dite baie; il y aurait ainsi une sorte de transition entre les verrières et le sujet du tympan, qui serait tout à l'avantage de ce dernier.

L'artiste devrait simplifier le décor des piédroits de l'arc triomphal, de même que l'ornementation du chœur en s'attachant à respecter davantage les lignes architecturales de l'édifice. Il importe aussi qu'il conserve, par plus de simplicité, aux colonnettes cantonnant les piédroits, leur rôle de support et qu'il remplace le ton gris froid des bandeaux par une tonalité se rapprochant de celle du petit granit.

En vue d'harmoniser davantage l'ensemble de la décoration du chœur, il conviendrait que le plafond en bois soit légèrement éclairci.

Eglise
de Blégny.
Peintures
décoratives.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 25 février 1904, des peintures décoratives exécutées dans les nefs de l'église de Blégny, sous Trembleur (Liège), que ce travail artistique a été effectué dans de bonnes conditions et qu'il a été tenu compte des recommandations formulées par la Commission dans son rapport du 24 juin 1905.

En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation du subside promis, pour cette entreprise, sur les crédits des Beaux-Arts.

Hôtel de ville
d'Anvers.
Peintures
de la salle Leys.

— Conformément à une décision prise en séance du 16 janvier 1904, le Comité mixte des objets d'art a fait procéder à un nouvel examen des peintures de la salle Leys, à l'hôtel de ville d'Anvers, en vue de déterminer les mesures à prendre à l'égard de leur conservation.

M. Julien De Vriendt, directeur de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers et membre correspondant de la Commission royale des monuments, a bien voulu, à la demande du Comité mixte, se joindre à la délégation.

L'examen des œuvres dont il s'agit a été fait avec le soin le plus minutieux au moyen d'un échafaudage mobile et d'échelles mis à la disposition des délégués du Comité par les soins du Conseil communal.

Tout d'abord, il a été unanimement reconnu qu'il ne peut être question d'opérer le nettoyage des peintures; cette mesure n'a aucune raison d'être et pourrait être très dangereuse, certaines couleurs étant friables.

Les investigations concernant l'état des peintures se sont portées d'abord sur les figures isolées; elles ont amené les constatations suivantes : Figures au-dessus des deux portes du côté de l'entrée de la salle : à part les poches ou éclats

qui se sont produites dans l'enduit, il ne manque rien à ces peintures. Figures au-dessus de la porte au fond de la salle du côté des fenêtres : à la figure de droite, il y a une petite partie de couleur entre les jambes où le noir n'adhère pas bien ; il faudra la pointiller à la gouache. Sur la robe grise de la figure à côté de la précédente, il y a aussi une petite partie de couleur qui se détache ; il faudra la pointiller. A cette même figure, le rouge s'enlève au toucher. Figures au-dessus de la porte à droite au fond de la salle : il n'y a qu'à boucher et retoucher les poches.

Les grands tableaux ont ensuite été examinés minutieusement. Il a été reconnu à l'unanimité qu'il n'y a d'autre opération à y faire que de boucher et de retoucher les poches ; nulle autre retouche ne doit être tolérée.

On doit absolument éviter de faire tomber les parties de plâtrages qui sonnent creux. Si, plus tard, ce qui ne paraît guère probable, il en est qui se détachent, on y fera le nécessaire.

Les éclats de couleur qui menacent de tomber devront être recollés à la gomme laque.

Il y a lieu de faire d'abord un essai de restauration, dans les conditions sus-indiquées, sur une partie d'un panneau. Quand il sera terminé, le Comité mixte le fera examiner.

Le Comité émet le vœu de voir confier le masticage des poches à M. Mirimäi, de Bruxelles, spécialiste en ce genre d'opérations, et la retouche de la peinture, sur ce masticage, à un artiste peintre.

Quelques parties de la peinture dans les rouges et les bruns tendent à se pulvériser. On pourrait tenter un essai de fixation des couleurs sur une très petite partie de peinture

dans un endroit peu apparent; cette opération serait examinée en même temps que l'essai de masticage des poches dont il est question ci-dessus.

Le Comité mixte exprime aussi le désir que les essais préconisés et, le cas échéant, les autres opérations subséquentes soient faits sous la surveillance de l'un de ses membres, M. Degroot, de M. Blomme, membre de la Commission royale des monuments, et de M. Julien De Vriendt, directeur de l'Académie d'Anvers.

Lorsque toutes les petites avaries constatées auront été réparées, il importera que l'Administration communale charge un artiste compétent de surveiller périodiquement les peintures et, chaque fois qu'il constatera qu'un nouvel éclat se produit et menace de tomber, on devra le faire recoller. Il est toutefois probable que les poches que l'on remarque sont de date déjà ancienne, que l'enduit a aujourd'hui cessé de travailler et que des accidents de cette nature, dus à des fragments de chaux mal éteinte, ne se reproduiront plus qu'à de rares intervalles.

La Commission s'est ralliée, à l'unanimité, aux avis exprimés sur cette affaire par son Comité mixte des objets d'art.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 12 avril 1904, que les trois premières stations du chemin de la croix de l'église des SS. Michel et Pierre, à Anvers, peuvent être adoptées.

Se ralliant à l'appréciation de ses délégués, la Commission estime que les projets de trois autres stations, qui leur ont été soumis, peuvent également être adoptés.

— Il a été procédé, le 2 avril 1904, dans l'atelier de M. Malfait, à l'examen du modèle de l'une des stations du

Eglise
des SS. Michel
et Pierre,
à Anvers.

Eglise
de Bertin,
Chemin
de la croix.

chemin de la croix de l'église de Bertrix (Luxembourg).

Le modèle dont il s'agit est bien compris et conforme au projet qui a reçu le visa. Il peut être adopté et rien n'empêche de poursuivre la réalisation de l'œuvre complète.

L'attention de l'auteur et de l'architecte a été attirée sur l'avantage qu'il y aurait, au point de vue de la valeur artistique du travail, à polychromer les chairs des figures et à dorer tout le bas-relief des stations, à l'exemple de ce qui se faisait autrefois pour les ouvrages similaires. La croix du tympan des cadres gagnerait aussi à être dorée et maintenue fixe; une petite croix mobile serait placée au centre de la première.

Le bas-relief semble devoir être un peu avancé vers l'extérieur, afin que la différence de plan entre cette sculpture et le tympan soit moins accentuée. La saillie des marches de l'estrade, dans le bas-relief, pourrait aussi être légèrement atténuée.

L'auteur devra veiller à varier les plis des vêtements des personnages pour éviter la monotonie.

— Il a été procédé, le 21 avril 1904, à l'examen du travail de reconstitution d'un retable en bois sculpté de l'église de Saint-Michel, à Brecht, et de restauration de deux volets peints provenant de ce retable.

Église
de Saint-Michel,
à Brecht.
Retable.

MM. Donnet et Van Leemputten, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

Il a été constaté que l'exécution du retable a été faite avec soin et que cette œuvre d'art, due à M. Gerrits, peut être adoptée.

La restauration des volets a également été faite avec beau-

coup de soins, par M. Maillard, sous la direction de M. Van Leemputten. Ce dernier, qui a étudié spécialement ces volets, se demande s'ils ne seraient pas l'œuvre du peintre Van Rillaert.

M. le curé de Brecht a été engagé à laisser le plus possible les volets ouverts, l'air et la lumière étant indispensables à la conservation des couleurs.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

Musée
des Beaux-Arts,
à Mons.

1° Le projet relatif à la construction d'un musée communal des Beaux-Arts, à Mons (Hainaut); architecte, M. Rau;

Ancien bâtiment
annexe
à l'hôtel de ville
de Louvain.

2° Le projet de restauration du corps de bâtiment reliant le local des Doyens des Drapiers au pignon ouest de l'hôtel de ville de Louvain (Brabant); architecte, M. Frische.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction
et restauration
de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Lindelhoeven, sous Overpelt (Limbourg); architecte, M. Collès;

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Ecaussines d'Enghien (Hainaut); architecte, M. Tournay;

3° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Norderwyck (Anvers); architecte, M. Taeymans;

4° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Marke (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;

5° Le projet de reconstruction du presbytère incendié de Porcheresse (Luxembourg); architecte, M. Adam;

6° Le projet de restauration du presbytère de Linckhout (Limbourg); architecte, M. Martens;

7° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Putte (Anvers); architecte, M. Careels;

8° Le projet de travaux de réparation à effectuer au presbytère de Bassenge (Limbourg);

9° Le projet relatif à la reconstruction des dépendances du presbytère de Zammel, sous Gheel (Anvers); architecte, M. Taeymans;

10° Le projet relatif à la transformation des annexes du presbytère de Lootenhulle (Flandre orientale); architecte, M. Goethals.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Pede-Sainte-Gertrude, sous Schepdael (Brabant), à Église de Pede-Sainte-Gertrude. la condition que l'auteur aura égard aux recommandations consignées dans le rapport de M. l'architecte provincial en date du 12 novembre 1905 et qu'il évitera de mettre en œuvre dans les façades des bandes de briques de couleur différente, comme on le fait souvent, ce qui contrarie les lignes architecturales des édifices; architecte, M. Veraart;

2° A Sarty, sous Courcelles (Hainaut); architecte, Église de Sarty. M. Leborgne;

Église de Lindelhoeven, 5° A Lindelhoeven, sous Overpelt (Limbourg); architecte, M. Collès ;

Église de Longchamps, 4° A Longchamps (Luxembourg); architecte, M. Würth ;

Église de Bomel, 5° A Bomel, paroisse dépendant de la ville de Namur, sous réserve de tenir compte de la recommandation faite par M. l'architecte provincial quant à la nécessité de placer des voliges sous la couverture en ardoises à crochets. La Commission se rallie aussi à son observation en ce qui concerne les contreforts de la haute-nef établis en porte-à-faux. Elle estime que ces contreforts pourraient être supprimés. Les contreforts des bas côtés ont trop peu de saillie; celle-ci devra être augmentée à moins qu'on ne supprime ces contreforts. Du moment que l'on adopte ces éléments architectoniques, il importe de leur donner, au moins en apparence, la force de résistance qu'ils comportent; architecte, M. Lange.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

Église de Brussegheem, 1° De Brussegheem (Brabant), à la condition de supprimer trois des lucarnes de la flèche, une seule, placée à la face postérieure, étant suffisante pour donner accès à la toiture; architecte, M. Dhaeyer ;

Église de Passchendaele, 2° De Passchendaele (Flandre occidentale), moyennant de donner une autre forme aux fenêtres des dépendances qui ont trop de ressemblance avec les baies de fenêtres de l'église; architecte, M. De Pauw.

Ainsi que les projets ci-après :

Église de Sainte-Walburge, à Furnes, 3° Construction de la flèche et du baptistère de l'église de Sainte-Walburge, à Furnes (Flandre occidentale), tout en faisant remarquer que la partie inférieure de la tourelle

paraît un peu courte et, par contre, la flèche est fort élancée; il y aurait peut-être avantage, au moment de l'exécution, de tenir compte de ces deux observations. En ce qui concerne le cordon mouluré sous les fenêtres du baptistère, il semble préférable de suivre le tracé indiqué au premier projet; architecte, M. Vinck;

4° Établissement d'une clôture autour de l'église de Ternath (Brabant); architecte, M. Van Ysendyck;

Église
de Ternath.

5° Construction d'une annexe à l'église de Ronquières (Hainaut) et travaux divers de réparations à cet édifice; architecte, M. Charbonnelle;

Église
de Ronquières.

6° Aménagement du parvis de l'église paroissiale d'Antoing (Hainaut). L'attention de l'auteur, M. De Porre, a été appelée sur les candélabres dont la forme laisse à désirer;

Église
d'Antoing.

7° Établissement d'un nouveau carrelage dans l'église de Neeroeteren (Limbourg). La bordure est un peu large; on remédiera aisément à ce défaut en supprimant, au cours de l'exécution, une partie des noirs de ladite bordure;

Église
de Neeroeteren.

8° Exécution de travaux divers à l'église de Surice (Namur); architecte, M. Lange;

Église
de Surice.

9° Reconstruction de la façade et de la tour de l'église de Fays-Famenne (Luxembourg), sous réserve qu'au cours de l'exécution des travaux les contreforts de la tour seront placés perpendiculairement à celle-ci et que la corniche au pied de la flèche sera supprimée;

Église de
Fays-Famenne.

10° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Objets mobiliers
d'églises.

Saint-Germain, à Tirlemont (Brabant) : deux autels;

Lovenjoul (Brabant) : autel;

Machelen (Brabant) : chaire à prêcher ;

Ransart (Hainaut) : confessionnal et banc de communion ;

Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut) : retable pour la chapelle de Saint-Vincent de Paul et clôture en chêne et cuivre ciselé pour la chapelle de Saint-Ghislain ;

Grand-Jamine (Limbourg) : bancs ;

Messancy (Luxembourg) : buffet d'orgue ;

Luttre (Hainaut) : cloche ;

Suxy (Luxembourg) : chaire à prêcher ;

Gestel, sous Meerhout (Anvers) : horloge ;

Beyne, sous Beyne-Heusay (Liège) : confessionnaux et lustres ;

Darion (Liège) : deux confessionnaux ;

Overslag, sous Wachtebeke (Flandre orientale) : chaire à prêcher ;

Burght (Flandre orientale) : mobilier complet ;

Saint-Joseph, à Alost (Flandre orientale) : lambris en bois de chêne ;

Vedrin (Namur) : buffet d'orgue ;

Saint-Marc (Namur) : buffet d'orgue ;

Villers-le-Peuplier (Liège) : cloche.

Église d'Ittre.

— Il a été procédé, le 1^{er} mars 1904, à une inspection de la nouvelle église d'Ittre, spécialement au point de vue de l'exécution : 1^o de travaux supplémentaires et complémentaires nécessités par la construction de l'édifice, et 2^a du nouveau mobilier qui y a été placé sans autorisation.

M. Baes, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cette inspection.

Les travaux supplémentaires ont été nécessités par les

fondations, à cause de la mauvaise nature du sol. Ils ont donné lieu à une dépense de . . . fr. 2,848 22

Les travaux complémentaires se rapportent notamment au pavement céramique des trois chœurs, à la restauration de la grande fenêtre du chœur conservé de la chapelle de Notre-Dame, aux vitrages, etc., etc. Ils se sont élevés à fr. 5,986 57

Soit une dépense supplémentaire de . fr. 8,854 59

La nécessité et l'utilité de ces ouvrages sont justifiées. Tel est aussi l'avis du service technique provincial.

L'église d'Iltre est une construction fort réussie. Elle se distingue à la fois par son caractère monumental et son aspect pittoresque. C'est une des belles œuvres de feu l'architecte Clément Léonard, trop tôt enlevé à l'art architectural belge.

Divers meubles ont été placés dans l'église par les soins de l'ancien curé, M. Thiernesse, actuellement doyen de Tubize. Ils se répartissent comme suit (les prix renseignés en regard de chacun d'eux résultent à la fois de renseignements recueillis sur place et de l'appréciation de la Commission) :

Chemin de la croix peint, 150 fr. par station, fr.	2,100
Le lambris dans lequel sont enchâssées les stations	1,000
Ciborium du maître-autel	5,000
Autel de Notre-Dame	1,000
Trois vitraux, chapelle de Notre-Dame, à 500 fr.	1,500
Grand vitrail, chapelle de Notre-Dame	800
Vitrail de la triple fenêtre du chœur.	<u>5,000</u>
A reporter.	fr. 14,400

	Report.	fr.	14,400
Banc de communion			850
Installation électrique			800
Maitre-autel			2,000
Tabernacle			700
Candélabres en cuivre, vases, socles, statues de saints, etc.			1,000
			<hr/>
Ensemble environ.		fr.	19,750

Tous ces objets sont le produit de dons, de collectes, etc.

Il y a lieu d'ajouter à cette énumération :

Quatre confessionnaux payés par le Conseil de fabrique, soit	fr.	1,900
au moyen de fonds provenant de la vente de vieux confessionnaux à l'église de Quenast (500 francs) et de boiseries à M. T'Serstevens (1,500 francs).		
		<hr/>

Valeur approximative du mobilier placé, fr. 21,650

Il y a, en outre, à la sacristie, un ostensor, des chasubles, etc., provenant de la chapelle du château d'Ittre et donnés par M^{me} de Smet. Leur valeur ne peut être indiquée; ce sont, du reste, des objets anciens.

Deux vieux confessionnaux ont été déposés dans l'église de Wauthier-Braine. Le Conseil de fabrique demande l'autorisation de les y laisser, vu leur valeur insignifiante; ils n'ont pu trouver acheteur.

Quant au vitrail de l'ancien chœur et à l'ancien banc de communion, on n'a pu, lors de l'inspection, indiquer ce qu'ils sont devenus.

Les meubles placés dans l'église d'Ittre sont très conve-

nables ; ils répondent parfaitement bien à leur destination. Seulement, le ciborium masque la partie inférieure du vitrail de la triple fenêtre du chevet, œuvre extrêmement remarquable tant par le dessin que par la tonalité et la translucidité des couleurs du peintre Ladon. C'est là un défaut sérieux auquel il faudrait tâcher de remédier.

Les délégués ont fait leur inspection en présence de M. le bourgmestre d'Ittre et du nouveau curé. Il résulte de leur entretien avec ces deux autorités que le Conseil communal et la Fabrique d'église sont maintenant d'accord, comme il fallait le souhaiter, en présence des excellents résultats obtenus.

Il n'y a pas de doute que l'église d'Ittre et son mobilier nouveau constituent un ensemble vraiment artistique et de grande valeur.

La Commission regrette que la polychromie de l'église n'ait pas été mieux soignée. Elle a donné, sur place, des indications pour que la coloration du chevet du chœur, derrière le tabernacle, fût ou bien améliorée ou au moins atténuée par une extension des courtines derrière l'autel.

Il importe que le tabernacle, complété par l'expositorium laissé à demeure, reste tel qu'il est. Il constitue, avec le maître-autel lui-même, un ensemble d'une belle et distinguée simplicité.

Le rapport suivant a été adressé, le 12 mars 1904, par la Commission, à M. le Ministre de la Justice :

Dégâts causés
aux constructions
par l'humidité.

« Nous avons constaté, dans ces derniers temps, que des

édifices publics construits depuis peu d'années, ont déjà leurs murs atteints gravement par l'humidité.

» Cette situation provient de ce qu'en général on néglige de prendre les mesures de précaution nécessaires pour parer à cette fâcheuse situation éminemment préjudiciable à la conservation des édifices et des objets qu'ils renferment.

» Nous estimons qu'il est urgent d'appeler l'attention des administrations publiques sur la nécessité de recourir dorénavant aux mesures de précaution nécessaires pour mettre les bâtiments à l'abri des ravages de l'humidité, aussi bien de celle provenant du sol que de celle causée par les pluies.

» Dans ce but, divers moyens sont mis en usage; ils varient naturellement suivant la situation des lieux. L'expérience a démontré les bons résultats que l'on a obtenus notamment, d'une part, en recouvrant les fondations d'une couche d'asphalte pour empêcher l'humidité du sol de monter dans les murs; et, d'autre part, en construisant des doubles murs aux côtés sud et ouest pour combattre les effets de l'humidité chassée par les mauvais vents au travers des murailles.

» Il est tout naturel que de telles précautions nécessitent quelques dépenses supplémentaires, mais celles-ci sont largement compensées par une plus longue durée des constructions, par des conditions hygiéniques meilleures et enfin par une économie considérable dans les frais d'entretien des bâtiments. Un édifice atteint par l'humidité réclame périodiquement des dépenses considérables d'entretien qui finissent par devenir ruineuses pour les administrations chargées d'y pourvoir. »

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

- 1° Le projet relatif au renouvellement des toitures de l'église de Borsbeeck (Anvers); architecte, M. Gife; Église de Borsbeeck.
- 2° Le projet de travaux de restauration et d'appropriation à effectuer à l'église de Staceghem, sous Harlebeke (Flandre occidentale); architecte, M. Vercoutere; Église de Staceghem.
- 3° Le projet de restauration de l'église de Moustier-sur-Sambre (Namur); architecte, M. Simon; Église de Moustier-sur-Sambre.
- 4° Le projet de travaux de réparation à exécuter à l'église de Belle (Luxembourg); architecte, M. Lange; Église de Belle.
- 5° Le projet relatif à la consolidation des murs de l'église de Frasnès (Namur), à la condition qu'au cours de l'exécution l'auteur aura égard aux observations consignées dans le rapport de M. l'architecte provincial; Église de Frasnès.
- 6° Le projet de restauration de l'église de Vlytingen (Limbourg); architecte, M. Christiaens; Église de Vlytingen.
- 7° Le projet de travaux de restauration à exécuter à l'église de Braibant (Namur), sous la réserve qu'il sera tenu compte des observations contenues dans le rapport de M. l'architecte provincial; architecte, M. Lange; Église de Braibant.
- 8° Le projet de restauration de la tour de l'église de Peer (Limbourg); architecte, M. Martens; Église de Peer.
- 9° Le projet de restauration de l'église de Brye (Hainaut); architecte, M. Bonivert; Église de Brye.
- 10° Le projet relatif à l'exécution de travaux divers à l'église de Saint-Remy, à Gilly (Hainaut). Ce projet comporte entre autres l'exécution de pupitres pour les stalles en Église de Saint-Remy, à Gilly.

style Louis XV, qui sont très intéressantes. Le Collège espère que l'artiste de talent chargé de ce travail, M. Zens, mettra tous ses soins à ce que la partie nouvelle de ces meubles soit aussi parfaite que la partie ancienne, dont l'exécution est remarquable;

Églises
de Lisogne,
de Loyers
et d'Awagne.

11° Le projet de divers travaux à exécuter aux églises de Lisogne, de Loyers et d'Awagne (Namur). Au cours de l'exécution des travaux à l'église de Lisogne, il y aura lieu de tenir compte de la recommandation faite par M. l'architecte provincial en ce qui concerne le placement des tirants en fer prévus pour retenir les murs latéraux et la poussée de la voûte. Il faudra relier ces tirants aux arbalétriers. Pour les travaux de l'église de Loyers, il importera d'adopter, pour tous les angles nouveaux, des pierres de même nature que pour les parements, afin de ne pas détruire l'aspect d'unité de la construction; architecte, M. Joostens;

Église
de Notre-Dame
de Messine,
à Mons.

12° Le projet concernant des travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Notre-Dame de Messine, à Mons (Hainaut); architecte, M. Puchot;

Église
de Neerheylissem.

13° Le projet de restauration de l'église de Neerheylissem (Brabant); architecte, M. Langerock;

Église
de Notre-Dame
du Lac,
à Tirlemont.

14° Le projet relatif à la restauration du grand portail de l'église de Notre-Dame du Lac, à Tirlemont (Brabant); architecte, M. Van Assche;

Église
de Ghisteltes.

15° Le projet de travaux complémentaires à exécuter à la tour de l'église de Ghisteltes (Flandre occidentale); architecte, M. Hoste;

Église
de Dilbeek.

16° Le projet de restauration de l'église de Dilbeek (Brabant); architecte, M. Valeke;

17° Le projet relatif à la restauration de la fenêtre du pignon sud du transept de l'église de Machelen (Brabant); architecte, M. Van den Bemden;

Église
de Machelen.

18° Le projet relatif à la restauration de l'église de Tervueren (Brabant); architecte, M. Capronnier;

Église
de Tervueren.

19° Le devis estimatif des travaux restant à effectuer pour le parachèvement de la restauration de l'église de Saint-Gommaire, à Lierre (Anvers). La Commission ne voit aucun inconvénient à ce que cette nouvelle dépense soit faite d'après les bases adoptées précédemment; c'est-à-dire qu'une somme de 15,500 francs serait consacrée annuellement à l'exécution d'une deuxième série de travaux comportant dix années.

Église de
Saint-Gommaire,
à Lierre.

— A la demande du Conseil de fabrique de l'église de Hougaerde, il a été procédé, le 17 février 1904, à l'inspection des travaux de restauration effectués récemment à cet édifice.

Église
de Hougaerde.

M. Langerock, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cette inspection.

Les ouvrages exécutés ont porté sur la restauration générale des toitures, corniches, etc., et sur l'établissement de tuyaux de descente des eaux pluviales. Ils ont été exécutés dans de bonnes conditions.

Ces travaux constituaient les plus urgents. Cependant ils ne suffisent pas pour assurer la conservation du monument; il faut, pour atteindre ce but et pour éviter de plus grandes dépenses dans un avenir peu éloigné, réparer en recherche les parements extérieurs, surtout à la tour et aux soubassements des murs; enlever les plantes parasites qui croissent dans les joints et disloquent les maçonneries; opérer un bon rejointoiement de celles-ci. Il importera aussi de régulariser

le terrain contre les murs sur tout le pourtour de l'édifice et d'établir un bon trottoir en pavés posés au mortier pour écarter les eaux du pied des murailles.

Il importe, d'autre part, de rappeler aux administrations locales qu'elles doivent veiller avec soin à ce que l'on ne fasse pas des inhumations trop près des murs de l'église, celle-ci étant située dans le cimetière; les fosses produisent des affouillements susceptibles d'amener des lézardes dans les maçonneries.

L'intéressante cuve baptismale en style roman de l'église de Hougærde, déjà signalée dans le rapport du 5 août 1900, se trouve encore dans la sacristie. Il est indispensable qu'elle soit remise à son ancien emplacement, au rez-de-chaussée de la tour, et qu'on profite de cette occasion pour aménager ce local qui sert aujourd'hui de magasin.

— Il a été procédé, le 12 avril 1904, de concert avec MM. le chanoine Van Caster, Donnet et Van Leemputten, membres du Comité provincial des correspondants, à une visite des travaux de restauration en cours d'exécution au chœur de l'église de Saint-Paul, à Anvers, spécialement au point de vue de l'examen :

- a) Du relevé des travaux exécutés en 1905;
- b) Du procès-verbal de réception de ces travaux;
- c) Du devis estimatif des ouvrages projetés en 1904;
- d) Du plan renseignant ces derniers travaux.

Ces documents n'ont soulevé aucune observation.

Tous les travaux exécutés ont été effectués avec soin et intelligence.

L'attention de l'architecte, M. Stuyck, a seulement été appelée sur la nécessité, pour les rejointoyages, de veiller

avec soin à ce que l'on se serve toujours de mortier de teinte absolument semblable à celle du mortier ancien, afin de conserver une nuance uniforme aux parements, le rejointoyage ne devant être opéré qu'aux endroits où les joints sont ouverts.

Il a été recommandé aussi de ne renouveler que les seules pierres trop frustes pour être maintenues sans altérer les lignes architecturales du monument. Sous ce rapport, il y aura peu de renouvellements à opérer à la façade est et encore beaucoup moins à la façade nord du chœur, ces côtés étant moins exposés aux intempéries que le côté sud qui vient d'être restauré.

Lorsque l'on s'occupera de la restauration de parements en briques, il importera de faire usage d'acide chlorhydrique pour le nettoyage des parements au lieu d'employer le marteau. Ce dernier système offre l'inconvénient d'entamer parfois la surface de la brique et d'en modifier l'aspect.

— Il a été procédé, le 8 mars 1904, à l'inspection de la chapelle de Sainte-Gudule, à Moorsel, à l'effet de s'assurer s'il y a lieu de l'inscrire au tableau des monuments historiques.

Chapelle
de Sainte-Gudule,
à Moorsel.

M. le chanoine Van den Gheyn, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cette inspection.

La chapelle en question, où l'on célèbre les offices une fois par an et qui est très fréquentée par les pèlerins, est située à proximité de l'église paroissiale. Bâtie en style ogival, elle paraît remonter aux premières années du xvi^e siècle. C'est un petit édifice d'aspect élégant. Le clocheton en pierre posé en encorbellement sur le pignon,

constitue une conception savamment ordonnancée, pleine d'originalité artistique; il offre d'ailleurs un aspect très pittoresque et se trouve dans un état exceptionnel de conservation.

Vu la rareté des constructions de l'espèce, il y a lieu de ranger la chapelle de Moorsel dans la troisième classe des édifices monumentaux du culte.

La chapelle se trouve dans une situation assez satisfaisante; néanmoins la construction nécessite certains travaux de restauration, de rempiètement des murs, etc., destinés à en assurer l'existence. Le projet de ces travaux est actuellement soumis aux pouvoirs publics.

Église
de Moorsel.

— La délégation qui s'est rendue à Moorsel, le 8 mars 1904, a profité de ce voyage pour inspecter l'église de la localité.

Cet édifice, dont la construction remonte, pour la majeure partie, à la dernière période ogivale, a subi de nombreux remaniements qui lui ont enlevé toute valeur artistique. Seule la tour massive qui le précède n'a pas été trop altérée. Cette tour est plus ancienne que le vaisseau; sa base est romane. On y remarque au nord et au sud des baies en plein-cintre à embrasure fortement évasée vers l'extérieur. Une forte tourelle circulaire renfermant l'escalier y est adossée; elle est intéressante par sa masse et surtout par un encoorbellement formant le passage de l'escalier dans la tour.

La base de la tour et celle de la tourelle sont enlavées dans une informe construction moderne servant de dépôt de charbon et à laquelle est adossé un calvaire. Il importe de débarrasser l'édifice de cette verrue qui la défigure; le calvaire pourra trouver place dans un endroit mieux approprié.

Le maître-autel renaissance renferme un tableau qui paraît intéressant sous la crasse qui le recouvre. Cette œuvre d'art devrait être confiée aux soins d'un restaurateur habile qui le nettoierait avec précaution. Il ne semble pas que l'œuvre nécessite d'autres mesures de préservation.

Des vitraux, dons de particuliers, viennent d'être placés; ils déshonorent absolument l'intérieur de l'édifice; la Commission n'a rien ouï dire quant aux autorisations de placement dont auraient profité des œuvres aussi misérables.

— Il a été procédé, le 14 mars 1904, à l'inspection de l'église de Vloersegem, que le Comité des correspondants de la Flandre orientale propose de classer au nombre des édifices monumentaux du culte.

Église
de Vloersegem.

M. Serrure, Vice-Président du dit Comité, assistait à cette inspection.

L'édifice en question, décrit dans un rapport de M. De Ceulencer, en date du 6 février 1904, est de dimension très restreinte. Sa construction remonte à la dernière période ogivale; cependant la tour paraît dater d'une époque plus reculée. Elle offre cette particularité qu'elle repose sur un berceau ogival la traversant de l'ouest à l'est, ce qui pourrait faire supposer qu'elle formait autrefois l'avant-chœur d'une chapelle. Il est à remarquer toutefois qu'il ne se voit aucune trace d'arrachement à la façade ouest de nature à confirmer cette hypothèse.

L'église de Vloersegem, bâtie au centre du minuscule cimetière paroissial, lequel est encore entouré de son vieux mur d'enceinte bas et rustique, offre un caractère très pittoresque ayant conservé le type flamand du moyen âge.

Cette modeste église, construite en beaux matériaux, n'est

pas sans mérite sous le rapport artistique et archéologique. Il y a lieu de la ranger dans la 5^e classe des édifices monumentaux du culte.

Le projet de restauration qui a reçu le visa de la Commission, le 2 octobre 1902, est encore toujours à l'état de projet à cause de la pénurie des ressources locales. Cependant, il y a nécessité absolue de commencer les travaux de restauration, certaines parties du petit monument étant très délabrées, notamment le soubassement des murs. Il pourrait en résulter des écroulements partiels dans un avenir peu éloigné.

D'après les renseignements fournis sur place, ce projet ne prévoit rien pour la restauration des toitures, ni pour le placement de gouttières, qui font défaut. Cependant les couvertures semblent nécessiter des réparations. Il importe de les vérifier avec soin et d'examiner si l'édifice n'était pas recouvert anciennement par une voûte en bardeaux qu'il serait intéressant de rétablir, le cas échéant.

Il semble utile de profiter des travaux projetés pour faire disparaître l'annexe misérable qui abrite les fonts baptismaux et qui défigure le côté nord du temple. La cuve baptismale pourra trouver place à l'extrémité ouest du bas-côté nord et les pierres provenant de la démolition de l'annexe seraient employées à la restauration de l'ensemble du monument.

Indépendamment des travaux prévus au projet adopté et de ceux qui pourront résulter des recherches indiquées ci-dessus, il faudrait encore prescrire l'établissement d'un bon trottoir en pavés posés au mortier tout autour de l'église et ménager des moyens sérieux d'écoulement des eaux provenant des toitures. Ces mesures sont indispensables

pour assécher les murs imprégnés d'humidité au point de rendre l'édifice froid et malsain.

Étant donnée l'extrême pénurie des ressources des administrations locales, il est indispensable que les pouvoirs publics fassent ici un sacrifice exceptionnel en subsidiant l'entreprise dans la mesure la plus large possible.

— M. le curé de Bienne-le-Happart ayant signalé l'église de cette localité comme présentant de l'intérêt au point de vue artistique et archéologique et réclamant des travaux d'entretien et de restauration, il a été procédé à une visite des lieux le 5 avril 1904, de concert avec MM. Devillers, Hubert, Matthieu et l'abbé Puissant, membres du Comité des correspondants du Hainaut.

Église
de Bienne-le-
Happart.

L'édifice en question est, en effet, intéressant. Sa construction remonte à la première moitié du xvi^e siècle. Il a été agrandi entre les années 1876-1878 par l'adjonction de deux travées et d'une tour et on a effectué, à cette époque, des réparations à la partie ancienne de l'église. Cette dernière partie se compose d'un chœur terminé par une abside à trois pans, d'un transept dont les bras sont également terminés en forme d'absides à trois pans et d'une travée des nefs. Elle est recouverte par des voûtes en bardeaux des plus curieuses; les nervures reposent sur des consoles sculptées où sont représentés les douze apôtres. A la rencontre des nervures, au sommet des voûtes, se trouvent des clefs sculptées montrant des figures grimaçantes. Aux travées ajoutées on s'est contenté de mouler les anciennes figures pour appliquer les moulages en plâtre sur les consoles nouvelles.

La partie ancienne de ce petit édifice est très caractéris-

tique; elle appartient à ce type spécial que l'on rencontre dans la région qui avoisine la vallée de la Sambre et dont il reste peu de spécimens aujourd'hui. Son intérêt est suffisant pour qu'il y ait lieu de ranger le chœur, le transept et la première travée des nefs joignant le transept dans la 5^e classe des édifices monumentaux du culte.

Toute l'église, aussi bien la partie moderne que la partie ancienne, réclame des travaux assez importants d'entretien et de restauration. Les couvertures en ardoises laissent filtrer les eaux pluviales; les gouttières sont en mauvais état; les tuyaux de descente, insuffisants, déversent les eaux sur les murs ou les déposent au pied de ceux-ci, où elles pénètrent dans les fondations. Il est urgent de remédier à cette situation si l'on ne veut s'exposer à aboutir à une ruine certaine du monument. Il est non moins urgent de régulariser le sol qui est en pente vers les murs. Il faut également établir, sans délai, un trottoir en pavés posés au mortier, avec pente suffisante et rigoles d'écoulement sur tout le pourtour de l'édifice pour en écarter les eaux et assécher les murailles qui sont imprégnées d'humidité.

L'intérêt qu'offre l'église de Bienne-le-Happart ne réside pas seulement dans sa construction, mais aussi dans les objets d'art qu'elle renferme. On y trouve, entr'autres, un retable gothique à trois compartiments, en bois de chêne; malheureusement les groupes anciens ont disparu; ils sont remplacés par des groupes en plâtre. Une belle croix triomphale du xv^e siècle est posée sur une trabe à l'entrée du chœur. Dans la chapelle des fonts se trouve une jolie cuve baptismale en pierre bleue portant la date de 1553 et, tout à côté, une couronne de lumière pédiculée, en fer forgé,

de la dernière période ogivale. Quelques statuettes sont également à signaler : un *Ecce Homo*, une Sainte-Anne, un Saint-Nicolas, etc.

Il importe que l'on soumette, sans tarder, aux autorités compétentes, un projet des travaux à effectuer pour mettre l'église de Bienne-le-Happart en état convenable. Aujourd'hui, les dépenses seront encore modérées, mais si l'on tarde à mettre la main à l'œuvre on sera entraîné à des frais considérables de renouvellements et même de reconstructions.

Le projet présenté devra comprendre le rétablissement des meneaux des fenêtres qui ont disparu et dont on pourra trouver des types dans l'église voisine de Merbes-Sainte-Marie, dont l'ordonnance se rapproche sensiblement de celle de Bienne-le-Happart.

— Pour satisfaire à la demande de M. le curé de Basse-Wavre, il a été procédé, le 19 avril 1904, à une inspection de l'église de cette paroisse, qui nécessite des travaux d'appropriation et de restauration.

Église
de Basse-Wavre.

MM. Hanon-de Louvet, Langerock et Brunfaut, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cette inspection.

Les nefs de l'église de Basse-Wavre appartiennent au style de la renaissance; le chœur, en style ogival de la dernière période, a conservé son caractère à l'extérieur, tandis que l'intérieur a été transformé, probablement au xvii^e siècle.

La chapelle de Notre-Dame de Basse-Wavre, patronne de l'église, située au fond du collatéral nord, contre le chœur, est une construction très ancienne en moellons qui, si l'on

peut en juger malgré les plâtrages qui en recouvrent l'extérieur, appartient au ^{xv}^e siècle. C'est un reste de l'oratoire primitif du prieuré des Bénédictins. Une baie de fenêtre aujourd'hui enterrée dans le sol, lequel a été sensiblement exhaussé, forme ici un point d'interrogation. Il serait très intéressant de pratiquer à cet endroit quelques fouilles, afin de s'assurer s'il n'y a pas une crypte sous cette chapelle. L'intérieur de cet oratoire, garni de revêtements renaissance en marbre, a un aspect de réelle grandeur; il est fermé par une belle grille de fer rehaussé de quelques points de dorure, mais qui gagnerait beaucoup à être entièrement dorée étant donné le fond sombre de la chapelle sur lequel elle se découpe.

Les parements extérieurs de l'église sont composés d'assises alternatives de briques et de grès.

Sans présenter un caractère monumental, l'église de Basse-Wavre ne manque cependant pas de mérite et celui-ci pourrait être sensiblement rehaussé au moyen de quelques travaux d'appropriation et de restauration qui sont d'ailleurs nécessaires pour mettre en état convenable cet édifice, qui est fréquenté par de nombreux pèlerins.

C'est ainsi que les parements extérieurs, en grande partie recouverts de badigeon, devraient être nettoyés avec soin en faisant usage d'acide chlorhydrique étendu d'eau et rejointoyés ensuite au moyen de bon mortier partout où les joints se sont ouverts.

Le chœur devra être restauré en style ogival à l'extérieur; il y a du reste peu de chose à y faire. A l'intérieur, il faudra conserver le style renaissance pour cadrer avec tout le reste de l'édifice et avec les intéressantes boiseries en style

Louis XV qui le garnissent. Une fenêtre a été ouverte abusivement au centre de l'abside à trois pans; elle devra être fermée. Par contre, la fenêtre latérale vers le sud devra être rouverte; cette mesure ne rencontrera aucune difficulté, attendu que la sacristie sera reconstruite. Cette annexe devra être reculée un peu vers le jardin de la cure et séparée de l'église par une petite cour.

La haute nef manque d'éclairage; on y voit, de chaque côté, trois oculi blindés. Il y aura lieu d'examiner si l'on ne pourrait dégager et ouvrir ces baies en établissant des toitures en croupe sur les bas-côtés. S'il n'y a pas assez de hauteur entre les voûtes des collatéraux et les oculi, il faudra se résoudre à établir des lucarnes dans la toiture en regard des oculi.

Il faudra aussi examiner si l'on ne pourrait améliorer l'éclairage du vaisseau du côté de la façade occidentale soit en déplaçant le buffet d'orgue, soit en le divisant; actuellement il masque presque toute la fenêtre de la façade.

L'intérieur de l'édifice réclame un travail de nettoyage qui est devenu urgent; il semble qu'il y a lieu d'y effectuer une polychromie simple composée de deux ou trois tons seulement.

Le maître-autel est moderne et dénué de mérite artistique; il est d'ailleurs très incommode. Si le conseil de fabrique se décidait à le remplacer, il conviendrait de l'engager à acquérir un autel devenu sans emploi par suite des travaux de restauration qui s'effectuent à certains grands monuments de notre pays. Si, au contraire, on construit un autel neuf, on pourrait peut-être étudier un projet qui utiliserait un tableau intéressant représentant le mariage de Sainte-

Catherine que possède l'église et pour lequel il n'y a pas d'emplacement convenable dans le temple.

On s'occupe, en ce moment, de la reconstruction partielle du petit séminaire voisin de l'église. D'après les projets arrêtés, il paraît que cette entreprise entraînera la démolition de la dernière galerie du cloître du xvi^e siècle qui subsiste encore de l'ancien couvent. Cette destruction serait regrettable, la galerie en question étant recouverte d'une belle voûte avec nervures largement profilées, clefs à armoiries sculptées, etc. Cette construction, qui relie le séminaire à l'église, intéresse autant l'art et l'archéologie que l'histoire de la localité. L'autorité ecclésiastique devrait être priée de donner des instructions pour que ce reste de l'ancien couvent soit conservé.

Le Secrétaire,

A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,

CH. LAGASSE-DE LOCHT.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 9 juin 1904, ont été nommés membres effectifs de la Commission royale des monuments :

Nomination
de membres
effectifs.

M. le chanoine Van Caster (G.-C.), correspondant de la dite Commission pour la province d'Anvers, en remplacement de M. le chanoine Reusens, décédé;

M. Janlet (E.), correspondant de la dite Commission pour la province de Brabant, en remplacement de M. Bordiau, décédé.

Par arrêté royal du 9 juin 1904, M. Ruhl-Hauzeur, avocat à Liège, a été nommé membre correspondant de la dite Commission pour la province de Liège, en remplacement de M. Lohest, décédé.

Nomination
d'un membre
correspondant.

M. le Ministre de l'Agriculture a transmis à la Commission royale des monuments copie de la circulaire suivante, qu'il a adressée à MM. les Gouverneurs des provinces :

Vérification des
paratonnerres.
Circulaire.

« Bruxelles, le 1^{er} juin 1904.

» Monsieur le Gouverneur,

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien appeler l'attention des administrations intéressées sur la nécessité de faire procéder périodiquement, et en tous cas une fois

l'an au moins, à la vérification des paratonnerres placés sur les édifices publics.

» Il a été constaté, en mainte circonstance, que ces appareils sont détériorés, qu'ils présentent des solutions de continuité, etc. Dans ces conditions, loin de remplir leur rôle protecteur, ils constituent un grave danger pour les bâtiments sur lesquels ils sont établis.

» Je vous saurais gré, Monsieur le Gouverneur, de donner des instructions spéciales sur ce point important aux administrations que la chose concerne.

» *Le Ministre.*

» (Signé) B^{on} M. VAN DER BRUGGEN. »

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 6, 14, 21 et 23 mai; des 4, 11, 18 et 25 juin 1904.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le projet relatif à l'exécution d'un chemin de la croix peint pour l'église de Villers-le-Peuplier (Liège); auteurs, MM. J. Stappers et G. Nauts;

Eglise
de Villers-
le-Peuplier.
Chemin
de la croix.

2° La proposition de faire rentoiler et restaurer le tableau de De Crayer, *le Christ descendu de la croix sur les genoux de sa mère*, qui orne l'église de Saint-Paul, à Anvers. Le Comité mixte des objets d'art, auquel cette affaire a été déferée, est d'avis que l'entreprise devrait être scindée. Il importera de faire procéder d'abord au rentoilage de l'œuvre d'art en question. Lorsque cette opération sera terminée, le Comité mixte la fera examiner par des délégués à l'effet de déterminer quels sont les autres ouvrages qu'il y aurait lieu d'effectuer;

Eglise
de Saint-Paul,
à Anvers.
Tableau.

3° Les projets relatifs à la décoration picturale de l'église de Rochefort (Namur) et au placement de vitraux peints

Eglise
de Rochefort.
Décoration
picturale.

dans cet édifice. Au cours de l'exécution de la décoration picturale, l'auteur, M. Meunier, devra en simplifier les détails. Ce travail ne pourra que gagner par plus de sobriété. L'attention de M. Dobbelaere a été appelée sur les figures des vitraux qui, en général, manquent du caractère iconographique. Ainsi, le Saint-Georges n'a pas une physionomie suffisamment martiale; le Saint-François doit porter les stigmates au cœur; Sainte-Élisabeth, dans le vitrail de la Visitation, paraît trop jeune; la physionomie de Sainte-Clotilde doit être plus digne; Saint-François doit être représenté sans barbe;

Église
de Marloie.
Vitraux.

4° Le projet concernant l'exécution de vitraux peints pour l'église de Marloie (Luxembourg); auteur, M. Osterrath;

Église
de Ronquières.
Peintures.

5° Le projet relatif à l'exécution de travaux de peinture dans l'église de Ronquières (Hainaut); auteur, M. Ruhlmann;

Église
de Souvret.
Peintures.

6° Le projet de peintures murales à effectuer dans l'église de Souvret (Hainaut); auteur, M. Stiennon;

Église
de Tessenenderloo.
Vitraux.

7° Les dessins de vitraux destinés à l'église de Tessenenderloo (Limbourg); auteur, M. Bardenhewer;

Église
de Lanaecken.
Vitraux.

8° Le projet relatif au placement de vitraux dans l'église de Lanaecken (Limbourg), sous les réserves suivantes : Saint-Maurice ne doit pas porter la couronne royale; il y a lieu de faire figurer le Saint-Esprit à l'oreille de Saint-Grégoire; auteurs, MM. Stalins et Janssens;

Église
de Saint-Joseph,
à Menin.
Vitrail.

9° Le projet d'un vitrail destiné au chœur de l'église de Saint-Joseph, à Menin (Flandre occidentale); auteur, M. Ladon;

Église
de Saint-Pierre,
à Louvain.
Vitraux.

10° Les dessins relatifs au placement de vitraux dans les fenêtres des trois dernières chapelles absidales de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant), sous réserve qu'au

cours de l'exécution du travail, l'auteur, M. Osterrath, soigne davantage le décor architectural des verrières;

11° Le projet concernant le placement de vitraux dans l'église de Marche-les-Dames (Namur); auteur, M. Vosch;

Église
de Marche-les-
Dames.
Vitraux.

12° Le projet de vitraux destinés à l'église d'Yves-Gomezée (Namur). L'attention de l'auteur, M. Pluys, a été appelée sur la nécessité de soigner tout particulièrement la coloration des vitraux à figures ainsi que sur le bleu et le violet des verrières en grisailles dont les tons ne sont pas heureux, et le manque de vigueur qui se remarque dans les colorations en général;

Église
d'Yves-Gomezée.
Vitraux.

13° Le projet relatif au placement de vitraux dans les fenêtres des nefs latérales de l'église de Mariakerke (Flandre orientale); auteur, M. Ganton;

Église
de Mariakerke.
Vitraux.

14° Les dessins des vitraux projetés pour l'église de Moustier-sur-Sambre (Namur); auteur, M. Vosch;

Église
de Moustier-sur-
Sambre.
Vitraux.

15° Les projets concernant l'exécution de peintures décoratives et de vitraux dans l'église de Ham-sur-Heure (Hainaut); auteurs: MM. Mahaux, peintre décorateur; Capronnier et Coucke, peintres verriers;

Église de
Ham-sur-Heure.
Vitraux
et peintures.

16° Le projet d'une statue de Notre-Dame de Lourdes, à placer dans l'église de Léau (Brabant). L'attention des auteurs, MM. Blanchaert et Bressers, a été appelée sur le piédestal de la statue, qui pourra être amélioré au cours de l'exécution du travail;

Église de Léau.
Statue.

17° Le projet relatif à l'érection, à Herent (Brabant), d'un monument à la mémoire des combattants de 1850 qui sont tombés sur la route de Malines à Louvain, sous réserve de quelques observations dont il sera tenu compte au cours de l'exécution du travail.

Monument
des combattants
de 1850,
à Herent.

Église
de Notre-Dame,
à Namur.
Vitraux.

— A la demande de M. le curé de la paroisse, il a été procédé, le 22 juin 1904, à l'examen des nouveaux vitraux exécutés et en voie de placement à l'église de Notre-Dame, à Namur.

M. le chanoine Sosson, membre du Comité provincial des correspondants, assistait à cet examen.

Le travail est destiné à compléter une série d'anciens vitraux peints pour cette église au XVIII^e siècle. Conformément au goût de l'époque, l'ordonnance de ces verrières consiste dans de grands médaillons où des groupes ou des figures de saints isolés sont entourés d'encadrements en style rocaille; à la partie inférieure de l'encadrement, un cartouche est réservé pour des textes ou des inscriptions. Le médaillon avec son encadrement ne remplit pas le vitrail, dont le reste est garni de verres incolores, mis en plomb dans de petits losanges.

Dans les verrières nouvelles le peintre a suivi d'une manière générale la même ordonnance, sans toutefois tenir compte d'une manière suffisante de la coloration et de la qualité des verres anciens, notamment dans les verres incolores, qui, dans le travail ancien, ont une teinte verdâtre. Il s'est servi de verres blancs de qualité très ordinaire et a cherché à leur donner une sorte de patine au moyen de glaciis, mis au pinceau. Il y a plus; dans les verrières anciennes, l'artiste a naturellement cerné les contours de l'encadrement des médaillons par la mise en plomb. Les losanges du verre incolore servant de fond au vitrail sont également encadrés par des plombs, qui donnent tout à la fois de la solidité et un aspect plus satisfaisant au travail.

Le peintre verrier moderne a cru pouvoir se dispenser

de suivre ce principe élémentaire de la peinture sur verre : découplant les fragments de l'encadrement peint des médaillons d'une manière arbitraire, il se trouve que sur un même morceau de verre il y a une partie de l'encadrement peint et une partie de fond incolore, dont il a simulé les losanges de la mise en plomb par de la peinture opaque.

Des procédés de cette nature aussi préjudiciables à la durée du travail que contraires aux principes de la peinture sur verre, ne sauraient être admis.

Le nouveau travail ne peut être accepté qu'après réparation des malfaçons signalées. Les verres incolores doivent être remplacés par une meilleure qualité de verres teintés par la cuisson et mis en plomb suivant leur forme déterminée. Toutefois, l'on pourrait admettre le remploi des verres incolores provenant des anciennes fenêtres, et peut-être même leur mise en plomb, si celle-ci offre encore la solidité nécessaire.

Étant donnée l'importance de l'église de Notre-Dame, la Commission serait reconnaissante à M. le Gouverneur de la province de Namur de vouloir bien charger le Comité des correspondants de surveiller activement l'exécution de ce travail décoratif.

— Les travaux préliminaires de restauration de deux Musée de Bruges, Tableaux. tableaux du musée communal de Bruges (Flandre occidentale), ont été effectués par M. Bueso.

Ces travaux avaient pour objet de fixer les parties de la peinture qui tendaient à se soulever, de nettoyer avec soin la peinture et de mastiquer les petits éclats qui s'y étaient produits.

Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 5 mai

1904, de concert avec MM. le baron Bethune, Gouverneur de la province, le baron Kervyn de Lettenhove, de Meyer, Vandermeersch et le chanoine Duclos, membres du Comité provincial des correspondants, que les opérations précitées ont été exécutées d'une façon très satisfaisante.

En conséquence, il peut être donné suite à la retouche des petites parties mastiquées et rien ne s'oppose à ce que les œuvres en question soient remises en place.

Les mêmes opérations que ci-dessus peuvent être autorisées aux autres œuvres formant la série de six tableaux du même musée qui nécessitent des soins.

Église
de Notre-Dame,
à Bruges.
Tableaux.

— M. Bueso ayant effectué les opérations préliminaires de restauration qui lui avaient été demandées pour deux tableaux de l'église de Notre-Dame, à Bruges, il a été procédé, le 5 mai 1904, à l'examen de ces œuvres d'art.

MM. le baron Bethune, Gouverneur de la Flandre occidentale, le baron Kervyn de Lettenhove, de Meyer, Vandermeersch et le chanoine Duclos, membres du Comité des correspondants, assistaient à cet examen.

L'artiste s'étant acquitté de sa mission d'une façon très satisfaisante, il y a lieu d'autoriser la suite du travail consistant dans la retouche des petites parties de la peinture, qui ont dû être mastiquées, et à remettre les tableaux en place.

M. Bueso fera bien d'examiner s'il ne serait pas possible d'enlever le repeint que l'on constate au vêtement de l'une des figures du tableau représentant la Transfiguration.

Les tableaux dont il s'agit ne doivent pas être revernis, mais il y aura lieu de les protéger et de leur rechercher, dans l'église, des emplacements plus favorables que ceux qu'ils occupaient précédemment.

— La délégation qui s'est rendue à Bruges, le 5 mai 1904, a examiné, de concert avec MM. le baron Kervyn de Lettenhove, de Meyer, Vandermeersch et le chanoine Duclos, membres du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, les tableaux restaurés de l'église de Sainte-Anne, en cette ville.

Eglise
de Sainte-Anne,
à Bruges.
Tableaux.

Le rapport du 16 juillet 1905, dressé à la suite de l'inspection du 29 juin précédent, portait que l'entreprise de restauration de ces tableaux commencerait par la réparation de deux toiles ornant le chœur et qu'après cette opération on examinerait si le travail pouvait être poursuivi dans la même voie.

Par suite d'un malentendu, l'artiste restaurateur a effectué les travaux nécessaires à toute la série, c'est-à-dire aux trente-trois tableaux.

Il résulte de l'examen auquel il a été procédé, que les travaux en question ont été exécutés dans de bonnes conditions. Le restaurateur s'est borné au strict nécessaire, soit au nettoyage des tableaux, à la réparation des petites avaries qui pouvaient s'y présenter ainsi qu'au rentoilage de l'une de ces œuvres.

Tout en regrettant le malentendu précité, qui heureusement n'a eu aucune conséquence, il y a lieu d'approuver les travaux effectués et de liquider les subsides alloués, à cette fin, au conseil de fabrique.

En dehors de l'entreprise terminée, il reste un tableau à nettoyer et réparer. C'est la grande toile cintrée qui recouvre le mur au-dessus de l'entrée de l'église. On devra se borner à la nettoyer avec soin et à la retoucher, s'il y a lieu, comme cela a été fait pour les autres toiles. Il importera toutefois

de commencer par faire un petit échantillon de nettoyage dans un coin de la toile. M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre du Comité provincial des correspondants, surveillera cette opération.

Cathédrale
de Bruges.
Objets d'art.

— Il a été procédé, le 5 mai 1904, à l'examen de l'ancien vitrail renaissance de la chapelle de Saint-Joseph, à la cathédrale de Bruges, dont la restauration a été faite par M. Coucke.

MM. le baron Kervyn de Lettenhove, de Meyer, Vandermeersch et le chanoine Duolos, membres du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, assistaient à cet examen.

Le travail de restauration et de reconstitution a été effectué dans des conditions satisfaisantes. On peut toutefois reprocher à l'artiste d'avoir adopté pour le bleu de fond supérieur une tonalité commune ressemblant trop à celle du bleu de Prusse. Bien qu'on puisse invoquer que cette tonalité se retrouve dans l'une ou l'autre verrière de l'époque, il serait préférable de l'atténuer en se rapprochant du ton bleu-gris formant le fond des arcatures latérales du sujet, sans toutefois l'imiter servilement. L'artiste s'est engagé, sur place, à modifier cette partie de son ouvrage.

Pour certaines figures reconstituées, notamment pour celles du bas du vitrail et pour les anges supérieurs, l'auteur a adopté un ton rose d'un caractère moderne qu'il eût bien fait d'éviter dans ce travail de restauration.

Quoi qu'il en soit et sous la réserve ci-dessus exprimée, l'entreprise peut être approuvée; rien ne s'oppose à ce que la somme due de ce chef à l'artiste soit liquidée dès à présent partiellement, et totalement après l'exécution de la modification susvisée.

Lors de la visite à la cathédrale, M. Dobbelaere a soulevé la question de savoir en quel style il convient d'exécuter les deux verrières destinées à compléter l'ornementation de la chapelle de Saint-Joseph.

Bien que toutes les verrières nouvellement posées dans la cathédrale soient conçues en style gothique, la Commission est unanime pour déclarer que les deux verrières en question doivent être en style renaissance, comme la verrière restaurée. Il importe, en effet, que la décoration de cette chapelle ait un caractère homogène.

Deux nouvelles verrières, don de M. le curé de la paroisse, viennent d'être placées par M. Coucke, au côté nord, dans la claire-voie du chœur. Leur exécution est satisfaisante, mais les caractères des inscriptions sont un peu trop grands. Il importera de tenir compte de cette observation pour les verrières qui seraient exécutées ultérieurement.

Il existe à l'entrée de la cathédrale, près du portail nord, un tableau de Van Oost le vieux, représentant la Descente du Saint-Esprit. Cette œuvre d'art provient de l'ancien maître-autel. Il serait utile de la faire nettoyer et réparer avec soin et de la surélever à la même hauteur que celle d'autrefois. Outre que ce tableau est aujourd'hui placé trop bas, il est encore exposé, étant trop rapproché du sol, à des détériorations sérieuses.

— A la demande de M. van Ruymbeke, membre du Comité provincial des correspondants, la délégation qui s'est rendue à Bruges, le 5 mai 1904, a examiné, de concert avec MM. le baron Kervyn de Lettenhove, de Meyer, Vandermeersch et le chanoine Duclos, membres du même Comité, l'une des statues du jubé de l'église de Saint-Nicolas, à

Eglise
de Saint-Nicolas,
à Dixmude.
Statues du jubé.

Dixmude, qui vient d'être dépouillée d'une couche de couleur qui y avait été appliquée d'une façon barbare.

La polychromie retrouvée sous cette couche de couleur paraît dater de l'époque Louis XV. Cette polychromie en recouvre une plus ancienne, mais il paraît probable qu'il n'en reste plus que quelques fragments. Or, si on enlève la polychromie mise au jour, on s'expose à devoir refaire une décoration complète pour laquelle les éléments certains feraient défaut. Dans ces conditions, il semble préférable de conserver la statuette telle qu'elle est aujourd'hui, sauf à pointiller les petits éclats de couleur qui ont sauté.

En somme, bien qu'appartenant à une époque postérieure à l'exécution de la statuette, la polychromie retrouvée n'est pas sans mérite; mieux vaut la conserver que de s'exposer, après sa destruction, à devoir recourir à une décoration hypothétique. En admettant qu'on trouve un artiste capable de l'exécuter dans des conditions satisfaisantes, elle n'aura pas la valeur de celle existante et rappelant une époque qui a laissé peu de spécimens de ce genre dans nos monuments religieux.

Église
de Machelen.
Vitreaux.

— Il a été procédé, le 14 mai 1904, dans l'atelier de MM. Comère et Capronnier, à l'examen de trois vitreaux peints destinés à orner le chœur de l'église de Machelen.

M. le chanoine Delvigne, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cet examen.

Les verrières en question, conçues dans le style de la fin du xv^e siècle, qui est celui du chœur de l'édifice, constituent des œuvres d'art très réussies dont il y a lieu de féliciter les auteurs.

Quelques points cependant de bleu dans les ciels sont un

peu trop accentués; s'il est possible de les faire disparaître, les verrières ne pourront qu'y gagner encore. Dans les fenestragés du soubassement de la verrière centrale on remarque un ton violet terne qui serait avantageusement remplacé par un ton plus chaud.

— Il résulte de l'examen auquel il a été procédé, dans l'atelier de MM. Comère et Capronnier, que le dessin des grandes verrières peintes, projetées pour l'église des Riches-Clares, à Bruxelles, est convenablement conçu et qu'il peut être soumis à l'avis des autorités compétentes par la voie administrative.

Église des
Riches-Clares,
à Bruxelles,
Vitreaux.

En ce qui concerne le dessin des petits vitraux, il y a lieu de le revoir avant de le soumettre officiellement. La coloration doit en être plus tranquille et se rapprocher plus intimement de celle adoptée pour les grandes verrières. La bordure demande à être simplifiée et les anges doivent être tenus dans une note plus argentine; par leur ton accentué, ils forment des points qui attirent l'œil et le détournent du sujet principal.

— Le projet soumis en vue du placement d'un vitrail peint dans une fenêtre des basses-nefs de l'église de Notre-Dame, à Saint-Trond, a fait l'objet d'un examen sur place, le 16 mai 1904.

Église
de Notre-Dame,
à Saint-Trond.
Vitrail.

MM. l'abbé Daniëls, Van Neuss et Serrure, membres du Comité des correspondants du Limbourg, assistaient à cet examen.

Le projet de ce vitrail avait été commandé par l'ancien doyen. Mais le Conseil de fabrique estime qu'il serait préférable de renoncer à ce projet et d'employer la somme de 2,000 francs dont il dispose, et qui est le produit d'un don,

à remplacer plutôt la verrière, des plus médiocres, du fond de l'abside. Ce serait un acheminement vers la disparition des autres mauvaises verrières du chœur qui font tache dans cette jolie église. On ne peut que l'engager à donner suite à cette idée.

La verrière nouvelle pour la fenêtre centrale de l'abside serait demandée à M. Ladon, auteur de celle placée récemment dans la chapelle de la Sainte-Croix, qui est très belle et qui continue heureusement la série des beaux vitraux commencée par feu le baron Bethune. Cette idée mérite d'être encouragée, car c'est le seul moyen d'assurer de l'harmonie dans la décoration.

Cathédrale
de Namur.
Peintures.

— Il a été procédé, le 19 mai 1904, à l'inspection de l'église cathédrale de Namur, en vue de l'exécution de travaux de peinture dans cet édifice.

MM. le chanoine Sosson, Lange, Boveroulle, Van Ghe-luwe et Bequet, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cette inspection.

Les parois intérieures de la cathédrale sont recouvertes d'une épaisse couche de badigeon qui en empâte les moulures et en général toute l'ornementation architecturale. De plus, les murs sont malpropres au point que cette situation ne peut être maintenue plus longtemps.

Le Conseil de fabrique a décidé de faire exécuter les travaux nécessaires pour mettre le monument en état convenable; ces ouvrages comporteraient le dérochage et l'exécution d'une peinture simple en deux tons.

Il résulte de l'examen de l'édifice qu'on ne peut songer à le rebadigeonner. Il faut nécessairement procéder à un peinturage. On a soulevé la question de savoir s'il n'y a pas

lieu d'adopter une peinture à la colle. Mais ce procédé ne semble pas être celui qui convient pour un monument de cette importance; il est préférable, tant au point de vue de la durée du travail que sous le rapport de l'effet d'ensemble, d'adopter la peinture à l'huile.

Des travaux urgents de réparation ayant dû être exécutés à l'intérieur du dôme, en vue de prévenir des accidents, on a profité de l'échafaudage important y installé pour dérocher et peindre la coupole en deux tons.

Pour autant qu'on puisse en juger à distance, ces travaux paraissent avoir été effectués avec soin; en tous cas, l'effet décoratif est harmonieux et satisfaisant. Il semble que le travail de peinture peut être continué dans les mêmes conditions. Toutefois, avant de le poursuivre, il importera de soumettre aux autorités compétentes le projet, borné au dessin d'une travée de l'édifice, accompagné d'un devis de la dépense à en résulter et d'un cahier des charges stipulant toutes les conditions de l'entreprise.

Si ce projet reçoit l'assentiment de l'Autorité supérieure, il sera nécessaire de faire d'abord un échantillon de la décoration dans une travée de l'un des bas-côtés de l'église. L'examen de cet échantillon permettra de décider si l'entreprise peut être continuée dans le même sens sur toute l'étendue du monument.

Pendant l'exécution de ces travaux, qui ne semblent plus pouvoir être différés, il faudra préparer et soumettre des propositions en vue de la restauration extérieure de la cathédrale, qui nécessite des travaux de conservation consistant notamment en un bon rejointoyage en recherche et dans le renouvellement de certaines pierres. Les quelques

traces d'infiltrations qui se remarquent à l'intérieur du temple ne semblent pas pouvoir être attribuées à l'humidité qui traverserait les murs, ceux-ci étant d'une épaisseur considérable. Ces traces paraissent plutôt dues au mauvais état de certaines parties de corniches, de seuils, etc.

Quelques joints du fronton de la façade principale du monument, restaurée il y a quelques années, paraissent ouverts ; des traînées produites par les eaux s'y remarquent. Il serait prudent de faire recouvrir le fronton et les corniches au moyen de lames de plomb.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

Grandes halles
de Courtrai.

1^o Le projet relatif à la restauration de la façade vers la rue de Tournai, des grandes halles de Courtrai (Flandre occidentale). Le Collège estime toutefois qu'une seule tourelle suffit, qu'elle doit se trouver à l'angle de la rue des Grandes-Halles et de la rue de Tournai et qu'elle gagnerait à ce que son diamètre soit un peu augmenté. Il importe aussi que la flèche de cette tourelle soit simplifiée et qu'on en supprime les ajours. M. l'architecte De Geyne, avec qui la Commission a eu un entretien au cours de sa séance du 11 juin 1904, s'est rallié à cette manière de voir et a promis de soumettre un croquis des modifications à apporter à la tourelle avant de passer à l'exécution des travaux ;

Petites halles
de Courtrai.

2^o Le décompte des travaux de restauration effectués à la tour des petites halles de Courtrai (Flandre occidentale). Tous les ouvrages exécutés en vue de la conservation de cet intéressant édifice ayant un caractère artistique, il y a lieu,

pour les pouvoirs publics, d'intervenir dans la dépense totale à laquelle ils ont donné lieu.

— Une inspection à Binche, qui a eu lieu le 28 avril 1904, a été mise à profit pour examiner l'ancienne enceinte fortifiée de la ville.

Ancienne
enceinte fortifiée
de Binche.

MM. Hubert, Devillers, Motte, Matthieu et l'abbé Puissant, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cet examen.

L'Administration communale a fait procéder à l'exécution de travaux de réparation à certaines parties les plus endommagées de cette enceinte. Ces ouvrages ont été effectués avec beaucoup de soin. Il conviendra de les continuer aux autres parties qui nécessitent aussi des travaux urgents, à l'effet de prévenir non seulement des dégradations plus importantes, mais, comme conséquence, des dépenses plus grandes qui ne manqueraient pas de se produire à bref délai.

Il importe aussi que l'on profite de toutes les circonstances favorables pour acquérir et même exproprier, au besoin, les parties de l'enceinte qui sont passées dans le domaine privé. Il est inutile de faire ressortir, une fois de plus, le grand intérêt historique et archéologique qui s'attache aux constructions militaires dont il s'agit et qui donnent à la petite cité un caractère original et pittoresque à peu près unique dans notre pays.

— M. de Le Hoye, propriétaire du château d'Overyssehe (Brabant), ayant sollicité de l'État l'obtention d'une pierre armoriée qui se trouve encastrée dans le parapet du pont établi sur la Lasne, à la traversée de la route de Bruxelles à Namur, au hameau de Tombeek, il a été procédé à l'examen de cette pierre le 14 juin 1904.

Pont
sur la Lasne,
à Overyssehe.

La pierre en question porte les armoiries d'anciens seigneurs d'Overyssche, notamment des de Hornes, qui avaient vraisemblablement fait établir à cet endroit un pont sur la Lasne. M. de Le Hoye voudrait voir transporter cet écusson à l'ancien château où il habite, à 5 kilomètres de là.

Il paraît que ce petit monument héraldique, qui d'ailleurs est très bien conservé, commémore le gué qui existait jadis et qui a pu être supprimé par l'établissement d'un pont, grâce à la libéralité des seigneurs du lieu.

Il ne semble pas possible de donner suite à la demande du requérant; la pierre dont il s'agit a un caractère historique qu'on lui enlèverait en la déplaçant. D'autre part, si on l'installait dans la propriété de M. de Le Hoye, elle serait soustraite à la vue du public.

Il est à remarquer au surplus que cette pierre offre des dimensions assez fortes et que son enlèvement du parapet du pont pourrait occasionner à celui-ci des dégâts d'une certaine importance.

Rien n'empêcherait toutefois d'autoriser M. de Le Hoye à faire prendre un moulage de la pierre et à la faire reproduire pour sa propriété.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction
et restauration
de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la construction d'un presbytère à Saint-Georges-sur-Meuse (Liège); architecte, M. Limage;

2° A la construction d'un presbytère à Winkelomheide, sous Gheel (Anvers); architecte, M. Taeymans;

5° A l'établissement d'une clôture devant le presbytère du Tuquet, sous Mouscron (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;

4° A l'appropriation du presbytère de Harzé (Liège); architecte, M. Habran;

5° A la restauration du presbytère de Sommière (Namur);

6° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère de Gottignies (Hainaut); architecte, M. Simon;

7° A la restauration du presbytère de Parette, sous Attert (Luxembourg); architecte, M. Walin.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Ans, paroisse de Sainte-Marie (Liège), sous la réserve qu'au cours de l'exécution des travaux, l'architecte, M. Trillet, revoie le pied de la flèche, dont la conception n'est pas heureuse et qui gagnerait à être simplifiée; qu'il diminue l'importance des baies des abat-sons. L'attention de cet artiste a aussi été appelée sur la faiblesse des points d'appui antérieurs de la tour, qu'il fera bien de renforcer;

Église
de Sainte-Marie,
à Ans.

2° A Ophoven (Limbourg); architecte, M. Christiaens.

Église
d'Ophoven.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

1° De Knoeke (Flandre occidentale). Au cours de l'exécution des travaux, il y aura lieu de tenir compte des recommandations formulées par M. l'inspecteur-architecte provincial en ce qui concerne : a) les réseaux des fenêtres,

Église
de Knoeke.

dont le dessin devra être mis en rapport avec les matériaux à employer ; *b*) les rampants des pignons et les glacis des contreforts, pour lesquels il faudra recourir à des briques spéciales, de même que pour toutes les moulures. La brique de Zandvoorde devrait être employée. En ce qui concerne la tourelle d'escalier dont il est question dans le rapport de M. Naert et dans celui du Comité des correspondants, elle pourrait avoir la forme circulaire à sa partie inférieure et passer à la forme octogonale à l'étage supérieur au moyen de petits encorbellements. Ce parti permettra d'installer le cadran de l'horloge sur l'une des faces de l'octogone ; architecte, M. Hoste ;

Église
de Saint-Donat,
à Arlon.

2° De Saint-Donat, à Arlon (Luxembourg), à la condition de rapprocher du clocher les pinacles de la tour, de façon à les disposer à l'aplomb du carré de la tour et de supprimer les traverses horizontales reliant ces pinacles au clocher. L'attention de l'architecte, M. Van de Wyngaert, a été appelée sur la nécessité de renforcer les fondations et les murs sur lesquels s'appuieront les poutrelles portant la face de la tour qui regarde la nef.

Ainsi que les projets ci-après :

Église
du Tuquet.

5° Établissement d'une clôture autour de l'église du Tuquet, sous Mouscron (Flandre occidentale), sous réserve qu'au cours des travaux on réduise de moitié, au moins, la longueur des panneaux des grilles ; telles qu'elles figurent aux plans, ces grilles n'ont pas la solidité voulue pour offrir une résistance sérieuse ; architecte, M. Carette ;

Église
de Saint-Martin,
à Renaix.

4° Construction d'un trottoir au pourtour de l'église de Saint-Martin, à Renaix (Flandre orientale) ; architecte, M. Vigneron ;

5° Établissement d'une grille de clôture au baptistère de l'église de Wondelgem (Flandre orientale);

Église
de Wondelgem.

6° Construction d'une sacristie à l'église de Bérisménil (Luxembourg), à la condition que l'auteur, M. Cupper, aura égard aux observations contenues dans le rapport du Comité diocésain d'art chrétien en date du 29 mars 1904;

Église
de Bérisménil.

7° Établissement d'un jubé dans l'église de Muno (Luxembourg); architecte, M. Thibeau;

Église
de Muno.

8° Construction de dépendances à l'église de Notre-Dame-aux-Neiges, à Borgerhout (Anvers); architecte, M. Mertens;

Église
de Notre-Dame-
aux-Neiges,
à Borgerhout.

9° Construction d'une sacristie à l'église de Haine-Saint-Paul (Hainaut); architecte, M. Simon;

Église de
Haine-S-Paul.

10° Construction de sacristies à l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, sous réserve de revoir les balustrades, qui sont trop ouvertes; architecte, M. Van Ysendyck;

Église
de Notre-Dame
du Sablon,
à Bruxelles.

11° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Objets mobiliers
d'églises.

Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut) : retable et monument votif dans la chapelle de Saint-Ghislain;

Uytkerke (Flandre occidentale) : maître-autel;

Saint-André lez Bruges (Flandre occidentale) : confessionnal;

Saint-Joseph, à Alost (Flandre orientale) : deux confessionnaux;

Laneuville (Luxembourg) : deux autels latéraux;

Bernissart (Hainaut) : buffet d'orgue;

Ham-sur-Heure (Hainaut) : mobilier complet;

Leeuw-Saint-Pierre (Brabant) : autel de la Sainte-Croix;

Lanaeken (Limbourg) : lambris;

Coursel (Limbourg) : maître-autel;

Westende (Flandre occidentale) : horloge ;

Familleureux (Hainaut) : cloche ;

Jamoigne (Luxembourg) : banes.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

- 1° Le projet relatif à la restauration de l'église de Beerlingen (Limbourg) ; architecte, M. Martens ;
- 2° Le projet de restauration de l'église de Sainte-Marie (Mariakerke), à Ostende (Flandre occidentale) ;
- 3° Le projet concernant l'exécution de travaux de restauration à l'église de Habay-la-Vieille (Luxembourg) ; architecte, M. Van de Wyngaert ;
- 4° Le projet de restauration de l'église de Parette, sous Attert (Luxembourg) ; architecte, M. Walin ;
- 5° Le projet de travaux de réparation à effectuer à l'église de Bellefontaine (Luxembourg) ; architecte, M. Van de Wyngaert ;
- 6° Le projet de restauration des toitures de l'église d'Austruweel (Anvers) ; architecte, M. Gife ;
- 7° Le projet relatif à la restauration de l'église de Sommière (Namur) ;
- 8° Le projet de restauration de l'église de Naninne (Namur) ; architecte, M. Lange ;
- 9° Le projet concernant la restauration du clocher et de la tour de l'église de Virelles (Hainaut) ; architecte, M. Maréchal ;
- 10° Le projet relatif à la restauration de l'église de Gottignies (Hainaut) ; architecte, M. Simon ;

11° Le projet concernant l'exécution d'une seconde série de travaux de restauration à l'église de Lenniek-Saint-Martin (Brabant). La Commission estime toutefois que les dessins relatifs au placement de meneaux dans les fenêtres devront faire l'objet d'une nouvelle étude, pour laquelle M. l'architecte Barbier devra se mettre d'accord avec M. le curé de la paroisse. Cette partie du travail devra donc être réservée jusqu'après l'approbation des dessins des meneaux et réseaux. Quant au mode d'exécution des travaux, le Collège estime, avec le service technique provincial, qu'ils doivent faire l'objet d'une adjudication à bordereau de prix. Il ne paraît pas possible de procéder, pour une telle entreprise, à l'adjudication à forfait, même en la réservant jusqu'après le débadigeonnage de l'édifice ;

Église
de Lenniek-
Saint-Martin.

12° Le projet de restauration de l'église de Leefdael (Brabant) ; architecte, M. Langerock ;

Église
de Leefdael.

13° Le projet relatif à la restauration des toitures et des voûtes de l'église de Notre-Dame, à Poperinghe (Flandre occidentale), sous la réserve que le crépissage sera limité aux plats des murs sans empiéter sur les moulures ; que la taille des pierres des demi-colonnes des arcades sera conforme à l'ancienne. En ce qui concerne la restauration de la fenêtre du transept nord, la Commission est d'avis, avec le Comité provincial des correspondants, qu'il y a lieu de demander à l'auteur un projet s'inspirant des baies aveugles de la tour avec meneaux en briques. En attendant cette étude et vu l'urgence des travaux projetés, il importe que l'on autorise l'exécution immédiate de l'entreprise, la fenêtre du transept étant réservée ; architecte, M. Coomans.

Église
de Notre-Dame,
à Poperinghe.

Église de
St-Jean-Baptiste
au Béguinage,
à Bruxelles.

— Il a été procédé, le 50 avril 1904, à l'examen des échantillons de rejointoyage des pierres intérieures de l'église de Saint-Jean-Baptiste au Béguinage, à Bruxelles.

M Hanon de Louvet, membre du Comité provincial des correspondants du Brabant, assistait à cet examen.

Les échantillons pratiqués à la partie supérieure des première et deuxième colonnes du côté nord, près du transept, sont ceux qui doivent être pris pour modèles du rejointoyage des colonnes et des pilastres. Pour le rejointoyage des chainages, l'essai pratiqué à l'angle de la fenêtre nord contre le transept semble pouvoir être suivi.

Les voûtes en briques peuvent être et rester débadi-geonnées; la brique a une coloration pâle, d'un aspect léger. Toutefois, les deux demi-calottes des chapelles s'ouvrant sur le transept, en face des bas-côtés, devront rester crépies comme le fond du mur pour ne pas contrarier les lignes architecturales de ces chapelles. La voûte sur plan carré des mêmes chapelles pourra conserver ses briques apparentes.

Le Conseil de fabrique désirerait faire ouvrir les quatre fenêtres inférieures du chœur, qui ont été bouchées probablement lors d'une restauration antérieure. Cette mesure paraît désirable afin que le jour soit amélioré dans le fond de l'abside. Avant de prendre une décision à cet égard, il conviendrait que l'on soumit aux autorités compétentes un bon projet de vitrail-type pour ces baies.

Église
de Notre-Dame,
à Saint-Trond.

— A la demande du Conseil de fabrique, il a été procédé, le 16 mai 1904, à une inspection de l'église primaire de Notre-Dame, à Saint-Trond (Limbourg), qui nécessite des travaux urgents de restauration.

MM. l'abbé Daniëls, Van Neuss et Serrure, membres du

Comité provincial des correspondants, assistaient à cette inspection.

Le pignon est de la nef centrale au-dessus de l'arc triomphal du chœur dévie vers l'intérieur de l'église depuis quelques années et, d'après les renseignements recueillis sur place, le mouvement paraît continuer. En tous cas, on y constate aujourd'hui un écartement d'aplomb de 17 centimètres du faite du pignon à la base des voûtes de la nef centrale. Il convient de remarquer toutefois que l'architecte, M. De Hennin, a fait étançonner ce mur et que, pour le moment, aucun accident n'est à craindre. Néanmoins, il importe de ne pas différer la reconstruction de ce pignon, qui est en briques.

Une restauration générale des toitures de l'église, qui sont dans un état lamentable, est aussi très urgente; de nombreuses traces d'humidité sont visibles dans les voûtes.

Un autre pignon, du côté nord de l'église, près du chœur, est aussi en mauvais état et nécessite des travaux de réparation.

Le Conseil de fabrique devra être engagé à faire étudier immédiatement un projet de restauration complète de l'édifice et d'appropriation de ses dépendances, dont la situation est vraiment misérable.

Le devis estimatif devra être établi par catégories, selon le degré d'urgence des travaux. Il comprendra, en première ligne, la reconstruction du pignon en danger et la restauration générale des toitures. Les autres ouvrages étant moins urgents, on pourra les réserver pour une seconde catégorie.

— Il a été procédé, le 28 avril 1904, à l'inspection des travaux de restauration en voie d'exécution à l'église de

Saint-Ursmer, à Binche, spécialement au point de vue de l'examen de diverses questions se rattachant à la restauration du bras nord du transept.

MM. Hubert, Devillers, Motte, Matthieu et l'abbé Puissant, membres du Comité des correspondants de la province du Hainaut, assistaient à cette inspection.

Les travaux de restauration du bras sud du transept sont terminés; ils ont été effectués dans de bonnes conditions. Quelques pierres seulement du parement extérieur laissent à désirer en ce qui concerne la taille, qui n'est pas conforme à la taille ancienne. Il y a là une petite rectification à opérer.

La restauration du bras nord du transept va être entamée. Une difficulté se présente au point de vue du raccord des voûtes en bardeaux du chœur et de la croisée avec celle de la haute nef. Cette dernière voûte, qui est en maçonnerie, se trouve à un niveau sensiblement inférieur à celui des voûtes du chœur et de la croisée. La voûte de la haute nef est le résultat d'une restauration de l'édifice opérée à l'époque de la renaissance, à la suite d'un incendie. Il paraît qu'anciennement la haute nef était aussi recouverte par une voûte en bardeaux; on en retrouve encore, dit-on, des traces. L'architecte propose de rétablir cette couverture, ce qui écarterait la difficulté du raccord en question. Mais il est à remarquer que l'architecture de la nef, modifiée lors de la restauration susdite, semble se prêter difficilement au rétablissement de la voûte en bardeaux. Toutefois, rien n'empêche d'étudier un projet dans ce sens et de le soumettre aux autorités compétentes en y joignant les dessins représentant la situation actuelle. Cette étude devrait être

accompagnée d'un projet comportant une travée de la nef seulement et indiquant la possibilité de rétablir cette partie de l'édifice dans son état avant les transformations qu'elle a subies à l'époque de la renaissance.

M. le doyen de Binche a fait voir à la délégation des projets relatifs à l'établissement d'un vitrail, objet d'un don, dans une des fenêtres du transept sud, d'un banc de communion, d'un confessionnal et à la décoration de la chapelle de Saint-Ursmer. Ces projets devront être transmis à la Commission, qui aura à les apprécier.

L'église possède une belle statue entièrement dorée de Saint-Ursmer. Elle est déposée dans une armoire. Il conviendra de l'installer, en bonne place, dans l'église, où elle puisse être vue et appréciée.

On a découvert dans la chapelle de la Sainte-Vierge des restes de peinture murale; elles sont très détériorées et n'offrent pas grand intérêt. Il importera toutefois d'en faire prendre des calques pour en conserver le souvenir.

Au cas où le Conseil de fabrique demanderait l'autorisation d'aliéner les lambris provenant des chapelles de Saint-Joseph et de la Sainte-Vierge, et les débris de l'autel de Saint-Joseph, qui est tombé en ruines au moment de sa démolition, il pourra être fait droit à sa demande, ces boiseries étant dépourvues de mérite artistique. Le devant de l'autel de Saint-Joseph, en style Louis XV, pourra être utilisé pour un autel provisoire. Lorsque l'on placera un autel définitif, ce fragment de l'ancien meuble devra être déposé au musée local. On déposera également au musée le tableau de l'autel de la Sainte-Vierge. Quant à l'autel lui-même, il est en bois tendre, sans valeur artistique et mal proportionné; rien ne

s'oppose à son aliénation. Il doit, en tous cas, disparaître pour permettre de restaurer la chapelle, travail indispensable et urgent.

Ancienne chapelle
du cimetière,
à Binche.

— La délégation qui s'est rendue à Binche, le 28 avril 1904, a procédé à l'examen des travaux de restauration effectués à l'ancienne chapelle du cimetière de cette ville.

Il résulte de cet examen que les travaux dont il s'agit ont été exécutés d'une façon très satisfaisante.

Église
de Saint-Victor,
à Fleurus.

— Le Conseil de fabrique de Saint-Victor, à Fleurus (Hainaut), ayant attiré l'attention de la Commission sur les conséquences fâcheuses qu'entraînerait pour l'église paroissiale la construction de l'hôtel de ville sur la place contiguë à ce temple, il a été procédé, le 10 juin 1904, à une inspection des lieux, à laquelle assistaient MM. Devillers et Hubert, membres du Comité provincial des correspondants.

Il a été constaté que l'on est occupé à la construction des fondations de l'hôtel de ville. Il a été constaté aussi qu'il eût été difficile de choisir pour cette construction un emplacement plus malheureux. D'après le vu du tracé des fondations, cet édifice ne sera distant du chœur de l'église que de 1^m90; du fond est du bas-côté nord de 1^m00 et du mur latéral de ce même bas-côté de 1^m90. Or, les nouvelles constructions atteindront au moins la hauteur de celles de l'église. Il est facile de prévoir le tort que cette situation va causer surtout à l'éclairage de l'église, laquelle sera privée de lumière sur presque toute la longueur de son côté nord. D'autre part, il est inutile de faire ressortir le danger permanent d'incendie auquel sera exposée l'église dans ce voisinage, qui renfermera une salle de fêtes.

Si l'on considère que partout on fait les plus grands sacri-

fices pour dégager les monuments, il est vraiment inouï qu'on ait ici précisément choisi, pour la construction de l'hôtel communal, un emplacement qui fera non seulement le plus grand tort à l'église, mais même au nouvel édifice en construction; l'un et l'autre se masqueront mutuellement.

Il ne semble pas possible que l'autorité supérieure laisse se poursuivre une faute aussi grossière qui mettrait pour toujours obstacle à tout agrandissement de l'église.

Les travaux du nouvel édifice étant peu avancés, il est encore temps d'abandonner l'emplacement choisi et d'ériger l'hôtel de ville à un endroit plus favorable. L'emplacement qu'on lui destinait servirait à agrandir le marché, dont la superficie est réellement insuffisante. D'un autre côté, l'aspect de cette partie de la ville aurait tout à y gagner.

— Lors de l'excursion à Fleurus, le 10 juin 1904, il a été procédé à la visite de la chapelle de Saint-Joseph, en cette localité.

Chapelle
de Saint-Joseph,
à Fleurus.

Cette chapelle, dont la construction remonte au xvii^e siècle, est en très mauvais état. Cette triste situation résulte, à toute évidence, d'une négligence coupable dans l'entretien de l'édifice, lequel bien que peu important au point de vue architectural, ne manque cependant pas d'originalité.

Le soubassement des murailles est en ruines; l'encadrement en pierre de taille de la porte d'entrée menace de s'écrouler; la toiture est pour ainsi dire privée d'ardoises. En somme, le petit édifice dont il s'agit offre un aspect lamentable. Cet état de choses, indigne d'une localité de l'importance de Fleurus, est d'autant plus regrettable que la population du quartier où est située la chapelle attache à celle-ci une sorte de vénération qui fait d'autant plus

ressortir le caractère de dédain que lui voue l'autorité qui en a la garde.

Il est plus que temps de s'occuper de la restauration de cette chapelle; tout ajournement peut en amener la ruine à court délai.

Eglise de Meir. — Il a été procédé, le 9 mai 1904, à l'inspection de la tour de l'église de Meir, dont le Conseil de fabrique sollicite l'inscription sur la liste des édifices monumentaux du culte.

MM. Donnet et Van Leemputten, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cette inspection.

Le vaisseau de cette église est de construction moderne.

La tour gothique de Meir, construite en briques, au xv^e siècle, offre de l'intérêt. Son aspect est monumental. Elle est conçue dans le type de celles de Minderhout, de Saint-Léonard, de Ryckevorsel, etc., ses voisines, sans toutefois leur être comparable au point de vue artistique. Cet édifice a une importance suffisante pour qu'il y ait lieu de le ranger au nombre des monuments religieux de troisième classe.

Des réparations urgentes, mais qui ne sont pas de très grande importance au point de vue financier, sont nécessaires pour la conservation de ce monument. Elles consistent surtout en un bon rejointoyage des parements et au remplacement, en recherche, de quelques briques rongées par le temps. Le rejointoyage devra être opéré au mortier de même teinte que l'ancien, exécuté de la même façon que celui-ci et borné aux joints ouverts. On aura soin de ne remplacer que les matériaux absolument trop détériorés pour être maintenus en place. On fera bien de rechercher

de vieilles briques de couleur et de dimensions analogues aux anciennes

Un architecte compétent devra être chargé de dresser le projet de ces travaux et d'y joindre un rapport descriptif indiquant de façon précise toutes les opérations qui lui paraîtront nécessaires.

L'église de Meir possède plusieurs tableaux intéressants dont un de De Crayer, une statuette en albâtre de la Sainte-Vierge ainsi qu'une chaire à prêcher et deux confessionnaux du xviii^e siècle.

Tous ces objets devront être conservés avec soin dans l'église. Il ne peut être question de les remplacer sous prétexte d'unifier le style du mobilier.

-- Il a été procédé, le 7 juin 1904, à l'inspection de l'église de Villers-sur-Semois, dont l'intérieur nécessite des travaux de restauration et d'appropriation.

Eglise
de Villers-sur-
Semois.

MM. Sibenaler et Van de Wyngaert, membres du Comité des correspondants de la province du Luxembourg, assistaient à cette visite.

Villers-sur-Semois est une localité d'origine très ancienne. De nombreux débris qui se rencontrent fréquemment dans le sol y rappellent l'occupation romaine.

L'église paroissiale elle-même doit son origine aux premiers temps du christianisme dans nos contrées. Son autel, dont la table romane repose sur un ancien autel païen, en est une preuve.

L'arc triomphal de l'église présente tous les caractères d'une construction romane. Le chœur et la nef avec son unique bas-côté remontent au xvi^e siècle. La tour a été érigée en avant du pignon de la nef centrale au xviii^e siècle.

Le chœur et le bas-côté sont recouverts par des voûtes en maçonnerie avec arcs-doubleaux et croisées d'ogives; la nef a un plafond cintré en lattis; on devrait s'assurer si autrefois elle n'était pas voûtée en bardeaux, mode de couverture qu'il conviendrait de restituer, le cas échéant, plutôt que de rétablir le plafonnage qui tombe en ruines.

La tradition veut que la nef ait eu un second bas-côté; il serait intéressant de s'en assurer au moyen d'une petite fouille pratiquée dans le pavement, bien qu'il n'y ait pas lieu de rétablir éventuellement ce collatéral, la superficie actuelle de l'église étant suffisante.

L'église de Villers-sur-Semois offre un ensemble aussi curieux qu'intéressant. Les voussures des deux premières arcades séparant la nef de son collatéral sont ornées de rinceaux, de cartouches, etc., qui rappellent l'époque de Charles-Quint et de François I^{er} et qui présentent entre autres des meubles existant dans les armoiries de Charles-Quint.

De nombreuses couches de badigeon recouvrent ces intéressants détails. Il importera de profiter des travaux de restauration intérieure de l'édifice pour faire dérocher les arcades et les sculptures, afin de remettre au jour des documents qui se rattachent à l'histoire de la région. Ce travail devra être fait avec précaution, sans entamer les pierres et sous la surveillance de membres du Comité provincial des correspondants. L'emploi de l'acide chlorhydrique fortement étendu d'eau devra être prescrit pour le nettoyage des pierres.

M. le curé de la paroisse désirerait voir installer dans le local qu'occupe le baptistère et qui offre l'aspect d'un délabrement complet, une chapelle en l'honneur de Notre-Dame

de la Salette. Il n'y a pas d'inconvénient à ce que ce travail soit prévu au projet de restauration à présenter.

Le caractère tout particulier qui distingue l'église de Villers-sur-Semois, son origine antique, les détails intéressants qui s'y rencontrent, sont des titres suffisants à son inscription au tableau des monuments historiques, où elle peut être rangée dans la 5^e classe.

En vue des travaux de restauration à effectuer à l'édifice, il importera de faire choix d'un architecte compétent, qui aura à fournir un projet de tous les travaux nécessaires pour mettre le monument en état convenable.

Les ressources des autorités locales sont insuffisantes pour mener cette entreprise à bonne fin. Aussi, il est à espérer que les pouvoirs publics interviendront largement dans la dépense qu'elle nécessitera.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 2, 9, 16, 25 et 30 juillet; des 6, 13 et 20 août 1904.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif au placement d'un chemin de la croix peint dans l'église d'Oostham (Limbourg); auteur, M. Beyaert;

Eglise
d'Oostham,
Chemin
de la croix.

2° Le projet de peintures décoratives à exécuter dans les chœurs latéraux de l'église de Cruysbautem (Flandre orientale). Il y aura lieu toutefois, au cours de l'exécution des travaux, de remplacer le ton verdâtre de fond par une tonalité plus agréable à l'œil; de continuer le décor derrière les autels; de remplacer par un autre dessin le motif entourant les fenêtres, lequel est plutôt un décor de colonnette; d'adopter un ton moins criard et moins banal pour la frise de la cimaise et de réduire l'échelle de son ornementation; auteur, M. Dhaenens;

Eglise
de Cruysbautem.
Peintures
décoratives.

Eglise
d'Oordegem.
Peintures.

3° Le projet relatif à l'exécution de peintures dans l'église d'Oordegem (Flandre orientale), sous réserve de supprimer le motif ornemental figurant dans les panneaux au-dessus des arcades de la haute nef ; auteur, M. Goethals ;

Cathédrale
de Namur.
Peintures.

4° Le projet concernant l'exécution de peintures dans l'église cathédrale de Namur ; auteur, M. Jomouton ;

Maison
communale
d'Hoogstraeten.
Décoration
picturale.

5° Le projet relatif à la décoration picturale de la maison communale d'Hoogstraeten (Anvers). Au cours de la séance du 9 juillet, la Commission a eu un entretien avec M. Boom, auteur de ce projet. Elle l'a engagé à changer un peu la position de la figure du religieux du grand panneau et de modifier légèrement la coloration au centre de ce panneau, afin d'arriver à plus d'unité dans l'ensemble de la scène représentée, laquelle paraît divisée aujourd'hui. On a également engagé l'artiste à diminuer l'importance des écussons en général. M. Boom a promis de tenir compte de ces observations dans l'étude définitive de son travail ;

Eglise
de Saint-Laurent.
Vitreaux.

6° Le projet relatif au placement de deux vitraux dans le chœur de l'église de Saint-Laurent (Flandre orientale), sous réserve de réduire le nombre des personnages, les compositions paraissant trop encombrées ; auteur, M. Dobbelaere ;

Eglise anglicane
de Spa.
Vitrail.

7° Le projet d'un vitrail à placer dans la fenêtre nord du chœur de l'église anglicane de Spa (Liège) ; auteurs, MM. Stalins et Janssens ;

Eglise
de Chainoux.
Vitreaux.

8° Le projet concernant le placement de vitraux dans l'église de Chainoux (Liège) ; auteur, M. Osterrath ;

Cimetière
de Bruxelles.
Monument
des victimes
du devoir.

9° La maquette d'un monument à édifier, au cimetière de Bruxelles, aux victimes du devoir. Tout en estimant que ce projet peut être adopté, la Commission émet cependant le vœu de le voir modifier dans quelques-unes de ses parties

au cours de l'exécution. Selon le Collège, l'aspect du monument gagnerait beaucoup si celui-ci était établi sur une surélévation gazonnée. Le départ de l'escalier est trop enterré dans le sol; on se demande même pourquoi les auteurs, MM. Lambot, architecte, et Rousseau, sculpteur, proposent cet escalier. Le soubassement est composé de bossages dont l'aspect est pauvre; d'ailleurs ces bossages sont les uns verticaux, les autres inclinés; il y a là un manque d'unité qui doit être évité. Les ouvertures dans la partie circulaire offrent un aspect monotone rappelant celui de meurtrières. La figure ne se détache pas d'une façon irréprochable sur le fond;

10° Les esquisses de quatre statues destinées à décorer les piliers du transept de la nouvelle église des SS.-Pierre et Paul, à Ostende (Flandre occidentale). Au point de vue artistique, ces maquettes sont bien comprises, mais elles laissent à désirer sous le rapport iconographique. Les apôtres et les évangélistes doivent avoir les pieds nus. Les draperies sont un peu tourmentées; il est essentiel de leur conserver plus de simplicité. Au point de vue de la conservation des figures, il importe de rapprocher les bras du corps. M. Braecke, à qui ces observations ont été communiquées verbalement, s'est engagé à en tenir compte dans l'étude des modèles en grand.

Eglise
des SS.-Pierre
et Paul,
à Ostende.
Statues.

— Il a été procédé, le 16 août 1904, dans l'atelier de M. J. De Vriendt, à l'examen de l'esquisse du dernier panneau des peintures commandées à cet artiste pour la décoration de la salle échevinale, à l'hôtel de ville de Bruges (Flandre occidentale).

Hôtel de ville
de Bruges.
Peintures.

Il résulte de cet examen que l'esquisse dont il s'agit est bien comprise et qu'il y a lieu d'autoriser la réalisation de

l'œuvre sous réserve de quelques petites observations de détails dont M. De Vriendt a promis de tenir compte au cours de l'exécution.

Eglise
de Jupille.
Peintures.

— Il a été procédé à l'examen des travaux de peinture en voie d'exécution dans l'église de Jupille.

L'édifice dont il s'agit n'a aucun style. C'est surtout un travail de propreté que le Conseil de fabrique a eu en vue; d'ailleurs, la somme de 2,000 francs affectée à la peinture de toute l'église exclut la pensée d'un travail artistique. Toutefois, au cours de l'inspection, quelques observations ont été adressées au peintre, qui les a acceptées et a promis d'en tenir compte dans l'achèvement du travail commencé.

Dans ces conditions, rien ne s'oppose à ce que l'on autorise la continuation de l'entreprise.

Chapelle
de Notre-Dame
de Cambron,
à Estinnes-
au-Mont.
Retable.

— M. le curé d'Estinnes-au-Mont ayant attiré l'attention de la Commission sur un retable en pierre du xvi^e siècle, qui se trouve dans la chapelle de Notre-Dame de Cambron, en cette commune, il a été procédé à l'examen de cette œuvre d'art, le 21 juin 1904.

M. Devillers, membre du Comité des correspondants de la province du Hainaut, assistait à cet examen.

Le retable en question est conçu dans le style de la dernière période ogivale; il est en pierre blanche et est très remarquable. Il rappelle le type de celui qui orne l'une des chapelles du chœur de la collégiale de Sainte-Waudru, à Mons. Malheureusement, il n'en existe plus que la partie architecturale, toute la statuaire ayant disparu.

La partie architecturale a été restaurée vers 1875. La reconstitution des groupes et des statuettes a été, à cette époque, ajournée indéfiniment.

Eu égard à la valeur artistique du retable que l'on a eu la malencontreuse idée de peindre en ton rouge brun, M. le curé d'Estinnes-au-Mont serait heureux s'il pouvait parvenir à faire rétablir ces sculptures. On ne peut qu'encourager cette idée. S'il y est donné suite, il faudra s'adresser à un artiste de beaucoup d'expérience et de talent pour en étudier le projet et en opérer la réalisation, car il est à remarquer qu'on ne possède guère de renseignements sur la nature et la composition de ces œuvres plastiques. D'après une brochure éditée par T. Lejeune, en 1872, l'ensemble des groupes qui occupaient les niches présentait les scènes du miracle de Cambron. Il n'en subsistait plus à cette époque que quelques fragments dont il ne reste plus trace aujourd'hui.

La chapelle de Notre-Dame de Cambron renferme aussi un tableau divisé en douze compartiments et représentant la légende de la Vierge miraculeuse et du juif sacrilège brûlé à Mons, sous le règne du comte Guillaume I^{er}. Ce tableau, d'ailleurs en bon état, paraît remonter au xvi^e siècle; il n'offre pas un intérêt marquant au point de vue de l'art.

On peut encore signaler dans cette chapelle deux panneaux gothiques qui prolongent les extrémités du banc de communion Louis XV. Ces panneaux, à arcatures ogivales, sont intéressants et peuvent servir de types pour des ouvrages similaires.

La chapelle de Notre-Dame de Cambron a été bâtie en 1485, ainsi que le rapporte une inscription lapidaire encastrée dans le mur. Son seul intérêt consiste dans sa voûte en bardeaux ornée de consoles sculptées d'un bon style et dont l'exécution est très soignée. Cette chapelle, située dans un joli site, est un lieu de pèlerinage très fréquenté.

Église
de Bocholt.
Tabernacle.

— Il a été procédé, le 11 août 1904, à l'examen du tabernacle en cuivre de l'église de Bocholt, dont la restauration a été effectuée par M. Wilmotte.

MM. Van Neuss et Christiaens, délégués du Comité des correspondants de la province du Limbourg, assistaient à cet examen.

L'exécution de l'entreprise a été faite d'une façon convenable. Suivant les recommandations faites, l'artiste s'est borné aux ouvrages strictement nécessaires et s'est abstenu de tout nettoyage de l'œuvre, mais il paraît cependant, étant donné l'aspect de celle-ci, qu'une légère patine y aurait été appliquée. Cet aspect est peut-être dû à la malpropreté du métal, qui a subi des manipulations répétées au cours du travail de restauration. Il serait utile que le Conseil de fabrique fit frotter légèrement le tabernacle au moyen de chiffons doux ou de peaux de chamois; il reprendrait sans doute bientôt son aspect normal.

Le tabernacle de Bocholt étant une œuvre de dinanderie importante qui a figuré avec honneur à plusieurs expositions d'art ancien, on ne peut qu'engager l'État à se montrer très généreux dans sa participation aux dépenses que la restauration a entraînées.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction
et restauration
de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Wardin (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

2° Le projet de reconstruction du presbytère de Hodimont (Liège);

3° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Ledeghem (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;

4° Le projet relatif à la construction d'un vicariat à Remi-champagne (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

5° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Ousselghem (Flandre occidentale), sous réserve qu'au cours de l'exécution on modifie la construction du châssis de la fenêtre de la cuisine dans le sens de l'indication tracée au crayon sur le dessin de la façade principale du bâtiment; architecte, M. Soete;

6° Le projet de travaux d'amélioration à effectuer au presbytère de Rossignol (Luxembourg);

7° Le projet de travaux d'appropriation à exécuter au presbytère d'Havré (Hainaut). La Commission émet le regret, avec M. l'architecte provincial adjoint, que dans le projet on n'ait pas compris l'aménagement des caves signalé cependant comme nécessaire dans le rapport de M. l'architecte provincial en chef;

8° Le projet concernant des travaux d'amélioration à effectuer au presbytère de Coolscamp (Flandre occidentale);

9° Le projet relatif à l'établissement d'une citerne au presbytère d'Éghezée (Namur);

10° Le projet de travaux d'appropriation à exécuter au presbytère de Montgauthier (Namur);

11° Le projet de travaux d'entretien à effectuer au presbytère de Mussy-la-Ville (Luxembourg); architecte, M. Würth;

12° Le projet de travaux de réparation à exécuter au presbytère de Jehonville (Luxembourg); architecte, M. Würth;

15° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Mall-sur-Geer (Limbourg); architecte, M. Christiaens;

14° Le projet de restauration du presbytère de Genendyck (Limbourg); architecte, M. Smolders.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Eglise de Brisny. 1° A Brisny, sous Cherain (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Eglise de Longsart. 2° A Longsart, sous Manage (Hainaut), sous réserve de n'établir qu'une seule baie triangulaire dans le pignon de la façade principale; architecte, M. Jurion.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

Eglise de Saint-Georges-sur-Meuse. 1° De Saint-Georges-sur-Meuse (Liège); architecte, M. Limage;

Eglise de Westcappelle. 2° De Westcappelle (Flandre occidentale); architecte, M. Depauw;

Eglise de Wavre-Sainte-Catherine. 3° De Wavre-Sainte-Catherine (Anvers); architecte, M. Careels.

Ainsi que les projets ci-après :

Eglise de Namoussart. 4° Construction d'une sacristie à l'église de Namoussart, commune de Hamipré (Luxembourg); architecte, M. Würth;

Eglise de Clermont. 5° Construction d'une sacristie à l'église de Clermont (Liège) et transformation de l'ancienne sacristie de cet édifice en salle de catéchisme; architecte, M. Salée;

6° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux Objets mobiliers d'églises. églises de :

Tilff (Liège) : buffet d'orgue;

Huccorgne (Liège) : maître-autel;

Steinbach, sous Limerlé (Luxembourg) : maître-autel;

Montaleux, sous Mouscron (Flandre occidentale) : buffet d'orgue;

Familleureux (Hainaut) : mobilier complet;

Binche (Hainaut) : banc de communion et confessionnal;

Heyst-op-den-Berg (Anvers) : trois autels;

Ittre (Brabant) : chaire à prêcher, autel latéral, piédestal et dais pour la statue de Sainte-Lutgarde;

Grand-Reng (Hainaut) : cloche;

Saint-Jacques, à Liège : chaire;

Walcourt (Namur) : mobilier de la sacristie;

Lembecq (Brabant) : autel de Saint-Veron.

— Il a été procédé, le 5 juillet 1904, à l'inspection de l'église de Laethem-Sainte-Marie, à l'effet de s'assurer si, comme le demande le Conseil de fabrique, il y a lieu de l'inscrire au tableau des monuments du culte classés. Église de Laethem-Sainte Marie.

M. Van Biesbroeck, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cette inspection.

L'édifice dont il s'agit, de proportions modestes, est très intéressant. Sa construction remonte au XIII^e siècle. Il se compose d'une nef sans collatéraux, d'un transept et d'un chœur qui se terminait autrefois par un mur plat auquel on a ajouté plus tard une abside à trois pans. Une belle tour surmonte la croisée.

La construction est en moellons de pierre de Tournai;

aux piédroits supportant la tour on remarque la pierre de Baelegem; l'abside ajoutée est en briques.

La tour, le transept et le chœur offrent un mérite artistique et archéologique suffisant pour qu'il y ait lieu de les ranger dans la 5^e classe des monuments du culte. Quant à la nef, elle a été remaniée et n'offre plus guère d'intérêt. Du reste, elle devra probablement être démolie en vue d'augmenter la surface réservée aux fidèles, l'église étant notablement insuffisante pour la population de la paroisse.

Lorsque l'on procédera à la restauration de la partie conservée du temple, il faudra n'y faire que le strict nécessaire; on pourra très probablement s'en tenir au renouvellement de quelques pierres, au nettoyage des parements qui ont été badigeonnés et au rejointoyage en recherche des seuls joints ouverts.

La chaire, le banc de communion, les confessionnaux et les boiseries du transept forment un bel ensemble des époques Louis XV et Louis XVI que l'on devra conserver avec soin; il ne peut être question de remplacer ces meubles, pas plus que les autels, sous prétexte de mettre le mobilier en rapport avec le style de l'église.

Le tableau qui orne le maître-autel est une belle peinture; celui de l'autel du transept nord a également du mérite; ce dernier semble nécessiter quelques soins de conservation. Il serait peut-être prudent de le faire examiner par un spécialiste.

Église
de Poppel.

— Le projet soumis en vue de l'agrandissement et de la restauration de l'église de Poppel (Anvers), a fait l'objet d'un examen, sur place, le 12 juillet 1904.

L'utilité d'agrandir l'édifice est contestée par le Comité

provincial des correspondants. D'un autre côté, les autorités locales sont d'accord pour déclarer que l'église est insuffisante pour les nécessités de la paroisse. Cette manière de voir est partagée par l'architecte chargé de l'étude du projet.

Il semble, en effet, en examinant l'édifice, dont les proportions sont réduites, qu'il ne doit pas suffire pour cette localité d'une certaine importance; d'autre part, il résulte de renseignements recueillis sur place, que de nombreux habitants de localités voisines assistent régulièrement aux offices à Poppel.

Puisqu'il en est ainsi, on ne peut s'opposer à l'agrandissement de l'église.

Cet agrandissement est tout indiqué; il suffira d'élargir les bas-côtés qui ne constituent aujourd'hui que des couloirs n'ayant même pas une largeur régulière. Ces collatéraux n'offrent rien d'intéressant; ils sont d'ailleurs en très mauvais état.

Le projet soumis paraît bien compris dans son ensemble; l'architecte devra être engagé toutefois à suivre, pour les contreforts nouveaux, les types anciens avec pinacles encastés, dont le caractère est propre à la région.

Pour toutes les restaurations à opérer, il importera de faire usage de briques provenant des démolitions.

Il serait utile de profiter des travaux projetés pour agrandir la sacristie dans la mesure du possible; sa surface est insuffisante. On ne peut que conseiller d'établir le nouveau magasin au côté nord du chœur et de réserver la place qu'on lui destinait, au nord contre la tour, pour l'installation des fonts baptismaux.

Le mobilier de l'église de Poppel n'offre pas grand intérêt.

On doit toutefois signaler une belle sculpture représentant Saint-Anne avec la Sainte-Vierge et l'Enfant Jésus, qui semble remonter à la dernière période ogivale.

Il y aura lieu d'engager les autorités locales à faire remanier le projet dans le sens sus-indiqué.

Église
de Hersselt.

— Le projet soumis en vue de l'agrandissement de l'église de Hersselt (Anvers) a été examiné sur place, le 19 juillet 1904.

Il n'est pas contestable que cette église doit être agrandie; sa surface n'est plus en rapport avec la population de la paroisse.

La construction de l'édifice dont il s'agit date de diverses époques. La tour et la haute nef remontent à la fin du xv^e siècle ou au commencement du xvi^e. Elles n'offrent rien de remarquable, bien que la tour ait un aspect qui impose par sa masse. Les bas-côtés ont été reconstruits il y a environ un demi-siècle, pour cause d'agrandissement.

Tout l'intérieur de l'édifice a été remanié à l'époque de la renaissance.

Le chœur est la partie la plus ancienne et aussi la plus intéressante de l'édifice. Il paraît dater du commencement du xv^e siècle. C'est une belle construction en pierre ferrugineuse, d'une grande ampleur et dont l'état de conservation est remarquable. Or, c'est précisément cette partie du monument que l'on sacrifierait en donnant suite au projet d'agrandissement présenté. Avant de se résoudre à cette éventualité fâcheuse, il importe d'étudier mûrement cette affaire et d'examiner s'il n'y aurait pas possibilité, ce qui paraît très probable, d'opérer l'agrandissement en élargissant les nefs latérales jusqu'à l'alignement du transept et

même au delà, s'il le faut. La disposition des bas-côtés à pignons telle qu'elle existe aujourd'hui étant maintenue, l'agrandissement dans ce sens ne paraît pas impossible.

— Pour satisfaire à la demande du Conseil de fabrique, il a été procédé, le 28 juillet 1904, à l'inspection de l'église de Loonbeek (Brabant), dont le classement est sollicité.

Eglise
de Loonbeek.

L'édifice dont il s'agit date du xv^e siècle. Il se compose d'une nef sans collatéraux, à laquelle on a ajouté, peu de temps après sa construction, une chapelle au côté nord formant bras de transept, d'un chœur, d'une sacristie avec magasin au sud et d'un clocheton en bois très gracieux qui surmonte le toit de la nef.

Le soubassement de l'édifice, les cordons et moulures et les encadrements des baies sont construits en pierre; le reste des maçonneries est en briques. Plusieurs fenêtres ont conservé leurs meneaux et réseaux d'un beau caractère.

Cet ensemble constitue un joli type de petite église de village. Situé sur une élévation, à l'angle de vieux chemins, l'édifice se trouve dans un site très pittoresque. Son mérite artistique est suffisant pour qu'il y ait lieu de le ranger dans la 3^e classe des monuments du culte.

L'église de Loonbeek est devenue insuffisante pour la population de la paroisse; elle doit être agrandie. Cet agrandissement est tout indiqué; il suffira de prolonger la nef vers l'ouest.

L'édifice est en assez bon état de conservation; quelques restaurations y sont néanmoins nécessaires, aux contreforts surtout, dont plusieurs ne sont plus complets, aux maçonneries, aux toitures, etc., le tout à compléter par un bon rejointoyage à opérer en recherche.

Contre les murs intérieurs de l'édifice sont appliquées deux belles pierres tumulaires du xvi^e siècle.

Église
de Saint-Jean,
à Malines.

— Pour satisfaire à la demande du Conseil de fabrique de l'église de Saint-Jean, à Malines, il a été procédé, le 2 août 1904, à une inspection de cet édifice au point de vue : 1^o de la nécessité de reconstruire les entrées latérales; 2^o des mesures d'entretien à prendre à l'égard des tableaux de Rubens que possède cette église.

MM Rosier et Van Leemputten, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cette inspection.

L'examen des lieux a démontré qu'il est indispensable de démolir l'affreux hangar qui existe à côté de la tour et de remplacer les misérables entrées latérales actuelles.

Le Conseil de fabrique avait proposé de percer les deux nouvelles entrées dans le mur ouest des bas-côtés près de la tour. Ce parti n'est pas à conseiller, car il porterait atteinte à l'aspect de ce côté de l'édifice, qui est très imposant. Il semble préférable de conserver les entrées latérales où elles se trouvent aujourd'hui, sauf à les faire précéder de petits porches conçus dans le caractère de simplicité qui distingue l'ensemble du monument.

Il y aura lieu de faire étudier un projet dans ce sens.

La disposition intérieure de l'église ne permet pas de rouvrir les portes bouchées du transept.

Il est aussi indispensable de clôturer par un grillage les abords du monument qui servent de dépôt à toutes sortes d'ordures. Cette clôture devra être conçue dans des conditions de grande simplicité, de façon que son rôle soit simplement protecteur de l'édifice sans attirer l'œil par des

détails inutiles et prétentieux. L'auteur du projet à soumettre aux autorités compétentes trouvera facilement des motifs anciens dont il pourra s'inspirer pour son étude.

En ce qui concerne les tableaux de Rubens qui ornent l'église de Saint-Jean, ils ne réclament qu'un simple nettoyage à effectuer par un spécialiste expérimenté.

Le triptyque de ce maître qui décore le maître-autel n'est pas placé dans des conditions qui puissent faire apprécier toute l'importance de cette belle œuvre.

Le triptyque est aujourd'hui divisé et enchâssé dans un autel renaissance dépourvu de tout mérite. Il importerait de rétablir la situation primitive, c'est-à-dire de composer le retable au moyen du triptyque seul tel que l'avait composé Rubens.

Au mur sud du chœur est appendu un autre triptyque très beau, qui se trouve dans un éclairage déficient. Il serait avantageusement placé contre le mur nord du transept, où il serait supérieurement mis en lumière.

— Il a été procédé, le 2 août 1904, dans l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines, à l'examen de deux autels, pour l'exécution desquels un subside de fr. 4,585-55 a été promis sur les crédits des Beaux-Arts.

Église
de Notre-Dame
au delà
de la Dyle,
à Malines.

Il résulte de cet examen, auquel assistait M. Rosier, membre du Comité des correspondants de la province d'Anvers, que les œuvres dont il s'agit ont été exécutées dans de bonnes conditions et que leur mérite artistique justifie la liquidation du subside prémentionné.

— Ensuite d'une décision prise en séance du 2 juillet 1904, il a été procédé, le 16 août suivant, à l'examen des trois autels du chœur et du transept de l'église de Moorslede

Église
de Moorslede.

destinés à disparaître par suite de la restauration prochaine de ces parties de l'édifice.

Il a été constaté que les meubles dont il s'agit sont en bois peint et n'ont pas une valeur artistique suffisante pour que leur maintien dans l'église mette obstacle à l'exécution des travaux projetés, dont le plan a reçu le visa de la Commission, le 15 janvier 1902.

Les travaux de restauration à effectuer prochainement s'appliquent à la partie moderne de l'église. Mais la partie ancienne de l'édifice (la tour et les nefs) réclame aussi des travaux très urgents de restauration, notamment les appuis des fenêtres, les pignons, les glacis des contreforts, etc. Ces ouvrages devront être entrepris à bref délai si l'on ne veut s'exposer à voir augmenter rapidement les dégâts.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église
de Vodelée.

1^o Le projet relatif à la restauration de l'église de Vodelée (Namur); architecte, M. Van Riel;

Église
de Nimy.

2^o Le projet concernant l'exécution de travaux complémentaires de restauration à l'église de Nimy (Hainaut); architecte, M. De Baisieux;

Église
de Flavion.

3^o Le projet de restauration de la flèche de l'église de Flavion (Namur);

Église
d'Aelbeke.

4^o Le projet de restauration des toitures de l'église d'Aelbeke (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;

Église
de Montgauthier.

5^o Le projet relatif à l'exécution de travaux de réparation à l'église de Montgauthier (Namur);

- 6° Le projet de restauration de l'église de Mussy-la-Ville (Luxembourg); architecte, M. Würth; Église de Mussy-la-Ville.
- 7° Le projet de restauration de l'église de Wancennes (Namur); architecte, M. Van Gheluwe; Église de Wancennes.
- 8° Le projet concernant l'exécution de travaux de réparation à l'église de Jehonville (Luxembourg); architecte, M. Würth; Église de Jehonville.
- 9° Le projet relatif à la restauration de l'église de Sirault (Hainaut); architecte, M. Bodson; Église de Sirault.
- 10° Le projet de divers travaux de restauration à effectuer à l'église d'Ochamps (Luxembourg); architecte, M. Würth; Église d'Ochamps.
- 11° Le projet de restauration de l'église de Moerbeke-Waes (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert; Église de Moerbeke-Waes.
- 12° Le projet de restauration des toitures de l'église de Schooten (Anvers); architecte, M. Gife; Église de Schooten.
- 13° Le projet concernant des modifications à apporter aux fenêtres de l'église de Noirmont, sous Cortil (Brabant); architecte, M. Petit; Église de Noirmont.
- 14° Le projet concernant des travaux de restauration et d'amélioration à effectuer à l'église de Leffinghe (Flandre occidentale), sous les réserves formulées par M. l'architecte provincial dans son rapport du 16 juin 1904; architecte, M. Pil; Église de Leffinghe.
- 15° Le projet de restauration de la tour et d'une partie des toitures de l'église de Saint-Gilles, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. Van Assche; Église de Saint-Gilles, à Bruges.
- 16° Le projet de travaux complémentaires nécessités par la restauration de la tour de l'église de Ghistelles (Flandre occidentale), à la condition qu'il soit tenu compte de la recommandation de M. van Ruymbeke, de conserver avec Église de Ghistelles.

soin toutes les pierres sculptées anciennes qui serviront de témoins lors de la réception des nouvelles pierres sculptées prévues pour la restauration; architecte, M. Hoste;

Église de
Saint-Laurent.

17° Le projet de restauration de deux fenêtres du chœur de l'église de Saint-Laurent (Flandre orientale); architecte, M. Van Wassenhove;

Cathédrale
de Gand.

18° Le projet concernant la restauration du soubassement de la chapelle de Saint-Sébastien, à la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale); architecte, M. Van Assche;

Église
de Notre-Dame,
à Huy.

19° Le projet relatif à la restauration du tympan inférieur du transept de l'église de Notre-Dame, à Huy (Liège);

Église
de Saint-Pierre,
à Ypres.

20° Le projet de restauration de la couverture de la flèche de l'église de Saint-Pierre, à Ypres (Flandre occidentale); architecte, M. Coomans;

Comptes
de travaux
de restauration.

21° Les comptes des travaux de restauration effectués aux églises de :

Notre-Dame, à Anvers : exercice 1905;

Saint-Rombaut, à Malines (Anvers), tour : exercices 1902 et 1905.

Église de Goé.

— A la demande du Conseil de fabrique, il a été procédé, le 28 juin 1904, à l'inspection de l'église de Goé, à l'effet de s'assurer s'il n'y a pas lieu de l'inscrire au tableau des édifices monumentaux du culte.

M. Renier, vice-président du Comité des correspondants de la province de Liège, assistait à cette inspection.

L'église de Goé paraît remonter à la fin du xv^e siècle, mais la nef et la tour ont subi des remaniements aux siècles postérieurs. Néanmoins, telle qu'elle est parvenue jusqu'à nous, elle offre encore assez d'intérêt et d'originalité pour mériter

d'être rangée dans la 5^e classe des monuments du culte.

Les chapiteaux et les bases des colonnes sont très caractéristiques du type mosan. Le chœur, le bras sud du transept et la tour ont conservé leurs voûtes primitives en maçonnerie; des voûtes en plâtrages recouvrent le transept nord et la nef. Cette dernière paraît avoir eu primitivement un plafond plat en bois.

L'édifice nécessite des travaux de restauration d'une certaine importance. Le mur ouest est transpercé par l'humidité; il est de la plus grande urgence de remédier à cette situation.

Le Conseil de fabrique devra être engagé à faire choix d'un architecte de talent qui aura pour mission de vérifier avec soin la situation de toutes les parties de la construction et d'étudier un projet d'ensemble complet des travaux à effectuer pour mettre l'édifice en état convenable.

Si les ressources dont on pourra disposer ne suffisent pas pour exécuter l'ensemble du projet, il importera de diviser les travaux par catégories et de commencer par les plus urgents.

L'ancienne trabes, reléguée au-dessus de la porte d'entrée sous le jubé, représente en bustes le Christ et les douze Apôtres dans des niches; elle paraît remonter à la fin du xv^e siècle. Etant posée contre un mur humide, elle est exposée à une prompte détérioration. Il est urgent de la remettre à son ancienne place, où les consoles qui la supportaient existent encore.

L'église possède quelques statues anciennes dont plusieurs ont du mérite, mais elles sont placées trop haut. Il faudra les descendre à l'alignement des stations du chemin de la croix. Il conviendra de poser les plus intéressantes sur les

deux jolies consoles en pierre encastrées dans les piédroits de l'arc triomphal.

L'autel en style renaissance dédié à Sainte-Élisabeth, renferme douze petits bas-reliefs gothiques intéressants.

Une ancienne cuve baptismale est enterrée dans le jardin de la cure. Il n'est pas possible, dans sa position actuelle, de définir l'époque à laquelle elle appartient, mais elle paraît intéressante. Il importera de la faire restaurer et de la remettre dans l'église.

Enfin, l'ancien tabernacle en pierre de taille qui se trouvait autrefois dans le chœur, du côté de l'Évangile, est installé sur la place du village, où il sert de reposoir lors des processions. Cette œuvre intéressante du xvi^e siècle, malheureusement incomplète aujourd'hui, devrait être restaurée et remise à la place qu'elle occupait autrefois dans l'église. Des recherches feront peut-être découvrir les fragments qui, jadis, complétaient son couronnement.

Eglise
de La Hulpe.

— L'avant-projet soumis en vue de la restauration de l'église de La Hulpe (Brabant), a fait l'objet d'un examen, sur place, le 30 juin 1904, de concert avec M. Brunfaut, membre du Comité provincial des correspondants.

Il résulte de cet examen que le projet présenté devra être revu.

L'église de La Hulpe est devenue insuffisante pour les besoins de la population, qui s'accroît sans cesse. Il est donc de toute nécessité de tenir compte, dans les travaux de restauration qu'elle exige impérieusement aujourd'hui, d'un agrandissement qui s'imposera à très bref délai. Par conséquent, on doit viser à ne faire, pour le moment, aucun travail qui deviendrait inutile par suite de l'extension de l'édifice.

Partant de ce point de vue, il importe de déterminer, dès aujourd'hui, le périmètre futur de l'édifice en tenant compte de la disposition à donner aux sacristies. Cette étude est d'autant plus indispensable que la reconstruction des sacristies s'impose immédiatement, ces annexes étant dans le plus complet délabrement. En tout état de cause, celles-ci ne pourront être accolées au chœur; elles devront en être séparées par un couloir, car il importera d'abaisser le seuil des fenêtres du chœur à leur ancien niveau. Ce niveau sera déterminé par des recherches à faire dans le remplissage de la partie inférieure des baies.

Étant donnée l'insuffisance de l'église, on pourrait annexer dès maintenant aux bas-côtés les deux petits bâtiments qui les prolongent vers l'ouest en pratiquant une ouverture dans le mur qui les sépare des nefs. Mais il ne faut faire à ces misérables constructions aucun travail définitif; on doit se borner à quelques réparations à leurs toitures pour les rendre habitables pendant quelque temps. Lorsque l'on agrandira l'église, ces annexes disparaîtront, afin de dégager complètement les faces latérales de la tour.

Dans l'étude du projet de restauration de l'église, l'architecte devra s'attacher à en respecter scrupuleusement le caractère de simplicité et à n'y introduire aucun élément nouveau. C'est ainsi qu'à la tour, il importe de conserver aux ouvertures leurs formes actuelles en se bornant à renouveler les seules pierres qui ne peuvent être maintenues en place. Il faut conserver à cette importante construction le cachet vénérable que le temps lui a donné.

La voûte du chœur étant en bon état, il y a lieu de la conserver. Quant à celle de la haute nef, sa disparition

s'impose pour le rétablissement de la claire-voie qu'elle masque. Cette voûte est d'ailleurs moderne et construite en plâtrage sur lattes. La disposition de la claire-voie démontre que primitivement il n'a pu exister sur la nef centrale qu'un plafond plat en bois. Celui-ci devra donc être rétabli; pour éviter le froid en hiver et la chaleur en été, il sera prudent de le protéger par une matière isolante.

Pour étudier sérieusement le projet de restauration de cette intéressante église, il est de toute nécessité que l'on fasse les recherches déjà demandées dans le rapport de la Commission en date du 16 mai 1900. Il faut, par exemple, dérocher une des colonnes de la nef, le panneau du côté nord du chœur au delà de l'arc triomphal et quelques parties des murs de la nef et de la tour. Ces recherches mettront peut-être au jour certaines dispositions architectoniques primitives de nature à éclaircir des points douteux aujourd'hui.

Il doit être entendu que la restauration du chœur est subordonnée à la reconstruction des sacristies, lesquelles devront faire partie des premiers travaux à entreprendre.

Église
de Dieupart.

— L'inspection de l'église de Dieupart (Liège), qui a eu lieu le 26 juillet 1904, a donné lieu aux observations suivantes : Il a été constaté que l'ensemble des travaux s'est effectué d'une manière très satisfaisante. L'amortissement de la flèche, les réparations faites à la tour et la porte d'entrée de l'église qui s'y trouve, donnent actuellement un aspect plus monumental à l'édifice.

Les vitraux du chœur, placés il y a quelques années déjà, ont donné lieu à des observations communiquées au desservant et à l'architecte.

On a recommandé comme un travail qui s'impose en

première ligne, le placement de vitraux dans les fenêtres du transept, qui sont actuellement garnies de verres de couleurs bariolées, peu dignes d'un édifice du culte; on a recommandé aussi de ne confier ce travail qu'à un peintre verrier capable de le bien exécuter et de comprendre le style qu'il convient d'adopter pour rester en harmonie avec celui du monument.

La délégation a eu le vif regret de constater qu'il n'a été tenu aucun compte d'une observation importante formulée dans le rapport de la Commission en date du 26 août 1905, en ces termes :

« L'église est située dans le cimetière : les tombes sont
» établies trop près des façades. Il en résulte des affaisse-
» ments qui produisent des désordres dans les maçonneries.
» Il importe de prendre de promptes mesures pour qu'à
» l'avenir une distance suffisante soit ménagée entre les
» fosses et les murs.

» Malgré cette recommandation, trois nouvelles fosses ont
» été établies dans l'angle formé par la tour et la façade
» ouest du bas-côté nord, dont l'une est surmontée d'une
» espèce de mausolée en forme de rocher garni de plantes
» et absolument adossé aux murs de la tour et de la tourelle
» d'escalier. »

Cette espèce de rocher, de l'aspect le plus fâcheux, et sans caractère religieux aucun, existe encore. Il doit disparaître sans retard; d'après les informations recueillies sur place, le corps qui repose dans la fosse creusée sous cet enrochement, a été placé dans un cercueil de plomb et pourrait être déposé dans une autre fosse, sans atteinte au respect que l'on doit aux morts. Cette translation pourrait même être l'occasion de marquer la tombe du défunt par un

mausolée moins ridicule que celui qui la recouvre actuellement.

Cette mesure s'impose d'une manière d'autant plus urgente que la délégation a pu constater que l'écoulement des eaux pluviales ne se fait pas d'une manière satisfaisante à la façade de l'église.

Église
de Donceel.

— Il a été procédé, le 26 juillet 1904, à l'inspection de l'église de Donceel (Liège), qui nécessite des travaux de restauration.

Le vaisseau de cette église date du xviii^e siècle. La tour qui le précède remonte à l'époque romane; elle est en partie encadrée dans un reste du vaisseau de l'église primitive, qui paraît aussi d'origine romane, mais qui a subi des remaniements.

L'urgence de restaurer complètement l'édifice n'a pas besoin d'être démontrée. La tour et la flèche, de même que la partie supérieure du pignon ouest de la nef et les toitures en général sont particulièrement en mauvais état. Toutes les maçonneries exigent un bon rejointoyage à effectuer en recherche partout où les joints se sont ouverts. L'intérieur du temple nécessite un nettoyage complet.

En opérant la restauration de la tour, il importera de remplacer les baies modernes des abat-sons par des baies très simples conçues dans le style roman. La forme de la flèche, qui est de style ogival, devra être maintenue.

Le projet de restauration à soumettre aux autorités compétentes devra prévoir tous les moyens à employer pour assurer le libre et rapide écoulement des eaux pluviales au pied des murailles de l'édifice.

A cause de son antiquité et de la rareté des constructions

romanes dans la contrée, la tour de l'église de Donceel mérite de figurer dans la 3^e classe des monuments du culte.

— A la demande du Conseil de fabrique de Grimberghen (Brabant), il a été procédé, le 6 août 1904, à l'examen des échantillons de restauration à effectuer à l'intérieur de l'église de cette localité.

Église
de Grimberghen.

Les échantillons de restauration opérés à deux pilastres et d'enduit à la fenêtre aveugle de la chapelle sud de l'édifice sont bien compris et peuvent servir de base pour l'ensemble de l'entreprise.

Ainsi que cela avait déjà été décidé à la suite de l'inspection précédente, tous les parements des murs, qui sont en briques, devront être crépis. En conséquence, l'entourage des fenêtres, qui est en briques, ne pourra rester apparent.

En ce qui concerne les voûtes, le travail fait précédemment aux bas-côtés et aux bras du transept peut être maintenu tel quel; mais pour les voûtes qui restent à décrépiter, il importera de conserver le ton naturel de la brique, à l'exemple de ce qui a été échantillonné à la voûte de la chapelle sud. Ce ton est très léger et ne détonne pas dans l'aspect d'ensemble de l'édifice. Il conviendra toutefois d'unifier le ton de quelques briques d'une autre teinte formant le point de départ au bas de plusieurs panneaux de voûtes.

L'église de Grimberghen possède un certain nombre de tableaux qui devront être soumis aux soins d'un restaurateur habile lorsque la restauration intérieure du monument sera terminée. En attendant, il importe d'écarter des murs, d'une dizaine de centimètres, ces œuvres qui, aujourd'hui, y sont accolées, afin que l'air puisse circuler librement entre les toiles ou les panneaux et les murs.

Eglise
de Philippeville.

— A la demande du Conseil de fabrique, il a été procédé, le 9 août 1904, à l'inspection de l'église paroissiale de Philippeville, dont on projette la restauration.

MM. le chanoine Sosson, Dardenne, Soreil, Van Gheluwe, Lange et le baron del Marmol, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cette inspection.

L'édifice en question, bâti en pierre calcaire, date du xvi^e siècle; il est à trois nefs avec faux-transept et conçu dans le style ogival de la dernière période. S'il ne peut, sous le rapport architectural, être mis au rang des monuments de l'art, on ne saurait cependant lui dénier des qualités d'originalité de conception parfaitement appropriées au milieu dans lequel il a été élevé, savoir : le camp retranché qui constituait Philippeville. Le caractère historique de l'édifice prime ici sa valeur artistique; il appartient à un ensemble conçu et réalisé d'un seul jet à une époque qui a joué un grand rôle dans l'histoire de notre pays. En effet, Philippeville a été fondée en 1554 par l'empereur Charles-Quint, qui lui donna le nom de son fils Philippe. Une inscription lapidaire conservée dans l'église, rappelle ce fait historique. En conséquence, il y a lieu de ranger l'église de Philippeville dans la 5^e classe de nos monuments historiques.

L'église dont il s'agit nécessite de nombreux et importants travaux de restauration. Le projet en a été confié à M l'architecte Lange, qui a déjà fait des recherches en vue de cette étude. Toutefois, ces recherches devraient être plus étendues.

Le rez-de-chaussée de la tour est recouvert par une voûte en maçonnerie, à nervures croisées, mais les nefs et le

chœur n'ont jamais eu d'autre couverture qu'un plafond plat, probablement en bois, avec poutres, gitages et plancher apparents. C'est surtout à ces parties du monument qu'il importe de faire des recherches sous le plafonnage moderne pour s'assurer si les poutres et les solives étaient moulurées.

La fenêtre du fond de l'abside, blindée par le voisinage de la sacristie, a conservé ses meneaux et réseaux primitifs ; aucune des autres baies n'a conservé cette décoration, mais il sera facile de la rétablir en s'inspirant de celle de la fenêtre absidale. Il est certain que toutes les fenêtres étaient pourvues de meneaux ; leurs piédroits contre les battées ne laissent aucun doute à cet égard.

Le travail de restauration devra respecter les dispositions de l'édifice.

La haute nef n'ayant jamais eu de claire-voie, il ne peut être question d'en établir une. Mais on pourra augmenter l'éclairage de l'édifice en perçant une fenêtre dans le bas-côté sud, à la place qu'occupe une porte condamnée.

La tour étant peu élevée, rien n'empêchera d'exhausser légèrement son étage en bois, afin que le son des cloches puisse être entendu de tous les points de la ville.

Les lambris en bois, sans aucune valeur, des nefs sont en très mauvais état et doivent être enlevés. Il n'y a pas de nécessité de les remplacer, mais on pourrait leur substituer les nombreuses pierres tumulaires qui se trouvent dans le pavement et dont plusieurs offrent de l'intérêt au point de vue historique.

Les lambris du chœur, en style Louis XV, sont en bon état ; il y a lieu de les conserver.

Le mur du bas-côté nord du temple est enterré dans la

cour du couvent voisin ; il faudra prévoir son isolement par un contre-mur et avoir soin d'éloigner la citerne du mur de l'église. L'espace à ménager entre le mur de l'église et la cour devra être recouvert et assez spacieux pour qu'un homme puisse y passer en cas de nécessité.

Le Secrétaire,

A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,

CH. LAGASSE-DE LOCHT.

R A P P O R T

SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE
DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX
PENDANT L'ANNÉE 1902.

La châsse de Sainte-Begge, qui appartient à l'église d'Audenne, ayant été exposée à l'occasion d'une cérémonie jubilaire, notre Comité a saisi cette occasion pour charger son délégué d'examiner, en vue de leur reproduction éventuelle, cette châsse ainsi que les autres objets d'art conservés dans le trésor de ladite église.

Audenne.

La châsse est de style renaissance; elle affecte la forme d'un coffre oblong, au milieu de chacune des faces longues duquel se dessine un petit avant-corps.

La décoration figure une ordonnance d'architecture composite, élevée sur un soubassement richement décoré, avec base et corniche moulurées.

Sur chacune des faces principales, six niches à voussures en plein cintre et à cul-de-four en forme de conque s'élèvent sur ce soubassement; elles sont réparties, par trois, de chaque côté de l'avant corps, lequel dessine une baie carrée.

Huit colonnes portent l'entablement : une à chacun des angles de la châsse, une à chaque angle de l'avant-corps, une séparant chaque niche de sa voisine. Sur les petites faces du coffre, on n'aperçoit que les deux colonnes d'angle, encadrant un panneau oblong.

L'entablement comporte une architrave à triple plate-bande, une frise décorée et une corniche. La toiture est à quatre versants, profilant de chaque côté un talon renversé, très allongé et aplati. Au centre du faitage s'attache un motif figurant un sarcophage sur lequel git la statuette de Sainte-Begge, en costume religieux, les mains jointes.

Quatre bas-reliefs sont encadrés dans l'architecture de la châsse; à la face correspondant à la tête de la figurine couchée se voit *l'Assomption*; aux pieds, *la Nativité*; l'avant-corps de la grande face du côté droit représente *la Mise au tombeau* et l'autre *la Résurrection*. Tous ces sujets comportent de nombreux personnages; ils sont fort bien composés et très habilement traités, avec, toutefois, une légère tendance au maniérisme, d'ailleurs inhérente à l'époque.

Sous chacune des arcades se dresse la statuette debout d'un apôtre; au-dessus de chacun des deux petits côtés de la châsse, deux anges sont agenouillés sur la corniche; à chaque extrémité de la crête, faite de rinceaux à jours, se dresse une figurine d'enfant brandissant un glaive.

Chacun des grands versants de la toiture est divisé en cinq panneaux par six tasseaux moulurés correspondant aux colonnes des faces longues. Les arêtières, au-dessus des quatre colonnes des angles, sont garnis de feuillage.

L'ornementation est extrêmement riche et d'une rare habileté d'exécution. La frise porte une suite de bouquets de fruits, et un masque de lion dans un cartouche au-dessus de chaque colonne; le soubassement, des cartouches de formes variées avec sujets à personnages, entourés de rinceaux avec mascarons et bouquets de fruits, de fleurs et de feuillages; les colonnes sont cannelées sur les deux tiers

supérieurs du fût et décorées, dans le bas, de figurines en bas relief et de rinceaux.

Le tout est en argent repoussé et ciselé, avec certains détails rehaussés de dorures.

La châsse de Sainte-Begge sera un excellent modèle à choisir, lorsque le Comité jugera devoir faire reproduire un modèle de châsse de la renaissance.

La même église possède plusieurs reliquaires dont un buste de Sainte-Begge, polychromé, sur un très riche sou-bassement du même style que la châsse; une croix très élégamment gravée et une jolie monstrance, ainsi qu'un encensoir (1) du xiv^e-xv^e siècle figurant un motif d'architecture, dont la reproduction est également à souhaiter.

Nous en dirons autant du grand lutrin à double pupitre et flanqué de deux branches à cierges, superbe dinanderie de la fin du xv^e siècle. Le monstre au corps de lion, au buste de griffon aux ailes éployées, est d'un type rare et figurerait avec avantage à côté de nos moulages des lutrins de Hal, de Tirlemont et de Freeren.

Signalons en passant un autre lutrin d'un caractère original, qui appartient aussi à l'église d'Andenne : il figure un faucon aux ailes ouvertes, juché sur une sphère qui couronne une colonnette-balustre, et tournant la tête vers le chanteur. Il est entièrement en bois.

Au hameau d'Andenelle subsiste une petite église romane des plus intéressantes. L'un de ses gros piliers cylindriques, près de l'entrée, porte un bénitier à figures, d'un modèle

Andenelle.

(1) Voir REUSENS, *Éléments d'archéologie chrétienne*, 1875, tome II, page 415, figure 2.

fort original. Dans le chœur, on a remplacé un ancien tabernacle de pierre qui avait été transporté à l'extérieur de l'église. Il est formé d'un socle élevé, tout uni, portant deux colonnettes géminées dont la base, le fût et le chapiteau sont à peu près égaux en hauteur. Les bases sont en moulures étagées à contour polygonal; dans les fûts sont taillés des chevrons; les chapiteaux, réunis par un tailloir commun fort mince, figurent chacun une pyramide renversée aux faces taillées en côtes anguleuses. Il n'est pas sans intérêt de signaler, en passant, que ces chapiteaux sont — bien que plus rudimentaires — d'un type analogue à ceux des colonnettes de l'ancienne chapelle de Saint-Nicolas-en-Glain (Liège), dont le moulage figure dans nos collections sous le n° 728 du catalogue des Échanges (n° 990 du Musée d'art monumental); les bases présentent la même analogie, mais celles du petit monument d'Andenelle sont, au contraire, plus soignées d'exécution — ou peut-être moins usées — que celles de la chapelle liégeoise.

La chapelle du prieuré de Saint-Nicolas-en-Glain fut consacrée par l'évêque de Liège Henri II, le 22 juillet 1151; sa construction remonte donc aux dernières années de la première moitié du XII^e siècle. Or, les chapiteaux de ses colonnettes sont ornés non de palmettes comme l'a dit Schayes (1), mais de véritables feuilles à côtes anguleuses saillantes et à bords découpés; par leur forme et leur mouvement ces feuilles pourraient passer pour un lointain prototype de l'ornement qui apparut au XIV^e siècle, fouillé et contourné, et dans lequel, après l'avoir longtemps dénommé

(1) *Histoire de l'architecture en Belgique*, I, page 356.

« chou frisé », on a reconnu la chicorée. Les feuilles d'Andenelle ont l'aspect de celles de Saint-Nicolas, mais non encore ravalées — en bourgeons, en quelque sorte; — elles paraissent constituer un timide et primitif essai de la végétation naturelle qui, éclore dans la seconde moitié du xii^e siècle, s'épanouit ensuite si brillamment sur les monuments de l'art ogival; et cependant, c'est la naïveté extraordinaire de la sculpture qui donne au tabernacle d'Andenelle son aspect d'antiquité : son exécution ne remonte pas au delà du xvi^e siècle.

Nous ne pouvons attribuer à ce petit monument qu'un intérêt purement archéologique : sa partie supérieure, qui forme une niche à arcade en anse de panier, flanquée de deux contreforts et surmontée d'une manière de fronton cintré orné d'une figure minuscule de Jésus crucifié, entre deux masques circulaires représentant sans doute le soleil et la lune, est d'un travail plus rude encore et plus naïf que le support.

Notre délégué, chargé de se rendre à Assche pour examiner les sculptures de l'église Saint-Martin, a constaté que nous possédons les moulages de tous les bas-reliefs les plus intéressants du porche; il n'y a donc pas lieu de donner suite au projet de moulage de la série complète de ces sculptures.

Assche.

L'église Saint-Géry, à Braine-le-Comte, célèbre par son grand retable de pierre datant du xvi^e siècle, possède une statue colossale de Saint-Christophe d'une facture assez naïve, mais qui est dressée sur un piédestal de granit fort intéressant.

Braine-le-Comte.

Il est à section octogonale et comporte : une base formée

de deux plinthes que sépare une scotie à profil très allongé du bas, bordée de moulures d'une extrême simplicité; un fût assez court, à faces unies, portant à mi-hauteur un bracelet de moulures; une tablette supérieure évasée, décorée sur son pourtour de feuilles de grande chélidoine appliquées; sur la face antérieure, deux de ces feuilles encadrent un petit masque humain; sur les faces obliques il y a trois feuilles, celle du milieu retombant du bord mouluré de la tablette. Cette décoration sobre est d'un très bel effet; d'autre part, le piédestal étant exempt de toute retaille, la ciselure des pierres qui le composent pourrait être étudiée avec fruit par les sculpteurs chargés de travaux de restauration, dans l'exécution desquels ce détail pratique est souvent négligé.

La même église possède des fonts baptismaux de granit très intéressants au même point de vue.

Cambron-Casteau

Trois monuments funéraires nous avaient été signalés, dans le parc du château de Cambron-Casteau. Ils se trouvaient jadis enclavés dans un mur de l'église de l'antique abbaye cistercienne fondée en 1148 par Anselme de Traze-gnies et supprimée en 1796. Ces tombeaux sont demeurés en place, malgré la disparition totale non seulement du mur mais encore de l'église elle-même (1), dont il ne reste plus que la tour, construite en 1780, et une seule colonne, pittoresquement dressée parmi les hautes futaies qui ont envahi l'emplacement de l'ancien temple. Il est à peu près inutile de dire que dans cette situation, les monuments dont il s'agit ont énormément souffert; ils étaient jadis au nombre de quatre; l'un d'eux a complètement disparu.

(1) Commencée vers 1160, achevée en 1240.

Ces mausolées se composent d'un coffre rectangulaire que recouvre une dalle épaisse à bord mouluré. La face visible du coffre est décorée d'une arcade à huit baies ogivales, trilobées à l'intrados et séparées l'une de l'autre par un contrefort à pinacle. Les arcades ont l'extrados garni de crochets; elles se détachent sur un fond décoré de fenestrations à petites baies géminées, entre lesquelles un quatre-feuille à lobes aigus correspond à chaque contrefort.

Toute cette partie architectonique est traitée avec une extrême délicatesse. Elle ne subsiste qu'à deux des sarcophages; au troisième, le plus rapproché de la tour, il ne reste qu'un fragment de pierre portant deux ogives. Ce tombeau est d'ailleurs le plus mutilé des trois.

Sur la dalle couvrant chaque sarcophage se trouve une statue gisante, sous un dais à trois pans décorés de fenestrations ogivales; sur chaque face se détache un gâble aigu, avec crochets sur les rampants, dans lequel est découpée une baie en ogive.

Ce motif a presque entièrement disparu à la première tombe; il subsiste tel que nous venons de l'indiquer — sauf certaines mutilations — à la tombe du milieu, la moins maltraitée. A la troisième il est fort abîmé, mais on peut constater cependant qu'ici le baldaquin était porté par deux colonnettes cylindriques à chapiteau foliacé.

Au-dessus du baldaquin se dresse, perpendiculairement à la dalle couvrant le sarcophage, une sorte de stèle en forme de pignon triangulaire flanqué de deux contreforts carrés et décoré d'une composition religieuse en bas relief, très dégradée.

Cette stèle fait défaut au premier tombeau; elle subsiste

partiellement au troisième; elle est en grande partie conservée au second, où l'on peut constater que chacune des faces des contreforts se termine par un gâble à crochets, correspondant à chaque pan d'un clocheton aigu formant le pinnacle.

Les gisants (un seigneur en armure aux premier et troisième monuments, une dame au second) sont des membres de la famille de Gavre. Les figures des deux chevaliers sont tout à fait dégradées : tout au plus voit-on encore qu'ils avaient les pieds appuyés contre un lion, les mains jointes sur la poitrine, l'écu français accroché à la ceinture, du côté gauche; celle de la châtelaine est en meilleur état, bien qu'elle ait perdu les mains et que le visage soit fort mutilé. Les draperies ont ces beaux plis, à la fois simples, harmonieux et souples qui caractérisent la statuaire du xiv^e siècle.

Ces tombeaux et celui qui a disparu se trouvaient jadis dans l'ancien cloître de l'abbaye de Cambron. En 1686, quand ce cloître fut reconstruit, on les transféra dans l'église, sous les enfeux à cintre surbaissé qui les abritent encore.

Notre Comité estime que, vu son état de conservation relative, il y aurait lieu de reproduire par le moulage le tombeau de la châtelaine. Ce travail est évalué à 1,250 francs.

Hal. L'un des premiers moulages exécutés pour nos collections d'échange fut la belle Vierge du grand porche oriental de l'église Saint-Martin, à Hal, avec son baldaquin d'architecture, allégorie de la Jérusalem céleste, et le chapiteau foliacé du trumeau de portail qui lui sert de piédestal (1).

Puis vinrent les deux anges musiciens surmontant les

(1) Échanges, n^o 23; Musée, n^{os} 1220, 1221 et 1222.

deux vantaux de la porte (1), et l'un de ces vantaux, celui de droite (2). Lors du moulage, ce vantail a été reproduit de préférence à l'autre parce que sa remarquable ferronnerie est intacte, tandis que les trois enroulements de houblon ont disparu de la peinture inférieure du vantail gauche. Ce dernier, néanmoins, possède un élément d'intérêt de plus : sa large plaque de serrure à bords moulurés projetant des feuilles et des fleurs de houblon, et accompagnée d'une menotte en forme de trèfle.

Il nous a paru qu'il serait intéressant de rétablir, dans les nouveaux locaux du Musée, l'ensemble complet de ce fond de portail : les vantaux couverts de rinceaux de fer, le trumeau en faisceau de colonnettes qui les sépare, le tympan orné de réseaux de nervures simples et d'un si beau style, sur le fond duquel se détachent les trois figures, enfin les groupes de colonnettes sans chapiteaux, qui s'infléchissent pour former la grande ogive dans laquelle ce superbe motif s'encadre.

Dans la même façade, à proximité du chevet de l'église, s'ouvre la porte dite « du Doyen ». Une console de feuillage, en saillie sur son linteau, porte un haut-relief qui paraît avoir été fait pour un autre emplacement ; il a pour sujet « le Couronnement de la Vierge ». Le moulage de cette sculpture figure dans nos collections sous le n° 561 (n° 1655 du Musée).

Le tabernacle de l'église de Hal est logé dans la cloison qui sépare deux des chapelles du pourtour du chœur. Nous possédons les moulages de la face principale de ce taber-

(1) Échanges, n° 106; Musée, nos 1223 et 1224.

(2) Id. n° 41; Id. n° 1148.

naele (1) et des deux groupes qui décorent les niches ogivales de la face postérieure (2); or, cette face est également intéressante, et les parois intérieures des chapelles sont fort élégamment décorées d'arcatures ogivales avec écoinçons historiés, couronnées de gorges à feuillages.

Nous avons en conséquence décidé la reproduction, jusqu'à hauteur du seuil des fenêtres, de tout l'intérieur des deux chapelles séparées par le tabernacle.

Quévy-le-Grand. La modeste église de Quévy-le-Grand, dédiée à Saint-Pierre, remonte au xv^e siècle. La nef principale est couverte d'une voûte ogivale en bardeaux sur nervures apparentes, avec entrails formés de poutres cylindriques ornementées, aux extrémités enfoncées dans des gueules d'alligators. Nous avons signalé, dans un précédent rapport (3) une disposition analogue dans l'église Saint-Géry, à Baudour. La charpente de cette dernière, plus complète et plus intéressante que celle de l'église de Quévy, eu égard à ses consoles historiées, serait plus utile à reproduire par le moulage.

Quévy-le-Petit. L'église Saint-Martin, à Quévy-le-Petit, est aussi de style ogival; elle a été construite pendant la première moitié du xvi^e siècle. On y remarque un bénitier d'un aspect original : il est fait d'un seul bloc de granit, en forme de pyramide renversée; sur chaque face s'étagent quatre rangées de facettes dont les angles saillants sont portés par des moulures en encorbellement, logées dans les angles rentrants de la rangée précédente; la partie supérieure, de forme

(1) Échanges, n^o 39; Musée, n^o 1147.

(2) Id. n^{os} 263 et 264; Musée, n^{os} 1636 et 1637.

(3) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XXXVIII (1899), page 89.

carrée, a les deux angles antérieurs soutenus par deux petits personnages, à califourchon sur les angles extrêmes de la dernière rangée de facettes; entre les deux, un cartouche rectangulaire porte en caractères gothiques le nom de Saint-Martin, patron de l'église; les deux autres angles sont encastrés dans la muraille. Dans le bas se voit une gorge décorée de branches avec grappes et feuilles de vigne, et l'extrémité inférieure, arrondie, est entourée d'une couronne en torsade. Peut-être une colonnette cylindrique servait-elle jadis de support à ce curieux bénitier.

Les églises des deux Quévy possèdent chacune un bel ostensor d'argent repoussé, offert par un bienfaiteur et datant du commencement du xviii^e siècle. La lunette, encadrée de nuées semées de têtes de chérubins, se détache sur un fond de rayons; elle est accostée de deux anges adorateurs aux ailes éployées, au-dessus desquels sont des angelets portant des épis de blé et des guirlandes de raisin attachées à des feuilles de vigne. Le tout est surmonté d'une couronne royale et repose sur un pied richement décoré. C'est un fort beau travail d'orfèvrerie, d'un goût et d'une exécution également remarquables.

L'église Saint-Pierre, à Rumes, rebâtie en 1784, abrite un important monument funéraire comprenant deux tombeaux : celui de Philippe de Beaufort, conseiller chambellan de Charles-Quint, grand bailli de Tournai et du Tournaisis, et de sa femme, Jeanne de Halecogne de Comines; l'autre de Georges de Beaufort, gouverneur de l'Écluse, et de Marie de Berlaymont, sa femme.

Rumes.

Ce double monument comporte deux baies larges et profondes voutées en anse de panier; une colonne ionique

engagée les sépare, une autre se dresse à chaque extrémité. Le soubassement forme sarcophage et sa tablette moulurée porte les gisants côte à côte, sous des enfeux. Les piédestaux des trois colonnes font saillie sur ce soubassement; entre eux, de grands cartouches donnent les noms, titres et qualités des défunts.

L'entablement, commun aux deux tombes et sans ressauts, est de style classique. Sur la corniche, au-dessus de chaque arcade, un écu français armorié sommé d'un casque se détache en relief sur un panneau carré encastré d'une ordonnance architecturale; celle-ci se compose de deux pilastres doriques accostés d'ailerons et portant un entablement avec fronton; dans chaque tympan se lit le même millésime : 1560.

L'ensemble, en marbre noir, est d'un aspect sévère et un peu lourd. Notre Comité n'a pas cru devoir proposer le moulage de ce monument, qui ne semble pas de nature à être offert comme exemple.

Saint-Hubert.

Le pénitencier de Saint-Hubert a conservé une partie des splendeurs de l'ancienne abbaye. On y remarque notamment une série de portes à deux vantaux, ouvrant sur la galerie qui longe la cour d'entrée. Ces portes sont décorées de sculptures de style Louis XV, toutes de dessins différents, très délicatement taillées en plein bois. Quatre d'entre elles sont surtout remarquables et notre Comité a décidé d'en faire figurer les reproductions dans ses collections de modèles de boiseries.

Tournai.

La vieille chapelle ogivale de l'ancien noviciat des Jésuites, à Tournai, est devenue une dépendance de l'Athénée royal. Elle s'ouvre, par un gracieux portique de Jérôme Du Quesnoy,

sur un jardin qui longe la rue à laquelle on a donné le nom de cet artiste.

La baie est couverte d'une arcade en anse de panier; l'archivolte moulurée retombe sur les impostes de larges piédroits auxquels sont accolées, à droite et à gauche, deux colonnes ioniques sur piédestaux. L'entablement forme avant-corps sur chacun des groupes de deux colonnes; l'architrave est à trois plates-bandes; la frise est décorée de bouquets et de mascarons.

Sur la corniche s'élève une niche flanquée de deux grands ailerons; le cul-de-four de la niche est en forme de coquille; elle est placée sur un soubassement à tablette de moulures et encadrée de deux pilastres ioniques gainés. Ces pilastres portent un entablement à frise décorée de fruits et de feuillages. Au-dessus de la corniche, deux anges debout soutiennent un grand cartouche ovale dans le champ duquel se lit le monogramme du Christ. Ce couronnement paraît un peu lourd par rapport à la délicatesse de l'ordonnance architecturale; mais l'ensemble est intéressant et présente un mérite artistique suffisant pour justifier la dépense que nécessitera sa reproduction, estimée à 5,000 francs.

Notre délégué a examiné une pierre tombale du début Vireux-Molhain. du XIII^e siècle, enchâssée dans le pavement d'une sacristie obscure de la petite église de Vireux-Molhain. Elle présente, gravée au trait, l'effigie d'un chevalier dont une inscription, tracée à la pointe dans le fond, indique le nom : Alars de Cimai (sic : lire Chimay). La figure, d'un dessin énergique, est crânement campée en posture de combat, le glaive nu au poing, la poitrine protégée par l'écu.

Le seigneur de Chimay est coiffé d'un heaume à calotte

plate, décoré d'une petite fleur à cinq pétales au-dessus des œillères. Il est couvert jusqu'aux genoux d'un haubert (ou peut-être plutôt d'un broigne, le dessin assez sommaire ne permet pas de préciser) à manches serrantes terminées par des gantelets; un camail faisant pièce avec ce vêtement s'attache au bord du heaume. Les jambes sont protégées par des chausses de mailles; les éperons sont courts et terminés en fers de lance. L'écu, affectant la forme d'un triangle allongé légèrement curviligne, est orné de trois quintefeuilles.

Cette pierre est relativement bien conservée, quoique brisée en quatre ou cinq fragments; il est déplorable qu'elle demeure ainsi cachée à tous les yeux et exposée à toutes les dégradations. Le personnage qu'elle représente se rattachant à l'histoire de notre pays, nous souhaitons que le Gouvernement puisse s'entendre avec les autorités compétentes françaises en vue de la racheter pour nos Musées, où elle figurerait avec honneur.

Notre Secrétaire a été délégué successivement à Paris, Aix-la-Chapelle, Cologne et Düsseldorf. Ces missions ont été fécondes en résultats pratiques, consignés dans des rapports spéciaux déjà publiés (1).

Desiderata.

Après avoir entendu les conclusions des divers rapports qui lui ont été présentés, ainsi que sur la proposition de

(1) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XLI (1902), pp. 393 à 474.

plusieurs de ses membres, le Comité a décidé d'inscrire sur la liste de ses desiderata l'exécution ou l'acquisition, suivant les cas, des moulages des objets et monuments dont la liste suit :

PROVINCE DE BRABANT.

Hal Grand portail oriental et deux chapelles du pourtour du chœur de l'église Saint-Martin.

PROVINCE DE HAINAUT.

Braine-le-Comte. Piédestal de la statue de Saint-Christophe, dans l'église Saint-Géry.

Gambron-Casteau Tombeau d'une dame de Gavre.

Tournai. Portail de la chapelle de l'ancien noviciat des Jésuites.

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

Saint-Hubert. Quatre portes intérieures de l'ancienne abbaye (pénitencier).

PROVINCE DE NAMUR.

Andenne. Châsse de Sainte-Begge; encensoir; lutrin, griffon en laiton.

ÉTRANGER.

Italie. Statue équestre de Colleone.

Allemagne. Fonts baptismaux de Hildesheim.

(Objets énumérés dans les rapports spéciaux prémentionnés).

Atelier de moulage.

Un seul moulage nouveau est entré dans notre fonds destiné aux échanges : celui du buste de Napoléon I^{er}, en tenue de général, par C.-L. Corbet.

L'activité de notre atelier a été consacrée, pendant toute cette année, à l'exécution des moulages destinés à la vente au public, et de ceux demandés à titre d'échange par des correspondants de l'étranger. Notre rapport sur l'exercice prochain contiendra le compte rendu de ces opérations.

Photographies.

Notre fonds de reproductions photographiques s'est accru de cent quarante-deux clichés, dont cent huit d'après moulages et les autres d'après les monuments originaux dont la liste suit :

Hal. Église Saint-Martin : grand portail oriental, portail du Doyen ; chevet.

Saint-Hubert. Ancienne abbaye ; quatre portes de style Louis XV. Église : nef latérale gauche ; grande nef.

Tournai. Portail de la chapelle de l'ancien noviciat des jésuites.

Cambron-Casteau. Ancienne abbaye : trois tombeaux de membres de la famille de Gavre.

Braine-le-Comte. Église Saint-Géry : maître-autel ; statue de Saint-Christophe et son piédestal ; piédestal de la statue de Saint-Christophe.

Quévy-le-Grand. Église Saint-Pierre : intérieur.

Quévy-le-Petit. Église : ostensor; chaire à prêcher; bénitier.

Rumes. Église Saint-Pierre : tombeau de Georges et de Philippe de Beaufort (4 vues).

Andenelle. Église : ancien tabernacle.

Andenne. Église Sainte-Begge : lutrin en bois; lutrin en laiton; châsse de Sainte-Begge (4 faces), buste reliquaire, deux reliquaires et un encensoir.

Phototypies.

Douze nouvelles reproductions phototypiques de monuments anciens du pays ont enrichi nos collections. En voici la liste :

Audenarde. Hôtel de ville : façade orientale ;

Id. Id. vestibule ;

Id. Église Sainte-Walburge : chevet ;

Id. Église Notre-Dame-de-Pamele : nef et transept.

Alost. Beffroi et hôtel de ville ;

Id. Beffroi et ancien hôtel de ville ;

Id. Ancien hôtel de ville ;

Id. Église Saint-Martin : façade méridionale ;

Id. Id. vue intérieure.

Anderlecht. Église Saint-Pierre : vue du chœur ;

Id. Id. vue du chevet ;

Id. Id. vue de la grande nef.

Toutes ces vues ont été exécutées par M. Aubry, de Bruxelles.

Frottis.

Notre collection de frottis de pierres tombales anciennes s'est augmentée des quatorze reproductions suivantes :

Dalle d'Isabeau de Cambrai (Tournai, église Saint-Jacques);

Dalle de deux prêtres (Tournai, église Sainte-Madeleine);

Dalle de Louis de Bassevelde (Tournai, Musée de l'école Saint-Luc);

Tableau votif d'Amaury Dupont (Tournai, église Saint-Nicolas),

exécutés par M. Maurice Noé, de Tournai, et :

Tombes plates de :

Kateline van Houtem;

Joos van Trooyes;

Jacques et Josyne Symoens;

Adriane Sniders;

Margareta Vlamin;

Johan, Katarina, etc. (4 personnages);

Bussart van Munte;

Jan de Keyzere;

Albot

et Valentin... (?)

exécutés par M. Kremer, de Gand.

Échanges et acquisitions.

Nous avons acquis :

De M. Walger, à Berlin : le plan en relief de l'Acropole d'Athènes;

Du Victoria and Albert Museum, de Londres : le moulage d'une croix celtique du cimetière de Gosforth;

De M. J. Destrée, à Bruxelles : les moulages de cinq statuettes gothiques de la Vierge.

D'importantes opérations d'échange ont été conclues; nous en rendrons compte lorsqu'elles auront reçu leur complète réalisation par la réception, par notre Comité, des moulages dont il a fait choix dans les collections de ses correspondants étrangers.

Vente.

La vente de photographies et moulages au public a produit la somme de fr. 4,597-74.

Relations internationales.

Ont adhéré au projet de création d'un « office central des échanges artistiques internationaux », les administrations des Musées et étab'issements dont la liste suit :

Heidelberg. Institut archéologique de l'Université;

Leyde. Musée royal d'antiquités;

Copenhague. Musée royal des Beaux-Arts (section des moulages);

Genève. Musée archéologique,
ce qui porte à seize le nombre des adhésions reçues jusqu'à ce jour.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

Vu :

POUR LE PRÉSIDENT :

Le Membre Délégué,

AD. DELVIGNE.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

du 26 septembre; des 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 octobre 1901.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

- 1° La proposition de faire restaurer dix-huit tableaux anciens appartenant à l'église des SS. Pierre et Paul, à Malines (Anvers). Rien ne s'oppose à ce que M. Buéso exécute ce travail à Bruxelles, à Malines ou à Anvers. S'il l'exécute à Bruxelles, des délégués de la Commission seront chargés de la surveillance de l'entreprise; dans le cas contraire, des membres du Comité provincial des correspondants d'Anvers pourront être investis de cette mission;
- 2° La proposition de confier à M. Lambé, d'Arlon, la remise en état de plusieurs tableaux se trouvant dans l'église de Meix-le-Tige (Luxembourg);
- 3° La demande du Conseil de fabrique de La Clinge tendante à confier à M. Pelle la restauration d'un tableau

Église des
SS. Pierre et Paul,
à Malines.
Tableaux.

Église de
Meix-le-Tige.
Tableaux.

Église
de La Clinge.
Tableau.

attribué à De Crayer qui orne l'église de cette localité. Le restaurateur devra commencer par rentoiler le tableau. Lorsque l'opération sera terminée, le Collège fera procéder à un examen de l'œuvre afin de déterminer les autres travaux que sa conservation pourrait nécessiter;

Église
de Saint-Jacques,
à Tournai.
Décoration.

4° Le projet relatif à la décoration picturale du soubassement du chœur de l'église de Saint-Jacques, à Tournai (Hainaut). La Commission estime toutefois qu'il est désirable de se borner, pour le moment, à l'exécution du projet marqué par la lettre *A*. Si, plus tard, la nécessité en est reconnue, on pourra compléter la décoration par l'étude marquée *B*, qui prévoit de la peinture sur la pierre; peintre, M Bressers;

Église primaire
de Saint-Trond.
Chemin
de la croix.

5° Le projet d'un chemin de la croix peint à placer dans l'église primaire de Saint-Trond (Limbourg); auteur, M. Swennen;

Église
de Bracquegnies.
Vitreaux.

6° Le projet de vitreaux à placer dans l'église de Bracquegnies (Hainaut), sous réserve de revoir les détails de l'ornementation qui paraissent trop grands d'échelle comparés à la figure;

Église
de Hamont.
Vitreaux.

7° Les dessins de vitreaux destinés à l'église de Hamont (Limbourg). L'attention de l'auteur, M. Cuypers, a toutefois été appelée sur la disposition des barlotières qui coupent les sujets par le milieu. Si les barlotières sont placées, il faudra revoir la disposition des médaillons pour éviter le défaut signalé. La forme des médaillons du compartiment de droite du projet n'est pas heureuse; il est préférable de s'en tenir à celle du compartiment de gauche. Les bandes verticales et horizontales qui coupent la verrière dans le compartiment de droite devraient disparaître. Enfin, il y a abus de rouge dans le fond de la verrière de gauche;

8° Le dessin d'un vitrail à placer dans la chapelle de Saint-Joseph, en l'église de Saint-Ursmér, à Binche (Hainaut); il a été recommandé aux auteurs, MM. Comère et Capronnier, de veiller, au cours de l'exécution, à ce que la verrière soit bien translucide;

Eglise de
Saint-Ursmér,
à Binche.
Vitrail.

9° Le projet de vitraux à placer dans l'église de Saint-Gilles lez Bruxelles. Le Collège pense toutefois, avec le Comité provincial de ses correspondants, qu'il serait désirable de voir placer deux sujets par compartiment de vitrail; peintre, M. Dobbelaere;

Eglise
de Saint-Gilles
lez Bruxelles.
Vitraux.

10° Les dessins des grandes verrières à établir dans le chœur de l'église de Saint-Jean, à Bergerhout (Anvers), sous la réserve qu'au cours de l'exécution, l'auteur, M. Grossé, donnera aux bordures un aspect plus riche et que, pour les soubassements, il adoptera le type où les inscriptions figurent en plus grands caractères. En ce qui concerne les dessins des petits vitraux, il y aura lieu de les revoir au point de vue des détails qui sont trop grands d'échelle;

Eglise
de Saint-Jean,
à Bergerhout.
Verrières.

11° Le projet d'un vitrail à placer dans l'église de Saint-Norbert, à Anvers, sous les réserves que les auteurs, MM. Comère et Capronnier, adopteront des tons plus translucides que ne l'indique leur aquarelle; leur attention a été appelée sur la pose des clefs qui ne peut pas varier (la clef en haut et l'anneau en bas). Il importera qu'ils s'assurent de l'exactitude du blason de Pie IX au point de vue des couleurs;

Eglise
de Saint-Norbert,
à Anvers.
Vitrail.

12° Le projet de vitraux destinés à l'église de Lommel (Limbourg); auteur, M. Ladon;

Eglise
de Lommel.
Vitraux.

13° Le projet relatif à l'érection, à Tirlemont (Brabant), d'un monument à la mémoire des combattants de 1830. La

Monument
des combattants
de 1830,
à Tirlemont.

Commission regrette toutefois que le couronnement du piédestal laisse à désirer et que les pilastres qui le cantonnent manquent de proportion. L'auteur, M. Lambeaux, fera bien de revoir ces parties de son travail avant de passer à l'exécution de l'œuvre.

Eglise
de Jamoigne.
Tableaux.

— Il a été procédé, le 4 octobre 1904, à l'examen des deux tableaux que possède l'église de Jamoigne.

MM. Haverland et Sibenaler, membres du Comité des correspondants de la province du Luxembourg, assistaient à cet examen.

L'une des œuvres en question, celle qui est enchâssée dans le retable du maître-autel, représente la Résurrection de Notre-Seigneur; l'autre surmonte ce même retable et représente la Sainte-Trinité.

Les tableaux dont il s'agit sont fort endommagés; ils doivent être rentoilés, nettoyés et réparés. Leur valeur artistique est très secondaire, mais elle est cependant suffisante pour que l'on prenne soin d'assurer la conservation de ces productions, dont l'une, celle représentant la Résurrection, est attribuée au frère Abraham d'Orval, qui a joui d'un renom et dont le pinceau a été très fécond.

Il y aura lieu d'inviter le Conseil de fabrique à s'adresser à un spécialiste, qui soumettra une estimation des frais à faire pour remettre les tableaux précités en état convenable.

Ce travail offre un intérêt artistique suffisant pour que le Gouvernement en facilite la réalisation par un subside proportionné à la dépense qui en résultera.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

A la demande de l'administration communale de Visé, il a été procédé, le 29 septembre 1904, à l'inspection de l'hôtel de ville de cette localité, qui nécessite des travaux de restauration.

Hôtel de ville
de Visé.

M. Ruhl, membre du Comité des correspondants de la province de Liège, assistait à cette inspection.

L'hôtel de ville de Visé remonte au xvii^e siècle. La date de 1612 s'y trouve répétée plusieurs fois. C'est un petit édifice intéressant, d'un aspect pittoresque, qui figure sur la liste des monuments civils de troisième classe.

Les locaux en question sont humides et malsains; ils sont d'ailleurs fort délabrés; une restauration totale est devenue nécessaire.

Il importe de charger un architecte compétent d'étudier un projet complet de restauration du monument et d'aménagement des locaux; il aura soin de tirer parti du rez-de-chaussée actuellement inoccupé. Le projet devra prévoir aussi l'ouverture des fenêtres anciennes, bouchées lors de remaniements postérieurs à la construction, et faire disparaître les baies modernes. Il faudra également enlever la couverture en zinc et la remplacer par une couverture en ardoises comme cela existait jadis. Enfin, si la chose est possible, il conviendra de dégager la vue vers la Meuse.

Tout à côté de l'hôtel de ville se trouve l'ancien hôtel de la famille de Sluse flanqué d'une jolie tourelle. L'État devrait acquérir cette construction pour l'affecter à un service public, par exemple à un hôtel des postes. On obtiendrait, de la sorte, un ensemble fort intéressant.

En attendant qu'il soit procédé à la restauration de l'hôtel de ville, il est prudent de faire surveiller l'état d'un conduit de cheminée en poterie qui traverse le grenier, appuyé sur des pièces de bois contiguës à la belle charpente en chêne de l'édifice. Cette situation dangereuse est de nature à compromettre l'existence du monument.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

Restauration
et appropriation
de presbytères.

1° A la restauration et à l'appropriation du presbytère de Pâturages (Hainaut), sous la réserve qu'il soit tenu compte des observations de M. l'architecte provincial et que l'on remplace la plate-forme de la cage d'escalier par une toiture en ardoises; architecte, M. Bodson;

2° A la restauration du presbytère de Leers-Nord (Hainaut); architecte, M. Cordonnier;

3° A l'exécution de travaux d'amélioration au presbytère de Thibessart, sous Mellier (Luxembourg); architecte, M. Würth;

4° A l'appropriation du presbytère de Givry, sous Flammiege (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

5° A la restauration du presbytère de Longchamps (Namur);

6° A la restauration intérieure du presbytère d'Oostham (Limbourg); architecte, M. Christiaens;

7° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère de Lavacherie (Luxembourg);

8° A la restauration du presbytère de Baugnies (Hainaut); architecte, M. Dufour.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Etterbeek, paroisse de Saint-Antoine (Brabant); architectes, MM. Serneels et Cochaux; Eglise de Saint-Antoine, à Etterbeek.

2° A Bizet, sous Ploegsteert (Flandre occidentale). La Eglise de Bizet. Commission est d'avis toutefois, avec M. l'Inspecteur-architecte provincial, que pour éviter des tassements irréguliers et des déchirures, il importe de séparer la maçonnerie de la tour de celle de l'église; qu'il conviendra de déposer, avant l'adjudication, les dessins de détails nécessaires pour que les soumissionnaires puissent apprécier l'importance des travaux projetés; qu'il y a lieu de substituer un carrelage céramique au pavement projeté en ciment. Mais le Collège ne peut se rallier à l'exclusion systématique de la céruse par le blanc de zinc. D'autre part, la Commission appelle l'attention de l'architecte, M. Coomans, sur les portes prévues sous la triple verrière de la façade principale dont deux sur trois pourraient être aveuglées. La même remarque s'applique aux petites portes prévues dans la tour. La Commission estime avec M. l'ingénieur en chef directeur du service technique provincial, qu'il conviendra de faire un sondage du terrain sous la tour avant d'arrêter les fondations de celle-ci.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

Église
de Houffalize.
Église
d'Opoeteren.

1° De Houffalize (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

2° D'Opoeteren (Limbourg); architectes, MM. Lenertz et Martens;

Église d'Avennes.

3° D'Avennes (Liège); architecte, M. Van Assche;

Église
de Saint-Antoine,
sous Brecht.

4° De Saint-Antoine, sous Brecht (Anvers), à la condition qu'il soit tenu compte des observations formulées par le Comité provincial des correspondants dans son rapport du 26 juillet 1904. L'attention de l'architecte, M. Dieltiens, est aussi appelée sur la maigreur des contreforts de l'édifice.

Ainsi que les projets ci-après :

Église de
Liedekerke.

5° Achèvement de la tour de l'église de Liedekerke (Brabant), sous réserve d'atténuer un peu la retraite de la flèche; architecte, M. Van Roelen;

Église de
Steynockerzeel.

6° Assainissement et amélioration du pourtour de l'église de Steynockerzeel (Brabant); architecte, M. Symons;

Église
de Machelen.

7° Parachèvement de l'église de Machelen (Brabant), restauration intérieure et extérieure de cet édifice, travaux d'ameublement et placement de vitraux peints. Au cours de l'exécution des travaux, il y aura lieu de tenir compte des recommandations formulées dans le rapport de M. Brunfaut, adopté par le Comité provincial des correspondants, exception faite toutefois des observations relatives aux chéneaux, au clocheton et au rejointoyage des voûtes auxquelles la Commission ne croit pas pouvoir se rallier : les chéneaux en bois ont un aspect moderne; le clocheton n'est nullement déplacé ici; le rejointoyage en creux des voûtes ne paraît pas admissible. D'autre part, le Collège estime qu'il ne doit pas y avoir de liaison entre les boiseries et les stalles du

chœur au-dessus de la porte de la sacristie; à cet effet, on supprimera toute l'ornementation entre les lambris et les stalles, de façon à laisser la porte isolée; architecte, M. Vanden Bemden;

8° Substitution de trois arcades aux deux prévues, pour le support du jubé, au projet d'agrandissement et de restauration approuvé de l'église de Milmort (Liège); architecte, M. Lohest;

Eglise
de Milmort.

9° Placement d'une balustrade au jubé et d'une clôture à la chapelle des fonts baptismaux de l'église de Vynckt (Flandre orientale); architecte, M. Haché;

Eglise
de Vynckt.

10° Appropriation des abords de l'église et du presbytère de Hour (Namur);

Eglise
et presbytère
de Hour.

11° Transformation en place publique de l'ancien cimetière de Bornhem (Anvers) et établissement autour de l'église d'un grillage renfermant le monument élevé en souvenir de la guerre des paysans;

Ancien cimetière
de Bornhem.

12° Établissement d'un paratonnerre sur l'église de Familleureux (Hainaut);

Eglise
de Familleureux.

Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Objets mobiliers
d'églises.

Saint-Gilles lez Bruxelles : banc de communion;

Lommel (Limbourg) : confessionnal;

Querbs (Brabant) : chaire à prêcher;

Romsée (Liège) : buffet d'orgue;

Saint-Joseph, à Seraing (Liège) : mobilier complet;

Jamoigne (Luxembourg) : bancs et confessionnaux;

Braquegnies (Hainaut) : buffet d'orgue;

Ouekene (Flandre occidentale) : maître-autel;

Saint-Germain (Namur) : mobilier complet;

- Saint-Norbert, à Anvers : stalles ;
Trieu, sous Courrière (Namur) : cloche ;
Neerpelt (Limbourg) : stalles, confessionnaux et piédestaux pour statues ;
Hamont (Limbourg) : maître-autel ;
Saint-Sauveur, à Bruges (Flandre occidentale) : autel dédié à Sainte-Anne.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

- Église de Leers-Nord. 1° Le projet relatif à la restauration de l'église de Leers-Nord (Hainaut); architecte, M. Cordonnier;
- Église de Ransart. 2° Le projet de restauration de l'église de Ransart (Hainaut); architecte, M. Leborgne;
- Église d'Haulehin. 3° Le projet de travaux de grosses réparations à effectuer à l'église d'Haulehin (Hainaut); architecte, M. Simon;
- Église de Wez-Velvain et de Guignies. 4° Le projet concernant le renouvellement des toitures de l'église de Wez-Velvain et de Guignies. Le cahier des charges prévoit l'emploi d'ardoises de Fumay. Il n'y a pas de raison pour préférer les produits exotiques à ceux du pays; en conséquence, il y a lieu de mettre les ardoises indigènes en parallèle avec les produits étrangers;
- Chapelle de Metzert. 5° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à la chapelle de Metzert (Luxembourg);
- Église de Cherain. 6° Le projet de restauration de l'église de Cherain (Luxembourg); architecte, M. Cupper;
- Église de Marbehan. 7° Le projet de travaux de réparation à effectuer à l'église de Marbehan (Luxembourg);

- 8° Le projet de restauration de l'église de Longchamps (Namur); Église de Longchamps.
- 9° Le projet relatif à la restauration de la façade de l'église de Saint-Joseph, à Namur; architecte, M. Lange; Église de Saint-Joseph, à Namur.
- 10° Le projet de restauration de l'église de Notre-Dame, à Termonde (Flandre orientale), sous la réserve qu'il sera tenu compte, pour la porte d'entrée, de la modification introduite au plan à la demande de M. l'architecte provincial. La Commission estime aussi, avec cet artiste, qu'il conviendrait d'abaisser l'arc en anse de panier de cette porte d'une vingtaine de centimètres afin de pouvoir terminer le larmier par un fleuron; architecte, M. Sterckx; Église de Notre-Dame, à Termonde.
- 11° Le projet concernant l'exécution de divers travaux de restauration à l'église de Leupegem (Flandre orientale); architecte, M. Sinave d'Hondt; Église de Leupegem.
- 12° Le projet de restauration de l'église de Deurle (Flandre orientale); architecte, M. Denoyette; Église de Deurle.
- 13° Le projet de restauration des fenêtres de l'église de Leysede (Flandre occidentale) et de construction d'une sacristie à cet édifice. Il y aura lieu, au cours de l'exécution des travaux, de tenir compte des observations consignées dans le rapport du Comité provincial des correspondants, à l'exception de celle ayant trait à l'ouverture des fenêtres des pignons des nefs. La Commission estime qu'il est désirable de voir ouvrir ces baies; architecte, M. Vinck; Église de Leysede.
- 14° Le projet relatif à la restauration des fenêtres du chœur de l'église de Reninghe (Flandre occidentale); Église de Reninghe.
- 15° Le projet concernant le renouvellement du plafond de la grande nef de l'église de Berthem (Brabant); architecte, M. Langerock; Église de Berthem.

Eglise
de Notre-Dame,
à Aerschot.

16° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Notre-Dame, à Aerschot (Brabant). Le Collège fera remarquer qu'il n'est pas possible de faire droit à la proposition de M. l'architecte provincial de relier la base de la flèche à la maçonnerie de la tour par un bahut en pierre, attendu que la flèche existante sera conservée jusqu'au bulbe et, à partir de ce point, rétablie dans son état primitif; architecte, M. Langerock.

Eglise
de Nieupoort.

— Il a été procédé sur place, à la demande de M. le Ministre de la Justice, le 25 octobre 1904, à l'examen de diverses questions relatives à la restauration intérieure de l'église de Nieupoort.

MM. le baron Kervyn de Lettenhove et van Ruymbeke, membres du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, assistaient à cet examen.

Certains parements du transept sud dans lesquels on a encastré des pierres tumulaires, sont en briques de diverses natures; ces parements produisent un mauvais effet; il importera de les crépir.

On craint de voir cirer la précieuse chaire gothique en bois de chêne. Il pourrait y avoir quelque danger à opérer ce travail, étant données la délicatesse de la sculpture et la nature spongieuse du bois. Mais il est désirable que l'on supprime le lourd abat-voix moderne qui y a été ajouté et qui est d'ailleurs inutile au point de vue de l'usage. Il est non moins désirable de voir disparaître l'ange introduit sous la cuve, en rétablissant le cul-de-lampe qui en formait l'amortissement. Quant au soubassement moderne ajouté à la chaire pour la surélever, il paraît préférable, pour le moment, de n'y pas toucher. Au cas où des réparations

seraient jugées nécessaires à cette intéressante œuvre d'art, on pourrait consulter avec fruit la gravure qui se trouve dans l'ouvrage de Lenoir : *l'Architecture monastique*; la chaire y est représentée avant l'ajoute de l'abat-voix.

Le tabernacle en pierre et marbre semble avoir reçu une ajoute à sa base. Cette espèce de caisse est recouverte de petites dalles funéraires; il serait utile de faire vérifier si réellement c'est une superfétation qui masquerait des marches donnant autrefois accès au reposoir du Saint-Sacrement. Si c'est une ajoute, il n'y a aucun inconvénient à la faire disparaître. Il serait aussi convenable de faire des recherches pour s'assurer de l'état de la pierre mise en œuvre dans la construction du tabernacle et d'examiner s'il ne faudrait pas la dépouiller de la couche de couleur imitation de marbre qui la recouvre.

Derrière le maître-autel se trouve un immense retable en bois qui masque toute la paroi du fond du chœur. La partie supérieure en a été enlevée pour cause de vétusté et dans la crainte d'accidents. Cet écran n'a guère de valeur artistique; il met obstacle à l'ouverture de la belle et grande baie bouchée du pignon de l'abside. Rien ne s'oppose à ce qu'on fasse disparaître ce hors-d'œuvre en conservant seulement la table de l'autel actuel, pourvu qu'on soit en mesure de doter la fenêtre d'un bon vitrail. Si, au contraire, il est décidé que le retable sera conservé, il faudra naturellement reconstituer sa partie supérieure d'après les fragments qui en ont été enlevés et qui sont déposés au musée de la ville.

La Commission sait que cette dernière solution a les préférences de M. le Bourgmestre de Nieuport, un très généreux bienfaiteur de la belle église adéquatement restaurée. Mais,

au double point de vue historique et artistique, le Collège considérerait comme une erreur le maintien du retable central. Il ne raconte pas l'histoire de l'église comme le fait l'admirable autel restauré de la nef nord, derrière lequel s'adosse le joli refuge gothique qui n'est pas encore rétabli dans sa vraie destination. Le retable central dépare et même contredit l'histoire du monument. Il y avait au chevet du chœur trois belles lumières dont les deux latérales, modestes, et la centrale, large et magnifique. On a aveuglé celle-ci au profit d'un meuble en bois de troisième ordre. Est-il opportun de mettre à profit la vétusté de celui-ci pour rendre à l'abside sa physionomie historique et artistique? La Commission le croit. La dissymétrie à résulter de l'existence du bel autel latéral nord et de l'autel médiocre de la nef sud ne doit pas empêcher que l'on rende au chœur l'aspect conçu jadis par le maître de l'œuvre.

Ceux qui ont connu l'église de Nieuport avant la restauration ne savent en croire leurs yeux. Autrefois, quelle tristesse froide entre ces murs recouverts de lineeux et d'oripeaux! Aujourd'hui, quelle éclatante beauté reluit en tous les recoins, intérieurs et extérieurs, de cette consciencieuse restitution! Les architectes-restaurateurs n'ont eu qu'à rendre au monument sa vieille et robuste santé pour qu'il se remette à chanter la gloire de l'artiste créateur.

De même, le jour où l'abside retrouvera ses lignes architecturales et artistiques, elle remplira l'église, aussi bien que le sanctuaire, comme de nouveaux chants d'allégresse célébrant à la fois et le maître de l'œuvre et les artistes qui ont retrouvé sa pensée après les siècles d'oubli, et les pouvoirs publics, grâce auxquels l'un des joyaux de l'art médiéval,

dépouillé d'une gangue barbare, a été révélé aux yeux des modernes. Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas possible de maintenir la situation actuelle dudit retable, même en ouvrant la partie supérieure de la fenêtre et en la dotant d'une grisaille.

— A la demande du Conseil de fabrique de l'église de Sainte-Walburge, à Furnes, il a été procédé, le 18 octobre 1904, à une inspection de cet édifice, spécialement au point de vue de la restauration intérieure du chœur qui est devenue urgente.

Eglise de
Sainte-Walburge,
à Furnes.

M. le chanoine Duclos, membre du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, assistait à cette inspection.

Les travaux d'agrandissement de cette église s'exécutent dans de très bonnes conditions. Cette entreprise est sur le point d'être terminée.

Le Conseil de fabrique désirerait profiter de la présence de l'immense cloison qui sépare la nouvelle partie de l'édifice de l'ancienne pour faire restaurer le chœur à l'intérieur. Ce parti semble tout à fait rationnel, car si l'on démolit aujourd'hui cette cloison, il faudra nécessairement la rétablir dans un avenir peu éloigné pour permettre la restauration intérieure du chœur.

L'enduit qui recouvre les murs du chœur se trouve dans un état de délabrement complet. D'importantes réparations sont indispensables aux maçonneries, au triforium, etc. Mais avant d'entreprendre ce travail, des plus délicats, il est indispensable d'en étudier sérieusement le projet et, à cette fin, il importe de dérocher les parements pour s'assurer des avaries que l'édifice a subies.

Ce travail de dérochement devrait être entrepris immédiatement. Il y aura lieu de le poursuivre avec les plus grandes précautions en commençant par enlever le badigeon qui recouvre probablement d'autres peintures murales que celles déjà mises au jour. Tous les restes de peintures que l'on découvrira devront être respectés scrupuleusement et on en prendra des calques exacts pour pouvoir les reproduire et les compléter plus tard si les ressources le permettent. Partout où l'enduit supportant des peintures sera suffisamment résistant, on devra le maintenir ; on n'enlèvera que celui qui ne peut absolument être conservé.

Ce n'est qu'après l'exécution de ces travaux préliminaires qu'il sera possible d'établir avec certitude le projet de restauration intérieure du chœur. Pendant l'exécution de ces recherches et de la restauration du chœur, les offices pourront être célébrés dans la partie nouvelle du monument.

La Commission a chargé trois de ses membres de surveiller avec attention toutes les opérations du débadigeonnage, de la recherche des peintures murales et du dérochement dont il est question ci-dessus. Ils tiendront le Collège au courant de la marche de cet intéressant travail.

— Il a été procédé, le 14 octobre 1904, à l'examen, sur place, des projets relatifs à la restauration de l'église et du presbytère de Marche lez Écaussines.

MM. Hubert, Devillers, Sonnevillle, Matthieu et Motte, membres du Comité des correspondants de la province du Hainaut, assistaient à cet examen.

L'église de Marche lez Écaussines n'est pas sans présenter un certain mérite ; c'est un beau vaisseau, d'une grande légèreté de construction, bien proportionné, mais qui a subi

de nombreux remaniements. Une inscription gothique taillée dans l'une des colonnes constate qu'il a été construit en 1551. Un joli cul-de-lampe gothique est ménagé dans l'un des tambours de la première colonne de la nef, près du transept, au côté nord de l'église.

Le chœur, qui a mieux conservé son caractère que la nef, est surtout intéressant par sa belle voûte à nervures en pendentifs. Une des nervures porte la date de 1566.

Le chœur offre un intérêt artistique et archéologique suffisant pour être rangé dans la troisième classe des monuments du culte.

L'église possède une belle cuve baptismale et un beau bénitier qui remontent à la dernière période de l'art ogival. Elle renferme aussi de belles pierres tumulaires du xvi^e et du xvii^e siècle encastrées dans les murs latéraux et une inscription funéraire gravée au trait dans le mur du transept nord.

L'inspection détaillée de l'église et du presbytère a permis de constater que les devis joints au dossier pour la restauration de ces deux édifices ont été dressés avec trop de parcimonie. Il importe de les revoir et de les compléter. On devra y prévoir tous les travaux nécessaires pour mettre ces bâtiments en état convenable d'entretien. Toutefois, rien n'empêche d'établir ces relevés par catégories d'ouvrages selon leur degré d'urgence et de commencer l'entreprise par les plus urgents. On fera remarquer, entre autres, qu'il n'est presque rien prévu pour la restauration des voûtes des nefs alors qu'elles se trouvent dans un état déplorable; des fragments de plâtrages et de corniches s'en détachent et pourraient, dans leur chute, causer des accidents. On fera

bien d'enlever de suite ceux qui menacent de tomber.

Il est indispensable d'examiner si au-dessus de la voûte en plâtrage il n'existe pas des traces de l'existence antérieure d'une voûte en bardeaux. En cas d'affirmative, son rétablissement devra être prévu.

Le devis des travaux à effectuer à l'église prévoit des glaces pour protéger les deux pierres tumulaires encastrées dans les murs latéraux et dont les délicates sculptures sont exposées à des dégradations. Une telle mesure n'est pas admissible. Il est préférable de déplacer ces pierres et de les poser contre les murs du transept, où elles seront à l'abri de tout choc.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

SÉANCE GÉNÉRALE PRÉPARATOIRE

du 8 octobre 1904, à 2 heures.

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT.

Membres effectifs présents : MM. Helbig, vice-président ; Acker, Blomme, Cardon, Delacenserie, Janlet, Maquet, Van Assche, Van Caster et Van Wint ; Massaux, secrétaire.

Membres correspondants présents : MM. Matthieu, Hubert, Ruhl, Serrure (de Gand), De Ceuleneer, Van Biesbroeck, Van de Wyngaert, Dardenne, Boverouille, Brunfaut, Sibernaler ; Destrée, secrétaire du Comité du Brabant.

M. Van Leemputten s'est fait excuser.

M. le Président remercie MM. les Membres correspondants qui ont bien voulu se rendre à la réunion.

Il est donné lecture du texte des articles 68 et 69 du règlement ayant rapport aux séances préparatoires.

Il est également donné lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale et publique du 10 octobre courant.

Aucune proposition n'ayant été produite à propos de cet

ordre du jour, M. le Président le déclare adopté définitivement. Il espère que l'assemblée du 10 octobre sera nombreuse.

MM. les Membres correspondants se retirent à 5 heures.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE & RÉGLEMENTAIRE DU 10 OCTOBRE 1904

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT,

Inspecteur général des Ponts et Chaussées,

Président de la Commission royale des Monuments.

Prennent également place au bureau : MM. le baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts; le baron de Montpellier, Gouverneur de Namur; le baron de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre orientale; le baron de Béthune, Gouverneur de la Flandre occidentale; le baron du Sart de Bouland, Gouverneur du Hainaut; Béco, secrétaire général du Département de l'Agriculture; Luckx, directeur général des cultes; Helbig, artiste peintre, vice-président de la Commission royale des monuments, à Liège; Maquet, architecte à Bruxelles; Blomme, architecte à Anvers; Acker, architecte à Bruxelles; Van Wint, statuaire à Anvers; Cardon, artiste peintre à Bruxelles; le chanoine Van Caster, archéologue à Malines; Janlet, architecte à Bruxelles, membres effectifs de la Commission royale des monuments; le chevalier Marchal, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique et membre du Comité mixte et permanent des objets d'art, et Massaux, secrétaire de la Commission royale des monuments.

Membres correspondants présents :

Province d'Anvers : MM. Van Leemputten, Bilmeyer, Rosier, Nève, Donnet, Van der Ouderaa et H. Blomme.

Province de Brabant : MM. Brunfaut, Flanneau, Baes, Hanon de Louvet, Langerock, chanoine Delvigne, De Vriendt et Destrée, secrétaire-adjoint du Comité.

Province de la Flandre occidentale : MM. le baron Kervyn de Lettenhove et Coomans.

Province de la Flandre orientale : MM. Serrure, Van Biesbroeck, Lybaert, Mortier, chanoine Van den Gheyn et De Ceuleneer.

Province du Hainaut : MM. Motte, Sonnevile, Van Loo, Van Bastelaer, Hubert, Devillers, Matthieu, Soil et l'abbé Puissant.

Province de Liège : MM. Ruhl et Carpentier.

Province de Limbourg : MM. l'abbé Daniëls, Jaminé, Christiaens, Serrure et Van Neuss.

Province de Luxembourg : MM. Van de Wyngaert, Haverland et Sibenaler.

Province de Namur : MM. Boveroulle, Dardenne, Lange et Van Gheluwe.

La séance est ouverte à dix heures dix minutes du matin.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, nous avons reçu les excuses de M. Van den Heuvel, Ministre de la Justice, et de M. de Rode, secrétaire général du Ministère de la Justice, qui se trouvent empêchés d'être présents à la séance.

M. Schuermans, premier président honoraire de la Cour d'appel de Liège, et l'un de nos plus anciens membres

correspondants, s'est aussi excusé, ainsi que M. le chanoine Sosson, membre du Comité de Namur.

M. le chevalier Oscar Schaetzen s'excuse également de ne pouvoir assister à notre réunion.

Nous avons éprouvé une petite contrariété, cependant à moitié réparée à l'heure actuelle, au sujet de la quatrième question de notre ordre du jour concernant les découvertes de peintures murales faites dans les monuments de la Belgique.

Nous avons deux rapporteurs sur cette question : M. Helbig et le chanoine Van Caster, qui, peut-être, lutteront ou peut-être aussi s'entendront à ce sujet : c'est ce que l'avenir nous dira dans quelques instants. (*Rires.*)

Nous avons aussi inscrit un orateur, l'un de nos membres très connus pour sa spécialité en la matière, M. van Ruymbeke. Malheureusement, un deuil de famille l'empêche d'être aujourd'hui parmi nous. C'est ce qu'il nous avait annoncé déjà à l'assemblée préparatoire de samedi. Aussitôt, nous lui avons télégraphié de nous adresser son mémoire. Il a fait plus que de nous l'envoyer ; il y a joint une série de dessins empruntés à la polychromie de l'église Sainte-Walburge. Tantôt le secrétaire, ou l'un de ses adjoints, voudra bien donner connaissance à l'assemblée d'un résumé du travail de M. van Ruymbeke, travail qui sera naturellement inséré en entier dans notre *Bulletin*.

Ces différentes communications faites, j'accorde la parole à M. le baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts.

M. LE BARON VAN DER BRUGGEN, *Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts*. — Messieurs, j'ai répondu avec grand

plaisir à l'invitation de votre excellent Président. J'ai d'ailleurs l'habitude de me retrouver avec lui dans d'autres réunions où l'on s'occupe d'œuvres utiles au point de vue charitable et pour lesquelles nos cœurs battent à l'unisson. Nous saluons en lui l'amour du bon et du beau, qu'il allie si bien à la culture du vrai. (*Très bien!*) C'est un reflet de la grande bonté qui le caractérise, et c'est pourquoi j'ai tenu surtout à répondre à son appel. J'y ai mis d'autant plus d'empressement que, l'année dernière déjà, j'ai pu acquérir la conviction que, dans presque tous les rapports lus en 1905 dans cette assemblée, on constatait des lacunes qui existaient dans les Comités provinciaux. Et c'est devant ces reproches assez justifiés que j'ai cru devoir courber aussitôt la tête. J'ai réussi à renforcer vos rangs avec des recrues utiles et distinguées, de nouveaux collaborateurs qui viendront apporter une force et une efficacité nouvelles à vos travaux. Je suis très heureux que ces choix ont été approuvés très unanimement. Ils ont été faits sous l'inspiration et les vœux de votre Commission, et l'on pourra de la sorte dans le pays apprécier tout le dévouement de ceux qui se consacrent à votre grande et noble cause. J'ai même eu tort tout à l'heure de les appeler « nouveaux collaborateurs », car plusieurs d'entre eux vous ont déjà rendu des services signalés dans maintes circonstances.

J'espère aussi que les Comités provinciaux trouveront une nouvelle force dans ces éléments nouveaux.

Je demande à ces nouveaux membres de bien vouloir s'inspirer des exemples qu'ils trouveront ici et de se souvenir des traditions de votre compagnie. Elle remplit un rôle très élevé en Belgique : elle montre que l'art ne doit

pas être négligé au milieu des préoccupations d'ordre matériel ; elle montre que le degré de civilisation d'un peuple se mesure, en grande partie, à son respect pour les monuments anciens qu'il conserve avec un soin jaloux ; je suis heureux de constater que votre compagnie a, sous ce rapport, trouvé beaucoup d'échos.

Le temps n'est plus où quelques rares personnes s'occupaient uniquement de la question. Aujourd'hui c'est devenu un goût général ; mais il faut se garder des excès de l'entraînement ; je le dis non seulement au point de vue artistique, mais aussi au point de vue financier.

A force d'efforts, Messieurs, je suis parvenu à faire augmenter le crédit figurant à cet effet à mon budget et à obtenir des Chambres législatives un chiffre double de ce qu'il était il y a quelques années (*vives marques d'approbation*). Si ce chiffre n'est pas encore suffisant, nous examinerons ce qui reste à faire (*nouvelles marques d'approbation*), mais je suis obligé de recommander aux membres de la Commission une sage prudence, alliée aux exigences de ce qui est nécessaire.

Messieurs, vous avez une noble tâche à remplir en conservant nos monuments, car c'est surtout à ce point de vue que se place le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, c'est-à-dire au point de vue de la restauration des monuments anciens. Vous êtes les gardiens vigilants de nos gloires nationales, de ces monuments où éclate l'ardeur des croyances de nos pères, qui avaient un attachement si grand, en général, à nos usages et à nos libertés. Tous vous êtes en quelque sorte des collaborateurs de l'histoire ; vous avez su vous inspirer de l'exemple de ceux qui vous ont

précédés et vous léguerez intacts à vos successeurs ces vestiges du passé, que vous avez tant aidé à conserver. Je salue en vous les hommes dévoués qui s'efforcent, avec tant de succès, de relier le passé à l'avenir. Je vous en félicite, Messieurs, et j'espère que, dans cette noble tâche, vous trouverez non seulement le contentement du devoir accompli, mais encore la reconnaissance que vous méritez du Gouvernement, dont je suis heureux d'être l'organe aujourd'hui. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, l'histoire est quelquefois indiscreète; elle devra se demander un jour comment il se fait que l'agriculture a été jointe, dans un même ministère, à tout ce qui concerne les Beaux-Arts. Je ne compte pas provoquer dès à présent une réponse à cette question indiscreète; mais, ce que l'on pourra dire à nos arrière-neveux, c'est qu'il s'est trouvé un jour en Belgique un homme qui dirigeait le ministère de l'agriculture et qui avait une grande âme d'artiste. (*Très bien!*)

Vous venez d'entendre M. le Ministre : l'art qu'il vient de déployer devant vous ennoblit sa diction dans des assemblées plus importantes que celle-ci, au point de vue politique. Vous avez entendu avec quelle conviction, quel respect d'art, il vous a parlé de nos monuments anciens, en rappelant que nous devons nous inspirer de l'histoire. Je ne serai pas assez importun pour soulever certains voiles, ni vous montrer avec quelle persévérance M. le Ministre poursuit son but en une matière difficile et délicate. Seulement, vous me permettrez de lui témoigner toute la satisfaction que nous cause sa présence parmi nous et de le remercier pour les

excellentes paroles qu'il a bien voulu nous adresser. Je répondrai certainement à votre sentiment à tous, Messieurs, en lui disant que sa présence parmi nous est pour nous tous un très grand encouragement.

Avant de terminer, s'il m'est permis d'émettre un vœu, je souhaiterais que, pendant de longues années encore, nous puissions voir parmi nous M. le baron van der Bruggen, notre Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts. (*Vifs applaudissements.*)

C'est avec plaisir que je constate maintenant la présence de M. le baron de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre orientale, dont l'assiduité avait déjà mérité l'année dernière le prix d'honneur. (*Rires.*) Après l'ouverture de la séance il n'a pas su prendre place à mes côtés, mais j'ai la satisfaction d'y voir M. le baron du Sart de Bouland, l'honorable Gouverneur du Hainaut, qui assiste, je crois, pour la première fois à nos réunions.

M. DU SART DE BOULAND, *Gouverneur du Hainaut.* — Je tâcherai de rattraper le temps perdu ! (*Rires.*)

M. LE PRÉSIDENT. — M. le baron de Montpellier, Gouverneur de la province de Namur, sera probablement aussi tantôt parmi nous, ainsi que M. le baron de Béthune, Gouverneur de la Flandre occidentale, en ce moment retenu par M. le Ministre de l'Intérieur. Je l'espère ; il prendra tout à l'heure part à la discussion sur la question des verrières.

Enfin, Messieurs, j'ai à excuser l'absence parmi nous du doyen des Gouverneurs, l'honorable M. Vergote, Gouverneur du Brabant, dont le cœur et la tête sont toujours excellents. Je prie ses représentants parmi nous de bien

vouloir lui exprimer tous nos regrets et nos vœux en votre nom à tous. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. le Secrétaire Massaux, pour donner lecture de son rapport sur les travaux de la Commission pendant le dernier exercice.

M. MASSAUX, *Secrétaire*. — Messieurs, nous voici réunis pour la septième fois depuis la reprise de nos assemblées générales annuelles visées par l'art. 58 de notre règlement organique.

Conformément à l'art. 61 du même règlement, nous avons l'honneur de vous présenter un exposé succinct de nos travaux depuis notre dernière réunion.

Notre *Bulletin* public régulièrement le compte rendu détaillé des affaires que nous avons traitées. Il nous suffira donc d'en faire ici une récapitulation rapide et de vous signaler les faits saillants de l'année écoulée.

Pendant cette année, la Commission centrale s'est réunie 50 fois, a donné son avis sur 1,127 affaires; elle a eu de fréquentes conférences avec des artistes et des délégués d'administrations publiques; elle a fait 82 inspections pour étudier sur place des questions douteuses, contrôler des projets soumis ou des ouvrages en voie d'exécution.

Cette énumération sommaire démontre que l'activité de notre Collège ne se ralentit pas, au contraire.

Bien que d'importants travaux s'exécutent à nombre de nos anciens monuments, l'activité semble encore s'accroître partout, les entreprises se développent et partout aussi on voit se produire de nouvelles propositions de travaux de restauration.

Cette expansion résulte de ce que nos populations comprennent aujourd'hui que les monuments de l'art constituent leur propre patrimoine ; qu'ils rappellent les plus brillantes périodes de leur histoire.

On peut aisément caractériser chaque phase de l'histoire d'un peuple par ses œuvres artistiques ; elles sont d'autant plus nombreuses que le bien-être fut plus général.

Jetons un coup d'œil sur notre pays, nous y distinguerons les contrées où la richesse a été le plus développée. Là où les monuments se rencontrent en plus grand nombre, là aussi a régné l'abondance. Personne n'ignore que la date des œuvres d'art correspond avec l'ère heureuse.

Encourageons cette émulation par tous les moyens en notre pouvoir. Cherchons surtout à maintenir « *l'esprit de clocher* », qu'il faut bien appeler ainsi, dans le bon sens de cette pittoresque expression. Qu'est-ce, en effet, qui nous attendrit après une longue absence ? N'est-ce pas la vue de ces édifices qui survivent aux caprices des vivants, qu'on retrouve à défaut de ceux qu'on aimait, auxquels le sol emprunte sa physionomie ?

C'est un acte de réel patriotisme que de conserver aux générations futures des témoins rappelant les périodes heureuses, les grands faits de leur histoire, la vitalité de leurs ancêtres, leur génie et leur gloire.

Nous sommes heureux de le déclarer : l'État ne marchandant pas ses subsides lorsque la nécessité de travaux de conservation et de restauration lui est démontrée. Son exemple est suivi, à de rares exceptions près, par les provinces, les communes et les fabriques d'église, ce qui permet de

hâter l'achèvement de travaux de restauration qui naguère n'avançaient qu'avec une désolante lenteur.

Qu'on nous permette toutefois de renouveler ici un regret que nous avons déjà exprimé précédemment : c'est qu'en dépit des graves inconvénients qui en résultent, les administrations locales et les fabriques d'église ne s'attachent pas assez à choisir leurs architectes soit parmi les jeunes artistes qui ont obtenu de brillants succès dans le cours de leurs études, soit dans les rangs des hommes pratiques dont le savoir est prouvé par une série d'œuvres recommandables.

La section des sculpteurs ornemanistes de la *Ligue de l'industrie du bâtiment* s'étant adressée, par pétition, à la Chambre des Représentants pour se plaindre de ce que les travaux du sculpteur ornemaniste, consistant en décorations intérieures, modèles et reproductions, font généralement partie de l'entreprise générale, la Commission des pétitions de la Chambre a renvoyé la dite pétition à M. le Ministre de l'Agriculture ayant les Beaux-Arts dans ses attributions.

Ce haut fonctionnaire, après avoir entendu notre Collège, a adressé, le 15 avril 1904, une circulaire à MM. les Gouverneurs des provinces pour leur faire connaître que les travaux d'ornementation ressortissent au domaine artistique, qu'ils doivent toujours faire l'objet d'entreprises distinctes.

Au lieu de dépendre du caprice, parfois intéressé, de l'entrepreneur général, l'ornemaniste doit être directement sous les ordres de l'architecte dirigeant. Il en est ainsi pour la statuaire, qui fait nécessairement l'objet d'entreprises séparées. Il importe que les artistes auxquels est confiée l'exécution de modèles d'ornements soient chargés du soin de réaliser les objets qu'ils ont conçus.

Par la dite circulaire, M. le Ministre de l'Agriculture a prié MM. les Gouverneurs de vouloir bien veiller à ce que les recommandations qui précèdent ne soient pas perdues de vue dans les entreprises de travaux qui s'exécutent à l'intervention des provinces et des communes.

En nous transmettant copie de cette circulaire, M. le Ministre nous a fait savoir qu'il a attiré sur les recommandations y formulées, l'attention de ses honorables collègues des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des Finances et des Travaux publics, de la Guerre et de la Justice.

Notre Comité mixte des objets d'art, composé par moitié de délégués de l'Académie royale de Belgique et de délégués de la Commission royale des monuments, continue à s'occuper activement des questions qui intéressent la conservation de nos chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture.

Au cours de sa séance du 12 décembre 1905, à l'occasion de mesures à prendre en vue de la conservation des peintures de la salle Leys, à l'hôtel de ville d'Anvers, M. le chevalier Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique et membre du dit Comité, a déposé, pour être soumise à l'avis de notre Collège, la proposition suivante :

« Inviter les peintres qui feront des fresques d'une certaine
» importance, à déposer à l'Académie royale des Beaux-
» Arts, un billet cacheté renfermant la description de leur
» procédé. Ce billet serait ouvert dans le cas où des répa-
» rations devraient être exécutées aux fresques après la mort
» de l'artiste. »

M. Marchal a remis le texte d'un billet de ce genre déposé, le 8 août 1850, dans les archives de l'Académie par le

peintre Van Eycken, relatif à son procédé de peinture à la gutta percha.

Nous avons été unanimes pour proposer à M. le Ministre de l'Agriculture de prendre cette proposition en considération et d'en tenir compte lorsqu'il s'agira de l'exécution de travaux importants de décoration monumentale.

M. le Ministre s'est rallié à notre manière de voir à ce sujet.

Sur la proposition de l'un de ses membres, M. De Groot, le même Comité a appelé notre attention sur la nécessité de conserver avec le plus grand soin les anciennes statues mutilées qui doivent être remplacées au cours des travaux de restauration de nos monuments. Ces débris sont parfois très précieux pour les études artistiques, archéologiques et iconographiques.

D'accord avec le Comité mixte, nous avons émis le vœu de voir le Musée d'art monumental devenir dépositaire de ces fragments, pourvu que leur intérêt soit suffisant.

M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu nous faire connaître que rien ne s'oppose à l'adoption de cette mesure.

Nous avons, récemment, appelé l'attention de M. le Ministre de la Justice sur les dégradations produites par l'humidité à certains édifices publics construits depuis peu d'années.

Cette situation provient de ce qu'en général on néglige de prendre les mesures de précaution nécessaires pour parer à cette fâcheuse situation éminemment préjudiciable à la conservation des édifices et des objets qu'ils renferment.

Il importe que les administrations publiques se préoccupent, lorsqu'elles font édifier des constructions, de mettre

en œuvre tous les moyens propres à combattre l'introduction, dans les maçonneries, de l'humidité, aussi bien de celle provenant du sol que de celle causée par les pluies. Elles s'éviteront de la sorte, pour l'avenir, des frais considérables d'entretien qui finissent par devenir ruineux.

L'inventaire des objets d'art appartenant aux édifices publics du pays continue à faire l'objet de nos préoccupations. MM. De Ceuleneer et Donnet, nos zélés correspondants, ont bien voulu nous transmettre les modèles d'inventaires qu'ils s'étaient chargés, l'année dernière, de rédiger, le premier pour l'église d'Afsné, le second pour l'église de Gestel. Dès que l'impression de ces modèles, en bonne voie déjà, sera terminée, nous nous empresserons de les envoyer aux Comités provinciaux pour servir de guides à la rédaction de tous les inventaires des objets d'art conservés dans les édifices du pays.

Depuis notre dernière réunion annuelle, la mort a causé de nouveaux ravages dans nos rangs.

Nous avons eu le malheur de perdre, parmi nos membres effectifs, M. le chanoine Reusens, notre plus ancien collègue, et M. l'architecte Bordiau. Les regrets unanimes et profonds qu'ils nous ont laissés sont aujourd'hui compensés par la satisfaction que nous éprouvons de les voir dignement remplacés par nos nouveaux et distingués collègues MM. le chanoine Van Caster et Janlet.

Parmi nos correspondants, nous avons le regret de signaler la perte : 1^o de M. Pascal Lohest, l'un de nos plus dévoués collaborateurs, toujours assidu à nos travaux et à nos inspections ; 2^o de M. Zech, dont le décès est survenu au moment où il venait de prendre rang parmi nos membres cor-

respondants; 5° de M. l'architecte Cador, un des rares correspondants dont la nomination remontait à l'origine de l'institution des Comités; 4° et, enfin, de M. l'architecte Léanne, dont le décès est tout récent.

Un arrêté royal du 5 février 1904, a comblé les nombreux vides qui s'étaient produits, jusqu'à cette date, depuis plusieurs années, parmi nos savants et distingués correspondants. Le même arrêté a complété certains Comités dont les provinces n'étaient pas suffisamment représentées parmi nous.

Nous souhaitons, une nouvelle fois, la bienvenue à nos nouveaux collègues. Nous comptons sur leur zèle, leur dévouement et leurs talents, pour attendre d'eux une collaboration aussi distinguée et efficace que celle de nos anciens et bien chers correspondants.

Nous nous faisons un devoir de remercier MM. les Ministres de l'Agriculture et de la Justice du bienveillant appui qu'ils nous accordent dans l'accomplissement de notre mission. Notre reconnaissance est également due à leurs représentants au sein de cette assemblée ainsi qu'à nos membres correspondants pour l'empressement avec lequel ils répondent à notre appel en toute circonstance.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, il y a naturellement des remerciements qui ne se trouvent pas dans le rapport dont vous venez d'entendre la lecture. Ce sont ceux qui doivent s'adresser en particulier à notre honorable secrétaire. (*Très bien!*) Il y a des expressions qui deviendraient banales si elles ne partaient pas du cœur; ce que dit le cœur n'est jamais banal. Si j'osais faire une comparaison, je dirais

volontiers que l'amitié et l'amour ont des paroles éternelles. Aussi longtemps que nous vivrons, nous devons une grande reconnaissance à notre dévoué secrétaire, non pas seulement pour son rapport annuel, toujours si complet, mais aussi pour les travaux vraiment remarquables qu'il fournit à chacune de nos réunions hebdomadaires. Possédant un art que chacun de nous admire, et qui consiste à rendre, avec une précision souvent étonnante, l'état réel des questions à traiter. Il possède, au suprême degré, la faculté de clarifier une discussion quelque difficile qu'elle ait été. Nous ne cesserons de lui être profondément reconnaissants. (*Très bien! et applaudissements.*)

M. MASSAUX, *Secrétaire*. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne vous l'accorde pas! (*Rires.*) Les éloges que je viens de vous décerner, vous les méritez tous et vous devez simplement vous borner à les accepter. (*Nouveaux rires.*)

Successivement, j'accorderai maintenant la parole à MM. les rapporteurs des Comités, en leur recommandant de se souvenir de l'art. 64 de notre règlement, aux termes duquel la lecture ou leur exposé ne pourra pas dépasser un quart-d'heure.

La parole est à M. le rapporteur de la province d'Anvers.

PROVINCE D'ANVERS.

M. F. DONNET, *rapporteur* :

Messieurs,

Depuis le rapport que nous avons eu l'honneur de vous présenter l'année dernière, notre Comité a subi quelques modifications. Un de nos plus anciens membres, M. le chanoine Van Caster, nous a quittés pour prendre place au sein du Comité central. C'est pour nous une perte; notre confrère, par ses connaissances étendues, par sa grande compétence archéologique, nous avait rendu de nombreux services. Il n'est pas encore remplacé.

Par contre, deux nouvelles places ont été créées dans notre Comité, et Sa Majesté le Roi a désigné pour les occuper, M. Rosier, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Malines, et M. l'architecte Henri Blomme.

Depuis un an, nos séances ont régulièrement été tenues, et les divers points sur lesquels nous avons été appelés à donner notre avis ont été nombreux et importants.

Nous avons en premier lieu examiné les plans pour l'érection de diverses nouvelles églises. Nous citerons notamment les projets émanant de l'architecte Careels pour la paroisse de Bonheyden, de l'architecte Taeymans pour le hameau de Winkelomheide sous Gheel, de notre confrère M. Bilmeyer, pour la paroisse de Saint-Antoine, à Anvers, et enfin de l'architecte De Braey pour une église protestante anglicane, également à Anvers.

Dans ces diverses localités, sauf dans la paroisse Saint-Antoine, à Anvers, où existe une église de proportions restreintes et de nulle valeur archéologique, la construction de nouveaux temples s'imposait pour assurer les besoins religieux de populations habitant des quartiers nouveaux.

Mais à la campagne, le cas n'est pas toujours pareil, et certains curés sont parfois atteints d'une déplorable mégalomanie, qui les pousse à vouloir *per fas et nefas* imiter les paroisses voisines ou même encore les dépasser, en faisant ériger sans nécessité des églises plus vastes que celles du voisinage, agrémentées de tours, dépassant toutes celles des alentours.

Tel a été cette fois encore le cas pour la minuscule église de Poppel. Celle-ci, sans posséder des qualités architectoniques fort remarquables, contribue cependant à la formation d'un ensemble d'un indéniable pittoresque, que tous les artistes se plaisent à reconnaître. Bien plus, nos recherches nous ont permis de constater que, depuis un siècle, la population de cette commune avait diminué. Il nous a donc semblé que, par principe, il fallait s'opposer aux travaux projetés, qui avaient pour but de démolir une partie des bâtiments existants pour agrandir et restaurer l'église. Les habitants de Poppel trouveront certes assez de place pour s'adonner à leurs exercices de dévotion dans les locaux que leurs ancêtres ont occupé pendant tant d'années sans être à l'étroit. Il paraît que sur ce point le Comité central n'a pas été de notre avis et que l'autorisation de démolir sera accordée.

Situation presque identique à Sauvegarde sous Ruysbroeck. On nous demandait l'autorisation d'ériger en pleins

champs une chapelle, dont les plans étaient fort agréablement conçus. Heureusement qu'une visite faite en temps nous a permis de constater, ce qu'on avait omis de nous dire, qu'à la même place existait une autre chapelle, vaste et solide, sans grand style, il est vrai, mais fort pittoresquement blottie au milieu d'un bouquet d'arbres verdoyants, et que, de plus, les voisins, les fidèles, habitués à visiter la vieille chapelle, s'opposaient énergiquement à sa démolition, tenant à pouvoir, comme devant, venir y accomplir leurs dévotions.

Les demandes de restaurations de monuments religieux ont été fort nombreuses. Nous avons donné un avis favorable sur le projet de restauration de la partie supérieure de la tour de Meir, autrefois détruite par un incendie; sur les plans d'agrandissement des églises de Wavre-Sainte-Catherine et de Saint-Antoine, à Brecht, qui sont modernes et n'offrent guère d'intérêt.

Par contre, nous avons rejeté les plans pour construction de portails latéraux à l'église Saint-Jean, à Malines, trouvant que ceux-ci auraient considérablement nui à l'unité de construction des bâtiments et surtout de la tour.

La fabrique d'église de Hersselt nous a aussi demandé de pouvoir agrandir les bâtiments du temple en démolissant le chœur. Une visite nous a fait constater que ce chœur du XIII^e siècle est des plus intéressants et qu'il est enrichi de divers motifs de sculpture qui méritaient d'être conservés. Nous avons donc émis l'opinion que, puisque ici un agrandissement s'imposait, il fallait chercher s'il n'y avait pas moyen de l'obtenir en élargissant les bas-côtés qui sont modernes, ajoutant que s'il était tout à fait impossible de

conserver le chœur, il fallait dans tous les cas exiger que la nouvelle construction soit copiée sur l'ancienne, qu'autant que possible les matériaux anciens soient remployés et que, dans tous les cas, les motifs de sculpture devaient être soigneusement conservés et replacés dans les nouvelles constructions.

A Zoersel, où des restaurations partielles avaient été autorisées au jubé, aux meneaux des fenêtres, à la sacristie, nous avons eu à déplorer une situation sans pareille. Des travaux, sur lesquels la Commission n'avait pas été consultée, avaient été exécutés, tels le remplacement intégral de la voûte, le décrépisage de tous les bâtiments intérieurs, un polychromage malheureux, etc. D'autre part, malgré les recommandations expresses, la toiture avait été entièrement renouvelée, le rejointoyage des façades avait été opéré sur toute la surface des bâtiments, les nouveaux meneaux des fenêtres étaient sculptés dans un style bien différent de la légèreté des modèles anciens encore existant, etc. De plus, il n'avait pas été pris la moindre précaution pour sauvegarder le mobilier religieux : les boiseries du chœur étaient arrachées, la chaire de vérité abimée, un tableau de valeur déchiré, les fonts baptismaux ou ornements d'autel gisaient dans tous les coins, couverts de poussière et de plâtre. Notre rapport a attiré immédiatement l'attention du Comité central sur ces inqualifiables actes de vandalisme.

Si nous passons maintenant au mobilier de nos églises, nous avons à vous rappeler que certaines réclamations s'étant produites au sujet de l'état de conservation du beau retable de Saint-Crépin et Saint-Crépinien, conservé dans l'église de Sainte-Waudru, à Herenthals, nous avons pu

constater avec satisfaction que ces plaintes n'étaient nullement fondées.

Dans un autre ordre d'idées, nous avons autorisé l'église de Sainte-Gertrude, à Vorst, à placer dans la tour une nouvelle horloge, à condition de conserver les rouages de l'ancienne, dont le travail est fort curieux, mais complètement hors d'usage.

Par contre, nous avons trouvé inutile de remplacer l'horloge existant dans la tourelle de l'église de Merlaer-Vorst.

Des projets pour la confection de pièces nouvelles de mobilier religieux nous ont été présentés à maintes reprises. Citons brièvement ceux sur lesquels nous avons donné un avis favorable, tout en l'accompagnant des observations que nous avons cru devoir formuler : un nouveau vitrail pour l'église de Stabroeck, deux autels latéraux à Eel (Raevens), trois autels à Heyst-op-den-Berg, des vitraux à l'église Saint-Jean, à Borgerhout, un nouveau maître-autel, à Zoersel, et trois vitraux à Eynthout. D'autre part, nous n'avons pas admis le placement d'un pavement neuf dans l'église de Borsbeeck, l'ancien pouvant encore être utilisé moyennant certaines réparations. Nous sommes encore en pourparlers au sujet du placement de deux autels et d'un banc de communion dans l'église d'Ertbrand-Cappellen, dont les projets ne nous ont pas encore donné satisfaction jusqu'ici.

Il nous semble devoir appeler spécialement l'attention sur l'abus qui règne assez généralement et qui consiste à placer dans les églises des objets mobiliers sans consulter en rien la Commission des monuments. Des fabriques d'église ou des curés s'imaginent, lorsqu'il s'agit de dons ou d'objets acquis au moyen de ressources généreusement offertes par

des donateurs, que toute liberté leur est laissée. Nous avons eu à constater à diverses reprises ce cas dans plusieurs églises, même à Anvers, et sur ce point nous croyons devoir spécialement attirer l'attention sur la paroisse de Saint-Norbert de Zurenborg, à Anvers, où une nouvelle église a été construite et presque entièrement meublée sans que la moindre mention des dépenses n'ait été faite dans les comptes annuels. Bien plus, presque tout le mobilier a été placé à l'insu de la Commission des monuments, à l'insu de l'architecte de l'église et même de la fabrique d'église. C'est ainsi que dans un temple qu'on dit du XIII^e siècle, on peut s'extasier devant un tableau en mosaïque, copié des peintures des Catacombes, qu'on a accumulé dans deux coins des stations d'un chemin de croix sans aucune proportion, qu'on a placé des vitraux et des grisailles hors de style, qu'on a décoré les tombes en pierres blanches d'autels gothiques de colonnes en porphyre colorié, agrémentées de chapiteaux et de bases en métal doré, et qu'on s'apprête à compléter imperturbablement cet ensemble hétéroclite par l'adjonction de nouvelles pièces tout aussi disparates.

Nous avons cru devoir acquiescer à la vente par l'église de Santvliet de trois vieux fauteuils hors d'usage et n'appartenant pas au mobilier de l'église, tout en recommandant de solliciter dans ce but les autorisations nécessaires.

L'église de Vieux-Turnhout a vendu au Musée d'Anvers un tableau de Gaspar De Craeyer. Le Gouvernement avait antérieurement déjà autorisé cette aliénation.

L'église Saint-Pierre et Saint-Paul, à Malines, a demandé de pouvoir faire restaurer et rentoiler dix-huit tableaux anciens. Après examen, nous avons décidé que ces travaux

pourraient s'exécuter pour autant que ce soit à Anvers ou à Malines et sous la surveillance d'un de nos membres.

La Commission mixte des Beaux-Arts est à son tour venue examiner les peintures murales de la salle Leys à l'hôtel de ville d'Anvers. Elle a formulé son avis en un rapport qui nous sera prochainement communiqué par l'administration communale.

En examinant dans l'église de Minderhout les tableaux récemment restaurés, nous nous sommes aperçus avec stupéfaction que sur le beau tableau du xvi^e siècle, donné à la paroisse par le prieur Van Standone de l'abbaye Saint-Michel, une main malhabile avait, après coup, maladroitement exécuté certaines retouches destinées à voiler une partie de la figure de la Vierge. Nous avons immédiatement signalé cet acte et mis le curé en demeure d'y porter remède.

Une situation semblable a été découverte dans l'église Saint-Jacques, à Anvers, où on avait fait subir certaine mutilation à la pierre tombale de la famille Tucher. D'autres projets aussi néfastes étaient, assure-t-on, en préparation. A notre demande, M. le Gouverneur de la province a adressé des observations à l'autorité ecclésiastique et les dégâts ont heureusement pu être arrêtés et réparés.

Avant de terminer cette partie de notre travail relative au mobilier religieux, qu'il nous soit permis de signaler l'étrange découverte faite au village de Contich. Une revue archéologique avait signalé la présence dans le jardin de la cure d'anciens fonts baptismaux à inscriptions. Nous avons immédiatement écrit au curé pour lui demander des explications et celui-ci nous a répondu que sans doute il y avait erreur, que nous voulions faire allusion au bénitier placé dans le

jardin du clerc. Par retour du courrier, nous nous sommes empressés d'exprimer toute notre satisfaction d'avoir appris l'existence de deux objets anciens intéressants, et nous avons prié le curé de bien vouloir les faire transporter sans retard dans l'église. Il a immédiatement été fait droit à notre demande.

Des plans nous ont été soumis pour deux nouvelles cures, à savoir à Winkelomheide sous Gheel et à Norderwyck. Nous les avons approuvés.

Nous avons demandé au Comité central de bien vouloir appuyer notre demande pour faire placer dans la troisième classe des monuments la tour de l'église de Meir, qui, comme nous l'avons dit, moyennant certaines restaurations, recouvrira son aspect primitif, ainsi que la tour de l'église de Borsbeek, qui avec sa flèche aiguë, est fort élégante. Sur le premier point satisfaction nous est déjà donnée. Pour la tour de Weelde, nous avons cru bon de demander qu'elle soit rangée dans la seconde classe. Massive et de vastes proportions, bâtie en briques, avec cordons et ornements en pierre blanche, élégamment ornée d'arcades simulées, de balustrades, de pinacles, de contreforts étagés, cette tour constitue un des plus beaux spécimens des types d'architecture campinoise, et certes, après la tour d'Hoogstracten, elle en est le plus parfait, dépassant en valeur celles de Saint-Léonard, de Ryckevorsel, de Vorst, de Meir et maintes autres.

A propos de classement, qu'il nous soit permis de risquer une légère observation. Dans notre rapport de l'an dernier, nous avons renseigné la décision prise par le Comité central d'admettre l'église d'Eeckeren au nombre des édifices monumentaux. Cette décision est justifiée avec quelques détails

dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*. Nous y lisons que cette église, qui appartient à la fin du xv^e siècle, est attribuée à Herman de Waghemaekere le vieux et que l'unité d'ensemble, la similitude des détails, le raccord exact des lignes attestent au premier coup d'œil que l'œuvre a été produite d'un seul jet sous l'influence d'une même inspiration. Or, nos recherches dans nos archives scabinales et notariales anversoises nous permettent d'affirmer qu'aucun de ces points n'est exact. Le grand architecte Herman de Waghemaekere le vieux, mort à Anvers en 1505, était né vers 1450. Or, à cette époque, l'église d'Eeckeren existait déjà. Pour le prouver, nous n'avons qu'à citer des actes en vertu desquels des fondations sont faites en 1429 et 1451, avec obligation de les exonérer dans l'église alors déjà construite. Du reste, en règle générale, toutes nos églises rurales du nord de la province furent édifiées au xiv^e siècle et les tours presque toujours y furent ajoutées au commencement du xv^e. Quant à l'unité de production des bâtiments, nous pouvons certifier qu'elle n'existe pas. Au xvii^e siècle, la tour et une grande partie des bâtiments furent restaurés et reconstruits. Nous avons eu la bonne fortune de retrouver les contrats passés en 1614 entre les curé, drossart, écoutète, échevins et marguilliers de la seigneurie d'Eeckeren, et certains maçons et menuisiers pour la reconstruction des murs de la tour, pour le remplacement des boiseries de la toiture et le renouvellement de diverses parties des bâtiments sacrés.

Si maintenant nous passons aux bâtiments civils, nous devons rappeler que notre avis a été demandé par les autorités provinciales d'Anvers au sujet du renouvellement des

poutres des toitures du palais de justice d'Anvers, dont l'état de vétusté nécessite une prompt intervention.

Nous avons approuvé les plans pour la construction de nouvelles maisons communales à Arendonck, à Oostmalle et à Mariekerke, ainsi que pour la restauration de la maison « De Kluis », à Malines.

Ici, grâce à l'intervention intelligente de l'administration communale, une ancienne façade fort intéressante pourra être conservée moyennant quelques modifications qui ne détruiront pas trop l'aspect d'ensemble de cette demeure bourgeoise du xvii^e siècle.

Le Comité central est venu à maintes reprises inspecter quelques monuments ou surveiller quelques travaux dans notre province. Chaque fois plusieurs de nos membres ont été heureux de pouvoir répondre à son invitation et de l'accompagner. C'est ainsi qu'ensemble nous avons examiné les travaux de restauration de la tour Saint-Rombaut, à Malines, et les changements projetés aux porches latéraux de l'église Saint-Jean de la même ville, ainsi que l'état de conservation des tableaux de Rubens qui ornent cette dernière église. Ensemble nous nous sommes encore rendus à Westmalle pour des peintures décoratives découvertes sur les colonnes de la nef, à Schooten pour des meubles nouveaux placés dans l'église de Deuzeld, à Hoogstraeten pour les belles tapisseries qu'à certaines fêtes on suspend dans l'église, à Brecht pour les volets restaurés d'un retable, à Meir pour le classement de la tour de l'église, à Poppel et à Herssell pour les travaux d'agrandissement projetés aux églises. Enfin, à Anvers même, nous avons été appelés à visiter avec nos confrères bruxellois les sculptures du tympan du grand

portail de l'église Notre-Dame, le projet de placement d'un portail en bois dans l'église Saint-Jacques, les essais de restauration de la Boucherie, les peintures de la salle Leys à l'hôtel de ville, l'emplacement de la nouvelle église Saint-Antoine de Padoue et les premières stations du chemin de la croix à l'église SS.-Michel et Pierre.

Par contre, le Comité central nous a prié de nous rendre en son nom à Eel sous Raevens, pour voir si les crédits pouvaient être liquidés pour le paiement de deux nouveaux autels.

Nous venons de faire distribuer deux nouveaux volumes de publications; le premier consacré à nos procès-verbaux, le second à une première série d'inventaires. Quelques photographies les illustrent. Il y a lieu de remarquer que ces inventaires ont été dressés il y a quelque temps déjà et avant que les instructions développées dans la séance plénière de l'année dernière n'aient été connues. Par contre, tous nos derniers inventaires, malgré les grandes recherches que pareil travail nécessite, ont été rédigés en concordance complète avec ces instructions et copieusement illustrés. Ils seront prochainement imprimés.

Depuis l'année dernière nous avons pu ajouter à notre liste les inventaires des objets d'art existant dans les églises de Ruysbroeck, Raevens, den Eel, Esschen, Thielen, Casterlé, Borsbeeck, Hersselt, Ramsel, Weelde, Houtvenne, Gestel, Ryckevorsel et dans les chapelles de Sauvegarde, Thielen (Notre-Dame de Bon-Secours), Houtvenne (Strooi-kapel) et Achterlé sous Gammel.

Malgré les inventaires contresignés par les curés et remis aux fabriques d'église, nous avons eu le regret à plusieurs

reprises de devoir constater que des ventes se faisaient encore sans autorisation. Sans revenir sur le cas de Zoersel, dont nous avons parlé tantôt, nous devons constater que certains antiquaires de la province sont toujours abondamment pourvus d'objets provenant des églises, notamment de la Campine. Tout récemment encore, nous assure-t-on de bonne source, le curé de Ryckevorsel a cédé à un marchand d'antiquités d'Hoogstraeten un lot de boiseries anciennes provenant de l'église.

Il nous semble qu'il serait urgent de rappeler aux curés et aux bourgmestres que non seulement les objets inventoriés doivent être soigneusement conservés, mais que s'il existe dans les magasins de l'église, dans les greniers de la cure ou chez des particuliers des objets hors d'usage, dont la valeur semble minime, qu'il y a lieu de résister aux offres intéressées des marchands qui les découvrent et de ne jamais les céder, quelque pauvre que soit leur apparence, sans en avoir demandé l'autorisation à la Commission.

Au sujet du Musée d'antiquités du Steen, nous n'avons pas de bien nombreux détails à fournir. Les achats continuent à se faire régulièrement. C'est dire que l'insuffisance des locaux se fait sentir chaque jour davantage. Il existe là une situation à laquelle une solution radicale devrait promptement être donnée.

Au sujet des travaux en cours dont nous avons parlé longuement dans nos derniers rapports, nous n'ajouterons plus grand'chose aujourd'hui. Il paraît, et espérons que ce bruit se confirmera, qu'une certaine satisfaction nous sera donnée au sujet du château de Turnhout. On conserverait au pied des murs des douves étroites. De cette manière les

proportions du bâtiment pourront être plus ou moins sauvegardées. Ce sera une faible compensation accordée à ceux qui regrettent les larges fossés aux eaux dormantes et la ceinture de grands arbres qui formaient au château un cadre si heureusement approprié.

Quant à la Vieille Boucherie, le Comité central avait autorisé le percement de la rue nouvelle qui devait la dégager du côté de l'Escaut, à condition que le mur du bourg fût respecté et que les bâtiments à élever à front du quai n'aient qu'une hauteur raisonnable. Nous regrettons de devoir constater que ces prescriptions ont été entièrement méconnues. On laissera subsister, il est vrai, de part et d'autre de la nouvelle artère, les pans du mur du bourg, mais ce mur lui-même, y compris une des deux tours, a été démolit ou totalement abimé dès que les constructions nouvelles permirent de masquer ce travail de vandalisme.

Quant aux bâtiments, on les a surélevés, et au-dessus de leurs trois étages on a construit des pignons aigus, des toits élevés, des tours fort hautes. Quand on se place aujourd'hui sur le quai, en face de la rue nouvelle et qu'entre ces constructions disproportionnées on aperçoit la Boucherie remise à neuf, avec ses toitures aux ardoises régulièrement alignées, avec ses multiples lucarnes aux proportions uniformes, ménagées même sur les toitures des tours, avec son appareil renouvelé et ses fenêtres munies d'encadrements battant neufs, à côté de tours et de façades dont tous les cordons et toutes les saillies ont été rajeunis, on ne peut s'empêcher de constater que ceux qui avaient prédit la perte complète de tout le caractère ancien de l'édifice, n'avaient pas eu tort. On se trouve aujourd'hui en présence d'un

ensemble de bâtiments sans perspective; la Boucherie semble faire corps avec les nouvelles constructions du quai, et de cet incomparable bijou architectonique on n'a réussi à faire que le malheureux complément d'un véritable décor d'opéra-comique.

A signaler plus loin en ville les modifications profondes apportées à une des places les plus typiques de la cité. Qui ne connaît la place Conscience avec son encadrement de bâtiments érigés autrefois par les jésuites et coupés par la façade si ornée mais toutefois si digne d'attention de l'église Saint-Charles? La sévérité de ces bâtiments, l'uniformité des lignes architectoniques, la solitude même de la place, formaient un ensemble justement approprié et non dépourvu de grandeur. Les jardiniers communaux ont eu la malencontreuse idée de rompre ce charme. Au lieu d'agir ici de façon discrète et dans des proportions restreintes, ils n'ont trouvé mieux que de dépaver une partie de la place et d'y planter des fleurs aux colorations vives, rangées symétriquement comme en une prosaïque exploitation d'horticulture. Du coup la place a perdu tout caractère. Les plantations rompent malheureusement les proportions ambiantes et par leurs colorations violentes jurent de malencontreuse façon avec la sévérité des façades environnantes.

C'eût été ici le cas ou jamais de voir intervenir la Société pour la protection des sites et des monuments de la province d'Anvers. Cette société, constituée dans un but excellent et composée d'éléments de valeur, aurait pu rendre de réels services si elle n'était sortie un peu de son rôle et ne tentait de travailler sur un terrain qui n'est pas le sien. C'est du moins ce qu'il nous est permis de conclure de la lecture du

rapport qui vient d'être distribué sur le premier exercice. Le bureau de cette société a envoyé un questionnaire à toutes les communes de la province demandant la nomenclature des monuments anciens dignes de remarque. Cette intervention nous est des plus défavorables. Les communes reçoivent des demandes de renseignements de notre part et de celle de la société des sites; elles ne sont pas à même de distinguer dans ces communications celles qui sont officielles de celles qui ne le sont pas. De là naît naturellement une défiance assez justifiée et dont nous avons à subir le contre coup désagréable lors des visites que nous faisons soit pour dresser les inventaires soit pour tout autre motif officiel.

Puis, si nous parcourons encore un instant le rapport auquel nous faisons allusion, qu'y trouvons-nous? Que la Société des sites a obtenu la conservation de la tour Van Straelen, qu'elle est intervenue dans les négociations relatives à la chapelle Saint-Nicolas, qu'elle a soutenu les démarches faites en vue de la conservation des abords du château de Turnhout. Ici son rôle certes n'a pas dû être bien difficile, car notre Commission avait antérieurement déjà agi dans le même sens comme en font foi nos rapports. Par contre, elle s'est opposée à l'aliénation du tabernacle de Brecht et à la vente du lutrin de Zammel. Si elle s'était tant soit peu documentée, elle aurait appris que les motifs qui dans ces deux cas nous avaient guidés n'étaient nullement ceux qu'elle fait valoir, et nous sommes persuadés que, mieux informée, elle aurait adopté en ceci notre manière de voir. Nous espérons qu'à l'avenir elle se bornera à dépenser son activité sur le terrain qui pourrait lui être réservé et où elle peut sans doute être à même de rendre de réels services.

Messieurs, il y a deux ans, en terminant notre rapport annuel, nous émettions le vœu de voir le Comité central nous communiquer le résultat des visites faites de concert avec nous dans notre province. Ce vœu a été écouté. Depuis quelques mois, par l'entremise de M. le Gouverneur, notre Comité est tenu régulièrement au courant des décisions prises par le Comité central à la suite de ces visites. Pour notre instruction, pour la bonne marche des affaires en cours, cette innovation est des plus heureuses. Qu'il nous soit permis de remercier ici le Comité central pour l'attention qu'il a eu de répondre sur ce point à nos desiderata.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions notre ami, M. Donnet, pour son excellent rapport. Nous constatons avec plaisir que le Comité d'Anvers occupe non seulement le premier rang au point de vue alphabétique dans la liste de nos Comités, mais aussi qu'il est certainement un des plus travailleurs.

M. Donnet a dit leurs vérités à certains curés; il a eu raison de le faire, car il est évident que, sous ce rapport, il y a de nombreux abus, malgré tous les efforts du Gouvernement et ceux de ses organes.

Enfin, l'honorable M. Donnet a dit également des vérités non pas dures, mais très réelles, à la Société pour la protection des sites et des monuments dans la province d'Anvers. Nous nous en référons, à cet égard, à notre correspondance publique avec une Société similaire.

La parole est à M. le rapporteur du Brabant.

(*M. le Gouverneur du Hainaut se retire*).

PROVINCE DE BRABANT.

M. DESTRÉE, *rapporteur* :

Messieurs,

Le Comité du Brabant, dans lequel le départ de M. Cardon et la mort de MM. Dumortier et Licot avaient laissé un grand vide, a été complété fort heureusement par les nominations de MM. Baes, Brunfaut et Flanneau en qualité de membres correspondants de la Commission royale des monuments.

Depuis, M. Janlet, qui fut pendant de longues années un de nos membres les plus actifs et les plus dévoués, a été appelé à faire partie de la Commission royale des monuments et sa place est actuellement encore vacante.

Au cours de l'année 1903-1904, l'activité de la Commission provinciale n'a pas faibli et ses réunions ont été même plus nombreuses et plus suivies que les années précédentes. M. le Gouverneur a réclamé son avis sur tous les projets d'une certaine importance qui ont été adressés à l'autorité supérieure par les administrations communales et fabriennes de la province. Nous attirons votre attention sur ce que, très fréquemment, les projets qui nous ont été soumis étaient déjà en cours d'exécution. Le contrôle devient ainsi tout à fait illusoire.

Nous avons eu à nous prononcer sur le projet d'agrandissement de l'église de la Trinité, à Ixelles; nous vous avons

proposé de l'approuver, moyennant certaines modifications relatives à l'utiisation non d'enduits mais de matériaux apparents.

Les difficultés auxquelles l'auteur du projet s'est butté pour obtenir un léger agrandissement de ce temple édifié depuis dix ans à peine, font regretter qu'un dangereux esprit de parcimonie ait présidé à la construction de cette église sur un emplacement si réservé qu'il est impossible d'agrandir cet édifice d'une façon efficace.

On constate du reste d'une manière générale que la plupart de nos monuments modernes, même les plus importants, sont entourés de constructions mesquines qui en altèrent le caractère architectural et brisent le beau jet de leurs lignes.

On ne peut assez approuver les recommandations que vous avez faites au sujet des emplacements qu'il convient de choisir pour tous les édifices publics et plus spécialement pour les églises.

L'église la plus pauvre, la plus misérable est mise en valeur par une situation dominante ou des abords qui la complètent. La plus modeste qualité architecturale est rendue sensible, le mérite réel éclate et s'affirme. Aussi sommes-nous bien décidés à déployer une active surveillance pour maintenir intacts les quinconces ombreux, les vieilles places publiques ensommeillées où veillent certains de nos temples villageois. Un ridicule esprit de modernisme les menace souvent et complète leur perte. Tout récemment encore à Bodeghem-Saint-Martin, on a détruit les vieux arbres qui faisaient un cadre superbe à l'église. Pourtant le jour où l'écerin vert des bosquets touffus a disparu, l'édifice apparaît presque toujours grêle, mesquin et appau-

vri. L'atmosphère de paix et de quiétude qui se dégagait de l'ensemble du tableau a disparu et le vieux temple semble tristement attendre la mort comme un vieillard isolé, sans amis, sans famille.

Notre Commission a aussi été appelée à donner son avis sur les projets de restauration et d'agrandissement de l'église de Lennick-Saint-Martin, sur le projet de construction d'une nouvelle église à Pede-Sainte-Gertrude, sous Schepdael, ainsi que sur un projet d'agrandissement et de parachèvement de l'église monumentale de Machelen et sur un projet d'agrandissement et de restauration de l'église de Dilbeek, qui possède un réel caractère monumental et à laquelle se rattachent des souvenirs historiques que rappelle Wauters dans sa si documentée et si érudite histoire des environs de Bruxelles.

Bien que déterminés à nous montrer rigoureux et difficiles, nous avons cru pouvoir proposer, sous certaines réserves, l'approbation de ces différents projets.

Les visites fréquentes que nous faisons dans les villages brabançons nous poussent à être très attentifs aux travaux que l'on projette, car ces inspections font trop souvent constater les pauvres œuvres qui ont été réalisées en fait de construction d'églises au cours de ces cinquante dernières années.

Préoccupés de faire grand, de construire en des bourgades de mille âmes des monuments imposants, les architectes imitaient avec de mauvais matériaux des temples célèbres ou, tombant dans un travers tout opposé, se bornaient à édifier une sorte de grange que surmonte un épais clocher branlant, sans envolée ni assise.

Les ressources restreintes mises à la disposition des architectes excusent en partie la faiblesse des œuvres, mais n'expliquent ni les grossières fautes de goût ni les pastiches grotesques.

Les maîtres anciens ont créé des merveilles, soit qu'ils n'aient usé pour les réaliser que du limon natal, soit qu'ils aient fait monter vers le ciel les tours splendides en roches arrachées aux entrailles du sol.

Mais la plus grande faiblesse de notre temps en architecture, c'est de s'en tenir à certains plans d'église stériliés et de ne pas chercher à créer une saine et vivifiante diversité dans des œuvres qui doivent s'élever aujourd'hui dans une ville opulente, demain sur la crête d'une côte qu'assiègent quelques rustiques maisonnettes et quelques fermes.

L'intervention des Commissions artistiques est indispensable à ce point de vue. Ce ne serait pas le moindre mérite de leur hégémonie que de les voir tenter un mouvement sérieux pour mettre obstacle au développement de l'esprit servile d'imitation qui anémie les talents et détruit les individualités.

Notre intervention s'impose également pour empêcher que l'ornementation et l'ameublement de nos églises continuent à être d'un goût déplorable et d'une niaiserie enfantine.

L'expression sincère du sentiment religieux est atteinte par la vue des statues bariolées que la sauvagerie de quelques fidèles fait placer dans les églises. Agissant sans autorisation, les administrations fabriennes sont toujours disposées à accepter tous les objets qu'on leur offre, et elles-mêmes, perdant de vue les prescriptions de l'arrêté organique du 16 août 1824, achètent pour leurs églises de puériles et

laides statues qui font plus amèrement regretter encore tous les trésors d'art dilapidés inconsciemment.

Dans une église de Tirlémont, monument d'un intérêt incontestable, un vaste groupe en plâtre, représentant la Sainte-Trinité, jette sa note criarde et brutale à l'entrée d'une des nefs. Ailleurs, ce sont des théories de statues, sans expression ni sentiment, et qui ne retiennent l'attention que par un bariolage de tons véritablement déplorable.

Puis la préoccupation d'entretenir proprement les églises amène souvent les fabriques à faire orner de peintures soi-disant décoratives les voûtes et les murs des temples. Le résultat est presque toujours désastreux, car le peintre inexpérimenté à qui le travail est confié, se borne à peindre de faux joints sur les enduits et à orner les *simili* moellons d'une fleur prétendument stylisée, niaise et grêle.

Dans la chapelle de Sainte-Ermeline, à Meldert, nous avons constaté avec stupeur que des bas-reliefs de marbre, qui ont une certaine valeur, s'ils ne sont pas des chefs-d'œuvre, ont été complètement polychromés; de petites figures des fonds ont été soulignées d'ombres brutales et passent ainsi au premier plan.

En présence de tant d'inconscience, la nécessité d'un inventaire complet des objets d'art apparaît immédiate et impérieuse. Aussi le Comité du Brabant a-t-il cru devoir continuer l'œuvre qu'il a entreprise dans la forme qu'il avait adoptée, et la distribution de l'inventaire concernant les richesses artistiques que renferment les édifices publies de l'arrondissement de Bruxelles n'est retardée que par les clichés photographiques à introduire dans le texte.

A cette œuvre de conservation s'ajoute le souci de mettre

de sérieux obstacles à l'envahissement des églises par les statues modernes hurlantes de mauvais goût.

On doit craindre que de si piètres modèles offerts à la vénération des fidèles impressionnent défavorablement l'esthétique populaire.

Les Commissions, comme les nôtres, ont, à ce point de vue, un rôle d'éducation à remplir, qui est parmi les plus importants de ceux qui leur sont dévolus. Aussi souhaitons-nous vivement que des mesures soient prises pour assurer le respect des prescriptions de l'arrêté du 16 août 1824 et empêcher que les églises ne continuent à se remplir, sans aucun contrôle, d'œuvres modernes d'un goût plus que douteux.

Notre intervention ne manquerait pas d'être efficace, car pour les objets dont l'acquisition est soumise à votre approbation, on constate un choix bien plus éclairé et un goût plus sûr. Peut-être pourrait-on pourtant reprocher aux artistes qui les ont dessinés d'avoir si fidèlement copié des modèles anciens qu'aucun sentiment personnel n'apparaît plus.

« On n'y retrouve que les traces effacées d'un art »
» qui ne procède presque que par recettes (1). Sans »
» chercher l'étrange, le bizarre, on peut atteindre l'origi- »
» nalité. »

Les véritables artistes sont ceux qui unissent au souvenir d'un monde passé la conscience du monde présent, presque celle du monde à venir.

(1) Viollet-le-Duc.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions M. Destrée et le Comité du Brabant pour le rapport qu'il vient de nous présenter.

L'honorable rapporteur a touché une question que j'ai souvent rencontrée déjà; malheureusement, bien des prêtres et des fabriques d'église se font illusion; ils croient que parce que des parties de mobiliers sont payées par les donateurs, ils peuvent les placer impunément dans les églises, là où ils le veulent. C'est une erreur contre laquelle plusieurs circulaires ont réagi. De grands efforts ont déjà été faits pour remédier à cette situation; on en tentera de nouveaux pour que satisfaction soit donnée au vœu de M. Destrée et du Comité; mais, en attendant, ce que nous constatons avec plaisir, c'est qu'il y a de plus en plus de grands artistes s'occupant de cette question.

Je prie mes chers collègues MM. Maquet, Cardon et Van Wint de vouloir bien s'approcher du bureau, et si ma prière ne suffisait pas, je leur ordonnerais de se mettre sur les trois sièges qui se trouvent là devant moi. (*Rires.*) (*Ces Messieurs viennent occuper les places indiquées par M. le Président.*)

J'accorde maintenant la parole à M. le rapporteur de la Flandre occidentale.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

—

M. VAN RUYMBEKE, *rapporteur* :

M. COOMANS. — En l'absence de M. van Ruymbeke, je donnerai lecture de son rapport :

Messieurs,

Avant de commencer l'énumération des travaux du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, pendant l'année 1903-1904, je crois devoir exprimer la satisfaction que le Comité provincial a éprouvée en voyant réaliser un de ses plus vifs désirs.

A maintes reprises, en effet, il avait exprimé le vœu de voir augmenter le nombre de ses membres. Ce désir, motivé par la multiplicité des affaires soumises à l'examen du Comité, a été réalisé par l'arrêté royal du 5 février 1904, qui a nommé MM. le chanoine Duclos, archéologue à Bruges; le baron Henri Kervyn de Lettenhove, président des *Amis du Musée*, à Bruges; le baron Charles Gillès de Pelichy, représentant, à Iseghem, et Coomans, ingénieur-architecte de la ville d'Ypres.

Notre Comité s'applaudit, à juste titre, de l'entrée de ces messieurs et escompte largement leur collaboration dévouée.

Le Comité provincial de la Flandre occidentale a tenu régulièrement ses séances, et bien que le nombre des projets et des plans, sur lesquels son avis a été demandé, ait une tendance à augmenter d'année en année, vos mem-

bres correspondants n'en ont pas moins consacré toute leur attention à leur étude.

Nous avons eu à nous occuper d'un assez grand nombre de restaurations de monuments du culte.

L'église de Westcapelle, dont la restauration et l'agrandissement sont demandés, ne comprend que le chœur, ses deux collatéraux et le transept surmonté d'une massive tour octogonale. La nouvelle partie se composerait de trois larges travées, constituant le vaisseau.

Le Comité a décidé de maintenir, d'une façon très scrupuleuse, les dispositions anciennes encore existantes et de demander à l'architecte de modifier son projet quant à la nouvelle partie, de manière à mieux l'harmoniser avec l'édifice ancien.

Un premier projet, pour la restauration des fenêtres de l'église et la construction d'une sacristie à Leysele, ayant été écarté, la fabrique a soumis une nouvelle étude à notre examen.

Ce projet nous a donné pleine satisfaction.

La reconstruction de la flèche de l'église de Notre-Dame, à Poperinghe, a fait un pas en avant, en ce sens que la Commission royale a bien voulu revêtir de son visa le projet n° 3, et décidé l'emploi de la brique de Zandvoorde.

La restauration de l'église elle-même a fait l'objet d'un nouveau projet de M. l'architecte Coomans, limité, suivant votre désir, aux travaux les plus urgents.

Le nettoyage du jubé de l'église Saint-Nicolas, à Dixmude, a été exécuté d'une façon satisfaisante. Les statuettes ont été photographiées. — La délégation de votre Collège qui s'est rendue à Bruges, le 5 mai 1904, a bien voulu examiner

l'une d'elles, dépouillée de sa couche de couleur, et a exprimé l'avis qu'il semble préférable de les conserver telles qu'elles sont aujourd'hui, sauf à pointiller les petits éclats de couleur qui ont sauté.

Des désordres graves s'étant manifestés dans l'une des piles du chœur de la même église, une inspection sur place a été faite et des mesures ont été prises en vue d'empêcher l'augmentation du déversement de la pile.

Le projet de restauration de l'église de Mariakerke (O.) a été favorablement accueilli.

Le plan concernant l'agrandissement de l'église de Knoekesur-Mer a subi quelques modifications à la fois heureuses et économiques. Par lettre du 1^{er} juin dernier, votre Collège a bien voulu les approuver.

L'examen du projet de restauration et de réfection de la tour de Mannekensvere a donné lieu à de sérieuses observations de notre part. A notre grand regret, nous n'avons pu accepter le projet.

Pour la restauration du chœur de l'église de Moorslede, le projet soumis à notre examen a donné lieu également à diverses remarques.

La tour et les toitures de l'église Saint-Gilles, à Bruges, réclamant des réparations, M. l'architecte Van Assche, s'inspirant du plan de Marc Gérard (1562), avait proposé d'ajouter à la flèche les quatre tourelles d'angle y renseignées.

Notre Comité considérant que la situation n'était plus la même, vu qu'un troisième étage a été ajouté à la tour, n'a pu approuver ce projet.

La fabrique a, en conséquence, décidé de se borner à

recouvrir la tour de nouvelles ardoises et voliges et de refaire le bahut qui offrait des traces de déversement.

Le projet de restauration de la tour de l'église de Ghisteltes a également été approuvé.

La conservation des parties décoratives, fort curieuses, de cette construction et leur dépôt dans un musée archéologique a été ordonné.

Un nouveau projet a été adopté pour l'église de Passchendaele. Les travaux de réfection de l'abside romane s'exécutent d'après les instructions du service technique.

Aucune recherche n'ayant été opérée sous les plâtrages du chœur de l'église Saint-Bertin, à Poperinghe, malgré les instructions données, la fabrique d'église a été invitée à faire dresser un échafaudage et à dénuder une partie de la voûte.

Le travail présenté par la fabrique d'église de Reninghe, en vue de l'ouverture et de la restauration des cinq fenêtres de l'abside du chœur, a reçu notre avis favorable.

La restauration de l'église de Wulverghem a soulevé de notre part quelques critiques, dont l'architecte devra tenir compte.

Parmi les édifices civils, le Comité a eu à s'occuper de la maison communale de Loo et des grandes Halles de Courtrai.

Pour ce premier monument, il a fallu abandonner l'idée de reprendre la tour en sous œuvre.

Le hors-plomb considérable dans des directions différentes, la faiblesse des murs disloqués et la mauvaise qualité du mortier nous ont fait considérer cette reprise comme inexécutable.

Une surveillance intelligente et de tous les instants entourera la démolition et la reconstruction de la tourelle.

A cet effet, les dispositions primitives seront soigneusement relevées; certains matériaux seront remployés, notamment les briques taillées en diamant de la voûte du balcon.

Le mur de la façade sera soulagé et les baies des fenêtres des deux étages supérieurs seront restaurées.

Le plan de la façade des grandes Halles de Courtrai, dressé par M. l'architecte De Geyne, a rallié tous les suffrages.

Différents projets de verrières nous ont été soumis.

Je citerai celles de l'église de Vive-Saint-Éloi, qui ont soulevé quelques observations, et celles de l'église de Clereken, qui avaient été placées sans autorisation.

La Commission royale a procédé à l'examen de l'ancien vitrail renaissance de la chapelle de Saint-Joseph, à la cathédrale de Bruges, dont la restauration a été faite par M. Coucke.

Ce travail a été approuvé, moyennant toutefois quelques modifications que l'artiste s'est engagé à faire.

La restauration, la confection et même la disparition de certains objets mobiliers appartenant à des églises, ont été soumises à notre attention.

La clôture destinée à la chapelle du bienheureux Charles le Bon, à la cathédrale de Bruges, les autels à construire, le premier devant la châsse du même bienheureux, le second destiné à recevoir le beau retable de Sainte-Anne, nous ont donné toute satisfaction.

Les stalles fort remarquables de l'église de Warneton ne

nous ont pas paru exiger une grande restauration. Le travail à exécuter devra se limiter au nettoyage, à la consolidation des sculptures appliquées, à la prudente restauration de quelques moulures, corniches et sculptures et au renouvellement des planchers et des agenouilloirs.

Dans la même église nous avons décidé, en outre, le remplacement de l'abat-voix actuel de la chaire de vérité, qui est de très mauvais style, et la restauration des panneaux sculptés de la rampe.

L'examen du projet pour le nouvel autel majeur d'Uytkerke a conclu à demander quelques modifications.

Notre Comité a été appelé à statuer, à plusieurs reprises, au sujet de différentes toiles qui ornent les édifices du culte.

La Commission royale ayant procédé, le 29 juin 1905, à l'examen du tableau de l'église Saint-Nicolas, à Dixmude, et conclu à l'impossibilité de le restaurer, notre Comité s'est rallié aux propositions de la fabrique d'église relatives à la cession de cette œuvre au Musée de Bruges, moyennant de fournir à l'église, outre une somme en numéraire, une copie fidèle et artistique de ce remarquable triptyque, qui appartient à l'école de Gérard David et de Lancelot Blondeel.

M. le Gouverneur ayant signalé au Comité qu'un tableau, attribué à De Deyster et se trouvant dans l'église de Lisseweghe, exigeait une restauration, les délégués de notre Collège ont procédé à un examen sur place.

Il a semblé douteux que ce tableau fut un De Deyster. D'ailleurs la toile se trouve dans un état tel qu'elle doit être considérée comme irrémédiablement perdue.

Deux autres tableaux signalés dans la même église, dont un Van Oost entièrement repeint, seront examinés avec soin.

Une visite à l'église Notre-Dame, à Courtrai, a pu nous convaincre que l'une des deux toiles de De Deyster se trouvant dans cette église, et considérée comme perdue, pourra être convenablement restaurée. Les mesures nécessaires seront prises à cet égard.

Les travaux de restauration faits aux 55 tableaux de l'église Sainte-Anne, à Bruges, ont reçu votre approbation; nous surveillerons de près le nettoyage et la réparation de la grande toile cintrée qui recouvre le mur au-dessus de l'entrée de l'église.

Enfin, Messieurs, la Commission royale a bien voulu reconnaître un mérite artistique suffisant à plusieurs édifices monumentaux du culte et décider leur classement.

Nous citerons l'église de Zuydschote, classée au même titre que la tour; la tour de l'église de Knoeke; l'église de Neuve-Église; le vaisseau de l'église d'Essen; l'église de Saint-Jacques, à Ypres; l'église de Leysele et l'église de Reninghe.

D'autre part, votre Collège, d'accord avec celui de vos correspondants, a émis l'avis qu'il n'y avait pas lieu de comprendre l'église de Dranoutre parmi ces édifices.

M. LE PRÉSIDENT. — Je dirai à M. Coomans, en l'absence de M. van Ruymbeke, — à qui je le prierai de bien vouloir rapporter mes paroles, — que le Comité de la Flandre occidentale est l'un de ceux qui est entré dans la voie la plus pratique, et cela sous l'inspiration de celui que nous considérons toujours comme notre collègue, M. le Gouverneur baron de Béthune. (*Très bien!*)

Je remercie tout particulièrement ce Comité et je prie

M. Coomans — qui a lu le rapport d'une voix un peu faible, mais nous savons tous que son talent est supérieur à sa voix, — de vouloir bien transmettre nos remerciements à M. van Ruymbeke, dont nous regrettons une fois de plus l'absence.

La parole est maintenant à M. le rapporteur De Ceuleneer, pour donner connaissance de son rapport, qui se rattachera probablement aussi à la cinquième question de notre ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

--

M. DE CEULENEER, *rapporteur* :

Messieurs,

Maintes fois, dans mes rapports antérieurs, j'ai dû constater, non sans regret, que plus d'une place de membre restait vacante depuis plusieurs années. Il m'est d'autant plus agréable de pouvoir commencer la lecture de ce rapport en rappelant que, par arrêté royal du 5 janvier dernier, MM. Mortier, Delvin et M. le chanoine Van den Gheyn ont été nommés membres de la Commission de la Flandre orientale.

Nous avons eu le regret de perdre notre secrétaire-adjoint, M. Julius De Lantsheer, qui est décédé inopinément le 12 avril.

Il avait remplacé M. Billiet le 11 juin 1880, et pendant plus de vingt-deux ans il n'avait cessé de rendre de sérieux services au Comité provincial. Si nous avons pu publier régulièrement nos procès-verbaux, c'est en grande partie à son activité que nous le devons. Il a été remplacé par M. Hansens, chef de bureau au Gouvernement provincial.

Depuis la dernière séance générale le Comité a tenu sept réunions. Il n'a été consulté que sur un seul point relatif au mobilier de l'église de Saffelaere; par contre, à plusieurs reprises, il a été invité à faire examiner si de nouveaux objets mobiliers étaient suffisamment bien exécutés pour pouvoir être reçus. A la suite de ces examens le Comité

a pu émettre un avis favorable au sujet de la réception du maître-autel de l'église de Massemen, exécuté d'après les plans de M. l'architecte Vaerwyck; du maître-autel et des stalles de l'église de Smetlede, travaux de M. De Maertelaere, ainsi que des mêmes objets mobiliers de l'église de Steendorp, dus à M. Mathias Zens. Le rapporteur qui avait été chargé d'examiner, en même temps que les objets mobiliers de l'église de Smetlede, les peintures exécutées dans le chœur par MM. Janssens et Coppejans, a signalé ces peintures comme d'excellents modèles à suivre pour la décoration picturale d'églises de village. Nous avons pu proposer aussi la réception d'une chaire de vérité placée par M. Mathias Zens dans l'église de Wortegem et de trois couronnes de lumière, exécutées par M. Wilmotte, pour l'église Sainte-Walburge, à Audenarde.

Comme les années précédentes, les membres du Comité ont été invités plus d'une fois à se joindre aux délégués de la Commission royale pour inspecter des monuments de notre province. Il ont pris part à l'inspection de la chapelle Sainte-Gudule, à Moorsel, des églises de Vloersegem et de Laethem-Sainte-Marie. Le but de chacune de ces inspections était d'examiner si ces églises avaient une valeur archéologique et artistique suffisante pour être rangées parmi les monuments classés.

Fidèle à des traditions déjà anciennes, le Comité a maintes fois usé de la part d'initiative qui lui est accordée. Je rappellerai d'abord l'examen de la valeur des tableaux de l'église d'Aeltre. L'église venait d'être agrandie. Ces travaux avaient nécessité la démolition de plusieurs autels dont trois étaient ornés de tableaux. L'un représente une Assomption de la

Sainte-Vierge; il est signé Floquet, 1760. Ce n'est qu'une mauvaise copie d'un De Craeyer. L'autre représente Saint-Corneille et le troisième le Christ devant Pilate. Aucune de ces trois toiles ne présente quelque valeur artistique.

Nous avons aussi eu à examiner la valeur archéologique de l'église Saint-Mathieu, de Vloersegem. C'est un excellent type de petite église de village des *xiv^e* et *xv^e* siècles; aussi le Comité n'a-t-il pas hésité à en proposer le classement. Cette proposition a été favorablement accueillie par la Commission royale, qui a rangé l'église de Vloersegem parmi les monuments de la 5^e classe.

Le Comité a eu à émettre un avis au sujet d'une requête qui lui fut adressée par la Section des arts plastiques du Cercle artistique et littéraire de Gand, demandant son intervention pour empêcher l'agrandissement de l'église d'Afsné. Ces Messieurs disaient dans leur lettre que « toute atteinte portée à ce délicieux monument si caractéristique et si pittoresque serait hautement regrettable tant au point de vue archéologique qu'au point de vue de la charmante beauté du site. Si le service du culte, ajoutaient-ils, exige la création d'un temple plus vaste, il y aurait lieu de construire un monument nouveau plutôt que d'apporter un changement quelconque à l'église actuelle ou à ses dépendances ». Quelques membres de notre Comité partageaient complètement cet avis et proposaient d'adresser à la Commission royale une copie de la lettre en l'appuyant énergiquement. D'autres estimaient qu'il était préférable d'attendre que les plans de transformation fussent soumis au Comité et disaient que ce n'était qu'après avoir examiné ces plans qu'il serait possible d'émettre un avis en connaissance de cause. Une

discussion assez vive surgit à ce sujet, et, en passant au vote, la majorité fut d'avis qu'il y avait lieu de demander à la Commission royale d'empêcher que n'importe quelle transformation fût apportée à l'église d'Afsné.

En ce qui concerne l'inventaire archéologique de la Flandre orientale, le Comité a fait faire deux photographies dont l'une a été transmise à la Commission royale ; elle était jointe à un spécimen-type qui lui fut envoyé.

De plus le Comité a nommé une sous-commission, composée de trois membres, chargée de surveiller l'impression de l'inventaire. Cette impression n'étant pas encore commencée, cette sous-commission n'a pas jusqu'ici dû se réunir.

Avant de terminer ce rapport, je crois devoir appeler l'attention sur une difficulté qui a surgi au sein de notre Comité et dont la solution présente un intérêt réel pour tous les Comités provinciaux. Vous voudrez donc bien me pardonner si j'y insiste quelque peu. Afin d'en faire comprendre toute l'importance, il me paraît nécessaire de rappeler tous les rétroactes de l'affaire.

Dans mes rapports antérieurs, j'ai eu l'honneur de vous dire qu'usant de son initiative, le Comité avait appelé l'attention de la Commission royale sur l'intérêt que présentaient les ruines du manoir féodal de Herzele, et sur la nécessité qu'il y avait d'exécuter à ces ruines certains travaux de consolidation ou de restauration si l'on voulait empêcher la disparition à bref délai de ces curieux restes d'un manoir du xv^e siècle.

Ce fut notre collègue M. Van Biesbroeck qui nous fit connaître toute l'importance de ces ruines, et le rapport qu'il nous communiqua fut adressé à la Commission royale le

10 novembre 1899. Vous le voyez, l'affaire date de loin, mais c'est devenu une tradition pour toutes les questions qui sont dues à notre initiative, elles traînent en longueur, elles exigent une longue correspondance; quelquefois nos efforts sont couronnés de succès; mais bien des fois aussi il arrive que nous n'aboutissons pas ou que, — et ce fut le cas en l'occurrence — nous échouons au moment même où nous espérons atteindre le port. Au commencement l'affaire se présentait sous un aspect des plus favorables. Dès le 27 décembre 1900, M. le Gouverneur chargea le Comité, conformément à une dépêche de M. le Ministre de l'Agriculture, de désigner une personne compétente qui aurait à élaborer un projet de restauration. Nous nous empressâmes, cela va de soi, de proposer au plus vite un architecte dont la compétence spéciale en ce genre de travaux était hautement reconnue. Celui-ci se mit directement à l'œuvre; sous sa direction des terrassiers travaillèrent pendant plus de trois semaines à dégager le périmètre du manoir et exécutèrent d'autres travaux nécessaires pour pouvoir dresser des plans de restauration.

Dès le 29 juin 1900, les plans nous étaient présentés et les frais de restauration étaient évalués à une somme de 44,000 francs. La somme parut trop élevée; deux nouveaux projets furent présentés l'un de 20,000 francs, l'autre de 8,000 francs. Seulement la province et la commune refusaient leur intervention. Il se fait que ces ruines constituent une propriété particulière. Le propriétaire, avec une générosité trop rare hélas dans notre pays, lorsqu'il s'agit de vieux murs délabrés ou de vieilles choses, s'engageait à grever sa propriété d'une servitude au profit des ruines et

de plus à intervenir dans les frais de consolidation pour une somme de 4,000 francs.

Rien n'y fit. Le Gouvernement crut ne pas pouvoir s'engager à couvrir les frais d'une restauration faite à une propriété particulière. De l'ensemble de la correspondance engagée à ce sujet il résulte que, comme il s'agit d'une propriété particulière, le libellé de l'art. 51 du budget du Département de l'Agriculture s'oppose invinciblement à toute liquidation que l'on voudrait faire en faveur d'un particulier du chef de restauration de monument (dépêche ministérielle du 12 août 1902). Nous n'avons donc qu'à nous incliner, tout en nourrissant l'espoir, comme nous le faisons du reste aussi pour la reproduction des blasons de la Toison d'or, qu'en cherchant bien on finira par trouver une solution plus favorable à nos projets.

Du reste, que l'affaire soit définitivement classée ou non, peu importe; cela n'empêche que, même après cette décision du Gouvernement, l'affaire n'était pas complètement terminée.

Nous nous trouvons, en effet, en présence d'une difficulté réellement délicate. Un architecte, du consentement du Gouvernement, avait été chargé de diriger les travaux, de dresser des plans, de faire des devis. A qui incombait la liquidation des frais résultant de ces travaux préparatoires? Le Comité estimait que cela incombait au Gouvernement. Mais le Département de l'Agriculture ne partage pas du tout cet avis et estime qu'il ne peut accueillir favorablement notre demande.

M. le Ministre, par dépêche du 29 mai 1904, fait savoir qu'il n'a présenté aucune objection à la désignation de la personne choisie par le Comité, mais, ajoute ce haut fonctionnaire,

« mon acquiescement à votre proposition n'impliquait évidemment pas la promesse de couvrir les frais des travaux projetés à une propriété particulière ».

En présence de cette situation délicate, l'architecte nous écrivit qu'il renonçait et à ses honoraires et à la liquidation de ses débours. Le Comité estima qu'il ne pouvait pas tenir compte de cette renonciation. Comme il s'agissait d'une question de principe, il décida d'adresser une nouvelle lettre au Gouvernement. Dans celle-ci, il fit respectueusement remarquer à M. le Ministre qu'il ne s'agissait pas en l'occurrence de la restauration d'une propriété particulière, mais bien de fouilles entreprises pour pouvoir dresser des plans de restauration réclamés par le Gouvernement.

« Le point de savoir s'il s'agit d'une propriété privée, écrivions-nous, ou d'une propriété faisant partie du domaine public, semble d'ailleurs n'avoir pas d'importance en l'occurrence, la seule question à considérer étant de savoir si l'on a agi spontanément ou en vertu d'un mandat donné » et le Comité demandait de modifier le libellé des articles du budget de telle manière que pareille difficulté ne pût plus se reproduire.

A la suite de cette lettre, le Gouvernement a bien voulu se décider à liquider les débours, mais la dépêche ministérielle du 16 juillet dernier ajoute que cette décision est prise à titre absolument exceptionnel.

La difficulté n'est donc pas résolue.

En présence de cette situation, il y a lieu de se demander si dans la suite un Comité provincial essayera encore de prendre l'initiative d'un projet de restauration, vu qu'on ne sait s'il y aurait moyen de couvrir les frais des travaux

préparatoires, alors même que ces travaux sont exécutés avec l'assentiment du Gouvernement. Le cas qui s'est présenté dans notre province peut se produire aussi ailleurs. On peut découvrir des ruines, des tumuli, des dolmens, que sais-je. Et toujours il s'agira de propriété privée, et toujours aussi il sera nécessaire de faire faire des travaux, des études préparatoires pour éclairer le Gouvernement sur l'importance archéologique du monument et sur les frais que leur conservation pourra occasionner. Vous le voyez, Messieurs, la question est importante pour nous tous, la solution qu'on y donnera pourra exercer une notable influence sur l'esprit d'initiative des Comités provinciaux, et c'est pour cela que j'ai cru pouvoir me permettre de vous l'exposer dans tous ses détails.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions infiniment M. De Ceulencer pour son rapport qui est, comme toujours, extrêmement méthodique, et qui a ce mérite, comme tous les ans, du reste, de rester dans les limites réglementaires.

Vous avez, en terminant, Monsieur De Ceulencer, traité une question qui est excessivement intéressante et qui concerne le cinquième objet de notre ordre du jour.

Permettez-moi d'en dire à mon tour un mot, comme suite à ce qui a déjà été avancé l'année dernière à ce sujet. Remarquez tout d'abord que l'affaire dont vous nous avez entretenu n'est pas même terminée à l'heure actuelle, et ensuite que si l'on entreprend des recherches scientifiques et archéologiques, si l'on propose des restaurations générales de monuments privés, et bien ! sans vouloir le moins du monde médire sur le compte des particuliers qui ont obtenu

l'autorisation de faire procéder à la restauration de pareils restes archéologiques ou monuments chez eux, ils auront bien soin de réclamer du Gouvernement une assistance dont ils pourraient souvent se passer, attendu qu'ils ont généralement le bonheur de jouir d'une grande fortune. Il est très délicat de dire cela en public.

Dans toutes les provinces, nous connaissons des personnes qui ne demanderaient pas mieux que de voir acheter leurs vieux châteaux inhabités pour les faire restaurer par les Bâtiments civils. Cela n'est vraiment pas possible. Dans ces conditions, le meilleur souhait que l'on puisse faire c'est qu'il se trouve dans les localités où il y a d'anciennes habitations une bonne vieille douairière (*rières*) ou un rentier qui en viennent à ouvrir un coin de leur bourse et qui entrent ainsi dans la voie désirée par le Comité de la Flandre orientale. C'est là évidemment un vœu très platonique.

Au sujet de l'architecte dont vous avez parlé et qui a été chargé de faire des recherches, je crois qu'il y a eu un petit malentendu. Je n'ai pas mission de répondre au nom du Ministre des Beaux-Arts. M. le Ministre le fera, au reste, beaucoup mieux que moi en temps et lieu voulus. Pour éviter dans l'avenir tout malentendu à cet égard, prenez donc l'initiative d'un rapport qui nous renseignerait sur le montant de la dépense et sur l'ensemble des délibérations qui ont été prises à cet égard.

Nous ne pouvons évidemment pas entamer des restaurations avant que le Ministre compétent ait donné l'ordre de les commencer. Il ne suffit pas qu'un artiste ait commencé à faire des recherches pour que nous devions nécessairement conseiller l'intervention financière. Si des travaux ont été

commencés, le mieux est de les poursuivre vous-mêmes. Il y aurait, au reste, un moyen bien simple d'éviter à l'avenir pareils inconvénients : ce serait de laisser, en pareils cas, aux Comités provinciaux l'initiative. Ceux-ci, s'ils n'ont pas eu le temps de nous écrire, nous enverront un de leurs membres pour faire rapport verbal dans l'une de nos séances hebdomadaires.

La parole est à M. le rapporteur du Hainaut.

PROVINCE DE HAINAUT.

M. MATTHIEU, *rapporteur* :

Messieurs,

Des pertes successives avaient réduit à six le nombre des membres du Comité provincial du Hainaut; plusieurs des survivants se trouvaient, par leur état de santé et leur grand âge, dans l'impossibilité d'assister à nos réunions. Cette situation, qui se prolongeait depuis quatre ans, et que déplo-rait dans l'assemblée générale de l'an dernier notre rappor-teur, entravait les séances réglementaires du Comité. Elle a pris fin dans le cours de cette année.

Un arrêté royal du 5 février dernier est venu, après une longue attente, combler les vides que la mort avait fait dans notre Comité; cinq nouveaux membres étaient désignés, savoir :

M. Auguste Van Loo, architecte, à Belcœil;

M. Ernest Matthieu, avocat, à Enghien;

M. Émile Motte, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Mons;

M. Guillaume Zech du Biez, éditeur, à Braine-le-Comte, et M. l'abbé Edmond Puissant, professeur de religion à l'Athénée royal de Mons.

Le Comité provincial reconstitué a choisi comme vice-président, en remplacement de M. A. Broquet, décédé, M. J. Hubert, qui a rempli avec zèle, depuis 1891, les

fonctions de secrétaire. Il a nommé membre-secrétaire M. Ernest Matthieu.

L'installation de nos nouveaux collègues n'avait pu se faire encore lorsqu'un d'eux, M. Guillaume Zech, nous était enlevé le 25 février suivant. Les études auxquelles il s'était livrées sur nos vieux monuments, notamment sur l'antique collégiale de Saint-Vincent, à Soignies; ses efforts incessants pour assurer la conservation de la belle église des Dominicains, à Braine-le-Comte, promettaient à notre Comité un concours intelligent, actif et dévoué. Lors de ses funérailles, M. Matthieu a dit combien ses collègues du Hainaut déploraient sa mort prématurée.

Ce n'est pas la seule perte que nous avons eu à déplorer cette année, un de nos anciens membres, qui siégeait dans notre Comité depuis son origine, M. Auguste Cador, nous a été ravi le 30 mai dernier.

Né à Charleroi le 21 octobre 1822, M. Cador n'avait pas tardé à acquérir dans sa ville natale, comme architecte, une situation marquante. Le développement commercial de la région le poussa à l'étude des constructions industrielles et de nombreux et importants établissements, verreries, glaceries, laminoirs, charbonnages, lui durent la construction et la transformation de leurs usines. Le démantèlement de la forteresse de Charleroi l'amena à coopérer dans une large mesure à l'embellissement et au bon aménagement de la ville. Dès 1862, il publiait un plan d'agrandissement d'une conception rationnelle et d'après des règles de sage esthétique. La restauration de l'église de Saint-Christophe, les constructions d'une église pour la section Nord, d'une école de natation, d'un marché couvert, de l'Eden théâtre,

attestent son talent et son goût éclairé. Sa collaboration aux travaux de notre Comité fut utile et toujours justement appréciée; on le trouva constamment prêt à s'opposer à des actes de vandalisme et à saisir toute occasion de travailler à la conservation de nos vieux monuments. Le Roi reconnut ses mérites en 1880 par une nomination de chevalier de son ordre.

Jusqu'ici nos deux collègues défunts n'ont pas encore été remplacés. Nous formons le vœu que la désignation de leurs successeurs ne soit pas retardée et spécialement que l'arrondissement de Charleroi obtienne un représentant habitant dans la région. Il serait, en effet, désirable pour le maintien des traditions de notre Collège que les vides produits par la mort soient comblés au fur et à mesure, de manière à ce que nos nouveaux collaborateurs puissent successivement s'initier à nos études et se mettre ainsi en mesure de remplir la mission qui leur est confiée.

Notre Comité s'est toujours fait représenter aux inspections faites dans la province par les délégués de la Commission royale des monuments. La publication dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* du compte rendu de ces visites me permet de les signaler rapidement.

Des inspections ont eu lieu successivement :

A Lobbes, le 16 novembre 1905, pour la réception des objets mobiliers placés dans l'église et sur lesquels un avis favorable a été donné;

A Brugelette, le 26 novembre suivant, pour l'examen du projet de restauration du chœur de l'église;

A Cambron-Casteau, pour l'inspection des travaux de

restauration exécutés à l'église sur les plans de M. l'architecte Sonnevile, et qui ont été jugés habilement réalisés;

A Nalinnes, le 15 décembre, pour les réparations signalées comme urgentes à l'église;

A Mons, le 8 février 1904, pour procéder en l'église de Sainte-Waudru à l'examen du vitrail et de l'autel en pierre récemment placés à la chapelle de Sainte-Aye. On a examiné en même temps le grand coffre-fort avec vitrine construit dans la sacristie pour la conservation du trésor. Enfin diverses questions au sujet du mobilier de cet imposant monument ont été discutées longuement;

A Biemme-le-Happart, le 5 avril, au sujet des réparations indispensables à effectuer à l'église;

A Binche, le 28 avril, pour l'examen des travaux effectués à l'église collégiale de Saint-Ursmé, à la chapelle du cimetière et aux anciens remparts;

A Estinnes-au-Mont, le 21 juin, pour l'étude d'un projet de restauration d'un retable en pierre du xvi^e siècle qui se trouve dans la chapelle de Notre-Dame de Cambron;

A Fleurus, le 10 juin, pour se rendre compte de l'exactitude des réclamations formulées contre l'emplacement choisi pour la construction d'un nouvel hôtel de ville, emplacement malheureux qui ne peut que nuire et à l'église paroissiale et à l'édifice à élever.

Des délégués de notre Comité, spécialement MM. Hubert et Devillers, ont fait dans le cours de cet exercice des visites dans plusieurs communes sur l'invitation de M. le Gouverneur ou de la Commission royale.

A Wangenies, à Lessines et à Ligne, ils furent chargés

d'examiner d'anciennes pierres tombales dont on voulait assurer la conservation.

Deux intéressantes églises rurales, celles d'Esquelmes et de Cordes, ont appelé notre attention et notre Comité est d'avis qu'il importe de reconnaître leur caractère archéologique en les classant parmi les monuments. Notre vice-président, M. Hubert, justifiera cette proposition dans un rapport spécial.

L'église d'Épinois a fait l'objet d'un examen spécial à la suite d'un projet relatif à la construction d'un jubé. M. Hubert propose, pour éviter de réduire l'espace réservé aux fidèles, de construire une tourelle dans l'un des angles du clocher et de la façade occidentale de l'édifice. On y logerait la montée, qui continuerait dans l'épaisseur du mur de la tour, dont le soubassement ne devrait pas être dépassé par la tourelle.

Lejeune date cette église du xv^e siècle et la décrit comme appartenant au style gothique. Cependant, on remarque au clocher une porte, des arcatures géminées, répétées sur les faces latérales, mais sans pied-droit du milieu, une fenêtre, baies, qui toutes sont en plein cintre. Ce clocher a des caractères accentués de l'époque romane. Il n'en a pas du tout de l'époque gothique.

La toiture, tout à fait de fantaisie, serait à remplacer.

Le vaisseau est à trois nefs séparées par des arcades en plein cintre sur colonnes doriques ; les fenêtres et le chœur voûté sont de style analogue. On n'y rencontre de gothique que les courbes, posant sur blochets à figurines et les sablières d'une voûte en bois, dont les bardeaux sont remplacés par du plafonnage. Cette voûte semble avoir appartenu

à l'ancienne charpente et avoir été remplacée sur les murs reconstruits. L'intérieur est d'architecture moderne.

Comme conclusion, notre Comité a été d'avis que le projet de jubé devrait s'inspirer des styles du petit édifice. Il estime aussi, vu la rareté des constructions romanes dans le pays, que la tour pourrait être rangée dans la 5^e classe des édifices du culte. Il conviendrait, de plus, de relever contre les murs les pierres tombales qui se trouvent dans la nef.

La visite de l'église de Blaugies a été amenée à la suite d'un désaccord entre la commune et la fabrique au sujet de l'importance des réparations à effectuer. Le chœur seul de cet édifice a conservé la construction gothique du xvi^e siècle, les nefs ont été remaniées à diverses époques dans le style classique. Au-dessus de la voûte moderne du chœur subsiste une charpente apparente encore en partie lambrissée et dont les têtes de poutres sculptées, mais actuellement empâtées de couleur, représentent, dit-on, les Douze Apôtres. L'inventaire du mobilier de cette église a été fait en 1899 par MM. Hubert et Dosveld.

Notre Comité, sur le rapport de ses délégués, a conclu qu'il y avait lieu d'ajouter au projet les réparations des murs et des plafonds de l'ancienne et de la nouvelle sacristie, des fonts baptismaux et du sanctuaire au-dessus de la fenêtre sud-ouest; de procéder à la correction du haut de la charpente du clocher avant d'effectuer le renouvellement des voliges et des ardoises. Pour le surplus, il convient de suivre le devis dressé par M. l'architecte Puchot, sauf à remplacer les deux lucarnes en zinc par des lucarnes en chêne recouvertes d'ardoises.

La confection des inventaires des objets d'art conservés

dans les églises est restée en suspens par suite de la décision prise par la Commission royale des monuments de confier à un Comité spécial la mission de déterminer un type uniforme pour chacun de ces documents. Ce Comité s'est réuni le 26 septembre 1905, mais, jusqu'à ce jour, nos membres n'ont pas encore en leur possession ce modèle qui leur permettra de reprendre le travail confié à leur sollicitude.

Néanmoins, depuis la dernière assemblée générale, MM. Hubert et Soil ont formé des inventaires pour les églises de Brugelette, de Roucourt, d'Ormeignies, d'Attre, de Cardes et de Gaurain.

A la suite d'une correspondance échangée entre le Département de la justice et la Commission royale des monuments, au sujet de la publication des inventaires déjà terminés, nous avons été invités par dépêche de M. le Gouverneur du Hainaut à lui transmettre les parties de listes déjà terminées des objets inventoriés.

Nous avons fait connaître à ce haut fonctionnaire que les inventaires lui avaient été envoyés successivement après leur communication à nos réunions.

La réorganisation de notre Comité nous a permis de reprendre utilement nos réunions réglementaires. C'est dans ces séances que nous avons été amenés à examiner la question des moyens les plus propres d'assurer la conservation et la restauration des anciennes constructions privées offrant un intérêt archéologique, historique ou artistique. Cet objet ne doit pas se limiter à une seule province et son importance nous a paru suffisante pour proposer à la Commission royale des monuments de le porter à l'ordre du jour de notre assemblée générale. Je n'ai pas à insister sur ce point en ce

moment, puisqu'un de nos collègues, M. Soil, a accepté de vous soumettre aujourd'hui un rapport spécial.

Tels sont, Messieurs, les divers points qui pendant l'exercice 1903-1904, ont fait l'objet des préoccupations du Comité provincial du Hainaut. Grâce au concours des nouveaux membres qui viennent de lui être adjoints et qui lui apporteront une collaboration empressée et dévouée, nous espérons que, dans l'avenir, il pourra reprendre une nouvelle activité et contribuer dans une large mesure à la conservation du patrimoine artistique et monumental de notre florissante province.

M. LE PRÉSIDENT. — Le rapporteur habituel était M. Hubert. Mais comme il a été nommé vice-président, nous avons eu le plaisir d'entendre aujourd'hui M. Matthieu. Nous sommes heureux de ce remplacement; seulement, nous prierons M. Matthieu de vouloir bien, l'année prochaine, parler un peu plus haut. Notre cher collègue a cru ne devoir parler que pour lui-même; c'est un défaut que les savants ont généralement. (*Rires.*)

Dans le rapport de M. Matthieu, il y a deux points au sujet desquels je désire dire un mot.

Ces Messieurs du Comité ont arrêté leur inventaire, sous réserve d'examiner ce qui s'est fait au Ministère de la Justice; ils ont manifesté leur étonnement de ce qu'ils n'ont pas encore reçu jusqu'ici les deux modèles provenant de MM. Donnet et De Ceuleneer. Le retard doit être attribué à une question d'impression, mais cette question sera résolue bientôt et des explications seront données lorsque nous aborderons le sixième objet à l'ordre du jour.

Le Comité du Hainaut a pris une initiative que nous avons recommandée dans notre réunion de samedi dernier à tous les Comités. Ce Comité s'est occupé d'une question importante qui figure au cinquième rang de nos délibérations d'aujourd'hui. Il a proposé à la Commission, avant même qu'il n'en fût question à l'assemblée préparatoire, d'inscrire cette question à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Nous avons été bien heureux de cette initiative et nous l'avons consacrée en adoptant le rapport de M. Soil. J'engage tous les Comités à agir à l'avenir comme l'a fait le Comité du Hainaut.

M. LE BARON VAN DER BRUGGEN, *Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts*. — Messieurs, vous connaissez probablement tous l'adage : *Præcepta officii firma sunt*. Je prie l'assemblée de m'excuser si je n'ai eu que d'aussi courts instants à lui donner. Forcé de me retirer, j'ai eu le plaisir d'assister à une partie de votre réunion, mais je puis vous assurer que mon concours, comme celui de mon collègue de la Justice, — au nom duquel je vous parle, — vous est assuré pour toutes les œuvres si intéressantes auxquelles vous vous consacrez avec tant de dévouement et de désintéressement. (*Vifs applaudissements.*)

(*M. le Ministre quitte la séance.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est maintenant à M. le rapporteur de la province de Liège.

PROVINCE DE LIÈGE.

M. G. RUHL-HAUZEUR, *rapporteur*.

Messieurs,

Le Comité provincial de Liège m'ayant fait l'honneur, en qualité de membre correspondant, de me déléguer pour la première fois à la réunion plénière de la Commission royale des monuments, je me permettrai tout d'abord de donner un souvenir ému de sympathique hommage à la mémoire de M. Paschal Lohest-de Waha, que ses collaborateurs ont eu le malheur de perdre le 15 novembre 1905, et qui fut pendant tant d'années la cheville ouvrière du Comité de Liège.

Depuis cette année, nous possédons en nos rangs deux artistes de grand talent, MM. Évariste Carpentier et Charles Soubre.

Pendant la période écoulée les travaux du Comité liégeois ont été relativement moins nombreux que les années précédentes. La cause en est la mort de M. Lohest et le retard qui a été apporté à pourvoir à son remplacement.

Cette année nous avons eu le vif déplaisir de voir disparaître à Liège la « maison Porquin », à laquelle notre Comité provincial avait intéressé la Commission royale des monuments. Son aspect pittoresque au milieu du futur parc (où on aurait pu l'affecter à un commissariat de police, car c'est le point central de six artères), et les souvenirs du Prince-

Évêque Ernest de Bavière qu'elle rappelait, n'ont pu la sauver de la pioche des démolisseurs. Le fait est d'autant plus regrettable que notre bonne ville de Liège, si on la compare aux autres grands centres du pays, est relativement très pauvre au point de vue des souvenirs archéologiques.

Des délégations importantes de la Commission royale de Bruxelles, accompagnées de membres de notre Comité, sont venues examiner les 28 juin, 26 juillet et 29 septembre, les églises de Goé, Donceel, Dieupart, Heure-le-Romain et l'hôtel de ville de Visé.

Ce dernier édifice, si caractéristique, se trouve dans un état déplorable; il fait pour ainsi dire corps avec l'ancien hôtel (1) de la famille de Sluze, qui a vu naître deux célébrités nationales : le chanoine René-François de Sluze, qui devait illustrer les sciences et la philosophie, et son frère Jean-Gualther, qui mourut cardinal. La façade du côté de la Meuse représente une haute construction Louis XIII flanquée d'une jolie tourelle pentagonale.

Le tout a été remarqué, le 29 septembre, par les délégués de la Commission royale des monuments.

Vu sa position centrale, la maison Sluze serait un local tout trouvé pour y installer le nouvel hôtel des postes de Visé.

Notre Comité a eu à se prononcer *quant à la bâtisse*, relativement à l'église Saint Gilles, à Liège, à celle de Clermont-sur-Berwinne et à la collégiale Notre-Dame, à Huy. Il s'est également occupé de la conservation des pierres tombales de Harzé.

(1) Cet édifice est une propriété particulière.

Quant au mobilier (ameublement, ornements, vitraux, peintures murales), il a émis son avis touchant les églises des Awirs, Ben-Ahin, Chaineux, la collégiale de Huy, Saint-Jacques à Liège, Pépinster, Romsée, Sery à Sery Abée, Souverain Wandre, Spa, Tilff, Villers-le-Peuplier et l'hôtel d'Ansenbourg à Liège.

Les travaux de réfection aux ruines du château de Franchimont sont depuis longtemps interrompus. Ce fait est très regrettable, vu que des désagréments se produisent tous les jours et qu'il est *urgent* de prendre des mesures destinées à consolider et à remonter au besoin les pans de murs conservés jusqu'à présent à l'instar de ce qui se fait en Allemagne. Si on ne se hâte d'y mettre la main, ce reste superbe de notre architecture féodale perdra tout son caractère archaïque.

Reste la question de l'inventaire des objets d'art appartenant aux établissements publics et qui nous a été souvent rappelée par M. le Gouverneur ; à notre grand regret, il ne nous est pas possible actuellement de satisfaire la Commission centrale ; ce retard momentané est dû à l'incendie criminel dont fut victime, il y a cinq ans, notre dévoué vice-Président M. Jean Renier, qui avait minutieusement inventorié les objets d'art renfermés dans les arrondissements de Liège et Verviers, et aussi à la mort de M. Paschal Lohest-de Waha.

Par contre, nous possédons l'inventaire, que M. Renier a publié *in extenso*, des objets d'art de la ville de Liège, en un mémoire couronné par la Société libre d'Émulation. Actuellement nos correspondants se sont mis à l'œuvre pour faire la visite de différents cantons, et nous aimons à espérer, Messieurs, que l'an prochain à pareille époque le travail sera

suffisamment avancé pour mériter les félicitations du Comité central.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous félicitons M. Ruhl et nous le remercions pour son excellent rapport.

Le vœu que vous venez d'exposer, nous espérons bien qu'il sera réalisé.

La parole est à M. Daniëls, rapporteur du Limbourg.

PROVINCE DU LIMBOURG.

M. l'abbé DANIELS, *rapporteur* :

Messieurs,

Depuis l'assemblée générale du 12 octobre 1905, le Comité provincial du Limbourg a tenu six séances; nous n'en sommes pas encore à la réunion mensuelle désirée par M. le Président de la Commission royale et par les membres de notre Comité, mais nous avons foi en la loi du progrès autant qu'en la ténacité des membres de notre Comité, qui ne cessent de réclamer de la besogne. Notre nouveau collègue, M. Christiaens, de Tongres, partage en cela nos sentiments communs.

Dans ces six séances nous avons eu à délibérer sur d'assez nombreux objets; avouons-le, il y en avait parmi eux qui auraient demandé une séance de plus.

Mais passons au détail.

Nous avons d'abord les projets de construction d'une nouvelle église à Engelmanshoven, à Opoeteren et à Ophoven. Ils furent favorablement accueillis après quelques observations transmises à la Commission.

Citons ensuite les travaux de restauration plus ou moins importants aux églises de Bassenge, de Beeringen, de Halen, de Melveren et de Mielen-Aelst, et à la tour monumentale de celle de Peer. L'examen sérieux des projets nous a permis d'émettre un avis favorable; pourtant en ce qui

concerne Mielen et Melveren, qu'il s'agit d'agrandir, — entreprise difficile parfois, délicate toujours, — nous avons soumis à la Commission royale des observations sur lesquelles elle ne s'est pas encore prononcée à notre connaissance. A propos de l'église de Melveren notamment, nous avons cru faire observer que si le bâtiment ne présente guère de grand intérêt à l'extérieur, ce ne doit pas être une raison pour que l'architecte néglige l'étude des parties à ajouter, mais qu'il doit plutôt chercher à rendre l'édifice plus *présentable*.

A ces travaux de construction nous avons à ajouter le nouveau presbytère d'Engelmanshoven.

Vous le voyez, Messieurs, le zèle pour remettre en bon état les églises ayant subi l'atteinte des siècles ou de l'incurie des hommes, pour agrandir ou remplacer celles qui ne répondent plus aux besoins des populations, ne se ralentit pas dans le Limbourg; il s'accuse encore plus, — nos finances s'en plaignent un tant soit peu, — lorsqu'il s'agit de poursuivre la décoration des temples anciens et nouveaux et le renouvellement du mobilier servant au culte.

Ainsi nous avons eu à prendre connaissance de sept projets de vitraux peints pour les églises d'Oostham, de Lommel, de Hasselt, de Brée, de Lanaeken, de Kessenich et de Hamont. Ceux produits pour Lommel n'ont été visés favorablement qu'après nouvelle instruction et visite sur les lieux; ceux pour l'église de Brée, si heureusement agrandie dans ces derniers temps, nous ont paru acceptables, sauf un, dont la conception semblait médiocre; ceux pour Lanaeken ont été approuvés sans réserve; pour ceux de Hasselt nous avons regretté n'avoir pas eu assez de temps pour les examiner avec plus de soin; une solennité imminente en

pressait le placement. Nous ne nous sommes pas encore prononcé sur ceux d'Oostham et de Hamont.

Après les vitraux peints viennent les décorations picturales, l'une pour l'église de Stockheim, l'autre pour l'église de Saint-Quentin, à Hasselt. La première n'ayant pas assez d'importance pour mériter le nom de polychromie, nous avons passé outre; la seconde a reçu déjà l'approbation de la Commission royale; mais nous nous permettons de réclamer premièrement l'indulgence de la Commission au moment de la réception, eu égard à la solennité mentionnée plus haut; et deuxièmement, quelques observations de la part de ce corps savant; il nous semble qu'après exécution elles sont indispensables et qu'elles seront fondées. Les travaux de polychromie, cet art si complexe, ne sauraient être assez étudiés et examinés surtout quand il s'agit de peintures à personnages isolés et à scènes; l'étude des beaux spécimens, malheureusement trop rares, que nous ont légués nos ancêtres, semble être toujours négligée par les peintres décorateurs de nos églises, surtout sous le rapport du caractère à donner à l'œuvre picturale.

Nous avons eu à émettre un avis sur deux chemins de la croix présentant un certain caractère artistique à placer dans les églises de Beek, de Berg et d'Oostham; enfin sur le placement d'objets mobiliers dans les églises de Brée, de Berg, de Coursel, de Hamont, de Neerpelt et de Sluze. Parfois l'importance de ces derniers objets était moindre, mais un meuble, si minime soit-il, acquiert de l'importance par le fait même qu'il est destiné à un édifice public, et nous avons examiné avec attention chaque projet. Pour ceux devant orner deux des églises citées, nous nous sommes

permis une observation qui nous semble absolument rationnelle : certaines administrations veulent à tout prix faire grand et perdent de vue que la différence existant au point de vue ecclésiastique entre une cathédrale et une église de village, doit être également prise en considération quand il s'agit du mobilier. Ainsi nous nous sommes demandé de quelle utilité peut être dans une église de village un système de stalles de chœur qui ne déparerait pas une grande cathédrale? Outre qu'un meuble pareil n'a pas de destination justifiable, il absorbe des sommes qu'on peut plus utilement employer à d'autres fins. A cette observation se rattache subsidiairement celle-ci : parfois les fabriques d'église se laissent imposer des plans d'objets mobiliers qui par l'exubérance de décoration sculpturale jurent absolument avec l'édifice où ils doivent trouver leur place. Parfait rapport entre le monument et le mobilier nous semble être une règle de saine raison et d'esthétique.

Une sérieuse affaire d'un autre ordre préoccupe actuellement dans le Limbourg ceux qui tiennent à la conservation des anciens monuments qui à la campagne ont en nombre si restreint échappé aux nombreuses causes de destruction amenées par le temps et les événements.

Vous connaissez peut-être tous, Messieurs, au moins par l'image ou la photographie, le beau porche d'entrée de l'ancienne abbaye de Herekenro le ; l'état d'abandon dans lequel se trouve ce monument, peut-être unique dans le pays, l'expose à une destruction imminente. Il y a quelque temps déjà des subsides ont été promis pour des travaux de consolidation et de restauration ; seulement, le porche appartient à un particulier arrivé à un âge où l'on n'aime plus à avoir

des soucis de restaurations à faire, même à l'aide de subsides, mais il est disposé à céder le porche à l'État à des conditions acceptables.

Herekenrode a été une des plus célèbres abbayes du pays; il ne reste plus rien de sa belle église gothique; l'ancien quartier de l'abbesse et sa chapelle sont détruits; le riche mobilier de l'église et de l'abbaye est dispersé; les admirables vitraux de l'église ornent actuellement le chœur de la cathédrale de Lichfield; il ne reste plus que le porche majestueux dominant, avec ses pignons hardis et curieux et sa tourelle originale, le paysage environnant; s'il se trouvait sur une des places de nos grandes villes, il y serait entretenu avec un soin jaloux comme un monument de grand prix; le Gouvernement doit tenir à honneur de ne pas le laisser disparaître; il y a urgence de consolidation et de restauration et tout d'abord d'acquisition.

Quoique peut-être la chose sorte un tant soit peu de nos attributions, l'attention de notre Comité a été attirée sur la conservation de nos sites limbourgeois; plus que jamais ils sont menacés, si l'industrie des charbonnages vient prêter mainforte à la spéculation des défricheurs de landes, des dessécheurs de marais et des marchands de bois. Grâce à l'intervention intelligente d'un des copropriétaires, et sans le secours d'une société qui fit tant parler d'elle, nous avons réussi à sauver les beaux marais de Staelen à Genck. Les peintres paysagistes nous sauront gré de la chose et nous croyons ne pas sortir du cadre des affaires qui doivent occuper les Comités des monuments en appelant sur nos sites nationaux l'attention de tous nos confrères.

Un dernier mot, Messieurs. Par suite de l'adoption

du nouveau programme, la confection de l'inventaire des objets d'art dans les monuments publics subira dans le Limbourg comme partout un grand retard dans l'achèvement du travail. En attendant, nous pouvons assurer la Commission royale que les listes sommaires réclamées seront terminées à très bref délai, et nous continuons l'inventaire développé que nous rédigerons sur le modèle du plan-type promis, dès que celui-ci nous sera parvenu.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions M. l'abbé Daniëls pour son excellent rapport et nous espérons qu'avant la fin de l'année prochaine il aura pu nous annoncer que son Comité a pu se réunir tous les mois.

M. Donnet nous a parlé tout à l'heure du vœu formulé par le Comité d'Anvers. Nous envoyons à nos Comités, par l'intermédiaire des Gouverneurs, copie des rapports rédigés au sujet des inspections faites d'un commun accord. Nous attachons une très grande importance à avoir avant tout l'avis de nos correspondants, et pour que nous ayons cet avis, il faut que leurs réunions soient fréquentes.

Quant au porche de l'ancienne abbaye de Herckenrode, dont vous nous avez parlé, et qui menace ruine, nous nous en sommes occupés plusieurs fois à la Commission centrale; c'est là un cas vraiment exceptionnel; nous sommes intervenus plusieurs fois pour tâcher que ce monument, qui a un mérite spécial, comme vient de l'indiquer M. l'abbé Daniëls, soit placé dans la catégorie des monuments à conserver.

La parole est à M. le rapporteur du Luxembourg.

PROVINCE DU LUXEMBOURG.

M. SIBENALER lit le rapport du Comité, en remplacement de M. TANDEL, son auteur, empêché.

Messieurs,

Pendant l'exercice qui s'achève, notre Comité a eu à s'occuper surtout de quelques réceptions de travaux à des églises de son ressort ainsi que de l'examen de quelques travaux projetés, tous d'ailleurs d'importance secondaire. Nous allons les passer en revue :

Le 29 novembre 1905, M. Sibenaler a assisté, avec MM. Blomme et Massaux, délégués de la Commission royale des monuments, et Bouckaert, délégué de M. le Ministre de la Justice, à l'inspection de la cour principale de l'école de bienfaisance de Saint-Hubert, à laquelle des travaux de réparation sont nécessaires. Le rapport sur cette mission a été fait par les délégués de Bruxelles.

Le 1^{er} décembre 1905, M. Cupper a assisté, avec Messieurs les délégués de la Commission royale, à l'examen sur place du projet relatif à l'agrandissement de l'église de Houffalize. Le rapport doit avoir été fait par les délégués de Bruxelles.

Le 22 décembre 1905, nous avons, nos collègues MM. Van de Wyngaert, Sibenaler et moi, procédé à la réception du chemin de la croix placé à l'église de Messancy. En compagnie de M. le curé-doyen, nous avons examiné ces tableaux qui étaient déjà fixés à la place qu'ils doivent occuper, c'est-à-dire assez haut, entre les fenêtres et recevant de

chaque côté et de face un jour rendu plus mauvais encore par le brouillard qui règne depuis quelque temps.

Les conditions d'examen étaient par conséquent très défavorables et il serait à désirer que, des cas analogues se présentant, des instructions soient données pour que les tableaux puissent être autrement examinés.

Néanmoins ils nous ont paru répondre comme tonalité et comme composition au type qui avait été soumis à la Commission royale des monuments et approuvé par elle.

Au cours de cette visite, M. le curé-doyen nous a priés d'examiner également le tabernacle coffre-fort qui a été placé au maître-autel par la maison Wilmotte, de Liège.

Ce travail en cuivre repoussé et doré — la plaque extérieure garnie de cabochons de bon goût — nous a paru très soigneusement et très artistiquement exécuté. Nous sommes d'avis que ce meuble est de tous points acceptable.

Les mêmes délégués ont procédé, le 25 janvier 1904, en compagnie de M. le curé-doyen de Florenville, à la réception d'un vitrail placé à la rosace de la façade de l'église de cette localité.

Il nous paraît utile de reproduire ci-après la partie essentielle de notre rapport du 26 janvier : Le travail est très bien fait et exécuté suivant les croquis approuvés par la Commission royale des monuments et M. le Ministre de la Justice.

Les subsides promis peuvent être délivrés.

A cette occasion, nous devons faire une remarque : De l'intérieur, devant cette rosace, figure une baie ogivale dont le bas est masqué par l'orgue ; dans l'espace vide entre

la dite baie et la rosace, jouent les cordes du clocher; le tout d'un aspect bien peu heureux.

Si, au lieu de placer un vitrail dans la rosace, on avait simplement garni celle-ci de carreaux clairs pour laisser passer la lumière; puis, placé un vitrail dans la partie ogivale de la baie à laquelle est adossé l'orgue, on aurait atteint un résultat beaucoup plus satisfaisant et harmonieux.

Une faute analogue a été commise dans la forme et la disposition du maître-autel dont le ciborium ou baldaquin coupe de façon choquante le grand vitrail du chœur.

Si notre Comité avait été consulté à ce propos, ces regrettables dissonances n'auraient pas été acceptées.

Le 10 février 1904, MM. Wilmart et Sibenaler ont procédé à la réception du placement de trois autels à l'église de Villers-Sainte-Gertrude. Ils ont reconnu qu'ils donnaient toute satisfaction tant au point de vue de l'exécution du travail qu'au point de vue de leur caractère artistique.

Le 6 juin 1904, en compagnie des administrateurs communaux et de M. le curé de Vecmont (Beausaint), MM. le comte Ad. de Limburg-Stirum, Cupper et Sibenaler ont examiné le projet de restauration de l'église de Vecmont.

Après bien des pourparlers, il a été convenu que le projet, trouvé incomplet et mal établi, serait entièrement remanié de façon à effectuer des travaux de consolidation réellement utiles et à supprimer l'excès de corniches et de moulures qui font un si déplorable effet.

Le 1^{er} juin 1904, MM. Van de Wyngaert et Sibenaler ont procédé à la réception du maître-autel placé à l'église de Commanster (Beho).

Il a été constaté que le meuble en question était exécuté

conformément aux indications des plans approuvés par la Commission royale des monuments.

Le 7 juin 1904, les délégués de la Commission royale des monuments, MM. Acker et Massaux, et nos collègues MM. Van de Wyngaert et Sibenaler, ont procédé à l'inspection de l'église de Villers-sur-Semois, qui demande des travaux de restauration.

Par son rapport du 22 juin 1904, n° 2314, la Commission royale des monuments a parfaitement fait ressortir l'intérêt archéologique que présente la dite église et la nature des travaux qu'il convient d'y faire exécuter.

D'autre part, M. le Ministre de la Justice, par sa dépêche du 27 du même mois, fait connaître qu'en présence du mérite artistique et archéologique de l'église de Villers-sur-Semois, il y avait lieu de la ranger dans la 3^e classe des édifices monumentaux du culte.

Les administrations communale et fabricienne intéressées ont été invitées, par M. le Gouverneur de la province, à faire choix d'un architecte compétent pour dresser le projet des travaux en question.

Le 11 juin 1904, nous avons, MM. Haverland, Sibenaler et moi, procédé à la réception de deux confessionnaux à l'église de Saint-Mard, en compagnie de M. le desservant Tock.

Nous transcrivons ci-après les observations que cet examen nous a suggérées :

Ces meubles sont très soigneusement exécutés en bois de fort bonne qualité, répondant tout à fait aux indications du plan. La seule observation que nous avons à présenter porte sur le plan lui-même.

Les meubles en question sont trop petits et peu en rapport avec les proportions du vaisseau, mais, nous le répétons, l'observation ne peut s'appliquer à l'exécution, qui nous a paru irréprochable (1). A cette occasion, on nous a appris que l'on projetait de polychromer le chœur de l'église de Saint-Mard.

A nos yeux, cette opération serait regrettable et ne pourrait donner que des résultats fâcheux. Le style de cette église, ses dimensions ne comportent pas le polychromage. Si l'on croit qu'il faut un badigeon pour masquer certaines traces d'humidité, le seul badigeon à recommander serait celui qui rendrait absolument la couleur de la pierre employée. Quant au chœur, l'architecte y a ménagé des panneaux qui paraissent destinés à recevoir des peintures et qui pourraient être, à cette fin, beaucoup plus heureusement et même avantageusement utilisés que par le moyen du polychromage.

Il faut, du reste, remarquer qu'avant de songer à des décorations, même heureuses, il est infiniment plus important de songer à doter enfin cette église du mobilier complet qu'elle attend depuis si longtemps.

A certains endroits du bâtiment, les eaux pluviales s'infiltrèrent aussi dans les murs de l'église; il y aurait lieu d'attirer l'attention des administrateurs communaux de Saint-Mard sur cette situation préjudiciable à la bonne conservation de cet important édifice.

(1) La même observation, pour ce qui concerne le manque de rapport des proportions entre le mobilier et le vaisseau, peut s'appliquer à l'église de Chiny.

Le 13 juin 1904, en présence de M. le desservant Van Bever, nous avons, MM. Haverland, Sibenaler et moi, procédé à la réception de quatre vitraux à l'église de Châtillon.

Nous avons constaté que la tonalité des plans a été très fortement accentuée, les teintes sont trop violentes; on remarque dans le fond des différences de coloris qui ne s'expliquent guère; plusieurs parties de rouge, sans doute par un défaut dans la cuisson, vont en se dégradant; l'expression de la plupart des personnages est également peu heureuse; les types pour un grand nombre ne se rattachent pas bien apparemment aux types sémites ou romains de l'époque.

Comme pour des vitraux dont le coût n'est que de 600 francs la pièce, on ne peut pas se montrer très exigeant, nous proposons de les recevoir, mais nous estimons qu'il serait peut-être préférable, quand on ne peut y mettre le prix, de se contenter de simples grisailles.

Celles qui ont été placées à l'église de Châtillon sont très convenables et il en est de même des motifs de décoration des murs et de la nef.

Le 7 juillet 1904, à la demande de la Commission royale des monuments, MM. Van de Wyngaert et Sibenaler ont procédé à l'examen d'un ancien bâtiment à Hampteau, qu'il est question de démolir.

Les photographies prises sur les lieux montrent suffisamment qu'il n'y a rien de bien ancien dans cette habitation. Il s'agit de vestiges du passé de médiocre valeur, sauf les montants des cheminées qui présentent un certain intérêt.

M. le comte de Limburg-Stirum, particulièrement consulté à cet égard par M. le Gouverneur de la province, croit qu'il y aurait lieu, si on peut le faire au prix d'un léger sacrifice, de conserver l'édifice en question. Si, dit-il, les débris des châteaux-forts du moyen âge sont rares dans notre province, les habitations plus modestes le sont peut-être davantage : elles ne sont cependant pas moins intéressantes pour l'histoire de l'habitation. Celle-ci mérite l'attention et, à l'intérieur, la cuisine est restée absolument intacte et est pleine de pittoresque. Ces observations ont été transmises à la Commission royale des monuments, qui jugera de ce qu'il convient de faire.

Le 6 août 1904, avec M. le curé Katté, nous avons, MM. Van de Wyngaert, Sibenaler et moi, procédé à l'examen des tableaux que la fabrique de l'église de Meix-le-Tige se propose de faire restaurer.

Ces tableaux sont dus au pinceau, par trop fécond, du frère Abraham Gilson, ancien moine d'Orval. Ils n'ont pas la valeur artistique que certaines de ses œuvres ont acquises. Néanmoins, ils offrent pour l'église de Meix-le-Tige un intérêt historique qu'il importe de conserver.

Ces tableaux, au nombre de quatre, représentent respectivement le Jugement dernier, la Chute des Anges, la Mort du Juste et du Pécheur et un Guerrier assis, probablement un ascendant des donatrices dont le nom est indiqué par deux inscriptions portant que les demoiselles Lafontaine et Bouté ont fait exécuter des travaux de peinture.

Ici s'arrête le résumé des travaux du Comité provincial des correspondants du Luxembourg que j'ai l'honneur de représenter.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Sibenaler, vous voudrez bien exprimer en notre nom à M. Tandel les regrets que nous avons éprouvés de ne pas le voir parmi nous. Nous le remercions et nous le félicitons pour son travail.

La parole est à M. le rapporteur de la province de Namur.

PROVINCE DE NAMUR.

M. DARDENNE, *rapporteur* :

Messieurs,

Chargé par M. le Gouverneur de la province de Namur de vous faire rapport sur les travaux de notre Comité durant l'année 1905-1904, ma tâche ne sera ni longue ni difficile; nous n'avons que bien peu de chose à vous exposer, et, n'était la crainte de laisser une case vide dans la série des rapports annuels, nous aurions pu nous borner aujourd'hui à déposer un simple procès-verbal de carence.

C'est que notre Comité ne se réunit qu'une seule fois, et encore n'avions-nous à l'ordre du jour que des projets d'ordre tout secondaire, visant des travaux de très minime importance et, par dessus tout, n'ayant avec l'art architectural, avec l'art décoratif ou avec l'archéologie que de très vagues rapports.

Est-ce à dire qu'aucun travail ne fut exécuté dans la province de Namur au cours de l'année qui s'achève? Non, mais il ne faut pas perdre de vue que les Comités provinciaux des monuments ne constituent qu'un organe tout accessoire dans l'instruction des affaires; ils ne sont que des corps consultatifs, répondant aux avis qu'on leur demande. Mais nous avons parfois l'occasion de nous renseigner ou bien sur les faits accomplis ou bien sur les projets en voie d'exécution. C'est que, d'une part, M. le Président de la Commission

centrale, — toujours plein de bienveillance à l'égard de ses membres correspondants, — s'est fait une règle d'annoncer les visites des délégations envoyées dans notre province. D'autre part, notre Président, M. le Gouverneur de la province de Namur, nous invite chaque fois à accompagner MM. les délégués. Saisissons avec bonheur l'occasion qui se présente si bien d'associer à notre tribut de respectueux hommage et de profonde gratitude ces deux hommes qui tiennent une si haute place dans notre estime et notre considération. Grâce à cette règle, aujourd'hui normalement établie, nous avons assisté cette année, d'une part, à l'examen préalable à la réception du mobilier de l'église de Mornimont et des travaux de réfection aux stalles du chœur de l'église de Gembloux; nous avons ensuite participé à l'étude du projet de décoration de la cathédrale Saint-Aubain et enfin à la discussion des travaux à exécuter à l'église de Philippeville.

Et voilà le bilan de notre année; il ne dépendait pas de nous qu'il fût plus brillant. Il l'aurait été cependant si parfois des circonstances particulières et toutes spéciales ne venaient intervertir le cours ordinaire de l'instruction administrative ou technique des affaires qui nous concernent. Certes, il est des cas où, vu le peu d'importance du travail à exécuter, vu l'urgence reconnue, ou bien la correction du projet présenté, il importe que celui-ci atteigne au port le plus tôt possible, c'est-à-dire obtienne l'approbation de l'autorité supérieure et entre ainsi de suite dans la phase toujours impatiemment attendue de l'exécution. Si nous pouvions émettre un vœu à ce propos, nous demanderions que ces cas demeurent à l'état purement exceptionnel, qu'ils se fassent

aussi rares que possible ; ainsi nous trouverions peut-être matière à de plus fréquentes réunions.

Ce serait peut-être là d'ailleurs un moyen efficace de réfréner une tendance qui se manifeste trop souvent aujourd'hui. Certaines administrations publiques paraissent, en effet, vouloir s'affranchir trop aisément de tout contrôle lorsqu'il s'agit de travaux rentrant dans la compétence de la Commission des monuments. Malgré les anciennes circulaires plusieurs fois remises à neuf, malgré les règlements formels sur la matière, on semble feindre d'en ignorer l'existence. Et l'argument que l'on invoque ou plutôt le fallacieux prétexte que l'on prend, c'est qu'aucune intervention n'est sollicitée des caisses publiques. Ces administrations se croient « reines en leurs édifices » et les traitent à leur guise, au gré de bienfaiteurs locaux. Or, il faut bien le reconnaître, ceux-ci n'ont pas toujours les connaissances spéciales nécessaires, le sens critique absolument indispensable en l'occurrence. Ainsi s'introduisent, dans nos églises particulièrement, les vitraux fournis au rabais, les peintures exécutées au mètre carré, les meubles de pacotille, les simili sculptures en plâtre, les bariolages de mauvais goût, etc. Inutile de nous attarder davantage à signaler les graves inconvénients occasionnés par cette manie ou tout au moins par ce zèle intempestif.

Malheureusement, nous ne le savons que trop, nos règlements et circulaires manquent de sanction. Il y aurait, de ce chef, une éducation à faire pour nos administrations publiques et, dans l'intérêt de notre propre réputation nationale, dans l'intérêt de notre éducation populaire, nous désirerions ardemment qu'elle se fit au plus tôt, qu'elle fût

générale, qu'elle fût complète. Elle ne le deviendra, à notre humble avis, que par le contrôle rigoureux, complet et permanent des travaux, quels qu'ils soient, exécutés dans nos édifices publics de toute catégorie et de toute importance. Il importe que, dès maintenant, administrateurs et bienfaiteurs sachent que, lors même qu'ils ne demandent rien au Trésor public, ils n'ont pas le droit d'entreprendre aucun travail, d'introduire aucune modification sans autorisation préalable; nul droit non plus d'encombrer l'édifice, placé sous leur garde ou leur tutelle, d'objets prétendument décoratifs, qui sont, dans bien des cas, une insulte au sens artistique, qui ne répondent à aucun besoin réel et qui, presque toujours, sont mal appropriés à la destination qu'on leur impose.

Nous terminons, Messieurs, par un hommage dignement mérité à la mémoire de l'un de nos membres, feu M. Léanne, ancien architecte de la ville de Namur. Durant sa trop courte carrière comme membre de notre Comité, son précieux concours nous fut complètement acquis en toute circonstance; maintes fois, nous eûmes l'occasion d'apprécier son intelligence élevée, ses connaissances approfondies et son bon sens pratique. Nos relations avec ce cher et regretté collègue furent toujours marquées au coin de cette franche aménité qui gagne les cœurs; aussi son souvenir vivra-t-il longtemps parmi nous.

Enfin, nous exprimons notre entière satisfaction par la nomination de MM. Lange, Van Gheluwe et de Pierpont, comme membres de notre Comité, tous trois parfaitement à même, par leurs connaissances spéciales, de nous seconder dans l'accomplissement de notre tâche.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions, Monsieur Dardenne, pour votre rapport et nous demanderons à M. le Gouverneur s'il ne voit pas d'inconvénient à ce que votre Comité soit convoqué le plus souvent possible? (*Signe d'assentiment de M. le baron de Montpellier, Gouverneur de la province de Namur.*)

Vous nous dites que vous n'êtes qu'un Comité consultatif, c'est comme la Commission royale elle-même; mais nous vous consultons le plus souvent possible. La Commission centrale est toujours très heureuse de voir les dossiers renfermant les avis de ses correspondants, comme cela se présente d'une façon normale dans les provinces d'Anvers, de la Flandre occidentale, dans le Brabant et dans d'autres provinces encore.

Nous abordons maintenant le 5^e de l'ordre du jour, ainsi conçu :

« A quelles conditions essentielles doivent satisfaire les parties d'un vitrail artistique? (Question remise à l'ordre du jour à la demande de l'assemblée préparatoire du 10 octobre 1905 et conformément à la décision de l'assemblée générale du surlendemain 12 octobre). »

La parole est à M. le baron Bethune, qui a déjà été plusieurs fois rapporteur de cette question. Après l'avoir entendu, je donnerai la parole à M. de Ceuleneer, et quand ces deux honorables membres nous auront fait connaître leur avis à cet égard, nous pourrons poursuivre la discussion; c'est ce que je souhaite vivement.

M. LE BARON BETHUNE, *Gouverneur de la Flandre occidentale.* — Messieurs, à deux reprises déjà, l'assemblée

générale de la Commission des monuments a bien voulu entendre quelques observations que j'ai eu le plaisir de développer devant elle, au sujet de la confection de vitraux, d'après les méthodes anciennes. Une troisième fois, il semble que vous désirez que cette question soit agitée devant vous, puisque vous l'avez portée à l'ordre du jour de cette séance, en vertu de la décision prise lors de votre assemblée de l'année dernière. J'aurais cependant hésité, et pour beaucoup de motifs, à répondre à l'appel de notre très distingué Président, car généralement on n'accorde pas plus de deux fois la parole à un orateur sur le même sujet.

M. LE PRÉSIDENT. — Cela dépend des cas !

M. LE BARON BETHUNE. — Mais il y a précisément un motif pour justifier une exception, c'est celui que l'honorable Président a bien voulu rappeler tantôt : cela me permettra de me considérer, ainsi qu'il a bien voulu dire, non comme président du Comité provincial de la Flandre occidentale, mais comme votre ancien et toujours dévoué collègue. (*Applaudissements.*)

C'est à ce titre que je solliciterai votre attention pour continuer les observations que, depuis deux ans, je vous ai présentées sur la question de la verrerie artistique.

Dans une première conférence, je me suis occupé spécialement de ce que j'appellerai la partie matérielle de l'œuvre du peintre verrier, c'est-à-dire des matériaux qu'il doit employer dans son travail : fer, plomb, etc.

Dans un second entretien, nous avons essayé de saisir quelques-unes de ces lois étranges, mystérieuses, mais cependant si intéressantes qu'on appelle « l'harmonie des

couleurs ». Ces règles sont d'autant plus difficiles à saisir et à réaliser dans la vitrerie qu'à l'encontre de ce qui se passe pour les œuvres peintes sur toile, le verrier a la lumière « contre lui », c'est-à-dire qu'elle ne rayonne pas sur son œuvre. Il ne peut pas la compter comme un auxiliaire car elle se produit derrière le carreau vitré, et — le dirai-je? — elle est devenue pour ainsi dire un ennemi qu'il doit tâcher de vaincre ou d'assouplir aux besoins de son travail.

Je ne reviendrai pas sur le thème de mes rapports précédents. Je me bornerai aujourd'hui à vous parler de la vitrerie « artistique », après avoir simplement rappelé que l'artiste doit tenir compte des éléments matériels que je viens d'indiquer. Il doit notamment avoir de bon verre, de ce verre non pas laminé, façonné par les procédés modernes, mais du verre qui ne soit pas absolument lisse et uniface ; bien que fabriqué aujourd'hui d'après les procédés les plus modernes, le verre pour vitraux doit réunir les qualités dues aux anciens procédés, spécialement au point de vue du travail artistique.

Il est d'autres conditions essentielles que je ne rappellerai pas non plus, parce que je ne pourrais, sous ce rapport, que vous répéter ce que j'ai déjà dit précédemment : telle la grande loi de la diaphanéité des couleurs et celle de l'harmonie, qui domine celle du coloris.

Je voudrais prendre le moins de temps possible et me bornerai pour aujourd'hui à deux questions.

Je laisse donc de côté, dans notre ordre du jour, les considérations qui ne sont pas purement techniques, mais rentrent dans un cadre plus large et plus élevé que celui signalé dans nos précédentes études ; parmi elles je citerai le respect

des traditions liturgiques. La nécessité de tenir compte de ces traditions a parfois été méconnue; elle présente néanmoins une importance telle qu'il conviendrait d'en faire l'objet d'une étude spéciale.

M. le baron Bethune donne ensuite le résumé de la notice qui sera imprimée à la suite des procès-verbaux.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions de tout cœur, cher baron, pour votre intéressante communication; nous savons que vous l'avez abrégée, étant donnée l'heure à laquelle nous sommes arrivés, mais elle paraîtra toute entière dans le *Bulletin*.

La parole est maintenant à M. de Ceuleneer.

M. DE CEULENEER (Gand). — Après l'exposé que vient de nous présenter M. le Gouverneur, et qui complète si bien les communications qu'il vous a faites précédemment, il ne me reste que peu de mots à dire. Seulement, comme on a bien voulu me demander de faire rapport sur la question en discussion, j'ai résumé en deux ou trois pages les idées qui m'avaient été suggérées par la lecture de l'étude présentée spécialement à ce sujet par M. le baron Bethune dans les séances précédentes.

Messieurs, nul n'était mieux préparé, et par ses traditions de famille et par ses études personnelles, pour traiter la si importante question des vitraux que M. le baron Bethune.

Son mémoire est remarquable par la clarté de l'exposé autant que par la précision des idées; il est si complet qu'il semble qu'il n'y ait plus rien à y ajouter. Il ne nous reste dès lors qu'à déduire les conclusions pratiques qui nous ont

été suggérées par la lecture de cette belle et intéressante étude.

Quelle voie a-t-on à suivre pour se rapprocher autant que faire se peut des meilleurs modèles des siècles passés, tout en tenant compte des progrès accomplis dans la technique et sans s'en tenir à une imitation servile des monuments anciens? On comprend aisément qu'on ait commencé par copier, par imiter servilement les modèles. Heureusement nous n'en sommes plus là. En fait de l'art du verrier, de même que pour tout autre cas, l'artiste doit jouir d'une grande liberté; mais s'il veut produire une œuvre d'art véritable, cette liberté ne peut se mouvoir que dans les limites fixées par les règles propres à chaque art, à chaque style, règles qui sont pour l'art ce que la grammaire est pour la langue. Cette vérité pour banale qu'elle est n'est que trop souvent méconnue; et ce que j'appellerai l'anarchie dans l'art a existé chez les peintres verriers autant et peut-être plus qu'ailleurs. Cette anarchie est le résultat d'un manque ou d'un défaut d'éducation artistique. Celle-ci apprend au futur artiste les règles à suivre; elle les raisonne, car il ne suffit pas que telle ou telle forme ait été employée anciennement pour qu'elle mérite d'être imitée. Heureusement pour le peintre verrier, un maître, un initiateur a surgi, il a rappelé les lois véritables de l'art de la peinture sur verre, il est parvenu à fonder une véritable école. Grâce à son influence qui s'est étendue déjà au delà des frontières de notre pays, l'art du verrier a été réformé, a repris les anciennes traditions; mais comme c'est en Belgique que cette renaissance s'est produite, c'est aussi notre pays qui est resté le centre du mouvement réformateur, et c'est

chez nous qu'on a créé les œuvres les plus belles alors cependant que les modèles anciens se trouvaient dans d'autres pays.

L'homme auquel on doit cette rénovation, vous l'avez déjà nommé, c'est feu le baron Bethune. C'est lui qui a relevé l'art du verrier; il a été l'initiateur de cette renaissance. Est-ce à dire qu'il n'y ait plus rien à faire, que nous n'avons plus aucun perfectionnement à rechercher? Je ne le crois pas. Je ne m'occuperai pas de la technique, car je ne pourrais que rappeler ce qui a été si bien dit par M. Bethune. Les données fournies par ce moine du XII^e siècle que nous appelons Théophile et qui probablement n'est autre que le Rogkerus de l'abbaye de Hermurshausen, dans le second livre de son *Diversarum artium schedula* resteront toujours la nomenclature technologique de l'art du verrier. Mais je tiens à examiner en quelques mots le côté purement artistique de la question. Comment peut-on de nos jours traiter les vitraux sans aller à l'encontre des véritables règles de l'art du verrier?

L'accord existe sur certains points. On en est revenu de cette manie, si en vogue vers le milieu du XIX^e siècle, de traiter les vitraux tout comme des tableaux de chevalet. On recherchait l'effet théâtral, et l'artiste verrier croyait que son vitrail était d'autant plus parfait que la perspective était plus prononcée. On ne cherche plus non plus à imiter ces vitraux de l'époque de la décadence dans lesquels on représentait les sujets sans tenir compte des travées des fenêtres : on en arrivait ainsi à placer la tête dans une baie et le corps dans une autre ou à couper par des travées les bras et les jambes.

Cela étant, il ne reste plus qu'à décorer chaque travée par la représentation d'un seul personnage ou à avoir recours aux vitraux à médaillons. Le premier système semble le plus en faveur aujourd'hui, c'est lui qui prévaut actuellement, et je me demande si c'est bien le meilleur. La travée étant d'ordinaire assez haute, on est obligé de dessiner une figure plus grande que nature, longue et étroite, sinon un grand vide se produit entre la travée et le tympan de la fenêtre, vide que l'on cherche à combler quelquefois par des grisailles, ce qui produit un effet des plus disgracieux. Comme d'un autre côté on ne sait plus souffler ces verres rugueux et imparfaits des siècles passés, comme la technique moderne, par la perfection même, semble constituer un obstacle à la production de cette belle gamme des couleurs, de cette tonalité, de cette harmonie des couleurs dans des représentations d'une certaine étendue, on arrive à ces effets ternes et monotones, qui font que la verrerie, vue à une certaine distance, présente des taches rouges, bleues, jaunes, qui froissent, qui agacent l'œil du spectateur.

Toute harmonie des couleurs, ce point essentiel du vitrail, est ainsi détruite. Bien plus : ces longues théories de personnages sacrés, la plupart raides et sans vie, se profilant dans une série de fenêtres, finissent par produire une monotonie désespérante. Ils ne disent rien aux fidèles qui ne les reconnaissent point et ne sauraient comprendre les inscriptions latines placées aux pieds de chaque saint. Certes, cette manière de comprendre le vitrail n'est pas à condamner lorsqu'elle n'est employée que pour décorer quelques fenêtres, surtout celles de la grande nef ou celles du chevet du chœur; mais je regrette de la voir se généraliser, et je crois surtout

que l'emploi des vitraux à personnages séparés n'est pas à conseiller pour les fenêtres des nefs latérales. J'estime que, sans abandonner complètement les vitraux à personnages isolés, si nous voulons arriver à rivaliser, surtout au point de vue de l'harmonie des couleurs, avec les œuvres de la plus belle époque de l'art du verre, nous devons nous inspirer des anciens travaux et revenir aux vitraux à médaillons dont nous trouvons de si remarquables modèles dans les grandes cathédrales de France du XIII^e siècle; je me contenterai de citer Bourges et Chartres. En composant des belles légendes pour le médaillon on atteindra plus aisément à l'harmonie des couleurs et par conséquent aussi on rendra les vitraux plus vivants et d'un effet moins terne. On ne saurait le contester, les vitraux constituent un des éléments essentiels de la décoration de nos églises. Sous nos climats brumeux ce sont les vitraux qui, par des temps couverts, semblent répandre je ne sais quel air mystérieux si en rapport avec la destination de l'édifice; et, lorsque quelques rayons de soleil viennent éclairer ces belles légendes des médaillons, quelle vie intense, quelle vie réelle ne produisent pas alors le scintillement de la gamme des couleurs multiples dont l'effet est d'une vie, d'une harmonie indicible et empoignante.

Je conclus : à cause même de la perfection de la technique actuelle l'emploi des vitraux à médaillons est le plus à recommander sans proscrire cependant les vitraux à personnages isolés.

Pour atteindre le résultat désiré, il est une dernière remarque que je crois devoir présenter.

La sculpture pas plus que la peinture, qu'il s'agisse de

statues ou de reliefs, de peintures murales ou de vitraux, ne sauraient être indépendantes de l'architecture : celle-ci constituera toujours la norme, la règle à laquelle les autres arts doivent rester soumis si l'on veut produire un monument d'une valeur artistique véritable. Il s'en suit qu'il convient que l'architecte, en concevant son œuvre, s'inspire dans la composition des détails, de la décoration qui devra donner à son monument la couleur et par conséquent la vie. Pour la question qui nous occupe il convient que l'architecte, en dessinant ses fenêtres, n'oublie pas que dans la suite des vitraux devront les décorer. Il conviendra que le dessin de celles qui devraient recevoir des vitraux à personnages isolés diffère de celui des baies destinées à des vitraux à médaillons.

M. LE BARON DE MONTPELLIER, *Gouverneur de la province de Namur*. — Messieurs, comme l'orateur que nous venons d'entendre n'a pas parlé de la province de Namur, je lui signalerai de magnifiques modèles de médaillons, ce sont ceux qui existent à l'église de Dinant, c'est quelque chose de réellement superbe, de fort bien réussi, et dont l'auteur est un des grands artistes de l'heure actuelle.

M. LE BARON BETHUNE, *Gouverneur de la Flandre occidentale*. — Messieurs, je dois un mot de remerciement à l'honorable M. de Ceuleneer pour les choses gracieuses qu'il a bien voulu dire à mon égard. Je reconnais bien là la vieille amitié d'un ancien camarade d'études.

Je le remercie surtout du souvenir élogieux et pieux qu'il a bien voulu donner à celui dont je porte le nom (*Très bien!*) et qui, comme l'honorable membre a bien voulu le

rappeler, a été dans notre pays le premier pionnier de l'art de la verrerie selon les traditions anciennes.

Je m'associe, pour le surplus, aux idées exprimées par M. de Ceuleneer, sauf à faire cependant une réserve sur un point où je ne me trouve qu'à moitié d'accord avec l'honorable membre. Ce point est celui où l'honorable M. de Ceuleneer exprime l'opinion qu'il convient plutôt de mettre les vitraux à médaillons dans les collatéraux et de réserver les vitraux à personnages pour le chœur et le pourtour du maître-autel.

Je crois ici qu'il importe de tenir compte du principe que tantôt j'aurais voulu émettre, sans avoir le temps de le développer : c'est que, dans l'art de la vitrerie, comme dans tous les domaines artistiques et dans beaucoup d'autres domaines encore, il importe de prévoir un « mouvement de concentration ».

Cette concentration doit être double; elle doit exister dans l'ordre des faits, au point de vue de la coloration; elle doit exister dans l'ordre des idées, au point de vue des sujets représentés. Les vitraux à légendes et à médaillons sont incontestablement, dans ce double ordre de faits, plus riches, plus complets, plus frappants, plus séduisants, dirai-je, que les vitraux à personnages isolés.

Eh bien, quel est le point central de l'édifice? Ce ne sont pas les bas côtés, c'est le sanctuaire. C'est là où sont rassemblées les choses vraiment sacrées; c'est donc pour le sanctuaire qu'il faut réserver les plus beaux vitraux décoratifs. C'est là que doivent se trouver, dans un bel ensemble, les vitraux les plus distingués et par la coloration et par les images qu'ils représentent. C'est dans le sanctuaire surtout

que doivent se placer les vitraux à médaillons, dont la cathédrale de Chartres notamment a gardé des spécimens si remarquables.

Assurément, il n'est pas possible dans une église modeste de réaliser une vitrerie aussi belle et aussi complète; mais il n'importe pas moins de maintenir une gradation ascendante, au point de vue iconographique et esthétique, depuis les verrières de la nef jusqu'à celles du sanctuaire.

C'est donc dans le chœur de l'église que devront se trouver les vitraux les plus richement décorés; il suffira de mettre des vitraux simples dans les bas côtés; dans les parties accessoires, il ne faut qu'une vitrerie accessoire. C'est ici où les mosaïques et les vitraux simplement colorés peuvent trouver un excellent emploi. Inutile d'ajouter que ce système rencontrera, sans doute, l'assentiment de ceux qui ont à envisager le côté financier de la question. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Deux mots, Messieurs, à ce sujet, si vous le voulez bien, pour clôturer cette discussion.

En votre nom à tous, j'ai eu le triste devoir de prononcer quelques mots sur la tombe du chanoine Reusens. A ce propos, j'ai été amené à dire que je considérais comme une vérité que l'école belge, dans la vitrerie d'art, — celle dont nous parlons à l'heure actuelle, — est la première sur le continent et peut-être dans le monde entier. J'ai fait quelques réserves, n'ayant plus été en Angleterre depuis quelques temps déjà, au sujet de l'école d'Angleterre, mais bien certainement sur le continent, nous dépassons à cet égard les Français et les Allemands. Je dois le dire sans conteste

possible, c'est un Belge, feu le baron Bethune, père de notre honorable collègue, M. le Gouverneur de la Flandre occidentale, qui a été le fondateur de cette école (*Très bien! Applaudissements.*) Je suis particulièrement heureux, comme Président de la Commission royale des monuments, de le proclamer au sein de cette assemblée, où peut-être autrefois maître Jean Bethune n'a pas été apprécié à toute sa valeur. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

J'ajouterai maintenant encore quelques mots, si vous le permettez : à mon avis, je trouve la conclusion de notre ami et collègue M. de Ceuleneer, un peu trop radicale. Il y a des cas où le vitrail peut valoir un vitrail à médaillons, tout en étant constitué d'une façon différente. Certainement le vitrail à médaillons est plus riche que le vitrail à sujets, mais on peut, dans certains cas, suivre le conseil donné par M. de Ceuleneer sans être assujéti à la forme médaillon. Si les lumières sont bien disposées, on y peut dessiner des sujets multiples et obtenir ainsi une richesse réelle. Ceux d'entre vous, Messieurs, qui voudraient avoir une idée de ce que j'avance, peuvent se rendre à l'église Saint-Boniface, à Ixelles. Ils y verront, dans le transept, les deux belles verrières de Ladon, où se trouve retracée l'histoire de Saint-Boniface.

Voilà un exemple, Messieurs, de ce qu'on peut faire lorsque l'on jouit de lumières, bien disposées. Tout en ne faisant pas de médaillons, on a augmenté la richesse des vitraux.

Je dis donc qu'il ne faut pas être trop absolu, tout dépend du plan des lumières ; c'est là une question qu'il appartient à nos architectes de résoudre suivant les cas. J'ai tenu à faire

cette réserve; pour le restant, je suis d'accord avec M. de Ceuleneer.

M. LE CHANOINE VAN DEN GHEYN (Gand). — Si j'ai bien compris ce qui vient d'être dit, il semble qu'on voudrait *à priori* condamner le vitrail représentant un sujet.

M. LE PRÉSIDENT. — Pas du tout!

M. LE CHANOINE VAN DEN GHEYN. — Il me paraissait avoir entendu dire tout à l'heure par M. le baron Bethune qu'il devrait y avoir un vitrail uni ou bien marqué entre chaque meneau.

M. LE PRÉSIDENT. — Non, non, c'est justement la réserve que j'ai faite tout à l'heure; c'est qu'il devait y avoir des lumières assez bien disposées pour contenir plusieurs sujets.

M. LE CHANOINE VAN DEN GHEYN. — Est-ce qu'on peut peindre des figures dans tous les vitraux?

M. LE PRÉSIDENT. — C'est une autre question.

M. LE CHANOINE VAN DEN GHEYN. — Ou si ce motif semble devoir être condamné, dans certains cas, ne peut-il pas être approuvé dans d'autres?

M. de Ceuleneer nous parle des médaillons. Je voudrais lui demander si certains vitraux, et je parle précisément de l'artiste auquel on a, à si juste titre, décerné de si beaux éloges, si l'on ne peut pas, surtout dans des églises modernes, essayer de faire des vitraux représentant de grandes scènes, mais en ayant soin d'éviter certains défauts de perspective? Ainsi, je citerai les nouveaux vitraux qui viennent d'être placés à la chapelle de l'hôpital d'Audenarde. L'artiste a

représenté, dans chaque verrière, des sujets tels que le Crucifiement, l'Adoration des Mages, etc. Seulement, il a trouvé le moyen de représenter entre deux meneaux contigus un personnage de façon à éviter l'objection que faisait tout à l'heure, à bon droit, M. de Ceuleneer.

Il me semble que M. le baron Bethune a été un peu sévère en parlant des vitraux du xv^e siècle. Puisqu'on nous parle de décadence, il me semble que les anciens nous ont légué d'admirables modèles, que nous pourrions parfaitement imiter, et je me demande si nous serions en droit de décider, d'une façon aussi formelle, que c'est au xiii^e et xiv^e siècles que les vitraux ont été les plus parfaits, et, par conséquent, si nous devons, de façon générale, condamner des principes qui ne sont peut-être pas les nôtres? Par conséquent, je demande si l'artiste ne peut pas s'inspirer de ces vitraux qu'il a souvent sous les yeux pour éviter les défauts de perspective, qui sont de très réels défauts, et voir s'il ne faudrait pas tâcher de remplir cette longue série de dessins, qui peuvent même paraître peu beaux aux amateurs, par des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, destinées à mettre le vitrail en rapport avec ce qu'il doit être?

M. LE PRÉSIDENT. — La réponse est bien facile. Ce que M. le chanoine Van den Gheyn voudrait, c'est une extension de ce que j'ai signalé tout à l'heure à l'église Saint-Boniface.

Les vitraux de la chapelle d'Audenarde, à laquelle il a été fait allusion tout à l'heure, sont du même auteur et ont reçu l'approbation de la Commission royale des monuments, précisément parce que nous avons bien remarqué que l'artiste avait pris soin de se conformer à nos instructions.

L'heure s'avancant, je me borne à cette simple remarque à ce sujet.

Nous allons terminer cette question pour aborder la question suivante, en faisant observer que de l'échange de vues entre le baron Bethune et M. de Ceuleneer, il résulte qu'il est toujours bon de rappeler les principes.

S'il n'y a plus d'autres observations à ce sujet, nous aborderons la quatrième question de notre ordre du jour, pour laquelle il y a deux orateurs inscrits et qui seront, je crois, très courts l'un et l'autre. Voici le texte de la question :

« Qu'enseignent les découvertes de peintures murales faites dans les monuments de la Belgique? (Question remise pour la seconde fois à l'ordre du jour, en vertu de la décision de l'assemblée générale du 12 octobre 1903.) »

La parole est à M. Helbig.

M. HELBIG (Liège). — Messieurs, je commence par vous dire que je serai extrêmement bref pour plusieurs raisons, notamment parce que l'heure est très avancée et que je suppose que beaucoup d'entre vous, comme, d'ailleurs, moi-même, sont déjà un peu fatigués. Cependant, je tiens à rappeler une chose : l'année dernière, j'ai développé ici quelques principes généraux; je les ai appuyés aussi de plusieurs exemples, trouvés notamment dans les monuments des bords de la Meuse et même du Brabant. Je dois ajouter que, généralement, je n'ai pas trouvé de contradicteurs, si ce n'est M. l'architecte Bordiau, notre regretté collègue, qui aujourd'hui n'est plus parmi nous.

J'ai rarement, je dois l'avouer, été d'accord au sein de la Commission des monuments, avec M. Bordiau, parce

que nous partions de principes très différents; mais je suis persuadé d'être d'accord avec vous, Messieurs, en respectant sa mémoire et en ne tenant pas trop compte des objections qu'il a produites l'année dernière, alors qu'il n'est plus ici pour les maintenir et les défendre. J'ai donc établi quelques principes généraux, dans la mesure de mes souvenirs et qui ont rencontré alors peu de contradiction, et je serais très charmé de constater aujourd'hui que j'ai réussi complètement sous ce rapport.

Je vous dirai que j'ai déjà eu l'occasion, dans une autre enceinte, de discuter la question avec l'honorable chanoine Van Caster; mais, pour le moment, je crois qu'il serait difficile d'entrer dans de nouveaux développements, attendu que nous sommes presque à la fin de notre séance; cependant, je suis prêt à le faire.

En réalité, je me suis tenu généralement jusqu'ici sur le terrain des principes. J'ai cherché à établir que, dans un monument vraiment digne de ce nom, il n'y a pas de construction achevée sans qu'il n'y ait le concours de la peinture décorative. C'est là ma thèse, dans toute sa simplicité.

Maintenant, je dois rappeler qu'à la suite de la discussion de l'année dernière, j'ai rencontré un très grand auxiliaire dans la personne de M. le baron Bethune, ici présent, qui a cité dans la Flandre occidentale un bon nombre de monuments qui ont été décorés de peinture. C'est là un appui que j'estime à sa haute valeur. Seulement, M. le baron Bethune a distingué, parmi les monuments, ceux qu'il a dit être construits en « matériaux nobles », c'est ainsi qu'il a nommé les monuments et les édifices qui n'étaient

pas construits en briques. Il a surtout préconisé pour cette dernière catégorie la décoration picturale. Je suis d'accord avec lui en ce qui concerne la nécessité de décorer et de peindre les monuments en briques. Mais je crois que tous les monuments, en général, ont besoin de décoration.

Le père de M. le baron Bethune, que j'ai en ce moment le plaisir d'avoir à côté de moi, est, à mes yeux, comme aux yeux de tous ceux qui voudront bien étudier l'histoire de l'art moderne, un homme des plus compétents en fait d'œuvres de décoration et d'architecture. J'ai souvenir d'une controverse amicale que j'ai soutenue contre ce maître, précisément sur l'objet qui nous occupe en ce moment. C'était à propos de l'abbaye de Maredsous qu'il a construite : il s'agissait des décorations qui, à cette époque, n'étaient pas achevées; mon opinion était que pour la nef, puisqu'il y avait là une série de colonnes d'un assez joli ton en pierre, il y aurait lieu de respecter cette coloration et de s'en inspirer comme point de départ pour décorer le vaisseau intérieur du monument. Je me rappelle que le père de l'honorable Gouverneur de la Flandre occidentale exprima une opinion tout opposée à la mienne. Il voulait donner aux colonnes une coloration intense, et il réalisa effectivement ce projet. J'ai toujours entendu dire que l'effet produit est excellent.

Je dois ajouter encore que bien des monuments construits en matériaux nobles sont décorés par la peinture. Je ne connais pas de matériaux de construction plus nobles assurément que le marbre de Paros. D'autre part, on a toujours considéré le peuple d'Athènes comme le peuple le plus artiste de l'antiquité. Les ruines inoubliables, pour qui

les a vues, de l'Acropole, sont des monuments de son génie. Eh bien, ces monuments et notamment le Parthénon, ont été richement et minutieusement polychromés, même à l'extérieur; j'ai eu l'occasion de le constater *de visu*, il y a peu d'années. Les études récemment faites, comme celles datant de quatre-vingts ans, ont prouvé que les matériaux polychromés et dorés étaient d'usage général. Il s'est fait, à cet égard, des recherches et des travaux très intéressants vers 1856. Il y a eu, à cette époque, une polémique très énergique, menée par des hommes de haute valeur. Ainsi, l'architecte Hittorf, après avoir fait des études en Grèce et en Sicile, a pu établir que la plupart des monuments étudiés par lui, avaient été richement peints.

M. Raoul Rochette a beaucoup écrit sur ce sujet. En Allemagne des volumes entiers ont été publiés sur cette question très intéressante.

Un homme de grand talent, M. Semper, qui était architecte également, a notamment étudié les monuments d'Athènes. On a pu voir par ses études que, dans sa conviction d'artiste, il reconnaît que le Parthénon a été entièrement décoré par la peinture. M. Semper a rapporté à Berlin une série d'études de restaurations de monuments antiques, qui, dans leur ensemble, ont causé une véritable révolution à cette époque là. Aujourd'hui je crois pouvoir dire, qu'en Allemagne, il est généralement reconnu qu'aux monuments antiques la polychromie était faite non seulement intérieurement, mais extérieurement sur les marbres les plus précieux.

Voilà, Messieurs, ce que je puis vous en dire rapidement aujourd'hui sur cette question. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE CHANOINE VAN CASTER :

R A P P O R T

SUR L'ÉTAT DES PEINTURES MURALES DÉCOUVERTES
EN BELGIQUE

Messieurs,

La quatrième question portée à l'ordre du jour de cette séance est proposée en ces termes : *Qu'enseignent les découvertes de peintures murales faites dans les monuments de Belgique?*

Avant d'y répondre, je voudrais vous dire quelques mots sur la genèse même de cette question dont l'origine remonte au Congrès de la Fédération archéologique de Belgique, tenu à Malines en 1897.

J'avais à conduire les congressistes dans leurs visites aux divers monuments de la ville. Nous trouvant à l'église Métropolitaine dont j'avais suivi, depuis un demi-siècle, tous les remaniements intérieurs, je disais que là, comme dans les autres églises de Malines, les peintures n'avaient pas été exécutées d'après un plan d'ensemble. Je signalais simplement le fait sans en rechercher les causes. Ce que j'avais vu dans d'autres églises du pays et de l'étranger me permettait de croire que primitivement les églises n'avaient pas été peintes d'un trait, d'après un plan voulu, mais que leur décoration par des peintures historiées s'était faite la plupart du temps successivement.

Je n'avais pas dit, comme M. Cloquet l'insinuait alors (1), que les églises ogivales ne devaient pas être polychromées d'après un plan d'ensemble. Je n'examinai pas les intentions des anciens constructeurs de nos monuments religieux ; je me bornai à constater que le décor pictural de ces édifices n'avait pas été exécuté d'après un plan général.

La question des peintures murales méritait un examen sérieux. En octobre 1900, je la présentai à l'Académie royale d'archéologie de Belgique. Je disais qu'il était naturel de décorer les murs, qu'on l'a fait toujours et partout.

L'homme ne vit pas volontiers entouré de murs entièrement nus. Le plus pauvre même trouve moyen de les orner en y attachant une image religieuse, patriotique, ou une autre quelconque, fut-elle en papier. Nous retrouvons ce goût jusque dans les enfants qui suspendent si volontiers au-dessus de leur couchette des souvenirs de tout genre, et ornent ainsi à leur manière le petit pan de mur dont ils

(1) *Annales du XII^e Congrès archéologique et historique*. Malines, 1897, pages 337 et 338.

M. CLOQUET. — Je ne veux pas laisser dire, sans affirmer mon opinion contraire, que les églises gothiques, comme celle de Saint-Rombaut, n'étaient pas destinées, dans la pensée de leur constructeur, à être couverte d'une peinture polychrome suivant un plan d'ensemble. Tout le monde sait aujourd'hui que le décor polychrome des édifices a été une pratique universelle de tous les peuples, dans tous les temps et sous tous les styles, sauf chez nous aux deux derniers siècles. Il est également notoire que nos ancêtres étaient des polychromistes de premier ordre. Comment peut-on admettre qu'ils aient renoncé volontairement à peindre la cathédrale de Malines!.. Aussi, dans les peintures isolées, locales, votives, que M. le chanoine Van Caster nous a signalées, il faut voir une satisfaction provisoire donnée aux vœux des fidèles, impatients de voir décorer l'église, mais non pas un parti définitif devant exclure une peinture d'ensemble.

disposent dans la maison paternelle. Les riches s'y prennent d'une autre façon pour décorer leurs appartements. Sans parler des peintures murales, si goûtées au moyen âge, ne doit-on pas reconnaître que les tapisseries de haute et basse lisse, les cuirs dorés et les toiles peintes étaient une application du même principe? Ces tentures riches sont remplacées aujourd'hui par le papier auquel on parvient à donner une apparence de luxe par la gaufrure, les couleurs et les poussières métalliques dont on les couvre. Le badigeon même s'applique en diverses teintes et dessins, quand l'exiguïté des ressources ne permet pas de mieux faire.

On a peint depuis les temps les plus reculés, et dans tous les pays. On a peint jusque dans les tombeaux. Négligeons le décor des habitations qui est si fantaisiste et ne s'exécute généralement que sous l'influence de la mode courante. Dans les châteaux du moyen âge les grandes salles étaient souvent ornées de sujets historiques, de batailles ou d'épisodes tirés de la vie des ancêtres dont on était fier de rappeler le souvenir. Les Communes décoraient de la même façon leur maison échevinale. Les Corporations et les Gildes exposaient dans leurs salles de réunion les portraits de leurs chefs. Déjà aux premiers siècles, les chrétiens avaient tracé sur les parois de leurs oratoires souterrains des symboles religieux et des sujets édifiants pour les fidèles. Cet usage fut constant, et il demeura lorsque la Religion sortit des catacombes pour se montrer au grand jour. Saint Grégoire le rappelle ainsi dans son épître à l'évêque de Marseille : *Nous représentons les Saints en peignant leurs images dans nos églises, afin que les moins instruits puissent lire sur les murs ce qu'ils ne savent lire dans les livres.*

Après avoir constaté que l'on a peint toujours et partout, je voulus examiner ce que l'on avait peint. Or, l'examen des peintures murales retrouvées dans notre pays, comme à l'étranger, nous porte à faire une distinction entre *peinture* et *polychromie*.

Peindre, c'est représenter une personne ou une chose par des lignes et des couleurs, tandis que *polychromer*, c'est appliquer des couleurs sur un objet. La peinture s'exécute sur les surfaces unies. Elle comprend la peinture *historiée*, représentant des épisodes historiques ou légendaires, et la peinture *décorative* des surfaces planes, que les anciens appelaient *plate peinture*. La polychromie au contraire se contente d'orner les parties saillantes, parmi lesquelles on peut compter les statues comprises dans le décor architectural.

Dans les églises antérieures au xiii^e siècle, le décor architectural est généralement assez sobre. Souvent même il fait absolument défaut. Dès lors il était naturel que l'on eut recours au décor pictural historié, et qu'on l'employât dans de larges proportions. Mais au moyen âge, les architectes ont si bien et si complètement couvert les parois intérieures des églises d'ornements architecturaux, qu'ils n'ont laissé que fort peu d'espace libre pour la peinture historiée. Il semble donc qu'ils ne s'intéressaient que fort peu à cet art, et en tout cas beaucoup moins qu'on ne le pense ; car cette peinture ne relève pas assez directement de l'architecture, et elle n'en est pas non plus le complément tout à fait indispensable.

La direction des peintures historiées, d'après un thème donné, revient tout naturellement à l'artiste chargé de l'exé-

cution plutôt qu'à l'architecte. Aussi quand nous admettons qu'au moyen âge ce dernier a pu prévoir sa cathédrale terminée en dehors, décorée de sculptures et rehaussée de couleurs et d'or en dedans, nous ne pensons pas que cette vision soit son privilège exclusif. Notre imagination ne se refuse pas le moins du monde à concevoir une église dans son achèvement complet. Je ne nie point que le décor pictural d'un monument puisse avoir de l'intérêt pour l'architecte, mais je crois qu'il n'en aura pas pour lui autant que la construction même de l'édifice. Par suite, la charge de diriger le peintre ne lui incombe point. Que nous dit l'histoire à ce sujet? Est-on bien certain que des relations aient existé entre les maîtres d'œuvres et les artistes chargés de la peinture de leurs monuments? Quoi qu'il en soit, nous persistons à croire que les sujets à traiter n'étaient généralement pas, — peut-être même jamais, — laissés au choix des artistes.

C'est ici, semble-t-il, qu'intervient le troisième facteur dont nous avons parlé. M. Helbig, dans sa réponse à ma conférence sur les peintures murales (2), le prêtre, le théologien, plus versé dans l'histoire sacrée, pour indiquer au peintre, et aussi au tailleur d'images, le programme de leur travail, tout en leur laissant une certaine latitude d'interprétation.

Voici un fait historique à l'appui de ce que nous venons de dire. On nous a parlé de l'hôtel de ville de Louvain. Qui a trouvé l'idée de faire reproduire les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament sur les socles des niches qui décorent la façade? M. van Even pense que c'est l'archi-

(2) *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1900, p. 531.

tecte; mais cette hypothèse est contredite par l'histoire. Matthieu de Layens a sans doute eu l'idée des socles destinés à soutenir les statues dont il voulait orner son monument. Puis il s'adressa au Magistrat de la ville pour lui demander quels sujets celui-ci se proposait de faire sculpter sur les dits socles. C'est un fait. Et que répond le Magistrat? Il mande le curé de Saint-Pierre, maître Jean van der Phalisen, et le frère Jacques, maître en théologie au couvent des Dominicains, pour les consulter sur les scènes historiques à figurer sur les socles, *over de historie te setten in de formen, die men setten sal op te reupren van den nuwen wercken van der stadhus*. Voilà donc que les théologiens interviennent pour le choix et l'ordre des sujets. Puis c'est un peintre, Hubert Stuerbout, qui fait les dessins d'après lesquels vingt-six tailleurs de pierre, tous nommés dans le compte communal, auront à travailler. Quelle est ici la part de l'architecte? Il faut bien reconnaître qu'elle est fort réduite.

Mais revenons aux peintures, et voyons pour quels motifs elles ont été si rarement exécutées d'après un plan d'ensemble.

Les grandes églises, achevées presque toujours successivement à diverses époques, portent dans leurs diverses parties le cachet du temps auquel elles ont été élevées. Les architectes chargés de continuer les constructions incomplètes, n'ont pas tenu compte du style des parties existantes. Ils ont rarement respecté l'œuvre de leurs devanciers. Les peintres n'étaient pas, sous ce rapport, plus délicats que les architectes. Combien de fois n'a-t-on pas retrouvé dans nos églises, sous le badigeon dont le xvii^e siècle avait impitoya-

blement couvert les murs, des traces de peintures superposées à d'autres peintures? Avec pareilles dispositions chez les artistes, comment pourrait-on avoir de l'ensemble? L'exécution complète d'un plan primitif, si bien qu'il ait pu se concevoir, nous paraît impossible dans ces conditions. Aussi sont-elles bien rares les grandes églises dont la construction et le décor ont été commencés et terminés sous l'influence d'une même inspiration.

De fait, l'unité n'a pas été gardée *dans la construction* des monuments religieux; et dès lors il n'est pas étonnant qu'on ne l'ait pas gardée davantage *dans la décoration picturale*.

Viollet-le-Duc nous assure que les nefs des principales cathédrales de France n'ont jamais reçu de peinture sur les parois de leurs piliers et de leurs voûtes. Voilà encore le fait. Il pense que le temps a manqué pour compléter les conceptions premières. Nous croyons que le manque d'argent était presque toujours la cause principale.

Nous admettons, avec M. Helbig, qu'il est des églises dont le décor pictural a été exécuté d'un jet; que, dans ce cas, la peinture embrasse toutes les parties de l'édifice et que l'ornementation a été combinée de manière à produire un effet d'ensemble. Mais nous trouvons aussi qu'à son tour il partage notre avis quand il reconnaît que ce système appliqué au monument tout entier suppose naturellement des ressources et des moyens considérables, un donateur unique, ou bien l'initiative d'une corporation ou d'une communauté et que son emploi

dans les grands monuments n'a pas été aussi fréquent qu'on pourrait le croire, principalement à cause des ressources importantes qu'il exige (5). C'est même, nous paraît-il, un véritable aveu qui nous donne entièrement raison. M. Helbig reconnaît en effet que le système pictural combiné pour produire un effet d'ensemble n'a pas été souvent pratiqué. Cette constatation nous satisfait pleinement, car elle justifie notre conclusion : Dans la plupart des églises du moyen âge, les peintures murales n'ont pas été exécutées d'après un plan d'ensemble.

Sans doute, il est des églises en divers pays dont la peinture intérieure présente une suite, un développement complet. Mais ce sont presque toujours des églises de monastères ou d'abbayes, des sanctuaires qu'un roi, un prince ou un grand seigneur se sont plus à orner. D'autre part, il est incontestable que des obstacles de divers genres ont souvent empêché la réalisation de plans d'ailleurs bien ordonnés.

Tel était l'état de la question des peintures murales au commencement de 1901. La discussion, ou plutôt l'échange de vues avait eu lieu entre M. Helbig et moi. Notre vénérable Vice-Président ne m'avait pas contredit, mais il avait développé une autre thèse. Avec une rare érudition, résultat de nombreux voyages en tous pays, et d'une étude approfondie des monuments visités, il a démontré qu'au moyen âge la peinture était regardée, pour ainsi dire, comme le complément de l'architecture. Il a surabondamment prouvé

(5) *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie*, 1900, p. 536.

l'existence du principe de la décoration des monuments religieux par la peinture. Mais ce point là n'était pas en litige. Je n'ai jamais contesté le principe; au contraire, j'avais commencé moi-même par l'établir, en assurant que l'on avait peint toujours et partout. J'ai traité simplement la question de fait; j'ai démontré que la plupart du temps les plans d'ensemble, que l'on a pu faire pour la peinture des églises au moyen âge, n'ont pas été réalisés; ou du moins si rarement que la thèse énoncée comme générale peut être maintenue, malgré les rarissimes exceptions qu'on pourrait lui opposer.

J'avais répliqué à la réponse de M. Helbig, pour affirmer davantage mes assertions relatives aux peintures murales. Il présenta alors une seconde réponse, après laquelle je crus pouvoir conclure que non seulement mon argumentation était restée debout, mais que la dissertation de mon honorable collègue contenait bien des arguments qui me permettraient de faire une application beaucoup plus générale de la thèse que j'avais défendue (4).

M. le chanoine van den Gheyn résuma l'impression produite par le débat, en faisant ressortir une fois de plus qu'en théorie M. Helbig était dans le vrai, mais que sur le terrain où je m'étais placé, les faits me donnaient raison.

Le 7 octobre de la même année 1901, la Commission royale des monuments porta la question des peintures murales à son ordre du jour de la séance générale. M. le Président en fit remarquer l'importance et rappela qu'elle

(4) *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie*, 1901, p. 74.

avait été discutée déjà à l'Académie d'archéologie entre M. Helbig et moi. Le premier ayant quitté la salle des séances, je fus invité à prendre la parole. Je n'y étais pas préparé, car je croyais qu'un des membres aurait été chargé de faire rapport. J'ajoutai que si je devais intervenir dans le débat, je ne pouvais que répéter ce que j'avais dit à l'Académie : que tout en admettant la tendance générale d'après laquelle on a voulu décorer par la peinture n'importe quel édifice religieux ou civil, on doit pourtant reconnaître que, dans notre pays surtout, les plans généraux que l'on a pu faire n'ont pas été exécutés d'un trait; mais que la plupart du temps les peintures que nous y découvrons sont de diverses époques et sans rapport entre elles.

Sur la proposition de M. l'abbé Daniëls, la question fut maintenue à l'ordre du jour de 1902. A mon grand regret, je ne pus assister à la séance. Par délicatesse, M. Helbig ne voulut point formuler les objections qu'il croyait devoir présenter. Il reconnut cependant que je m'étais tenu sur le terrain des faits, tandis qu'il s'était mis sur celui du principe.

La quatrième question revint donc à l'ordre du jour de 1905. Cette fois M. Helbig avait été prié d'y répondre et il me semble qu'il s'est mis à peu près d'accord avec moi.

Il pose en principe qu'aucun monument ancien, digne de ce nom, ne peut être considéré comme achevé sans avoir reçu le décor que la couleur seule peut donner. Cela me paraît un peu général, car il est des églises dont le décor intérieur est produit, si pas uniquement, du moins jusqu'à

un certain point, par la couleur naturelle des matériaux employés. Il reconnaît aussi le fait qu'un très grand nombre d'édifices sont restés inachevés et n'ont par conséquent pas reçu ce dernier complément.

Voilà encore un trait d'union; car, dans ma première dissertation, j'avais dit : Après tout, nos grandes églises n'ont pas été si promptement achevées. Il en est que l'on a mis plusieurs siècles à construire. Les maîtres de ces œuvres et quelques-uns de leurs successeurs sont allés se coucher dans la tombe sans en voir la fin. Et aujourd'hui encore, combien de ces monuments sont demeurés inachevés (5).

Parlant ensuite des églises où la peinture des voûtes s'est conservée, M. Helbig conclut à l'existence de la peinture décorative des parois, ou tout au moins à l'intention d'exécuter cette décoration générale. Il faut de nouveau faire remarquer ici que nous n'avons pas à juger les intentions, mais les faits. Et si même nous étions tous d'accord sur l'existence des premières, force nous serait aussi de reconnaître que les seconds n'y répondent point.

Le rapport de M. Helbig se termine par une petite pointe à l'adresse de ceux qui voudraient laisser les édifices sans décor et sans la richesse et le prestige que la coloration peut y apporter. M. Bordiau s'était senti visé par cette phrase. Un échange de vues eut lieu entre lui et l'auteur du rapport.

A cette même séance, quelques observations furent encore présentées par M. le baron de Béthune, à l'encontre de la

(5) *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie*, 1901, p. 523.

thèse que M. Bordiau a rappelée et que moi-même j'aurais formulée ainsi : Dans les églises du moyen âge on exécutait les travaux de polychromie, des décorations picturales, mais on ne trouve pas une église où se rencontre un ensemble de décorations peintes.

L'honorable membre verse dans la même erreur que M. Helbig, en mettant à ma charge des choses auxquelles je n'ai pas même pensé. A plus forte raison n'ai-je pu les dire. Voici quelle est ma conviction à ce sujet. Au moyen âge on avait, généralement, l'intention de décorer l'intérieur des églises par la peinture. J'admets que parfois l'on a pu faire des projets de plans complets, lorsque la construction était terminée et que les ressources permettaient de parfaire le décor pictural. Mais je crois pouvoir assurer qu'en fait, presque partout, les peintures historiées, — car c'est bien de celles-là qu'il s'agit dans la discussion, — ont été exécutées par parties, d'après les ressources dont on disposait, et selon la dévotion des donateurs. Souvent même il fallait absolument compter avec la fantaisie de ces derniers.

Dans bien des cas on est parvenu à couvrir toutes les parois intérieures d'un monument d'une peinture décorative assez simple, composée de rinceaux de feuillages, d'emblèmes, de sentences et de dessins divers exécutés au pochoir. Personne ne s'étonnera si pareil travail a pu s'exécuter en peu de temps, à peu de frais et d'une façon assez complète, d'après un plan arrêté d'avance. Mais, soyons francs, ce n'est pas là cette peinture d'ensemble qui est l'objet principal de notre discussion. Nous avons en vue la peinture historiée et non la simple décorative. Dès l'abord nous avons établi cette distinction essentielle.

M. l'abbé Daniëls échangea aussi quelques explications avec M. Bordiau. Ce dernier nous donna l'assurance qu'il n'était pas *absolument* opposé à la polychromie des églises.

M. le Président fit remarquer que la question n'était pas encore entièrement vidée, et il proposa de la remettre à l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Ces préliminaires ont pu paraître assez longs, mais il m'a semblé indispensable de faire d'abord le résumé historique de la question, de 1897 à 1905, pour expliquer comment j'y suis intéressé et, surtout, comment M. le Président a pu penser à moi pour me charger de répondre à la quatrième demande du programme de cette séance :

QU'ENSEIGNENT LES DÉCOUVERTES DE PEINTURES MURALES FAITES DANS LES MONUMENTS DE LA BELGIQUE?

Les découvertes de peintures murales faites dans les monuments de la Belgique nous enseignent que les choses se sont passées ici comme ailleurs. On peut même dire que l'application de peintures votives et de décorations partielles était de pratique générale; et cela n'est pas étonnant.

Dans toutes nos villes existaient des Guildes, qui formaient la milice urbaine de l'époque, des Corporations et des Métiers en grand nombre. Chacune de ces associations avait son local ou sa Chambre où les confrères se réunissaient à des jours déterminés, ou lorsqu'ils étaient convoqués par leur Chef-homme ou leur Doyen, pour délibérer sur tout ce qui pouvait intéresser leur compagnie.

Chacune de ces associations avait, en outre, dans l'une ou l'autre église, sa chapelle ou son autel pour les services

religieux. L'assistance aux offices célébrés dans le sanctuaire de l'association était obligatoire pour les membres, sous peine d'amende au profit de l'autel. On trouvait ainsi une partie des fonds nécessaires à son entretien. Des cotisations fixées par les chefs ou par le vote de l'assemblée plénière, suppléaient à l'insuffisance des ressources ordinaires, lorsqu'il s'agissait de décorer la chapelle ou la partie de l'église concédée à l'association. Parfois aussi des générosités particulières couvraient les frais des travaux entrepris. La fabrique de l'église était large dans ses concessions, heureuse de voir ainsi se compléter la décoration intérieure du monument confié à sa garde.

Chaque groupe s'occupait séparément de sa chapelle. On y représentait des épisodes tirés de la vie du Saint tutélaire ou d'autres Saints protecteurs vénérés par les membres. Et cela se faisait tout naturellement, sans le moindre égard pour les projets de décor qu'auraient pu concevoir les occupants de la chapelle voisine. C'est là, croyons-nous, un des principaux motifs pour lesquels les anciennes peintures murales de nos églises n'ont pas été exécutées d'après un plan d'ensemble.

Lorsqu'un particulier voulait faire exécuter, à ses frais, la décoration d'une partie déterminée de l'église, il ne se pliait pas si facilement aux exigences d'un programme complet. Il avait presque toujours un sujet préféré. Il tenait à le voir exécuté, et l'imposait même. La fabrique se trouvant dans l'impossibilité de parfaire jamais par elle-même un plan complet bien ordonné, consentait très volontiers à l'exécution de peintures partielles et sans suite. Voilà l'histoire de la décoration de presque toutes nos églises.

Je ne sache pas qu'en Belgique on ait trouvé un grand nombre de donateurs assez généreux pour prendre à leur charge la décoration intérieure complète d'un édifice religieux de grandes dimensions.

On nous objectera peut-être que ces conjectures, tout en étant fort rationnelles, pourraient cependant ne pas avoir été réalisées assez généralement. Nous répondrons par l'examen des peintures murales découvertes dans bon nombre d'églises de Belgique, pendant le xix^e siècle. Nous avons visité la plupart de ces églises. Les monographies des autres, publiées par des hommes compétents nous ont permis d'avoir sur celles-ci des renseignements précis. L'exposé qui va suivre est un travail consciencieux. Il est, nous osons le croire, de nature à vous convaincre de la vérité de la thèse que je soutiens depuis si longtemps : *Les peintures murales découvertes dans les églises de Belgique n'ont pas été faites d'après un plan d'ensemble.* On m'a opposé la théorie. Je ne l'ai jamais contestée. J'ai établi les faits. On n'a pu les contredire jusqu'ici.

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE SAINT-ROMBAUD, A MALINES.

Il faut vous parler d'abord de notre église Métropolitaine, parce que les peintures que nous y avons trouvées sont la cause première de la discussion, et elles sont par là même aussi, quoique secondairement, l'occasion de ce rapport.

L'église Métropolitaine fut badigeonnée la première fois au commencement du xvii^e siècle. Vers 1850, elle avait déjà

reçu assez de couches de lait de chaux, pour que l'on jugeât nécessaire de les enlever avant de lui en donner une nouvelle. Divers fragments de peintures furent mis au jour. J'ai bon souvenir d'avoir vu dans les arcatures sous les fenêtres de la basse nef, côté sud, une série de figures de Saints, grandeur nature ou à peu près. Un évêque en chasuble de forme ancienne — appelée si improprement gothique — était représenté sous la quatrième fenêtre, dans l'avant-dernier compartiment vers l'orient. Si j'en ai gardé si fidèle mémoire, c'est que la peinture étant assez complète avait davantage attiré mon attention. Les restes de couleurs retrouvés sous les autres fenêtres, figuraient des plis de vêtements et des parties de carnations; mais ces fragments n'étaient pas assez distincts pour permettre une restitution même partielle. Tout fut raclé et un nouveau crépi fort épais étendu sur le mur. Des couleurs rehaussées d'or furent retrouvées sur les clefs des voûtes et sur les nervures qui les joignent. Les voutains n'avaient reçu aucune espèce de décor.

Au mois de juin 1899, le tableau d'Antoine Van Dyck, figurant le Calvaire, qui décore l'autel du transept sud, fut envoyé à l'exposition d'Anvers. J'aperçus alors sur le mur qu'avait caché le tableau, des taches de couleur rougeâtre, et j'enlevai prudemment le badigeon des parties environnantes. Un reste de peinture fort détériorée vint au jour, on y distingue deux têtes de femme nimbées d'or, et un soldat en surcôt gris, coiffé du casque à visière mobile appelé communément *salade*, avec large ceinture sur la hanche, et le glaive suspendu au côté gauche. A la droite

du guerrier s'en trouvait un autre dont on ne voit plus que quelques traits de la face et le contour de la visière du casque. (Fig. 1.)

Cette première découverte nous mit sur la voie d'une seconde. Plus bas que la peinture que nous venons de décrire, il nous semblait que les crevasses du badigeon suivaient certains contours qui, d'après nous, devaient être ceux des arcatures primitives du $xiii^e$ siècle. Nous fîmes alors procéder avec prudence à l'enlèvement de la maçonnerie en briques qui les bouchait, et nous trouvâmes (voyez pl. I) une arcature complète, une partie des voisines

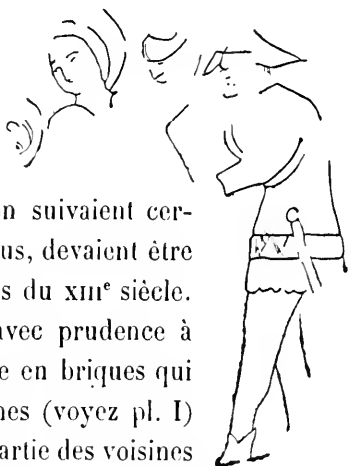


FIG. 1.

de part et d'autre, et une colonnette en marbre noir avec chapiteau en pierre décoré de quelques lignes de couleur. La figure 2 donne l'élévation d'une arcature complète à l'échelle de $1/20^e$. Une série de huit arcatures ornait primitivement le mur oriental du transept. Plusieurs d'entre elles étaient fort endommagées. Les colonnettes en marbre noir avaient presque toutes disparu. Les coupables du méfait sont probablement les artistes du $xvii^e$ siècle, constructeurs de ces immenses autels en arc de triomphe de marbre blanc et noir, — témoignages de deuil à l'égard de l'art ancien dont on semblait faire les funérailles — qui encombrant nos églises ogivales et en cachent les plus grandes beautés. A l'église Métropolitaine le portique deuil-lant, pour le placement duquel on a partiellement détruit les arcatures du $xiii^e$ siècle qui nous intéressent, date

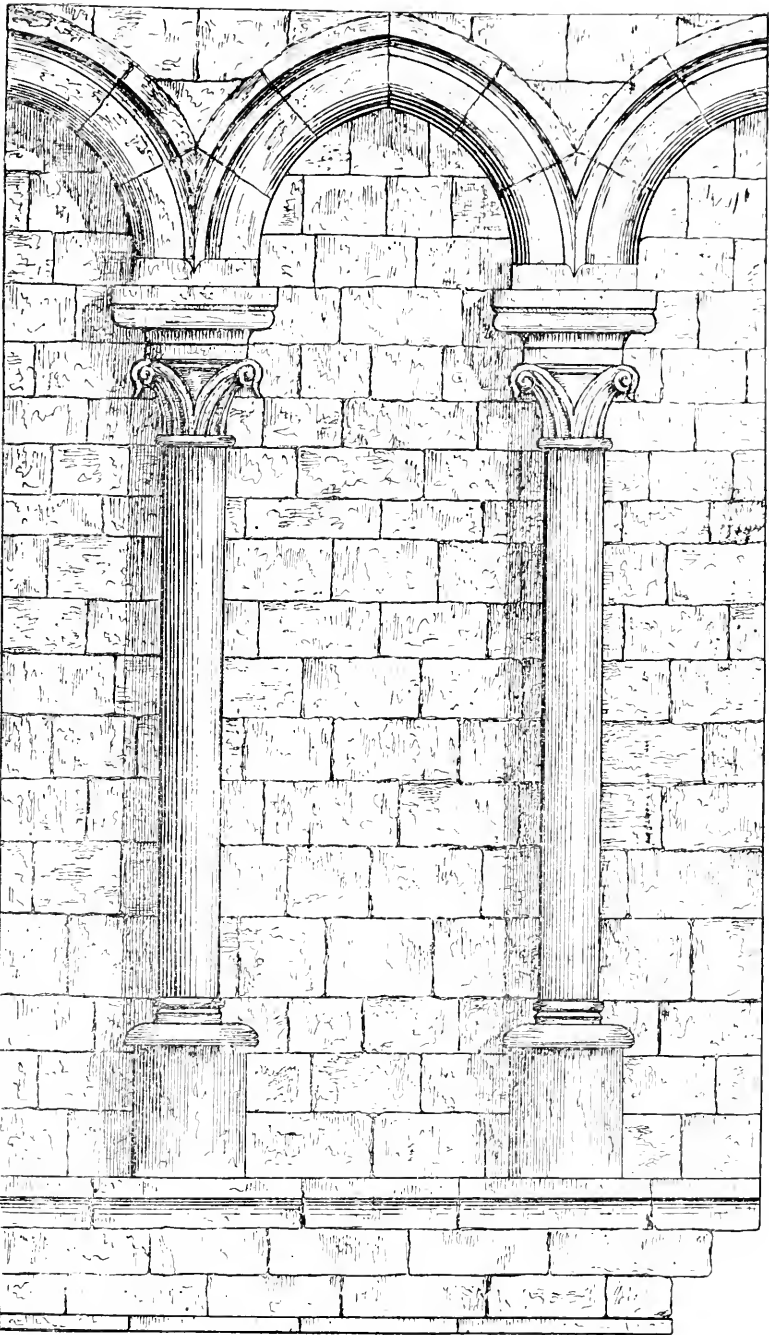


FIG. 2.

de 1699. Les arcatures conservées sont à peu près en tiers-point. Elles reposent sur d'épais tailloirs. Sur les chapiteaux à crochets se trouve un reste de polychromie très sobre que nous décrirons plus loin. (Voyez planche I A). Ils sont soutenus par des colonnettes cylindriques monolithes, en marbre noir, non engagées. Les bases sont circulaires; leur tore très aplati porte une scotie fortement creusée, et dépasse la plinthe cylindrique (voyez planche I B). Toute la construction est établie sur un banc continu devant lequel s'étend un marche-pied peu élevé. La figure 3 donne la coupe prise au milieu de l'arcature. La plinthe circulaire, le tore aplati à scotie profonde, le chapiteau à crochets, le tailloir épais, le gros boudin formant l'arc, sont des caractères distinctifs qui permettent de rapporter cette construction à la première moitié du XIII^e siècle. Ajoutez à cela que les arcs sont dépourvus de redents. Ce détail, au témoignage de Viollet-le Duc, n'a été introduit que vers 1240. Que si l'on objecte que ce maître parle de la France, et que l'emploi du redent s'est introduit plus tard en Belgique, nous répondrons que les transepts de notre église métropolitaine étaient déjà terminés en 1250. En effet, le chanoine écolâtre, Arnold de Zellaer,

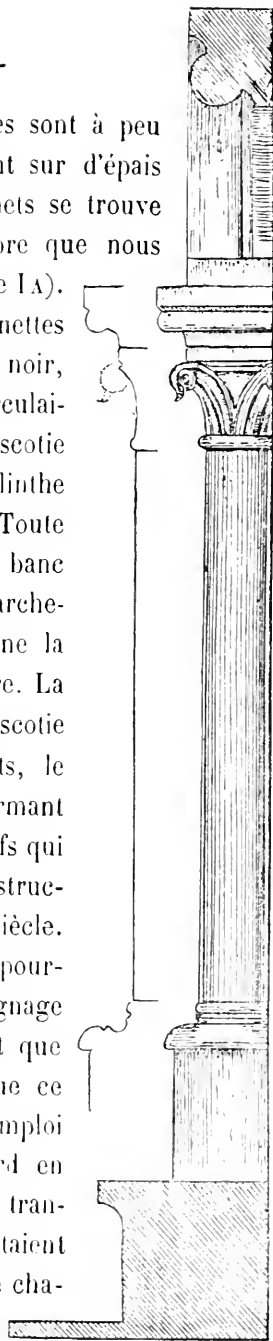


FIG. 3.

établit cette année-là douze prébendes pour bénéficiers ou chapelains. Dans l'acte de fondation il est fait mention de l'autel de la Sainte-Vierge *dans la partie neuve* (in novo opere) de l'église. Le pieux fondateur mourut le 1^{er} février 1260 et fut, d'après sa dernière volonté, enseveli devant cet autel.

Il a fallu donner ces détails historiques pour déterminer l'âge de cette partie de l'église, qui nous occupe, parce que nous y avons découvert un décor polychrome qui pourrait bien être contemporain de la construction, et avoir été ordonné par le maître de l'œuvre. Les feuillettes à crochets des chapiteaux sont accentués sur leurs bords d'un liseré d'or entre deux autres dont l'un est rouge et l'autre bleu, ou vert. L'arête, ligne médiane des feuilles, est aussi rendue plus visible par un tracé de couleur. L'astragale est également colorée, de même que le chanfrein du tailloir. Le reste de la surface des chapiteaux est demeuré à découvert. La pierre est nue. Aucune teinte de couleur n'y a été appliquée. Ce fait nous paraît d'une certaine importance dans cette discussion. Il prouve d'une manière péremptoire que l'usage d'appliquer la couleur sur toute la surface des parties saillantes de la construction, n'existait pas à Malines.

Ces arcatures sont bien du XIII^e siècle; mais à quelle époque faut-il rapporter la polychromie de leurs chapiteaux? Deux hypothèses seulement nous paraissent possibles. On a appliqué ce décor à l'époque de la construction du monument, ou bien vers la fin du XV^e siècle, lorsque le fond des arcatures fut orné des peintures que nous y avons découvertes en 1899. Dans les deux cas il faut reconnaître

que l'on a fait sobre usage du décor polychrome pour orner les parties architecturales de notre église.

Voici les détails des peintures que nous venons de mentionner. Dans une des arcatures se trouvent deux personnages à nimbes d'or, saint Alexis et sainte Dorothee (voyez planche II). Le premier n'est pas représenté de la façon ordinaire. Son costume est celui des pèlerins : chapeau à large bord relevé par devant, tunique gris foncé et manteau de même couleur, avec capuce et collerette. Il tient de la droite un bâton, et de la gauche un livre fermé. Quant à sainte Dorothee, elle est revêtue d'une robe violette, et enveloppée d'un large peplum agrafé sur la poitrine. De la gauche elle tient une corbeille à anse, remplie de fruits et de fleurs. Dans le haut, un angelet descendant vers elle lui tend une corbeille semblable, et des branches fleuries. Au dessus de ces deux figures, hautes de 80 centimètres, on lit : S. alexis et S. dorothea. Dans le bas, un écu armorié : de sable à deux écussons de gueules, au canton d'argent à quatre feuilles de sable.

Dans l'arcature voisine on ne voit qu'une banderole avec cette légende : ego vox clamantis in deserto : parate viam Domini. Un peu plus bas, de part et d'autre, un écu d'azur à neuf étoiles à cinq rayons, en quinconce. Entre ces deux écus, une tache de teinte pâle semble indiquer la place occupée autrefois par la tête d'un personnage, probablement Saint-Jean-Baptiste. La figure a disparu en cet endroit, mais il en existe une autre dans l'arcature suivante (voyez planche III), où le même Saint est représenté jambes et pieds nus. Le reste du corps est couvert d'un manteau jaune-brun, à revers rouges; sur le fond, un semis de fleurs dorées. Le

précurseur tient la droite levée, et porte sur la gauche un agneau couché à nimbe cruciforme, serrant une hampe surmontée d'une croix, à laquelle est attachée une bannière flottante blanche ornée d'une croix rouge. L'agneau est entouré d'une banderole avec la légende : *Ecce agnus dei... qui tollit peccata...* Le fond vert foncé porte un semis très serré de fleurs d'or. Au bas, des herbes fleuries. Puis, plus bas encore, s'étend une banderole qui commence dans l'arcature précédente; ce qui paraît prouver que la peinture effacée représentait le même Saint. La banderolle passe derrière la colonnette qui sépare les deux arcatures et se continue sous la figure décrite ci-dessus. Elle porte cette légende : *Inter natos mulierum non surrexit maior Johanne Baptista*. La figure du Saint est de taille humaine (6).

Sur les colonnes de la grande nef se trouvaient autrefois des figures de Saints, probablement d'Apôtres. Elles ressortaient sur un fond de tapisserie rougeâtre appliquée directement sur la pierre. A juger par certains restes, ces peintures n'étaient pas disposées dans le sens de la nef, mais obliquées vers l'entrée principale de l'église. Les voûtes de la grande nef, faites en 1457, n'ont jamais été peintes. Les clefs seules avaient été ornées de couleurs que l'on a rafraîchies il y a un demi-siècle.

Dans le pourtour du chœur, côté sud, la chapelle correspondant à la troisième travée fut bâtie au xiv^e siècle par la famille Schoonejans. Au commencement du xix^e siècle on y découvrit des peintures historiées. La voûte était

(6) Comme la figure de Saint-Jean-Baptiste se trouve partiellement derrière le soubassement de l'autel, on ne la voit qu'obliquement sous un angle de 45°.

décorée de rinceaux et d'armoiries. Du côté nord, la chapelle des Boulangers s'ouvrait à la deuxième travée. On y trouva également des sujets peints disposés en petits tableaux, sur toutes les parois.

Les chapelles absidales, sauf celle du milieu, furent accordées à diverses corporations. Les Arquebusiers, les Épiciers et les Arbalétriers avaient celles du côté sud, tandis que les Archers, les Merciers et les Eserimeurs avaient celles du côté nord. Dans chacune de ces chapelles les occupants s'étaient contentés de peindre les instruments de leur métier ou leur arme de guerre, en sautoir ou en quinconce. La peinture des nervures était monochrome, d'un rouge-brun assez clair. Dans la chapelle des Merciers, au-dessus du tryptique de l'autel, se trouvait une peinture murale représentant saint Martin, patron de la corporation. Elle datait de la fin du xvi^e siècle.

Les voûtes du grand chœur furent construites en 1451. On y voyait autrefois cette inscription :

⁂usent vierhondert vyftig ende een
was tiacr van iubilcen hier alleen
doen wart gesloten desen steen.

Dans la travée qui précède la partie absidale, on avait peint les armoiries du pape Nicolas V qui accorda le jubilé pour l'achèvement de l'église et la construction de la tour (7).

(7) M. l'abbé Henry Dubrulle, chapelain de Saint-Louis des Français, à Rome, a donné dans le *Bulletin des Écoles françaises d'Athènes et de Rome* une édition de documents conservés aux Archives du Vatican, relatifs à ce jubilé. Dans la Bulle du 1^{er} avril 1451 (Docum. II), le pape s'exprime ainsi : « Nous avons appris, en effet, que l'église de Saint-Rombaut, à Malines, au diocèse de Cambrai, qui est importante et illustre parmi les autres églises collégiales de ces contrées, a subi récemment des agrandis-

En 1905, nous avons retrouvé ces armoiries sous le badigeon. La peinture a été restaurée.

Les voûtains n'ont jamais reçu d'ornementation, ni rinceaux, ni crétages, ni bandes perlées. Cependant parmi les chapelles du pourtour, une seule avait sa voûte décorée de rinceaux, tandis que dans les autres la clef était entourée de rayons qui s'étendaient sur les voûtes formant ainsi une étoile dont la clef était le noyau. Les nervures étaient également peintes, jusqu'à une distance de 4 ou 5 pieds. Pour le reste, elles étaient badigeonnées en rouge jusqu'à la base, et les murs avaient reçu la même teinte dans tout le pourtour du chevet.

En réalité il n'y avait donc à l'église métropolitaine que six chapelles absidales — celle du chevet n'étant pas ornée — peintes au xvii^e siècle, d'après un plan que l'on pourrait peut-être appeler : d'ensemble. Toutes les autres parties de l'église avaient été ornées d'une façon fort variée, à des époques diverses et sans plan.

ÉGLISE NOTRE-DAME AU DELA DE LA DYLE, A MALINES.

A l'église Notre-Dame au delà de la Dyle, on découvrit, en 1898, diverses peintures murales (8) assez originales mais

sements dans ses bâtisses, et qu'elle a reçu des embellissements qu'elle n'avait pas jusqu'à ce jour, mais qu'elle manque encore de chœur, et que son clocher menace ruine, alors qu'elle n'a pas les ressources nécessaires pour la construction du chœur et la reconstruction de la tour. ».

(8) Une notice intéressante sur ces peintures a été publiée par le chevalier JOSEPH DE WOUTERS DE BOUCHOUT, dans le *Bulletin du Cercle archéologique, historique et littéraire de Malines*, en 1898. Cette Société a bien voulu nous communiquer les clichés des dessins des peintures.

fort simples. Au pilier nord-ouest du transept où se trouvait autrefois l'autel des Jardiniers, on voyait une bêche à poignée ouverte quadrangulaire, deux houes en sautoir, et une plante bulbeuse avec ses radicelles (figure 4).

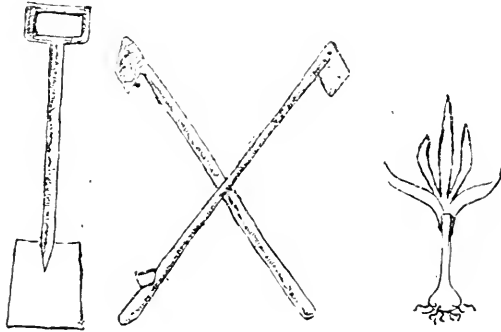


FIG. 4.

Dans le transept sud on trouva, sur fond rouge, des figures de bateaux dont la coque paraissait avoir été dorée. Les mâts étaient d'un rouge différant légèrement de celui du fond, de simples traits noirs indiquaient le grément. Trois navires se trouvaient sur le mur est (figures 5, 6 et 7), et deux sur le mur sud (figures 8 et 9). Ils remplissaient chacun une arcature, en largeur, et mesuraient 90 centimètres de hauteur. Les premiers avaient leurs voiles carguées tandis que les deux autres avaient les voiles en dehors. Les pieds-droits des arcatures avaient leur tore peint en bleu, et les creux en rouge.

Dans le transept nord des soleils flamboyants dorés et cernés de noir se détachaient sur un fond rouge. A leur centre, le monogramme de la Vierge alternait avec des

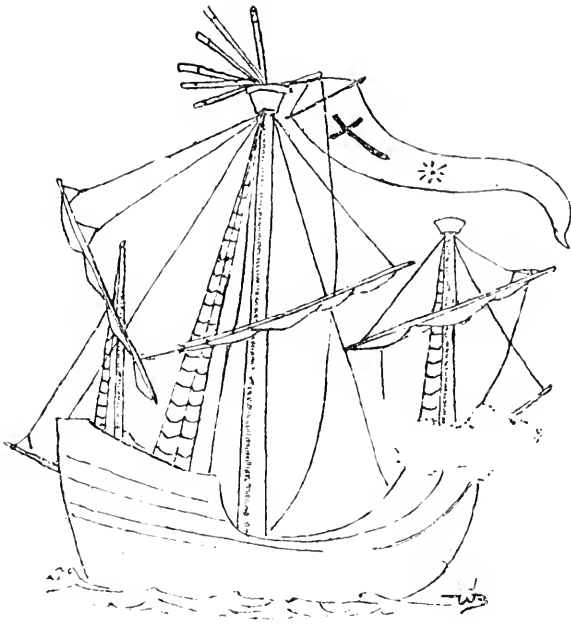


FIG. 5.

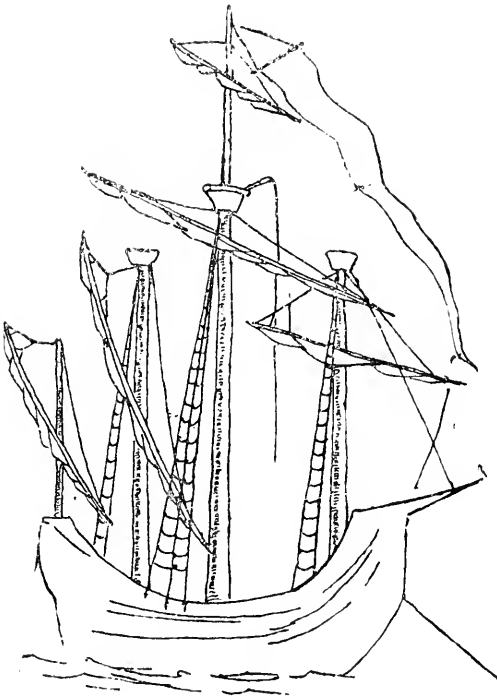


FIG. 6.

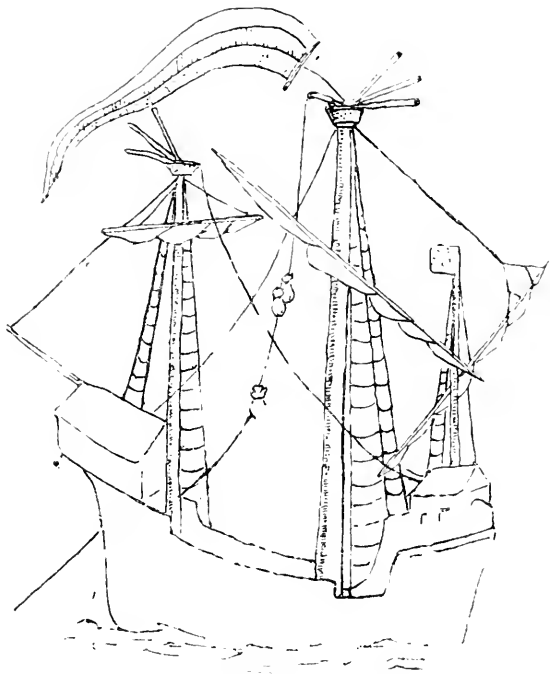


FIG. 7.

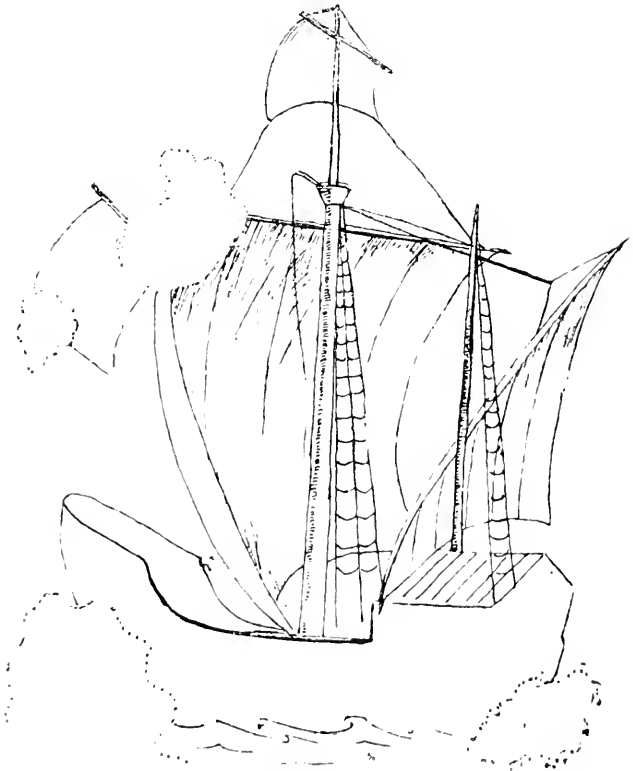


FIG. 8.

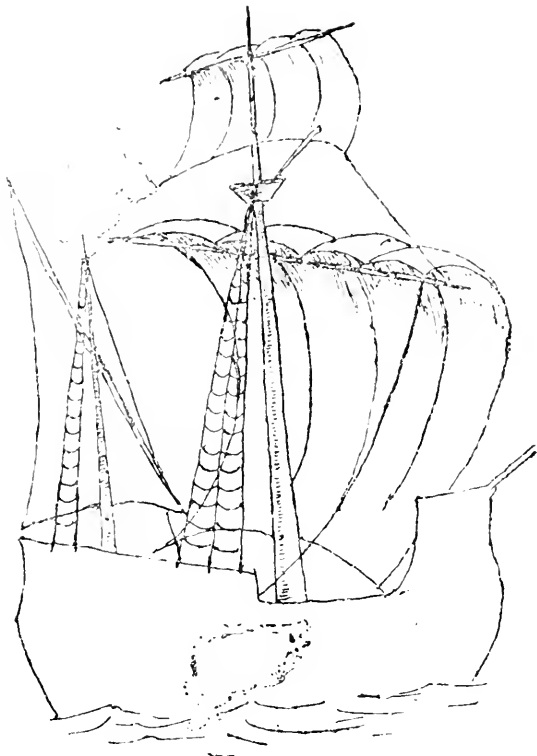


FIG. 9.

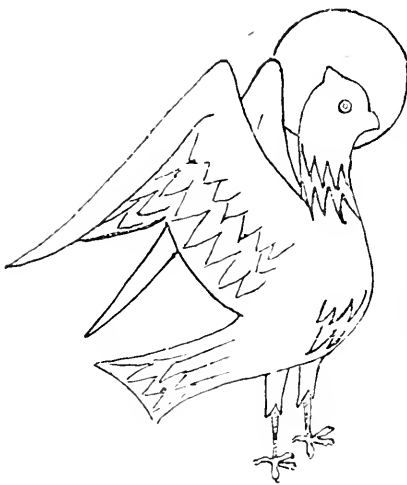


FIG. 10.

colombes nimbées (figure 10). Ces peintures étaient antérieures à 1548.

La deuxième chapelle du pourtour, côté sud, fut peinte aux frais des Meuniers. Le fond des arcatures était rouge, mais il ne s'y trouvait aucun emblème. La troisième chapelle avait été

accordée aux Bateliers, dès 1540. On n'y a pas découvert assez de traces de couleur et de dessin pour se permettre une conjecture sur la décoration d'alors.

Les trois premières travées du chœur furent bâties au commencement du xvi^e siècle. La première pierre de cette construction fut posée par Égide van den Bossche, curé de la paroisse, comme nous l'apprend cette inscription placée au bas du pilier nord-est du transept :

Anno Domini 1500
posuit me Egidius
de Busco pastor hujus ecclesiae
tempore Philippi Archiducis Austriae
Maximiliani regis Romanorum filii

On y trouve presque partout, sous le badigeon, des traces de couleurs mais jusqu'ici on n'a pas encore découvert de peinture historiée, si ce n'est dans la petite sacristie de la première chapelle, côté nord, accordée à l'usage des Savetiers, en 1516. Le tableau représente les trois Marie au tombeau du Sauveur.

ÉGLISE DES SAINTS JEAN-BAPTISTE ET JEAN-L'ÉVANGÉLISTE, A MALINES.

En 1896, fut commencée la restauration intérieure de cette église. Tout le monument fut déroché à cette occasion et l'on retrouva dans le transept nord une peinture murale fort délabrée dont nous possédons une photographie. Elle couvrait un espace de quatre mètres environ, en largeur,

et un peu moins en hauteur. Au bas de la peinture un texte continu, mais indéchiffrable, s'étendait sur deux lignes. D'autres textes, sur banderoles dirigées en tous sens, se rapportaient aux personnages qu'ils entouraient : *Veri filius Dei erat iste.* — *Q Maria...* — ...u myns ontfarmt. On pourrait peut-être en conclure que la scène principale figurait le Christ en croix entre deux larrons. A sa gauche, près de la croix se trouvait le Centurion prononçant ces paroles : *Vraiment Celui-ci était le Fils de Dieu.* Les derniers mots retrouvés du côté droit se rapportent sans doute à la supplique du bon larron : *Seigneur ayez pitié de moi lorsque vous serez arrivé dans votre royaume.* Du côté gauche, dans le bas du tableau, se trouvait sainte Barbe, patronne de la bonne mort. On y lisait sur un soubassement : *Barbara.* Cette peinture pouvait dater du commencement du xvi^e siècle. Elle n'a pu faire partie d'un plan d'ensemble, même dans l'hypothèse que l'on aurait pu concevoir une série plus ou moins complète de scènes de la Passion. De plus, la figure de sainte Barbe, au bas du tableau, permet de croire qu'il s'agit d'une peinture votive commandée par les prévôts de la confrérie érigée dans l'église, sous le vocable de la Sainte.

ÉGLISE SAINTE-CATHERINE, A MALINES.

Vers 1890, des restes de peintures furent mis à nu dans la nef latérale nord de l'église Sainte-Catherine, sous les fenêtres. Les plus anciennes — car il y en avait de diverses époques — dataient probablement de la construction de cette partie de l'édifice, bâtie à la suite du jubilé accordé, en 1451, par Nicolas V. Les armoiries de ce pape — deux clefs en

sautoir, emblème du souverain pontificat; l'écu timbré d'une tiare, — se trouvent sculptées dans le haut de la façade. Au xvi^e siècle, ces premières peintures furent recouvertes par d'autres sujets; mais il ne restait assez de vestiges ni des premières ni des secondes pour en permettre une description.

Dans la grande nef, des figures de Saints se détachant sur un fond de tapisserie décoraient la face ouest des colonnes de la grande nef. Primitivement l'église Sainte-Catherine avait une voûte en bardeaux que l'on a rétablie il y a quelques années. La charpente était en bon état, les entrants et les fermes avaient conservé leur décoration primitive de chevrons et d'ornements alternés, de couleurs diverses.

Voilà donc les quatre églises ogivales de Malines dans lesquelles on a découvert des peintures murales historiques et d'autres simplement décoratives, dans les conditions exposées ci-dessus. Il nous paraît évident que toutes ces peintures ont été exécutées par parties, à diverses époques, et sans aucune idée d'ensemble. Nous allons voir que dans d'autres villes, et même dans quelques villages de la Belgique, les églises ont été décorées intérieurement de la même façon, c'est-à-dire sans suite.

ÉGLISE SAINT-PIERRE, A LOUVAIN.

M. l'abbé van der Heyden, curé à Kessel-lez-Louvain, était vicaire de Saint-Pierre à l'époque de la découverte des peintures. Les recherches qu'il a faites dans les archives de

l'ancienne collégiale apportent un appui important à notre thèse. Il nous assure que toutes les chapelles avaient été cédées par le Chapitre à des Confréries, à des Corporations et même à des particuliers. Il est à remarquer que chacune de ces Associations avait également à sa charge l'ornementation de la travée correspondante du pourtour. Le décor de la chapelle était toujours plus riche que celui de la travée. Sous les fenêtres, le fond des arcatures est rouge et orné d'un semis. Dans une des chapelles, côté sud, on a trouvé sur les voûtes des figures d'anges, grandeur nature. La peinture primitive des murs fut recouverte d'une nouvelle couche, ici au xvi^e, là au xvii^e siècle; mais on n'a pas découvert de peinture historiée en ces endroits.

Au bas de l'église, dans la chapelle de Saint-Charles-Borromée, il y a vingt arcatures ornées d'un damassé à fond rouge. Cette découverte eut lieu en 1898. Dans d'autres chapelles, le rouge du xv^e siècle a été caché plus tard sous une couche de vert foncé. Dans celle du Très Saint-Sacrement, on employa également le vert pour recouvrir, en 1555, le fond primitif.

Divers articles relatifs aux peintures retrouvées à Saint-Pierre, ont été publiés, en 1901, dans les journaux de Louvain, la *Petite Revue de l'Art et de l'Archéologie en Flandre*, et les *Bulletins des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels*.

Il est donc évident que l'on a peint à l'ancienne collégiale de Louvain. Les Confréries, les Corporations, les particuliers ont décoré, à leur façon, les parties de l'église dont l'usage leur avait été concédé. Parmi ces associations les unes avaient des ressources abondantes, d'autres en avaient

moins. Les unes pouvaient se permettre un décor fort riche et dispendieux. Les autres devaient naturellement se contenter d'une ornementation plus simple. Le lecteur comprendra sans peine que l'unité de plan est absolument impossible dans ces conditions.

ÉGLISE DES SAINTS-MICHEL ET GUDULE, A BRUXELLES.

Les travaux de dérochage, commencés à Sainte-Gudule le 5 novembre 1872, furent terminés le 50 avril 1874. On venait de terminer le débadigeonnage du chœur lorsqu'au mois de mai 1875, M. l'abbé van Roost, vicaire de l'église, nous invita, M. Helbig et moi, à l'effet d'examiner les peintures murales déjà découvertes alors. Mon excellent ami a rappelé cette visite avec une certaine satisfaction (9), en signalant ces peintures comme un argument sans réplique.

Ne pouvant plus, à la distance de trente ans, préciser suffisamment mes souvenirs personnels, je demandai à M. l'abbé van Roost, curé à Sainte-Marie depuis 1882, mon ancien condisciple de séminaire, avec lequel j'ai toujours été lié d'amitié, s'il n'avait pas conservé les dessins de quelques-unes de ces peintures, ou des notes y relatives. Il me dit qu'il avait les calques de toutes les peintures découvertes à Sainte-Gudule, tant celles des nefs et des chapelles que celles du chœur et du circuit, et qu'il me les

(9) *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1901, page 561. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 42^e année, 1903, page 353.

offrirait en souvenir, avec les plans et dessins quelconques s'y rapportant, et les notes qu'il avaient prises au cours des découvertes. Il m'assura que ces documents me seraient fort utiles pour la défense de ma thèse; qu'à Sainte-Gudule le grand chœur et son pourtour seuls avaient été décorés systématiquement de peintures ornementales.

C'est sans doute le souvenir de cette décoration du chœur qui a porté M. Helbig à généraliser son appréciation, et à l'étendre à toute l'église. D'après M. van Roost, il n'y a jamais eu à Sainte-Gudule un système de peintures appliqué à tout l'édifice. Les chapelles rayonnantes — démolies pour être remplacées par les deux grandes chapelles du Très Saint-Sacrement et de la Très Sainte-Vierge — avaient été peintes probablement en même temps que le chœur. Cette polychromie pouvait se rapporter à la fin du XIII^e ou au commencement du XIV^e siècle (10).

(10) La santé de M. Van Roost, déjà fort précaire à cette époque, alla toujours en déclinant. Mais la promesse ne fut pas oubliée. Tout malade qu'il était, il fit rassembler les calques faits il y a trente ans, lors du dérochage de Sainte-Gudule, au nombre d'environ deux cents. Il recueillit aussi ses diverses notes éparses, et en fit une courte notice. Ses jours étaient comptés. Le curé de Sainte-Marie décéda le 30 mars 1905, et conformément à son désir tous les calques, dont plusieurs coloriés, me furent offerts en souvenir du défunt.

Voici la notice dont il est dit plus haut. Elle a sans doute une grande valeur dans le débat, comme émanant d'un témoin unique, constant et fidèle de toutes les découvertes faites à Sainte-Gudule :

« Notice sur les peintures murales de Sainte-Gudule.

» L'examen des peintures murales qui ont été trouvées à l'église des Saints Michel et Gudule, à Bruxelles, lors du débadigeonnage de l'église, exécuté du 3 novembre 1872 au 30 avril 1874, a montré à l'évidence qu'il n'y a jamais eu de système de peintures appliqué à tout l'édifice.

» Toutefois, le grand chœur avec le pourtour ou circuit, et probablement

Il est donc certain que le grand chœur de Sainte-Gudule avec son pourtour et les chapelles absidales qui ne sont plus, formaient un ensemble bâti d'un jet et décoré peu de temps après sa construction, d'après un plan complet. Il ne m'en coûte pas de le reconnaître; car le fait prouve plutôt en faveur de ma thèse. En effet, cette partie de l'église n'est pas si étendue; il n'était donc pas difficile de l'orner d'un trait. Ensuite, l'ornementation étant de la plus grande

aussi les chapelles qui rayonnaient autour du chœur et qui ont été démolies lors de la construction des chœurs latéraux du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge, ont été décorés systématiquement de peintures ornementales. On a retrouvé ces peintures détériorées en certains endroits, mais pourtant suffisamment conservées pour qu'il fut possible de les relever à peu près au complet, et c'est ce que j'ai fait à cette époque, de l'autorisation de M. le doyen Nuyts.

» Ces peintures étaient appliquées sur toutes les moulures et les nervures de la voûte, du triforium et des arcs du grand chœur et du circuit; elles me paraissent avoir été faites à la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e, avant que la grande nef de l'église ne fut achevée. Nous y trouvons entre autres plusieurs motifs de décoration qui figurent dans la *Grammar of Art* d'Owen Jones, comme spécimens d'enluminures de manuscrits du XIII^e siècle.

» Les copies de ces peintures, faites en couleurs, ont été déposées aux archives de Sainte-Gudule; j'en possède des calques. Vous trouverez ci-joint six dessins coloriés indiquant le système de décoration.

» Les parties unies des murs ne portaient aucune trace de peinture historique. Les espaces unis ainsi que les colonnettes du triforium, chose singulière, avaient été peints en blanc; on y a trouvé partout une couleur blanche bien distincte du badigeon et que l'on n'a pas trouvée ailleurs dans l'église. Dans le circuit, certaines colonnettes étaient peintes en rouge.

» Les clefs de voûte du grand chœur et aussi celles de toute la nef, avaient conservé leurs couleurs; elles ont été rétablies dans leur état primitif.

» Dans le transept et dans les chapelles de la nef de l'église, on a retrouvé des traces de peintures, un peu partout; mais celles-ci avaient été exécutées à des époques diverses et sans plan d'ensemble.

» La chapelle de Sainte-Barbe, la quatrième à droite en entrant, était tout

simplicité, n'aura pas occasionné grands frais ni demandé beaucoup de temps. Il est donc tout naturel que la partie la plus ancienne de la vieille collégiale des Saints Michel et Gudule ait été décorée d'après un projet complet, d'exécution facile.

Lorsqu'on eut terminé les transepts et les nefs avec leurs chapelles, la décoration de ces parties, formant un ensemble

entière tapissée : des tours blanches disposées en quinconce sur un fond vermillon rouge; celle de Saint-Jean-Baptiste, la cinquième du même côté, ornée d'Agnus Dei à nimbe crucifère, sur fond vert, du xiv^e ou xv^e siècle; d'autres chapelles du même côté n'avaient guère reçu de peintures, si ce n'est quelque personnage appliqué au hasard sur un espace uni des murs, ou sur une colonne.

» On a trouvé aussi quelques personnages sur des colonnes de la nef du milieu, de dimensions diverses.

» Dans le bas-côté de droite, la première chapelle en entrant, celle de Saint-Marcoult, était ornée, la moitié du pilier de séparation comprise, de bouquets de myosotis, avec tiges à racines (xvi^e siècle); la chapelle suivante, celle de Saint-Hubert, était partagée en compartiments couverts de peinture unie, où le rouge alternait avec un vert glauque; la troisième, celle de Saint-Martin, n'avait pas été peinte; la quatrième, de Saint-Érasme, portait des bouquets de violettes sur le mur extérieur, et du noir uni sur le mur de séparation, derrière l'autel; la cinquième, de Sainte-Gertrude, était peinte en vermillon uni; la sixième, de Saint-Liboire, portait des personnages dans des compartiments le long du mur extérieur, la septième, de Sainte-Élisabeth, avait été richement peinte : personnages sur le mur extérieur; deux sujets à figures nombreuses sur les murs de séparation : Sainte-Élisabeth distribuant des aumônes, et Sainte-Ursule et ses compagnes (ou bien peut-être la Sainte-Vierge abritant ses protégés sous son manteau); la huitième chapelle, aucune trace de couleur si ce n'est quelques traits noirs, xv^e ou xvi^e siècle, médiocrement exécutés.

» Il est évident que cette décoration de Sainte-Gudule n'a pas été faite d'après un plan général, mais que diverses parties ont été décorées successivement, par la piété des fidèles, selon les circonstances; comme on le remarque d'ailleurs dans toutes les grandes églises de Belgique, qui pour la plupart n'ont été achevées, quant à la construction, qu'au bout de deux ou trois siècles »

beaucoup plus étendu que le chœur, a subi des retards. Par suite, il eut été impossible de suivre un plan complet, même s'il avait existé. Aussi voyons-nous, ici comme ailleurs, l'ornementation picturale des diverses chapelles abandonnée à la fantaisie généreuse des donateurs. Certaines d'entre elles ne furent jamais peintes. Telles étaient les trois premières du côté sud.

Voici le relevé des peintures retrouvées dans les autres :

La chapelle Sainte-Barbe, la quatrième à droite en entrant, était tout entière couverte d'un décor de tapisserie : des tours blanches disposées en quinconce sur un fond vermillon ; celle de Saint-Jean-Baptiste, la cinquième du même côté, ornée d'*Agnus Dei* à nimbe crucifère, sur fond vert. Ces peintures pouvaient dater de la fin du xiv^e ou du commencement du xv^e siècle. Dans les chapelles suivantes on n'a trouvé que quelques personnages isolément figurés par-ci par-là sur les murs.

Du côté droit (à gauche en entrant) la première chapelle dédiée à saint Marcoult avait été décorée, au xvi^e siècle, de bouquets de myosotis. La deuxième, de Saint-Hubert, avait un décor uni, où le rouge alternait avec un vert glauque. La troisième, de Saint-Martin, n'avait reçu aucun décor. Dans la quatrième, de Saint-Érasme, des bouquets de violettes étaient peintes sous la fenêtre. La cinquième, de Sainte-Gertrude, était uniformément couverte de vermillon. Dans la sixième, de Saint-Liboire, des personnages divers étaient peints dans des compartiments, sous la fenêtre. La septième, dédiée à Sainte-Élisabeth, était plus richement décorée ; sous la fenêtre divers personnages, et sur les parois des murs de séparation de cette chapelle d'avec sa voisine,

deux sujets : sainte Élisabeth distribuant des aumônes, et sainte Ursule avec ses compagnes ? Ce dernier tableau était détérioré au point que le sujet n'a pu être déterminé d'une manière précise. Dans la huitième chapelle, il ne restait que des traits noirs grossièrement tracés.

Quelques personnages isolés et d'échelle différente ont été découverts sur les colonnes de la grande nef.

Les divers Corps, Confréries ou Métiers, qui avaient obtenu l'usage des chapelles basses de Sainte-Gudule pour leurs services religieux, ne s'étaient pas toujours contentés d'en peindre l'intérieur. Ils avaient étendu leur décor dans la nef latérale jusqu'au milieu de la demi-colonne. La Confrérie qui occupait la travée suivante, polychromait, à sa façon, l'autre moitié. Cette manière de procéder devait nécessairement rendre impossible la moindre harmonie dans le décor des chapelles.

L'argument que M. Helbig a cru pouvoir tirer de la décoration complète du grand chœur de Sainte-Gudule n'est donc pas plus convaincant que celui que M. le baron Béthune a pensé trouver dans l'ornementation du chœur de Sainte-Walburge, à Furnes, dont nous parlerons plus loin. Dans les deux cas, il ne s'agit que d'une partie d'église, le chœur avec son déambulatoire et ses chapelles; ensuite, la peinture n'est que décorative, d'une grande simplicité et appliquée au pochoir.

ÉGLISE NOTRE-DAME-AU-SABLON, A BRUXELLES.

D'après *Le Trésor artistique de l'Église de Notre-Dame-au-Sablon*, publié en 1872, par l'abbé H. De Bruyn, alors

vicaire de cette paroisse, les peintures du chœur furent exécutées partiellement en 1455, celles notamment des deux grandes travées du côté de l'Évangile. Elles comprennent dix divisions arquées à leur partie supérieure. On y voyait autrefois autant de personnages peints en grandeur nature, mais aucune symétrie n'existait dans la disposition de ces figures. Les fonds étaient tantôt d'or et gaufrés, tantôt rouges.

Quant aux peintures du côté de l'épître, et celles de l'abside, elles ont été exécutées environ cinquante ans après les premières. Les faisceaux de moulures qui séparent les travées et se continuent pour former les nervures des voûtes, étaient décorées seulement jusqu'à la hauteur du seuil des fenêtres.

Il n'est pas hors de propos de rappeler la réflexion que suggère à l'auteur cette seconde série de peintures : « Les principes d'unité qui avaient présidé jusqu'alors à la décoration de nos édifices sont abandonnés ; le désaccord s'établit entre les artistes qui ne suivent plus que leurs inspirations particulières ou plutôt celles de leurs opulents donateurs. »

Ce qui s'est passé dans l'église du Sablon n'est pas un fait isolé. Les peintures que l'on y a retrouvées rentrent dans la série de celles qui, comme nous le disions plus haut, ont été exécutées par parties, d'après les ressources dont on disposait, ou selon la dévotion ou la fantaisie des commettants.

ÉGLISE SAINT-PIERRE, A ANDERLECHT.

Les peintures découvertes à l'église Saint-Pierre, à Anderlecht, sont historiées, et sans le moindre rapport entre elles. Isolées dans différentes parties de l'église, il serait déraison-

nable de supposer qu'elles aient fait partie d'un projet d'ensemble. Voici quels sont les sujets de ces peintures :

Dans le transept sud, *la Transfiguration*; dans le transept nord, à côté de l'entrée du chœur, *le Jugement dernier*, et immédiatement au dessous, *saint Christophe*; sur le mur nord, dans le même transept, *sainte Nathalie apparaissant à son époux, saint Adrien*.

Dans le bas-côté nord, non loin des fonts baptismaux, *le Martyre de saint Érasme*; un peu plus loin, sur une demi-colonne séparant deux travées, *saint Brunon*, et près du transept, *sainte Wilgeforte*.

Dans la chapelle du Très Saint-Sacrement, bâtie au sud de l'église, dans l'angle formé par le transept et la basse nef, on a découvert une série d'épisodes de la vie de Saint-Guidon, patron du lieu, et sur la voûte, des anges tenant des instruments de musique, se détachant sur un fond rouge-brun. Cette chapelle se compose de deux travées dont une seule avait été peinte anciennement. Les voûtes étaient décorées avec assez de simplicité.

ÉGLISE SAINT-MARTIN, A ALOST.

Dans l'église Saint-Martin, à Alost, demeurée inachevée, on a retrouvé des peintures qui semblent dater de l'époque de la construction de cet édifice. L'église fut commencée, paraît-il, vers 1480. Le compte communal de 1482 à 1483, est le plus ancien qui mentionne la bâtisse.

Les peintures des voûtes de la chapelle absidale portent deux fois la date 1497, d'un côté en chiffres romains, et de l'autre en chiffres arabes. Les six voûtains sont ornés

chacun de deux figures d'anges portant une sentence. (Voyez planche IV). En voici l'ordre, en allant du nord au sud :

1. *Quam pulchra es et decora, carissima, in deliciis.* — Cant. vii.
2. *Beatam me dicent omnes generationes.* — Luc. i.
3. *Ecce Virgo concipiet et pariet filium.* — Isai. vij.
4. *Verbum abbreviationem faciet.* — Isai. x (et Rom. ix).
5. *Foemina circumdabit virum.* — Jérem. xxxj.
6. *Mulier conteret caput tuum.* — Gen. iij
7. *Egredietur virga de radice Jesse.* — Isai. xj.
8. *Ab initio et ante saecula creata sum.* — Eccli xxiiij.
9. *Quasi cedrus exaltata sum in Libano.* — Eccli xxiiij.
10. *Surge, propera, amica mea.* — Cant. ij.
11. *Ego mater pulcre dilectionis.* — Eccli. xxiiij.
12. *Replebitur maiestate eius omnis terra.* — Ps. lxxj.

Ces textes sont en général tirés de la liturgie Mariale, et prouvent à l'évidence que la chapelle absidale de Saint-Martin était, d'après l'usage, dédiée à la Très Sainte-Vierge.

M. le chanoine van den Gheyn, dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 1905, consacre une note à ces peintures (11). Tout en insistant sur l'importance des inscriptions qui les relèvent, pour déterminer la destination primitive de cette chapelle, notre collègue déclare

(11) Ce travail est accompagné d'une planche, dont le cliché nous a été communiqué avec bienveillance par la *Société d'histoire et d'archéologie de Gand* (voyez planche IV).

n'avoir pu les déchiffrer. Nous en devons la lecture à M. l'abbé Émile Torfs, diacre au séminaire de Malines, qui passe régulièrement ses vacances en famille dans le pays d'Alost, et a pu étudier ces inscriptions à loisir. Il nous a signalé encore une peinture retrouvée dans l'église d'Idderghem, près de Denderleuw, dont nous dirons un mot ci-après. Mais revenons à Saint-Martin.

La voûte de la première travée du chœur était aussi décorée de peintures. Dans la chapelle de la Sainte-Croix on a retrouvé *des anges portant les instruments de la Passion*. Les contours de ces figures étaient accentués par une ligne noire qui n'y avait pas été dès l'abord.

Une peinture à l'huile, figurant *le Jugement dernier*, ornait la salle du Chapitre.

Somme toute, dans l'hypothèse que l'on ait voulu peindre le chœur de Saint-Martin, son pourtour et ses chapelles d'après un plan complet — ce qui est loin d'être prouvé — on doit reconnaître qu'une minime partie de ce projet parvint à exécution.

Dans l'église d'Idderghem on a trouvé une peinture, de part et d'autre de l'entrée du chœur. D'un côté *saint Corneille*, pape; de l'autre un simple encadrement dont le sujet était effacé. Nous supposons que c'est la figure de *saint Cyprien* qui a disparu. Cette conjecture n'est pas sans fondement. On sait, en effet, que les deux Saints, Corneille et Cyprien étaient les patrons de l'abbaye de Ninove qui prélevait la dime à Idderghem, avec droit de patronnat et, par suite, avec charge d'entretien de l'église. On n'a retrouvé aucune autre peinture dans ce petit sanctuaire.

ÉGLISES ET AUTRES MONUMENTS, A GAND.

On a découvert à Gand des peintures fort intéressantes. Signalons d'abord celles de l'ancienne abbaye de Saint-Bavon, datant de la fin du XII^e ou des premières années du XIII^e siècle. Ce sont des figures de Saints décorant les ébrasements des baies extrêmes du triplet percé primitivement dans le pignon oriental du réfectoire. M. le baron Bethune-de Villers les a décrites et appréciées dans la *Revue de l'Art chrétien*, en 1890. Au-dessus des baies, dans des médaillons circulaires, se trouvaient des bustes de personnages nimbés symbolisant des vertus, *la Sagesse et la Piété*.

A la cathédrale de Saint-Bavon on avait retrouvé une *Adoration des Mages*, dans une des arcatures de la chapelle Saint-Macaire, mais elle fut détruite par l'ineurie des ouvriers, lors de la restauration de ce petit sanctuaire. Dans une autre chapelle on découvrit les scènes de la Passion : *Le Christ devant Pilate, le Christ chargé de la croix, rencontrant sa Sainte Mère, le Crucifiquement et la mise au tombeau*.

A Saint-Jacques, les figures des Apôtres peintes au XII^e siècle, sur les colonnes de la grande nef avaient réapparu lors du dérochage exécuté il y a bien vingt ans, mais elles ne trouvèrent point grâce devant les amateurs du monochrome lait de chaux.

A l'hospice de la Byloque, des peintures du XIV^e siècle furent retrouvées dans la salle chapitrée : d'un côté *saint Jean-Baptiste*, et de l'autre *saint Christophe*; sur le mur oriental, *le Christ* assis sur un trône, tenant un globe de la gauche tandis que de la droite il bénit *la sainte Vierge*

assise à côté de Lui. Derrière ces deux personnages, trois anges soutiennent une draperie. Dans cette même salle, on voit encore : du côté de l'Évangile, les frères martyrs, *saint Jean* et *saint Paul*, sous de riches baldaquins; du côté de l'Épître, *l'Arbre de Jessé*, et sous ce dernier tableau on a peint, deux siècles plus tard, les figures des comtes de Flandre. Sur le mur latéral, côté nord, on avait peint *l'Adoration des Mages* et *la Résurrection*; et sur le mur opposé, les Métiers de Gand sous les armes, conduits par leur chef-homme à cheval.

À la Boucherie, on a découvert en 1855 une peinture à l'huile assez étendue. On y voit d'un côté deux personnages princiers, d'après Devigne, Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire, et vis-à-vis d'eux Isabelle de Portugal et un jeune prince, peut-être Adolphe de Clèves. Les armoiries de Bourgogne, de Portugal et de Clèves semblent permettre cette supposition.

Encore une fois ces peintures de tout genre retrouvées dans les divers monuments de Gand témoignent que l'on a peint et décoré les murs à toutes les époques; mais elles ne fournissent aucune preuve en faveur de l'existence de plans d'ensemble. La série des Apôtres, retrouvée dans l'église Saint-Jacques, ne suffit pas pour établir que l'on aurait fait un plan complet pour décorer les autres parties de ce monument.

ÉGLISES DE BRUGES.

Il y a une trentaine d'années, on découvrit à la cathédrale de Bruges de nombreux vestiges de peintures : sur certaines colonnes du vert et du brun. D'autres membres d'architec-

ture avaient reçu une coloration d'une tonalité si accentuée qu'elle était de nature à heurter notre sens artistique. Voilà ce que disait à la dernière séance générale M. le baron Bethune-de Villers dont cette fois nous pouvons partager le sentiment. Il faut bien le reconnaître, tout ce que l'on a fait dans l'ancien temps n'a pas toujours été chef-d'œuvre. Des méprises ont eu lieu alors comme aujourd'hui. Cependant nous aimons à croire qu'elles étaient moins nombreuses parce qu'en général on suivait la tradition; on ne visait pas à la personnalité. C'est surtout, et l'on pourrait peut-être dire uniquement, dans la peinture d'ornement que ces extravagances avaient lieu. Une fois que les peintres décorateurs s'étaient emparés des surfaces, ils ont poussé l'exercice de leur métier jusqu'à l'excès. Au lieu de peindre ils peinturluraient, et leur polychromie devenait parfois du bariolage. Je ne sais si les architectes d'alors s'accommodaient de la façon dont les marchands de couleurs traitaient parfois leurs constructions, ou s'ils y étaient indifférents. N'avaient-ils pas suffisamment le respect de leur propre œuvre, ou bien étaient-ils impuissants à la faire respecter par ceux qui avaient la prétention de la décorer? Comme on l'a dit et répété, la peinture doit être le complément de l'architecture, mais elle ne peut en contrarier les lignes.

Nous ne parlons pas ici de la peinture historiée. On ne peut pas, croyons-nous, lui reprocher des excès de ce genre. C'est elle surtout que nous trouvons presque partout en fragments isolés, et dont on peut dire qu'elle n'a presque jamais été exécutée d'après un plan d'ensemble.

A l'église Notre-Dame, des vestiges de polychromie archi-

tecturale ont été retrouvés sur les colonnes, dans les nefs et dans les transepts.

Des traces nombreuses de peintures décoratives ont été découvertes dans la chapelle du Saint-Sang.

A Lisseweghe, non loin de Bruges, l'église avait, paraît-il, autrefois un décor monumental simple mais beau, dont de nombreux restes avaient été retrouvés sous le badigeon. Il est regrettable que l'on ait fait disparaître ces intéressants témoignages. M. le baron Béthune nous disait l'an dernier que le décor monumental de l'église de Lisseweghe datait du XIII^e siècle, qu'il se rencontrait dans toutes les parties de l'édifice, et qu'il a été fréquemment pris comme modèle à cause de sa simplicité et de sa beauté. Nous admettons tout cela ; mais à son tour M. le Gouverneur de la Flandre occidentale voudra bien reconnaître qu'il s'agit encore ici d'une simple peinture décorative que l'on a pu exécuter à peu de frais et en peu de temps.

S'il y avait des peintures historiées ou des figures de Saints à Lisseweghe, elles auront très probablement été, là comme ailleurs, disséminées dans l'église d'après la fantaisie ou la dévotion de ceux qui en faisaient les frais.

ÉGLISE DE NIEUPOORT.

En 1887, des restes de peintures du XVI^e siècle ont été découverts à l'église de Nieuport. Ces peintures sont exécutées à l'huile ou à l'encaustique, et se trouvent sur les piliers qui séparent la nef principale du transept. Elles représentent Charles-Quint, son épouse, Isabelle de Portugal, son père

Philippe-le-Beau et sa mère Jeanne d'Aragon. Chaque personnage est figuré à genoux, sous un baldaquin conique orné d'une draperie à lambrequins, et de rideaux écartés de côté et d'autre. Qui pourrait admettre que ces quatre petites figures aient fait partie d'un projet d'ensemble dont il ne reste pas d'autres traces? Il nous intéresse fort peu de savoir à quelle occasion ce décor mignon a été peint; car nous ne pouvons lui reconnaître la moindre valeur probante contre notre thèse.

ÉGLISE SAINTE-WALBURGE, A FURNES.

Passons à Furnes, dont l'église Sainte-Walburge n'a été construite qu'à moitié, au xiv^e siècle. Cette partie comprend le chœur et son pourtour. Les chapelles ne furent terminées qu'en 1490. Les peintures que nous avons à examiner sont postérieures à cette date. M. le Gouverneur de la Flandre occidentale nous en a parlé avec un enthousiasme que nous comprenons, mais qui nous semble quelque peu exagéré. Ses propres paroles justifient du reste cette appréciation. En effet, après avoir dit : « Toutes les parois, tous les membres architecturaux, les voussures des fenêtres, les triforiums, tout a été couvert de peintures ou plutôt de teintes colorées », il ajoute : « Je n'emploierai pas le mot peinture qui semblerait supposer un décor, un dessin artistique ».

J'appelle votre attention sur ces paroles que je puis considérer comme un aveu. Notre savant collègue nous avait objecté les décorations de Sainte-Walburge, de Furnes, comme exécutées d'après un plan complet; mais il a senti

qu'il était allé un peu loin en cherchant à faire passer pour peinture ce qui n'est en réalité qu'un *badigeon décoratif*. On ne peut appeler autrement ces rinceaux variés montant à côté des fenêtres, couvrant les embrasures ou passant sous la claire-voie.

Dans sa notice sur ces peintures (12), M. van Ruymbeke nous apprend qu'il avait été délégué autrefois pour assister aux recherches entreprises à l'effet de retrouver les vestiges de polychromie décorative que l'on remarquait dans toutes les parties de l'édifice. Son travail est illustré de nombreux clichés faits d'après les calques de M. Arthur Wybo. L'auteur donne une description fort correcte de ces peintures. Il reconnaît que la décoration est, à proprement parler, architecturale. Il lui semble que nulle autre préoccupation n'a présidé au travail du décorateur, que celle de faire valoir les lignes du monument. Il constate que toute la polychromie est faite sur un enduit de mortier de très faible épaisseur, recouvrant à peine la brique, et ne dissimulant pas les inégalités de la construction. Ce témoignage compétent a pour nous une valeur énorme. Il justifie pleinement l'appréhension de M. le baron Béthune qui ne voulut point donner à la décoration de l'église de Furnes le nom de *peinture*, de peur qu'on ne la prit pour artistique. Il ne justifie pas moins l'expression *badigeon décoratif* que nous avons employée pour qualifier cette même décoration (13).

Si donc, de l'aveu même de ses défenseurs, le pauvre

(12) J. VAN RUYMBEKE : *Les peintures décoratives de l'église de Sainte-Walburge, à Furnes*, notice publiée dans la *Revue de l'Art chrétien*, 4^{me} série, 1904. Tome XV, pp. 476-480.

(13) Voyez plus haut à cette page.

décor de l'église Sainte-Walburge ne mérite pas le nom de peinture, nous ne comprenons pas que l'on ait pu penser un seul instant à nous l'objecter comme telle, lorsque d'autre part nous avons dit et redit à satiété que nous n'entendions parler que de *peintures historiées*. Dès le principe nous avons établi une différence entre polychromie et peinture; et une sous-distinction entre peinture historiée et plate peinture (14).

ÉGLISES DE COURTRAI.

On nous a parlé des églises Notre-Dame et Saint-Martin, à Courtrai. Examinons si les découvertes de peintures faites dans ces monuments permettent de croire à l'existence d'un plan complet de décoration picturale. Voici mes renseignements, d'après les notes que m'a fait parvenir M. le baron Joseph Béthune.

ÉGLISE NOTRE-DAME. -- La chapelle Sainte-Catherine, dite des Comtes, est garnie sous les fenêtres, au sud et à l'ouest, de hautes niches admirablement sculptées, dans lesquelles on a peint, à diverses époques, *les portraits des comtes de Flandre*. Les premiers, jusqu'à Louis de Male inclus, sont l'œuvre de Jean Van Hasselt. Melchior Broederlam peignit ceux de Philippe-le-Hardi et de Marguerite de Male, en 1407. Un autre peintre, dont le nom ne figure pas dans les comptes, ajouta les figures, depuis Jean-Sans-Peur jusqu'à Philippe-le-Bel (1507). Le portrait de Charles-Quint date de 1555. Les autres suivent, jusqu'à François II d'Autriche.

(14) Voyez page 279.

Lors des restaurations que subit cette chapelle, en 1871, les figures de Baudouin Bras-de-Fer et de ses successeurs jusqu'à Philippe d'Alsace, avaient entièrement disparu. Celles de Jean-Sans-Peur et de Philippe-le-Bel avaient subi le même sort. Les autres portraits, jusqu'à ceux d'Albert et d'Isabelle étaient endommagés.

Nous reconnaissons volontiers qu'il y a là un ensemble historique fort intéressant, mais il a fallu près de cinq siècles pour le parfaire. Encore s'agit-il ici d'une chapelle dont la décoration n'a pas de rapport avec le reste de l'église.

ÉGLISE SAINT-MARTIN. — Les autres peintures courtrai-siennes, dont on a parlé, se trouvent dans la chapelle Saint-Éloi, aujourd'hui séparée de l'église Saint-Martin. Cette chapelle sert maintenant de magasin. Il reste fort peu de traces de l'œuvre du xvi^e siècle. Elle comprenait bon nombre de petites scènes disposées en deux registres, rappelant diverses légendes de saint Martin. Aujourd'hui il n'existe plus que cinq groupes. Ces peintures formaient évidemment une série complète ; mais il faut pourtant les ranger parmi les votives, car elles seraient demeurées absolument sans rapport avec celles que l'on aurait pu exécuter dans le reste de l'église.

ÉGLISES DE TOURNAI.

En 1881, notre confrère M. Cloquet fit paraître une monographie de l'église Saint-Jacques, à Tournai. J'avais lu cet intéressant ouvrage lors de son apparition. Il m'a semblé opportun d'en relire avec attention le paragraphe relatif aux peintures murales dû à la plume de notre vice-président,

M. Helbig (15). Les considérations générales par lesquelles il débute, nous semblent justifier complètement notre manière de voir. Aussi les transcrivons-nous volontiers.

« Pendant tout le cours du moyen âge on a regardé la peinture murale comme le complément nécessaire, comme l'achèvement en quelque sorte indispensable de tous les édifices, et plus particulièrement encore des édifices consacrés au culte catholique. Sans le revêtement colorié, sans les vitraux historiés de légendes et de figures de saints, sans les « hystoires » peintes, parlant et enseignant pour ainsi dire sur les murs, une église n'était pas considérée comme terminée.

» Aussi retrouve-t-on dans la plupart de nos monuments religieux des traces nombreuses de polychromie et de peintures à figures. Là où ces vestiges ne se trouvent pas, — et où en réalité il n'y a peut-être jamais eu de peintures, — on peut seulement conclure de ce fait négatif que, dans son ensemble, l'édifice consacré à Dieu n'a pas été achevé probablement à cause de circonstances fortuites, et que la pensée des constructeurs n'a pas été entièrement réalisée.

» On peut en général diviser en deux systèmes différents les peintures qui ornaient les constructions du moyen âge. Il en est dont la décoration picturale paraît avoir été conçue d'un jet et exécutée de même. Elle embrasse toutes les parties de l'édifice, et l'ornementation de chacune d'elles a été combinée pour produire un effet général; elle est subordonnée à un plan d'ensemble. Le système poursuivi

(15) *Monographie de l'église paroissiale de Saint-Jacques, à Tournai*, par L. CLOQUET. — Bruges, Société Saint-Augustin, 1881, pages 139, 140 et 141.

dans le monument tout entier, suppose naturellement des ressources et des moyens d'exécution assez considérables ; un donateur unique, et l'intention de produire un grand effet. L'emploi de ce système est assez rare sans doute à cause précisément des ressources importantes qu'il exigeait.

» Mais il en existe un autre, auquel on peut généralement reporter les traces de peinture que l'on voit dans nos monuments religieux. Là ce complément pictural, quoique désiré et prévu, semble avoir été, quant à l'exécution, abandonné à la dévotion, à l'esprit de sacrifice et à l'initiative des fidèles. Dans ce mode de décoration les différentes parties du monument sont ornées de peintures, isolément, quelquefois à d'assez longs intervalles quant au temps, c'est-à-dire par des donateurs et des artistes appartenant à des époques différentes et qui, chacun à son tour, n'ont eu en vue que la décoration d'une partie du monument, sans trop se préoccuper, ni du travail de même nature qui avait pu précéder leur travail dans une autre partie de l'édifice, ni des éventualités de l'avenir. Ici il n'y a pas à proprement parler de système ; il n'y a pas la volonté de produire un effet d'ensemble. L'œuvre a simplement pour but de donner satisfaction à la dévotion particulière. Le fidèle a fait peindre une chapelle, comme il aurait donné la peinture d'un vitrail, laissant ainsi à la générosité d'autres fidèles, appartenant peut-être à d'autres générations, le soin de continuer et de parfaire l'œuvre commencée. »

Telles sont, Messieurs, les idées de M. Helbig au sujet de la peinture murale. Dès qu'il touche le côté pratique, il doit inévitablement se mettre d'accord avec nous. Il ne pourrait en être autrement. Aussi n'ai-je jamais pu comprendre que

l'on m'ait cru en opposition avec lui. Il n'y a dans ce que vous venez d'entendre pas une phrase que je ne souscrive. Mais examinons avec M. Helbig les peintures découvertes à Tournai.

L'auteur distingue, en effet, deux systèmes dans les peintures qui ornent les monuments du moyen âge : la décoration picturale conçue d'un jet et exécutée de même, et celle abandonnée à la dévotion, à l'esprit de sacrifice et à l'initiative des fidèles. L'emploi du premier système est rare à cause des ressources importantes qu'il exige. Dans le second, des peintures isolées peuvent par le temps couvrir toutes les parois d'un édifice, mais elles ne sont pas le résultat d'un plan d'ensemble.

M. Helbig reconnaît que ce dernier système — celui des peintures isolées — a été employé à Saint-Jacques. Il devait en être ainsi, dit-il, d'autant que la construction du monument lui-même est loin d'annoncer l'œuvre d'un seul jet, mais porte visiblement les traces de remaniements considérables.

Au chœur, bâti dans la seconde moitié du xiv^e siècle, on a découvert des figures d'hommes coiffés de bonnets de fourrure, et le nom de quelques-uns des petits prophètes de l'Ancien Testament. Un article du Symbole dans un des écoinçons formés par les grandes arcades permet de supposer que les figures des Apôtres avaient orné le mur en ces endroits.

La chapelle du Très Saint Sacrement fut richement décorée au commencement du xv^e siècle. Vingt-quatre anges portant des instruments sont peints sur les joues des voûtes, mais les traces de couleur retrouvées sur les murs n'étaient

pas assez complètes pour permettre de discerner les sujets.

Dans cette même chapelle se trouvaient aussi des peintures simplement décoratives, des cadres en losanges fleurronnés avec banderoles. Un autre dessin à motif continu ornait le mur oriental du transept sud.

Les peintures de Saint-Jacques n'étaient donc pas non plus exécutées d'après un plan d'ensemble.

Les découvertes faites à la cathédrale Notre-Dame, à Tournai, prouvent que diverses peintures y ont été exécutées anciennement; mais on chercherait, en vain, dans ces productions artistiques les rapports qui permettraient de conclure à l'exécution d'un plan d'ensemble.

ÉGLISE DE NEEROETEREN.

Neeroeteren est un petit village du Limbourg qui dépendait anciennement de l'abbaye de Thorn. Cette particularité fait déjà comprendre que les ressources ne manquaient point. D'autre part, l'église n'étant pas très grande, on a pu très bien la polychromer en peu de temps d'une façon complète, et relativement à peu de frais.

Un extrait du compte rendu du *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc*, qui visita l'église de Neeroeteren en 1874, vous donnera une idée exacte des peintures qui existaient alors dans ce sanctuaire :

M. LE BARON BÉTHUNE. — « L'église de Neeroeteren a été très maltraitée par une restauration trop radicale, mais elle nous a offert des spécimens fort intéressants de polychromie décorative. La voûte du chœur est ornée de roses de dimensions variées, entourées de feuillage, de manière à garnir les compartiments triangulaires de la voûte. Dans la partie haute de la nef, on trouva des traces de *figures des Apôtres* portant

les textes du Credo qui leur sont attribués; l'arc triomphal présente aussi des restes du *Jugement dernier* avec des inscriptions en flamand.

» Il importe de remarquer l'excellente proportion que le peintre a su donner aux figures des Apôtres; la dimension des figures est si exactement prise qu'il serait bien difficile d'en augmenter ou d'en réduire les proportions sans nuire à l'harmonie qui existe entre ces peintures et la partie architecturale de l'église. C'est en ce point important que se manifeste le talent et le tact des anciens artistes dans les décorations murales. Ils avaient à un haut point le sentiment de l'échelle proportionnelle, c'est-à-dire le sentiment des relations nécessaires entre la peinture et le monument qu'elle décore, sentiment qu'il est si rare de trouver complet chez les artistes modernes. Ceux-ci travaillent dans les édifices comme ils le feraient dans leur atelier, avec une indépendance vis-à-vis de l'architecture, dont ils sont les premiers à souffrir, puisque leur œuvre manque souvent complètement l'effet qu'ils voulaient obtenir. »

M. J. HELBIG. — « L'exemple des peintures murales de Neeroeteren qui, probablement, ne remontent pas plus haut que le commencement du xvi^e siècle, mérite d'être signalé. Ces peintures sont parfaitement appropriées à la décoration d'une église rurale, elles sont très simples de caractère et l'exécution en est peu coûteuse. L'absence de prétention de ces rinceaux élégants et de ces figures qui décorent les surfaces réservées par l'architecture s'harmonise d'une manière très satisfaisante avec le style de cette église. Enfin l'œuvre du peintre forme, comme on vient de l'observer, un ensemble avec l'œuvre de l'architecte et à ce seul caractère on reconnaît l'esprit de la bonne époque, où chaque art ne cherche pas à produire de l'effet en s'isolant, en se séparant des autres arts [qui devaient concourir à produire une impression également uniforme sur le spectateur. »

Voilà ce que deux archéologues érudits nous disaient, il y a déjà trente ans, de l'église de Neeroeteren. Leur témoignage me paraît particulièrement intéressant par les considérations techniques et les conseils pratiques qu'il fournit.

Nous venons de l'entendre : il y avait à Neeroeteren des peintures historiées, à l'arc triomphal et dans la grande nef, et des peintures simplement décoratives aux voûtes. On peut dire qu'il y avait là de l'ensemble, jusqu'à un certain point; mais comme nous l'avons remarqué plus haut, l'église n'est pas grande, et l'abbaye de Thorn avait des ressources.

Cet exemple quasi unique parmi les églises du pays ne heurte pas notre thèse.

AUTRES ÉGLISES DU LIMBOURG.

A Saint-Trond, dans la nef de l'église Saint-Pierre, on avait peint dans des médaillons d'un côté *les Vierges sages*, de l'autre *les Vierges folles*. On avouera qu'il serait difficile de les disposer avec moins d'ordre. Mais suit-il de là que l'on avait un plan de décor général pour ce petit sanctuaire? Nous ne le pensons pas.

Au Béguinage de la même ville, les bardeaux de la voûte ont été décorés, et des figures de Saints peints sur les piliers.

ÉGLISES DE LIÈGE.

Au témoignage de Gilles d'Orval, la très ancienne cathédrale de Liège, bâtie par Notger, était ornée de peintures figurant des épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Une autre cathédrale, construite au XIII^e siècle et dédiée à Saint Lambert, était également ornée de peintures. Nous admettons tout cela. Nous serions même fort étonné s'il n'en avait pas été ainsi. Mais, quelles étaient ces peintures? N'étaient-elles que décoratives, ou bien formaient-elles une suite historiée? ornaient-elles simplement la grande nef et le chœur — comme c'était souvent le cas — ou bien s'étendaient-elles aussi dans les chapelles et les nefs basses? Il serait fort intéressant de le savoir, et l'on n'en dit généralement rien.

Ce silence systématique m'a suggéré plus d'une fois, au cours de cette discussion sur les peintures murales, une

réflexion que vous me permettrez de vous communiquer.

On nous a cité quelques grandes églises dont le chœur ou la grande nef, ou bien les deux, étaient décorés de peintures. On y voyait parfois des épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament : d'un côté les Figures et de l'autre leur Réalisation. Parfois aussi les Apôtres ou d'autres Saints étaient représentés dans la nef principale. Mais on ne nous parle pas de ce qui était peint dans les autres parties de ces églises, apparemment parce que ces parties n'avaient qu'un décor insignifiant, ou plutôt parce qu'elles n'en avaient pas du tout. Nous pouvons donc, semble-t-il, conclure que là pas plus qu'ailleurs, il n'y avait eu ce qu'on peut appeler un plan d'ensemble.

D'autres églises de Liège avaient été décorées partiellement. On a retrouvé des traces de peintures historiées et décoratives à Sainte-Croix, à Saint-Barthélemy, à Saint-Christophe, à Saint-Antoine et peut-être ailleurs encore.

Des scènes de la vie de sainte Julienne ornaient les murs de son église au mont Cornillon.

On peint actuellement l'histoire de la Fête-Dieu dans le chœur de Saint-Martin, à Liège, et je suis sûr qu'on ne pense pas à aller plus loin. Je ne sache pas qu'il existe un plan d'ensemble pour décorer l'église entière.

AUTRES ÉGLISES.

A la séance du 7 octobre 1901, M. le chanoine Sosson a signalé l'ancienne église Saint-Michel, à Dinant, où l'on venait de découvrir certains motifs de peinture décorative. Ces motifs peints en noir, rouge et blanc, sont très simples.

Ils se bornent à faire valoir les lignes principales de l'architecture, les faces des archivolttes, les encadrements et les embrasures des fenêtres. Cette décoration élémentaire ne remonte pas au delà du xv^e siècle. Elle paraît dater de l'époque de la restauration du monument, qui eut lieu en 1480. Mais une autre décoration l'avait précédée. On en retrouve les motifs sur les débris de l'ancien enduit, disparu en grande partie lors du sac de Dinant, en 1466.

Inutile de vous faire remarquer que ces peintures dinantaises n'apportent aucun poids dans le plateau de la balance opposé à celui où je me tiens. Il s'agit là d'un simple décor architectural.

M. le chanoine nous a parlé de l'église de Boureay où il a trouvé des restes de peintures figurant des scènes tirées de l'Apocalypse; mais comme le vaisseau principal a été rebâti il y a une quarantaine d'années, il ne saurait dire si les peintures disparues constituaient avec celles qui existent encore à la voûte du chœur un ensemble décoratif. Quoiqu'il en soit, l'ancien vaisseau de l'église de Boureay, devait être de fort petite dimension, car le chœur, qui existe encore, n'a qu'une profondeur de cinq mètres sur une largeur de quatre. Nous pouvons donc admettre que l'ancienne nef était décorée, et que l'Apocalypse avait également fourni les scènes qui ornaient les voûtes. Les peintures trouvées sur la voûte du petit sanctuaire de Boureay, que nous avons visité, sont de celles dont l'exécution ne demande ni grand temps ni grands frais.

Messieurs, je termine cette série déjà nombreuse, quoique incomplète encore, des monuments religieux de notre pays

dans lesquels des peintures murales ont été retrouvées. En les passant en revue, je vous ai communiqué les réflexions qu'elles m'avaient suggérées, et vous avez sans doute prévu quelle serait la conclusion de ce rapport. Elle sera ce qu'elle doit être logiquement. La thèse que j'avancéais, en 1897, au Congrès archéologique de Malines, que j'ai développée longuement à l'Académie royale d'archéologie, en 1901 et 1902, et qui depuis lors s'est trouvée annuellement à l'ordre du jour de la séance générale de la Commission royale des monuments, est bien *la thèse des faits*, et je la crois sans réplique. A côté d'elle on a établi *la thèse du principe* que je n'ai jamais contestée. On a eu tort, me paraît-il, d'avoir voulu s'en servir comme d'une arme contre la mienne. Argumenter à côté de la question c'est rendre mauvais service à la cause que l'on veut défendre.

J'ai toujours eu la conviction que l'on a employé l'or et les couleurs pour orner l'intérieur et parfois même une partie de l'extérieur des monuments. Mais il s'agissait de savoir jusqu'où l'application de ce principe fut poussée dans la pratique, particulièrement dans nos contrées. C'est à ce point de vue que nous avons examiné un très grand nombre d'édifices religieux.

Parmi les églises, il en est dont le revêtement intérieur est en pierre, et alors les reliefs de la construction en sont le premier ornement. En pareil cas, il faut laisser à l'architecte le soin de rehausser ces reliefs par une polychromie rationnelle. Mais d'autres artistes doivent retracer par la peinture, sur les surfaces unies, des épisodes de l'histoire sacrée ou de la vie des saints. A cet effet, ils doivent se préparer à ce

travail par une étude sérieuse, et avoir recours à la compétence de ceux qui sont plus versés qu'eux dans la science théologique et historique.

Quant aux églises dont le revêtement intérieur est en briques, il convient de les crépir; car il est fort difficile d'obtenir un décor suffisant par les dessins que peut produire la position variée des matériaux que l'on appelle pauvres. Les cas d'exception à cette règle seront sans doute fort rares.

Le crépi, à son tour, appelle la coloration pour cacher sa froide nudité. Voilà le principe. Mais les faits prouvent qu'en *général*, en France, en Allemagne et même en Italie, les peintures des grandes églises n'ont pas été exécutées d'après un plan bien arrêté d'avance.

En Belgique aussi, nous venons de le voir, les peintures que l'on a retrouvées doivent presque toujours se ranger parmi les votives ne faisant pas partie d'un plan d'ensemble.

Nous avons cité quelques églises dont le chœur et ses pourtours étaient ornés de ce que nous appellions un badigeon décoratif. Loin de nous de réprover ce genre de peinture, simple et surtout pratique à cause du peu de frais qu'il exige. Mais il n'est pas raisonnable de le faire entrer en ligne de compte dans une discussion sur les peintures murales.

Dans la séance de la Commission royale des monuments de 1901, M. le Président a exprimé le désir de me voir contredit. M. le chanoine Van den Gheyn, en récapitulant la discussion qui avait eu lieu à l'Académie royale d'Archéologie, a constaté que l'on ne m'avait pas contredit. En attendant qu'on le fasse, je crois pouvoir maintenir d'une façon générale, cette double thèse : Les peintures murales

historiées, dans les églises du moyen âge, n'ont pas été dirigées par les architectes de ces monuments, ni exécutées d'après un plan d'ensemble.

Quant aux peintures découvertes dans les monuments de la Belgique, *elles nous enseignent que les plans complets ont toujours fait défaut, et que les peintures historiées ont été exécutées sans suite, dans les églises de quelque étendue.* L'exposé fidèle des faits nombreux que nous avons rapportés est, je crois, de nature à ne laisser aucun doute à cet égard.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y aurait, Messieurs, une autre publication à faire au *Bulletin*, c'est celle de notre savant ami et correspondant, M. van Ruymbeke; j'en avais dressé un résumé, mais vu l'heure avancée, je me borne à faire circuler parmi vous des peintures de l'église Sainte-Walburge dues à Jean Vandepoel, architecte de l'église. Lorsque tous ces documents auront été insérés au *Bulletin*, je pense que cela sera excellent et très utile pour les discussions.

Voici le rapport de M. van Ruymbeke :

*Les peintures décoratives de l'église Sainte-Walburge,
à Furnes.*

Il y a une trentaine d'années déjà que l'on a signalé en séance du Comité provincial des monuments de la Flandre occidentale, et dans des publications périodiques, l'existence de peintures et de décorations murales dans l'église Sainte-Walburge, à Furnes.

En 1889, M. le baron Bethune, Gouverneur de la Flandre occidentale, alors membre du Comité provincial, exprima

le souhait que des recherches fussent faites pour retrouver sous le badigeon les vestiges de polychromie décorative que l'on remarquait dans toutes les parties de l'édifice.

Délégué à cet effet, j'ai suivi avec un vif intérêt les recherches et la levée des calques qui ont été exécutés par M. Arthur Wybo, peintre décorateur, à Furnes.

Tout récemment nous avons encore découvert une partie de la décoration des arcatures qui entourent les bas côtés du chœur.

Grâce aux éléments actuellement recueillis, il est possible de reconstituer presque tout le système décoratif de ce monument.

Voici en quoi consistent ces décorations :

Les voûtes sont uniformément recouvertes d'une teinte verdâtre. Un appareil de maçonnerie de dimension moyenne y est tracé au moyen de deux filets blancs juxtaposés.

Les arcs et les nervures ont la couleur du mortier. Ils sont divisés en claveaux tracés en couleur rouge et séparés par un large filet. Ces claveaux empiètent sur le plat des voûtes et se terminent par un arc ogivé à deux redents tracés en rouge.

Ces arcs et ces nervures retombent sur un faisceau de légères colonnettes à chapiteaux qui descendent jusqu'aux colonnes, où elles reposent sur des culs de lampe historiés. Les crochets et les motifs sculptés de ces chapiteaux et de ces culs de lampe se détachent en couleur jaune sur fond rouge. Les colonnettes sont décorées de bandes diagonales jaunes et noires d'environ 12 centimètres de largeur. Le creux qu'elles forment en se rapprochant du plat du mur est relevé par un large trait rouge.

Le plat des hauts murs de la nef centrale est de la couleur du mortier. Un appareil y est tracé au moyen de deux traits noirs.

Immédiatement sous les fenêtres hautes du chœur règne une litre représentant, entre deux rubans de couleur verdâtre, des rinceaux tracés en noir sur fond de mortier et terminés par d'épais feuillages de couleur jaune redessinés d'un trait noir.

Les gracieuses colonnettes du triforium sont recouvertes de couleur jaune avec bandes rouges en spirale d'environ 8 centimètres de largeur. Elles sont surmontées d'une plate bande portée sur encorbellements en quart de cercle, dont les baguettes d'angle sont jaunes et les creux de couleur rouge.

Le mur de fond du triforium a la couleur du mortier avec rustication en rouge brun redessiné intérieurement d'un filet noir.

Les arcades de la nef sont aussi divisées en claveaux de couleur rouge terminés par un arc en plein cintre, décoré intérieurement de trois perles. La ligne des claveaux est elle-même relevée d'un perlé du plus gracieux effet.

Les murs des bas côtés du chœur sont décorés d'arcatures en maçonnerie recouverte d'un léger enduit de mortier. Les arcs sont relevés d'un filet perlé de couleur rouge. Ce filet se termine à la naissance des arcs par une crosse végétale. Une fleur de lys à deux tiges surmonte l'arcature.

Ces arcatures, comme d'ailleurs toutes les moulures d'angle de l'église, se composent de baguettes de couleur jaune se détachant d'un creux rouge.

Les fenêtres hautes du chœur sont modernes. Je n'ai donc pu y découvrir une trace quelconque de polychromie.

Par contre, douze des dix-neuf fenêtres des bas côtés et des chapelles ont conservé leurs ébrasements anciens. Sous de nombreuses couches de badigeon de gracieuses peintures décoratives, formées d'enroulements végétaux, ont été découvertes. Ces rinceaux sont tracés à la main en couleur rouge sur fond de mortier. J'y relève surtout la feuille de trèfle, d'érable, de marronnier et de lierre.

Dans l'une des chapelles latérales du chœur on a retrouvé deux décorations murales armoriées. Elles sont à fond rouge avec filets blancs.

Comme on le voit, la décoration est à proprement parler architecturale. Chaque membre de l'architecture est accusé par la couleur. Les creux sont rouges et les reliefs d'un jaune crème ou simplement de la couleur du mortier. Nulle autre préoccupation ne semble avoir présidé au travail du décorateur que celle de faire valoir le monument.

Le but a été atteint par les moyens les plus simples. Je n'ai relevé que l'emploi de la couleur rouge, correspondant à la nuance du rouge anglais du commerce, du jaune crème et du noir. Dans la voûte et dans la litre du chœur, j'ai constaté l'emploi d'une légère quantité de bleu pour donner au fond et aux rubans la couleur verdâtre.

Toute la polychromie est faite sur un enduit de mortier de très faible épaisseur, recouvrant à peine la brique et ne dissimulant pas les inégalités de la construction.

Seuls les matériaux pierreux sont dépourvus de tout enduit. La couleur est appliquée directement sur leur surface.

Quel est l'auteur de cette décoration? A quelle époque a-t-elle été réalisée?

Tout d'abord j'ai cru qu'elle était de l'époque de la construction de l'église et de l'architecte lui-même, qui n'aurait pas autrement fait valoir son œuvre.

Mais la lecture d'une notice sur la collégiale de Sainte-Walburge, publiée dans *les Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, ne m'autorise pas à m'arrêter à cette hypothèse.

Se basant sur le livre des privilèges, des fondations et des appointements de la collégiale, le chanoine Van de Putte, auteur de la notice, expose que l'église romane, construite au bourg de Furnes, fit place à une église gothique dans le courant du XIII^e et du XIV^e siècle; que les fondements du chœur furent jetés, probablement en une fois et que vers le milieu du XIV^e siècle, après un vaste incendie, les chanoines continuèrent les travaux au fur et à mesure que les ressources de leur caisse le permettaient et qu'ils y ajoutèrent, de 1481 à 1490, des chapelles absidales pour terminer ainsi le chœur et les bas côtés.

Rappelons que durant cette dernière période ce fut Jean Van de Poele qui était l'architecte de l'église, car, dès l'année 1481, il recevait du chapitre des gages annuels.

Je ne puis faire remonter la décoration à une époque plus reculée que celle des dernières constructions, car j'ai constaté que les fenêtres des chapelles du B. Idesbald et de Saint-Pierre, qui datent de cette dernière époque, ont leurs ébrasements décorés d'après le système adopté dans tout le reste de l'église. Il ne m'a pas été possible de trouver une différence de style et de caractère dans les rinceaux des ébrasements des deux époques.

C'est à Jean Van de Poele plutôt qu'à tout autre que

l'on pourrait attribuer cette polychromie si rationnelle.

Aujourd'hui que les pouvoirs publics se sont unis pour poursuivre l'achèvement de la belle collégiale de Sainte-Walburge, qu'il me soit permis d'exprimer le vœu de voir restituer à cet édifice sa remarquable décoration murale.

M. LE PRÉSIDENT. — Vu l'heure avancée à laquelle nous sommes arrivés, je vous propose de remettre la question à l'ordre du jour.

— Adopté.

En ce qui concerne le 3^e, question ainsi conçue : « Examen des moyens les plus propres d'assurer la conservation et la restauration des anciennes constructions privées offrant un intérêt archéologique, historique et artistique. (Question mise à l'ordre du jour sur la proposition du Comité des correspondants du Hainaut) », je vous propose, toujours à cause du manque de temps, d'entendre les conclusions du travail de M. Soil, lequel sera inséré tout entier au *Bulletin*, et de remettre également cette question à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

M. SOIL. — Messieurs, voici donc les conclusions de mon travail :

L'arrêté royal du 7 janvier 1855, qui a créé la Commission royale des monuments et les mesures administratives qui en ont été la suite, ont assuré la conservation d'un nombre déjà considérable de monuments publics; mais votre expérience vous a, maintes fois, fait constater combien il reste encore à faire en cette matière, et combien il vous est souvent difficile de remplir votre noble et glorieuse mission.

C'est pourquoi, depuis longtemps, on cherche à élargir le cercle de votre action, à renforcer vos pouvoirs. Tel fut le but de diverses dispositions législatives, de nombreux arrêtés royaux et d'importantes circulaires ministérielles. Et en même temps, dans maintes circonstances, le Gouvernement, pour faciliter votre tâche, a rappelé aux administrations communales et fabriciennes leurs devoirs, a fait appel au zèle de vos membres correspondants, au dévouement des sociétés archéologiques, pour coopérer à l'œuvre de conservation du patrimoine artistique de la Belgique.

De son côté, la Fédération archéologique n'a pas laissé passer une session, depuis 1885, sans réclamer une loi nouvelle, plus complète, plus puissante que celles qui nous régissent actuellement, sur la conservation des monuments, et en 1891, M. de Burlet, Ministre de l'Intérieur, annonçait le dépôt d'un projet de loi sur la matière, au cours de la session qui allait s'ouvrir. D'autres projets, dus à l'initiative privée, ont été présentés, des vœux ont été proposés et acclamés, dans chaque session de la Fédération, et cette année-ci encore, au Congrès archéologique de Mons, mais jusqu'ici aucune des mesures préconisées n'a été traduite en une loi qui, je le répète, arme l'autorité administrative et vous même, de pouvoirs suffisants pour assurer efficacement la conservation de toutes les œuvres de notre art national.

Ces insuccès répétés, l'impossibilité d'obtenir actuellement une loi générale sur la matière, montrent qu'il faut chercher ailleurs et trouver pour les affaires particulièrement urgentes, une voie plus simple et plus rapide pour assurer la conservation des monuments en cause.

Et parmi ceux-ci il n'en est peut-être pas qui réclament de plus prompts mesures que les constructions civiles privées dont nous voulons vous entretenir, parce que, si des dispositions protègent les monuments publics, il n'en est aucune actuellement qui vise à la conservation de ces monuments modestes, il est vrai, mais si nombreux, si dignes d'intérêt, et qui, tous ensemble, font plus peut-être pour l'esthétique des villes, que ces mêmes monuments publics, quelque remarquables, quelque importants qu'ils puissent être.

La mode et le caprice ont peu d'influence sur les monuments publics; ils exercent au contraire leur fatal empire sur les demeures des particuliers, que nous voyons démolir ou défigurer tous les jours sous prétexte d'embellissements, nous assistons à ces massacres, navrés, mais impuissants; et cependant il faut à tout prix les arrêter, les conjurer, car nous entrons dans une nouvelle phase de la lutte pour la conservation des monuments, et elle est digne de toute votre sollicitude.

Après avoir pourvu au plus pressé en restaurant les grandes œuvres d'architecture, on a compris que ces chefs-d'œuvre ne peuvent rester isolés au milieu de constructions disparates et modernes; que, de même qu'un tableau, elles ne produisent tout leur effet que si elles sont convenablement encadrées; et de là est né ce mouvement, qu'à défaut de désignation plus exacte, j'appelais tout à l'heure l'esthétique des villes.

Le problème à résoudre comporte deux éléments : l'un dépend des autorités administratives, État, province ou commune, qui décident la création, le dégagement ou la

restitution des villes d'art, des vieux quartiers, des monuments, des sites pittoresques, et trouvent les grandes lignes de ces entreprises; l'autre dépend des particuliers, propriétaires des maisons anciennes qui entrent dans le tracé de ces places, de ces rues, de ces avenues, décrétées par l'autorité publique.

La question se présente encore sous un autre aspect, également double : concilier le respect et la conservation de ces constructions anciennes, tant isolément que groupées et constituant ensemble un quartier ou une rue d'un caractère ancien, avec les exigences de la vie moderne, ce qui est beaucoup plus aisé qu'on ne le croirait au premier abord.

Nuremberg, Magdebourg, en Allemagne (parmi beaucoup d'autres villes également importantes et industrielles), et Gand, en Belgique, en ont fait la preuve; tandis, en effet, qu'on rencontre encore dans ces villes des quartiers entiers aussi vétustes qu'artistiques et pittoresques, dominés par de hautes constructions civiles ou militaires du moyen âge, évoquant la vie calme et paisible du bourgeois, la vie fastueuse et guerrière du seigneur, la vie religieuse de toute la population, au temps passé, on sent partout à l'entour, dans les quartiers nouveaux, création des temps modernes, déborder la vie et l'activité qui caractérise notre xx^e siècle.

J'ai devant les yeux, en ce moment, — et que de fois cette vision m'a hanté! — le vieux Nuremberg, un musée dans la rue, comme on l'a appelé, entouré de murailles et de tours crénelées, construites au moyen âge, avec de profonds fossés; distribué en quartiers irréguliers par des rues sinueuses, aux vieilles mesures de style gothique ou

renaissance; coupé par un fleuve baignant le pied des demeures élevées sur ses rives; dominé et embelli par des édifices nombreux, variés, riches, vénérables par la patine que le temps a mise à leur front; ville bénie où tout semble disposé pour le penseur, l'archéologue, l'artiste, pour de paisibles bourgeois heureux de se laisser vivre, tandis qu'au delà de ces fossés et de ces murs, se dresse, l'enserrant de toutes parts, la ville moderne aux rues droites et régulières, aux usines où retentit le bruit sonore des métiers ou des marteaux, aux cheminées qui vomissent jour et nuit les étincelles et la fumée, symboles de l'industrie moderne, et, reliant la vieille cité à la ville neuve, les téléphones, aussi rapides que la parole, les tramways électriques au mugissement profond, qui mettent les quartiers les plus excentriques en communication avec le centre, traversant la vieille ville par de larges brèches faites dans ces murs séculaires, sur des ponts vastes comme des places publiques, jetés sur les vieux fossés. Et, contraste soudain, deux cents mètres plus loin, le flâneur, le vieillard, l'artiste entrent encore en ville par l'antique porte de bois, donnant accès à la vieille poterne, dont les portes massives semblent attendre encore le veilleur de nuit qui doit les fermer le soir.

D'autres villes comme Rothenbourg, en Bavière, Ferrare, en Italie, Bruges, dans notre pays, plus calmes, moins envahies par l'industrie, trouvent dans la conservation de leurs quartiers anciens, de leurs sites naturellement beaux ou pittoresques, de leurs monuments et de leurs œuvres d'art, sans renoncer d'ailleurs à aucun des avantages de la vie moderne, un attrait spécial qui y fait affluer les visiteurs épris d'art et de beauté, au plus grand profit des industries locales.

L'an dernier, M. le rapporteur du Comité provincial du Brabant attirait votre attention sur les vieilles constructions privées et sur les mesures prises par ce Comité à leur sujet : les exigences de la vie moderne, intense et rapide, entraînent la transformation de nos vieilles cités, disait-il. Ces transformations sont souvent bien brutales et il est profondément regrettable d'avoir à constater qu'on ne se préoccupe pas assez de conserver ces vieux quartiers de nos villes, qui nous font figure amie, et qui seuls donnent une personnalité distincte à nos cités d'aujourd'hui, trop souvent uniformes et monotones.

En vue de conserver le souvenir des carrefours disparus, des demeures démolies, le Comité des correspondants du Brabant a décidé de faire prendre des photographies de ces vestiges du passé et d'en publier, dans son *Bulletin*, des reproductions phototypiques accompagnées d'une courte monographie.

Notre Comité provincial du Hainaut s'était déjà ému de cet état de choses, et dans son rapport au Conseil provincial, en date du 25 mars 1902, M. Hubert, notre actif et dévoué vice-président, rappelle le vœu adressé à M. le Ministre des Beaux-Arts de voir le Gouvernement prendre part, par voie de subsides, à la restauration des façades des maisons anciennes particulières qui présentent un intérêt d'art, d'archéologie ou d'histoire. Beaucoup de ces façades sont mutilées par des restaurations économiques; d'autres disparaissent parce que les propriétaires ne sont pas toujours à même de faire le nécessaire pour les conserver.

M. Hubert cite l'exemple du château des comtes d'Egmont, à Chièvres, mutilé par son propriétaire actuel, à défaut d'un

modeste subside, sollicité par lui, et moyennant lequel il s'engageait à le restaurer convenablement.

*
* * *

Quels moyens employer pour assurer la conservation et la restauration de ces anciennes maisons, qui ont tant de caractère, qui expriment souvent une si belle note d'art, qui nous intéressent autant que nos cathédrales et nos palais, parce que si ceux-ci nous élèvent aux hautes et solennelles pensées de la gloire nationale et de la foi religieuse, celles-là, ces vieilles maisons, nous émeuvent plus encore peut-être parce que nous les sentons faites à notre taille, parce qu'elles nous redisent la vie quotidienne, sociale et familiale des aïeux, parce qu'enfin elles donnent à la cité, qui est la petite patrie dans la grande, sa personnalité distincte, son caractère particulier, cet aspect local qui nous est si cher, et qui ne s'oublie pas !

A notre avis, les mesures à prendre sont les suivantes :

I. Dresser des listes de toutes les constructions anciennes privées, offrant un intérêt archéologique, historique ou artistique; mesure nécessaire en vue du classement dont il sera parlé plus loin; publier ces listes, en les accompagnant, dans la mesure du possible, de reproductions photographiques ou autres, afin de faire connaître et apprécier ces vieilles maisons par le grand public et de l'intéresser à leur conservation.

Mesures excellentes, mais trop générales, trop vagues, qui ne sont destinées à produire leur effet qu'après un laps de temps très long et n'empêcheront, pour le présent, aucun

acte de vandalisme froidement décidé et délibérément exécuté; de tout temps la maison romane de la rue des Corliers et la maison des Célestines, rue du Château, à Tournai, ont été citées comme des spécimens d'architecture civile du plus haut intérêt. Cela n'a pas empêché, depuis moins de dix ans, les propriétaires de ces deux immeubles de démolir l'un et de dégrader l'autre de la façon la plus irrémédiable.

Pour arriver à conserver ces constructions, les moyens de persuasion ne suffisent pas; il faut ou bien la contrainte de la loi pour celles qui, à raison de leur importance, ont une valeur exceptionnelle, et, comme conséquence, des subventions pécuniaires à leurs propriétaires, pour leur entretien; ou bien des encouragements, par voie de subsides, pour les autres, quand leurs propriétaires les restaureront.

II. Les maisons d'une valeur exceptionnelle seront classées par un arrêté royal, qui déterminera en même temps la procédure à suivre pour opérer le classement et le recours ouvert aux propriétaires contre le dit classement, qui aura pour résultat de les priver, partiellement au moins, de la jouissance de leur propriété.

Une fois classées, ces maisons ne seront plus sujettes à la servitude d'alignement — elles ne pourront plus être modifiées ou réparées sans autorisation préalable — en cas de restauration, elles auront droit à des subsides de l'État, de la province et de la commune, dans des proportions et selon des règles fixes à déterminer.

III. Allocation de subsides par l'État, la province et la commune, ou l'un d'eux, à ceux qui restaureront les

constructions anciennes dans leur style primitif, à ceux qui conserveront ou rétabliront des sites pittoresques ou remarquables par leur beauté, des vieux coins, des ruines, tant dans les villes que dans les campagnes, avec engagement, par les propriétaires subventionnés pour leurs travaux, de ne pas modifier l'état des lieux ainsi rétablis, pendant un nombre d'années à convenir.

IV. Achat de façades anciennes, quand la chose est possible, comme on l'a fait à Bruxelles pour toutes les maisons de la Grand'Place, à Tournai pour une maison romane.

V. Pour couvrir les dépenses résultant de ces dispositions, inscription au budget du Ministère compétent, à celui des provinces et des communes qui possèdent d'anciennes constructions civiles, d'une somme annuelle à distribuer pour la restauration de celles-ci, et création d'un *fonds de prévision*, en vertu duquel les subsides non dépensés chaque année ne sont pas perdus, mais sont versés dans une caisse spéciale pour constituer le dit fonds; c'est ce qui se fait à Gand, par exemple.

VI. Abrogation des règlements généraux ou communaux sur la police ou la voirie dans leurs dispositions qui prescrivent des mutilations ou entravent la restauration complète et fidèle des constructions anciennes. Ces dispositions funestes existent dans beaucoup de règlements communaux sur la police des bâtiments, notamment dans celui de 1829, à Tournai.

VII. Revision des alignements déjà décrétés, dans lesquels des maisons anciennes dignes d'intérêt, sont frappées d'une

servitude d'avancement ou de recul — mesure déjà prescrite par M. De Bruyn, Ministre des Travaux publics, le 22 avril 1895, et complétée par la même circulaire, qui prescrit de rechercher les maisons qu'il conviendrait de dégager et de maintenir à titre définitif, en introduisant leurs façades dans un groupe d'alignement à décréter.

VIII. Institution, soit par le Gouvernement, soit par les villes, de commissions locales, pour donner leur avis sur toute proposition de restauration de constructions privées et sur toute demande de subsides à cette fin.

La création de ces commissions locales se justifie à un double point de vue : d'abord parce que les administrateurs communaux peuvent être incompétents pour juger de la valeur des façades à restaurer et des travaux qu'on veut y faire; ensuite parce qu'ils pourraient fréquemment se trouver embarrassés de refuser un plan de restauration proposé, dans la crainte de déplaire à tel ou tel électeur. L'intervention d'une commission spéciale les mettrait à l'abri de toute réclamation.

En ce qui concerne les communes qui, vu leur peu d'importance, ne pourraient constituer une commission locale, ou celles qui s'abstiendraient de le faire, les attributions de ces commissions seraient déferées au Comité provincial des monuments.



Des objections pourraient être faites à ce projet : ces dépenses, dira-t-on, seront une charge considérable pour les communes qui possèdent des maisons anciennes, car

tout le monde demandera des subsides. En fait, c'est tout le contraire qui se produira, les demandes de subsides seront rares; on n'aime pas, en général, à laisser intervenir les administrations dans ses affaires; il faudra bien plus souvent solliciter les particuliers de se laisser guider dans leurs travaux, même en leur offrant des subsides, que de les empêcher d'en demander.

En outre, les villes limiteront leur intervention au chiffre qu'elles auront librement inscrit à leur budget, et ce chiffre sera très modeste, comme l'expérience l'a prouvé.

Autre objection : on devra subsidier des constructions sans valeur et ce seront les propriétaires d'immeubles de ce genre qui mettront le plus d'acharnement à demander des subsides.

Nullement, on refusera ces subsides si la maison à réparer ne les mérite pas. Les villes gardent toute leur liberté pour chaque cas en particulier, à moins qu'il ne s'agisse de maisons classées; ce sera le rôle de la Commission spéciale, d'écarter les demandes de propriétaires de maisons qui ne présenteraient pas un intérêt suffisant.



Deux villes, entre autres, ont adopté et pratiquent déjà la plupart des mesures que nous préconisons, Bruges et Gand, et elles ont démontré par une longue expérience, que ces mesures sont possibles au point de vue administratif, qu'elles ne sont pas onéreuses pour la caisse communale, qu'elles atteignent le résultat que leurs auteurs se sont proposé.

Bruges accorde en subsides le tiers de la dépense faite en vue de la restauration. L'échevin des travaux publics examine les demandes, les soumet à une Commission de cinq membres, puis fait rapport au Collège échevinal, qui statue définitivement.

En cas d'allocation de subside, le propriétaire s'engage à ne pas modifier la façade restaurée, pendant un terme de 50 ans, sous peine de devoir rembourser le subside et ses intérêts.

La ville inscrit annuellement une somme de 5,000 francs à son budget, à cette fin.

Pour une période de 25 ans, écoulée depuis que la mesure a été adoptée, la moyenne annuelle des subsides s'est élevée à 5,860 francs. Ces subsides varient nécessairement selon l'importance des restaurations à faire; beaucoup ne dépassent pas 500 ou 400 francs, d'autres ont atteint jusque 4,000 et même 6,000 francs.

Gand procède à peu près comme Bruges. Une somme fixe est inscrite chaque année au budget et si elle n'est pas dépensée tout entière, l'excédent est versé dans une caisse spéciale pour constituer un *fonds de prévision*, qui permet, dans certains cas, de subsidier largement des restaurations importantes.

Ypres inscrit à son budget, depuis 1901, une somme de 500 francs.

Bruxelles semble avoir limité son intervention aux seules maisons de la Grand'Place, mais là elle y va très largement, *achetant les façades* et les restaurant au grand complet.

Tournai, sans adopter la mesure que nous préconisons d'inscrire une somme fixe à son budget annuel, est inter-

venue plusieurs fois pour la conservation ou la restauration de façades anciennes. Elle a acheté et elle a restauré la façade d'une maison romane rue Barre Saint-Brice, et plus tard, elle a acheté la seconde maison romane de la même rue; elle a encouragé la restauration d'une superbe maison de style renaissance en décernant une médaille d'or à son propriétaire; elle a modifié plusieurs fois des alignements pour conserver des maisons intéressantes; enfin, elle a témoigné de ses bonnes dispositions, en entreprenant le dégagement du chevet de la cathédrale, qui va restituer, en partie du moins, au centre de la ville, son aspect ancien. Il convient d'ajouter qu'elle a été largement encouragée dans cette entreprise par la munificence du Gouvernement, en la personne de M. Van den Heuvel, Ministre de la Justice, dont maintes fois, ici même, vous avez applaudi les généreuses initiatives.

*
* *

Les mesures que nous préconisons n'ont rien de bien révolutionnaire ni même d'excessif. Elles ne lèsent aucun intérêt, elles ne grèvent pas sérieusement le budget de l'État ni celui des communes intéressées. Pratiquement elles sont d'une exécution des plus facile.

Nous croyons donc que vous voudrez bien les adopter, leur donner la sanction de votre haute approbation et en provoquer l'application auprès des autorités compétentes. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions infiniment M. Soil de son initiative. Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, nous

insérerons en entier au *Bulletin* le rapport de M. Soil et nous remettrons la question à l'ordre du jour.

— Adopté.

Quant à la sixième question : « Inventaire des objets d'art appartenant aux établissements publics », vous savez ce qui s'est passé à cet égard. L'heure est trop avancée pour en parler de nouveau. (*Sourire de M. le chanoine Van den Gheyn.*)

Votre sourire ironique, Monsieur le chanoine, semble dire que je crains à ce propos un examen de conscience ; détrompez-vous cependant, car si je devais venir me confesser chez vous, je suis bien certain que vous m'accorderiez l'absolution. (*Rires.*)

Avant de nous séparer, Messieurs, je dois remplir un devoir en remerciant l'Académie royale de Belgique pour l'accueil aimable qu'elle nous fait toujours, en la personne de M. le chevalier Marchal, son secrétaire perpétuel. Il n'est pas en ce moment parmi nous, mais il m'a prié de donner connaissance à l'assemblée de la lettre suivante :

« Mon cher Président,

» Comme je ne serai plus présent à la séance au moment
» où vous lèverez celle-ci, veuillez assurer l'assemblée
» générale qu'elle sera toujours la bienvenue dans le Palais
» des Académies.

» Votre tout dévoué,

» A. MARCHAL. »

(*Applaudissements.*)

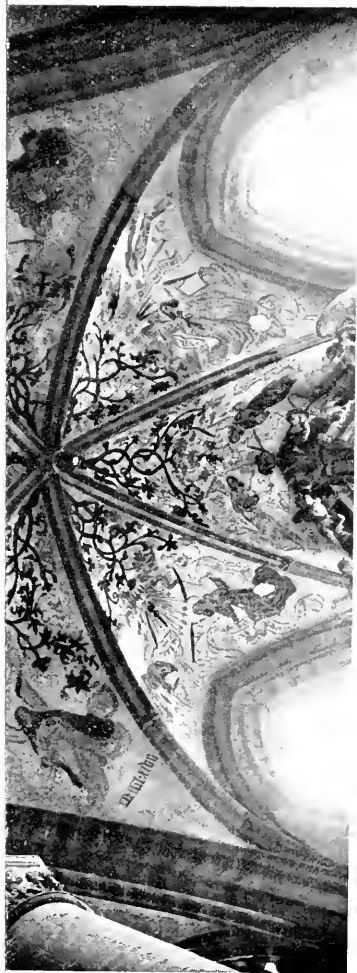


PLANCHE IV.

Voûte de la chapelle absidale de l'église Saint-Martin, à Alost.



PLANCHE I



PLANCHE I b



PLANCHE II



PLANCHE III



PLANCHE IV

Vue de la chapelle absidiale de l'église Saint Martin, à Abet

N'oubliez pas, Messieurs, que nous nous réunissons fraternellement, dans quelques minutes, à l'*Hôtel du Grand Miroir*, rue de la Montagne.

La parole est à M. Devillers, qui promet d'être très court.

M. DEVILLERS (Mons). — Dans ses assemblées générales du 12 octobre 1905 et du 10 octobre 1904, la Commission royale des monuments s'est occupée de la décoration picturale des églises. Des hommes d'une haute compétence ont émis sur cet objet des opinions diverses. Vu l'état de la question, il me paraît qu'il y a utilité de faire connaître à la Commission tout ce qui est de nature à éclaircir le débat. Je viens donc lui présenter une note sur le rôle qui a été assigné à la peinture dans la décoration intérieure de l'église de Sainte-Waudru.

Cet édifice, de style ogival tertiaire, a été commencé en 1450 (1); il a remplacé une église romane dont la démolition se fit à mesure que s'élevait la nouvelle construction. Celle-ci fut poursuivie jusqu'au xvii^e siècle, d'après la même ordonnance.

J'ai compulsé avec la plus grande attention les archives de l'église (2) et en particulier les comptes des travaux, qui étaient dressés par l'administration fabricienne. J'ai aussi visité les comptes des confréries, des fondations pieuses et des corps de métiers auxquels incombait l'entretien des vingt-neuf chapelles qui entourent le chœur et les nefs, et

(1) La cérémonie de la pose de la première pierre eut lieu le 13 mars 1450 (n. st.).

(2) Au dépôt des archives de l'État, à Mons.

des autels qui se trouvaient autrefois dans les transepts et dans la nef principale.

Ce dépouillement ne m'a fait rencontrer aucune mention de peinture polychrome.

Lors de l'enlèvement du crépi des murs des transepts et des chapelles, en 1896, l'on a trouvé sous le badigeon quelques traces de peintures n'ayant aucune importance. On a toutefois conclu de là que ces murs, qui sont en grès, ont pu avoir été polychromés. Ils étaient autrefois plâtrés et cela se conçoit, leur appareil contrastant avec celui des piliers et des voûtes. Les murs en briques du fond du triforium étaient aussi plâtrés. Mais les piliers et les voûtes n'ont jamais été revêtus d'un enduit quelconque; ils ont échappé au badigeonnage qui a envahi nos églises dans les derniers siècles.

A vrai dire, la réédification de l'église de Sainte-Waudru exigeait des dépenses considérables, et son chapitre noble ne put guère s'occuper de la décoration intérieure avant l'achèvement du chœur. Cette partie essentielle de l'édifice et ses dépendances étaient terminées en 1502. Le maître-autel avait été béni le 11 mars 1497 (n. st.). Dès lors on travailla activement au nouveau mobilier. Un retable en pierre blanche, heureusement conservé, est le plus beau morceau qui nous reste de cette époque. Il décore la première chapelle à droite du chœur et date du commencement du xvi^e siècle. On a récemment fait disparaître les nombreuses couches de badigeon qui le dégradaient, et il a été constaté que cette œuvre sculpturale avait été d'abord polychromée.

Les quinze fenêtres du chœur furent primitivement garnies de vitraux incolores, mais il entra dans les vues des

maitres de l'œuvre de les remplacer par des verrières peintes. Celles-ci vinrent successivement embellir l'église.

Dès 1506, les chanoinesses s'adressèrent à la famille du souverain et à plusieurs grands seigneurs, à l'effet d'obtenir des verrières peintes. Les cinq vitraux du sanctuaire furent donnés par l'empereur Maximilien et par l'archiduc Philippe. Ils furent entrepris par Claix Eve, de Mons, qui se rendit à Bruxelles et y demeura plusieurs jours, « pour besogner touchant le fait des verrières (1) ». Celles-ci furent placées en 1511.

Les autres vitraux du chœur eurent pour donateurs : Guillaume de Croy, duc de Soria, marquis d'Aerschot et seigneur de Chièvres, et Marie-Madeleine de Hamal, son épouse (1510); Jacques de Croy, évêque et duc de Cambrai (1512); Jean de Carondelet, archevêque de Palerme, primat de Sicile (1512); Philippe de Clèves, seigneur de Ravestain, et Françoise de Luxembourg, son épouse (1514); Philibert Preud'homme, prévôt du chapitre d'Utrecht, chancelier de l'ordre de la Toison d'Or (1524); Antoine de Lalaing, seigneur d'Hoogstraeten, et Élisabeth de Culembourg, son épouse (1556); Maximilien de Hornes, seigneur de Gaesbeck et de Hess, et Barbe de Montfort, son épouse (1542); Pierre-Ernest de Mansfeld et Marie de Montmorency, son épouse (1581); Philippe de Stavele, baron de Haumont, seigneur de Glageon, et Anne de Pallant, son épouse (1582); François Buisseret, archevêque et duc de Cambrai (1615).

En 1519, les transepts étaient achevés. Leurs deux

(1) Résolutions du chapitre de Sainte-Waudru, des 31 août et 28 septembre 1510.

grandes fenêtres furent décorées de verrières peintes que donnèrent la ville de Mons (1525) et l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1555). Des huit autres vitraux peints qui s'agençaient dans les fenêtres des transepts, il n'en subsiste que trois dont l'un porte le millésime 1552 (1).

Les nefs et leurs chapelles s'élevèrent de 1519 à 1589, et les meneaux des dernières fenêtres de la nef principale furent posés de 1610 à 1621. Des vitraux peints s'adaptèrent aux quatorze fenêtres de cette partie de l'édifice; on en possède encore de nombreux panneaux dont la restauration a été décidée. Ces vitraux dataient du xvi^e siècle et de la première moitié du xvii^e.

La plupart des chapelles ont vraisemblablement été décorées de vitraux peints; mais ceux-ci ont disparu depuis longtemps. Une résolution capitulaire, du 26 juillet 1594, avait allégé la fabrique de l'entretien des verrières des chapelles et mis les frais qu'il occasionnait à la charge de celles-ci.

Ces renseignements permettent d'apprécier combien a été considérable la part prise par les peintres verriers à la décoration intérieure de notre belle église.

Les vitraux du chœur et des transepts attestent l'influence de la renaissance. Tous les arts, du reste, étaient entrés dans des voies nouvelles. Tandis que les travaux d'architecture de la collégiale se poursuivaient d'après le plan primitif, sa décoration intérieure s'écartait de plus en plus du style ogival.

Dès l'année 1555, le chapitre résolut de décorer l'église

(1) Ce vitrail, bien conservé, a été donné par Hugues de Matinée, notaire apostolique.

d'œuvres de sculpture de la plus haute valeur. Il en confia la direction à un artiste renommé, maître Jacques du Brœuec. Un jubé des plus remarquable fut érigé à l'entrée du chœur, et celui-ci fut orné de stalles dues au ciseau de Jean Fourmanoir (1555-1548). Puis furent successivement construites les clôtures en marbre du chœur et des chapelles. Les débris de ces œuvres merveilleuses donnent une idée de ce qu'était autrefois la décoration intérieure de Sainte-Waudru. La renaissance régnait en maîtresse dans cette décoration où la richesse des matériaux et le fini des sculptures s'alliaient à la magnificence architecturale de l'édifice. Des vieillards qui ont connu l'église de Sainte-Waudru avant la suppression de son chapitre, m'ont exprimé l'admiration qu'ils éprouvaient à la vue de tous ces chefs-d'œuvre.

En dehors des vitraux, la peinture n'intervint que rarement dans la décoration de la collégiale. Les archives mentionnent seulement des ouvrages de peinture exécutés à la statue sépulcrale du comte Baudouin IV de Hainaut (1) à la croix triomphale placée à l'entrée du chœur (2), au buffet d'orgues

(1) Gaspard Everart, peintre, reçut trente-huit patards « pour avoir point le comte Bauduin », etc. (Pièce à l'appui du compte de la fabrique de 1545.)

(2) « A Jehan Malapert, pour plusieurs parties par luy livrées pour peindre le crucefix et les ymaiges de la Vierge Marie et Saint-Jehan...

xij l. vijs. jd.

» A Bastyen Roust, bateur d'or, demourant à Tournay, pour chincq milliers d'or par luy livrez et employez à dorer ledit crucefix, et pour ung millier d'argent, sont ensemble... cxvij l.

» A Henry, peintre, pour avoir estet audit Tournay par devers ledit Bastyen Roust, adfin de apporter ledit or; luy a esté payet... xiiij s.

» A Jaspert Everart, peintre, pour avoir doret ledit crucefix et les deux ymaiges, etc... xij l. »

(Compte précité de la fabrique.)

du jubé (1) et aux écussons armoriés qui surmontaient les stalles des chanoinesses (2).

Les tableaux qui furent, à diverses époques, posés dans les transepts et dans les chapelles étaient achetés par le chapitre, par les confréries, ou offerts par des personnes pieuses (3).

Jamais il ne s'est agi de parachever l'édifice par une décoration polychrome. Comme l'a très bien dit M. le baron Bethune (4), ce genre de décoration a sa raison d'être dans les monuments dont les matériaux sont pauvres ou présentent un appareil défectueux qu'il est tout naturel de cacher sous le plâtre et la peinture murale.

Dans l'église de Sainte-Waudru, l'unité de style qui a été

(1) « A Jehan Couturier, pour avoir paint et doret ledit pozitif (mis et poset sur le doxal). xxviij l. xij s. »

(Même compte.)

(2) Ces écussons portaient les armoiries des vingt-cinq chevaliers qui assistèrent au chapitre de l'ordre de la Toison d'or, tenu dans l'ancienne église, le 2 mai 1451. Ils furent restaurés par Gaspard Everart. Ce peintre reconnu avoir reçu cinquante sous tournois, « pour avoir remis à point les tables de l'ordre de la Toison d'or. »

(Même compte.)

(3) Les inventaires du mobilier de l'église, dressés du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794) au 27 fructidor an IV (13 septembre 1796), font mention d'un grand nombre de tableaux, mais ils en donnent une description insuffisante et ne comprennent pas les « tableaux attachés aux autels. »

L'église a récupéré un certain nombre de ces tableaux. Le plus ancien, peint sur bois, porte la date : ANNO 1577. NONA APRILIS ; il représente le *Parentaige de sainte Waudru, comtesse de Hainaut*. Ce tableau fut exécuté aux frais du chapitre, ainsi que le fait voir l'article suivant du compte général de 1576-1577 : « Pour ung grand tableau de peinture que mada- » moiselle de Molembaix avoit fait faire de la deschente et généalogie de » noble dame madame saincte Wauldru, pour despens duquel tableau a » estet remboursé à madite damoiselle. . clxxviij l. xij s. »

Cette peinture n'offre qu'un intérêt archéologique.

(4) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 42^e année, p. 364.

maintenue par tous les maîtres de l'œuvre, la couleur naturelle des matériaux et l'éclat des vitraux peints produisent un ensemble harmonieux dont l'effet est saisissant (1). Le temps seul a jeté son vernis sur cet admirable vaisseau.

— La séance est levée à 2 heures moins 10 minutes.

(1) En 1621, Nicolas de Guise écrivait, à propos de l'église de Sainte-Waudru : « Ce qu'on admire tout d'abord, c'est qu'un édifice d'une masse » aussi imposante présente une architecture de même ordre partout... » La maçonnerie de briques rouges qui forme les voûtes appuyées sur les » nervures des piliers de pierres bleues, offre à l'œil un contraste de » nuances naturelles qui vaut mieux que les couleurs fardées du lambrissage » artificiel. » (*Mons, Hannoniæ metropolis*, cap. LXXV. Édition de M. J.-E. Demarteau, p. 185.)

MANIFESTATION

EN L'HONNEUR

du Président de la Commission royale des Monuments

10 OCTOBRE 1904



A la suite de la promotion au grade de Commandeur de l'Ordre de Léopold, accordée à leur Président par un arrêté royal du 29 décembre 1903, publié au *Moniteur* le 1^{er} janvier 1904, les membres effectifs de la Commission royale des Monuments songèrent à célébrer cet heureux événement en y associant ceux des membres correspondants qui le voudraient. C'est, en effet, dès sa nomination, le 30 avril 1897, que M. Lagasse-de Locht voulut rendre aux Comités provinciaux des correspondants leur rôle et leur importance.

L'idée d'offrir un buste au Président dans une manifestation publique trouva peu d'écho auprès de M. Lagasse-de Locht; mais il accepta avec bonheur, en témoignage d'affection, un médaillon taillé directement dans le marbre par le maître Vinçotte, un collègue et un ami, afin d'ajouter une belle œuvre d'art à une suite de médaillons de famille. Le Président voulut aussi que la manifestation fût d'ordre absolument intime et se fit à la suite des agapes simples et fraternelles qui suivent, chaque année, l'assemblée générale de la Commission royale et de ses correspondants.

Le 10 octobre 1904, lorsque le toast au Roi et à la Famille royale eût été prononcé par le Président et acclamé par une réunion très nombreuse et très distinguée, — où l'on remarquait notamment MM. les Gouverneurs baron de

Montpellier, baron de Kerchove d'Exaerde, baron de Béthune (*), — M. Helbig, deuxième Vice-Président de la Commission royale, se leva et s'exprima en ces termes :

MESSIEURS,

Vous venez d'acclamer le toast à Sa Majesté le Roi; je me lève à mon tour pour vous proposer un toast auquel, j'en suis certain d'avance, vous ne ferez pas un moindre accueil : je vous propose de boire à la santé de notre éminent Président, M. Lagasse-de Locht! (*Nombreux et vifs applaudissements.*)

Il me tardait en réalité de vous proposer ce toast qui est pour mes collègues et pour moi, pour la plupart d'entre vous, l'occasion d'acquitter une dette déjà assez ancienne pour commencer à me peser, une de ces dettes pourtant qui ne se prescrivent pas!

Le premier jour de l'année 1904 a paru l'arrêté royal par lequel M. Lagasse-de Locht était promu à la haute dignité de Commandeur de l'Ordre de Léopold. Cette dignité, qui en honorant le Président de notre Commission, honorait en même temps le Corps des Ponts et Chaussées auquel il appartient, fut naturellement l'occasion de félicitations nombreuses qui lui arrivèrent de tous les coins du pays, et dans ces congratulations les collègues de M. Lagasse-de Locht ne furent pas les derniers à marquer la joie de la haute distinction conférée à leur chef.

(*) MM. Vergote, Gouverneur du Brabant; Pety de Thozée, Gouverneur de Liège; le baron de Pitteurs-Hiegaerts, Gouverneur du Limbourg; le baron du Sart de Bouland, Gouverneur du Hainaut; le comte de Briey, Gouverneur du Luxembourg, s'étaient excusés et unis à la manifestation.

La pensée de lui offrir une fête surgit spontanément, et tout naturellement aussi quelques-uns d'entre nous proposèrent d'inviter notre Président à un banquet.

L'idée d'un banquet sourit toujours : c'est cordial, c'est gai ! Un banquet rend expansif ! C'est d'ailleurs traditionnel, et dans notre pays de Belgique on peut dire que c'est national ! Mais à côté de toutes ces qualités le banquet a un tort : il dure trop peu de temps, et, si longtemps qu'on reste à table, le temps passe trop vite ! Le lendemain il ne reste plus qu'un agréable souvenir... volatilisé en peu de jours ! (*Rires.*)

Il a semblé à la plupart d'entre nous que les sentiments qui nous animaient demandaient une expression moins éphémère, plus durable.

Nous avons heureusement, au sein même de la Commission des monuments, un artiste éminent qui pouvait réaliser de la manière la plus noble, la plus heureuse, la pensée d'offrir à notre cher Président un mémorial durable de nos sentiments en présence de la haute distinction que le Roi lui avait conférée. Nous avons prié M. le statuaire Vinçotte de nous faire un médaillon représentant M. Lagasse-de Locht. Notre demande fut accueillie de la manière la plus aimable et le travail fut exécuté avec le rare talent du maître auquel il était confié : vous en jugerez vous-mêmes, Messieurs, dans quelques instants.

C'est ce médaillon, cher Président, que nous vous offrons aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

En vous priant de l'accepter, permettez-moi d'ajouter deux mots pour expliquer la pensée dans laquelle nous vous offrons votre image.

Il va vous paraître étrange et bien osé peut-être, si je vous dis que nous vous offrons ce médaillon afin d'ajouter à vos nombreuses connaissances, à toute votre science, une science de plus.

Vous êtes ingénieur, et l'on sait aujourd'hui combien de choses il faut savoir pour en obtenir simplement le diplôme ! Ne voyons-nous pas très fréquemment des jeunes gens d'une valeur réelle et de véritables travailleurs échouer dans leur dernier examen ! Grande doit donc être votre science, cher Président, pour vous élever, d'échelon en échelon, jusqu'au sommet du Corps des Ponts et Chaussées ! Mais vous avez aussi des connaissances multiples dans le domaine des Beaux-Arts et surtout de l'architecture : vous en témoignez dans la manière dont vous présidez nos séances et dirigez nos travaux.

Eh bien ! il existe une science que, par le médaillon que nous vous offrons ce soir, nous voudrions rendre plus complète encore. C'est, suivant la maxime d'un sage de l'antiquité, la science qui surpasse toutes les autres : cette science consiste à se connaître soi-même !

Sans doute, vous avez dû vous préoccuper aussi de celle-là, dans votre for intérieur, penser à l'usage des dons que vous avez reçus de la Providence, de la mission que vous avez à remplir dans la société, etc., mais pour vous connaître vous-même, un élément vous a toujours manqué : vous ne vous êtes jamais vu de profil ! Cet élément nous venons vous l'offrir aujourd'hui ! (*Rires et vifs applaudissements.*)

Il doit vous être d'autant plus important de le connaître, que c'est de ce côté que vous voyiez presque toujours les collègues qui siègent à côté de vous.

Nul doute qu'en vous examinant sous cet aspect nouveau pour vous, vous aurez la satisfaction d'y trouver la haute intelligence, l'aménité et cette amicale bienveillance que le maître auquel nous devons ce médaillon a su exprimer si bien dans son bas-relief. (*Vifs applaudissements.*)

Un mot encore et je termine.

En vous offrant aujourd'hui le beau travail de M. Vinçotte la pensée de vos collègues s'est reportée sur le cercle de votre famille et particulièrement sur M^{me} Lagasse-de Loch, la noble compagne de votre vie. Cet hommage s'adresse autant à elle qu'à vous-même et réjouira aussi vos chers enfants. Ce médaillon occupera sans doute une place de choix à votre foyer pour leur rappeler à eux et aux générations qui les suivront pendant de longues, — de bien longues années, — les succès de votre utile et brillante carrière, et permettez-moi encore d'ajouter, les affections et les sympathies que vous avez inspirées à vos collègues et à tous ceux qui ont pris part à vos travaux! (*Applaudissements.*)

Messieurs, si j'étais un fervent du *modern style*, je vous inviterais à lever vos verres en l'honneur de l'homme que nous fêtons aujourd'hui, mais je suis un homme de l'ancien régime, et j'ai de trop bonnes raisons pour demeurer fidèle aux anciennes pratiques. Je vous engage donc, — si le vin que vous avez devant vous est bon, comme j'ai lieu de le croire, — à remplir vos verres à pleins bords et à les vider du meilleur de votre cœur à la santé de M. Lagasse-de Loch, Président de la Commission royale des Monuments, Commandeur de l'Ordre de Léopold!

Ad multos annos!

(*Vifs applaudissements.*)

Après cet éloquent discours, le beau médaillon de Vinçotte fut découvert par l'artiste lui-même au milieu de bruyantes acclamations. Le Président les interrompit, en répondant ce qui suit :

CHERS COLLÈGUES ET AMIS,

Une parole me vient naturellement aux lèvres. C'est l'une des plus belles des livres sacrés :

« Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum. »

Que c'est doux, que c'est bon d'être un entre frères, de pratiquer, d'un même cœur, la fraternité dans l'art, dans la patrie, dans le progrès !

Au sein de la belle et grande famille que forment la Commission royale des Monuments et ses correspondants, vous gâtez l'un de vos frères, en voulant bien fêter, d'une façon inoubliable pour sa bien-aimée, pour lui-même et pour leurs nombreux enfants, la distinction qu'il a plu au Roi et au Gouvernement de lui accorder au début de cette année.

Vous avez chargé votre illustre aîné, M. Helbig, d'ajouter les accents de sa cordiale éloquence à la générosité de votre don magnifique.

M. Helbig est un enfant choyé de la Providence. Toujours jeune, malgré son âge vénérable, il a gardé toutes vives les rares facultés qui embellissent sa vie si distinguée et si utile. Où n'est point connue, dans le monde savant, sa critique artistique, archéologique, d'une science sûre et profonde, d'une forme toujours noble et élégante ?

Notre aîné ne s'est point contenté d'écrire. Il a mis la main à la pâte. Il m'est agréable de citer ici deux de ses principales œuvres qui ont excité, parmi nous, une admiration unanime : le retable peint du grand autel de la collégiale de Dinant, si fidèlement restaurée par notre ami et collègue Van Assche; la décoration picturale de la chapelle du château des Amerois où une polychromie calme et tendre entoure harmonieusement de grands sujets largement et noblement traités.

Au surplus, qu'est-il besoin de rappeler ces titres de M. Helbig à votre affectueuse admiration? Chaque semaine, il conquiert nos cœurs et nos esprits, en prenant part à nos travaux et à nos débats avec une compétence, une autorité et une convenance qui ne se démentent jamais. (*Vifs applaudissements.*)

Parmi vous, il en est encore un autre qui m'a particulièrement choyé, j'allais dire caressé.

Mon cher Vinçotte, Dieu me garde d'avoir la prétention du fameux modèle de votre belle statue d'Anneessens! Le brave homme croyait naïvement qu'il avait contribué au fondement de votre célébrité. (*Sourires.*)

Votre nouvelle œuvre est sans doute mon image très fidèle, mais elle est aussi l'expression de la sincérité, de la profondeur, de la finesse de votre talent génial. Notre collaboration de frères ne s'est point arrêtée là. N'avons-nous pas pénétré dans l'âme l'un de l'autre? De l'intimité des causeries entre le grand artiste et son modeste modèle n'est-il pas résulté des sensations d'art pur qui ont scellé joyeusement notre fraternité?

Chers collègues et amis, restons frères comme en ce jour pour la patrie et pour le progrès! (*Applaudissements.*)

Patrie et progrès, voilà notre devise vous disais-je, le 22 mai 1897, lorsque je fus appelé, par la confiance de Sa Majesté le Roi, à vous présider pour la première fois.

Après la marque impérissable d'affection et d'estime, que vous voulez bien me donner, laissez-moi inscrire un nouveau nom sur notre drapeau.

Désormais, on y lira : Patrie, Progrès et Fraternité!
(*Vifs applaudissements.*)

Je vous remercie, au nom des miens et en mon nom, du fond du cœur.

Je demande à Helbig et à Vinçotte la permission de les embrasser, puisque je ne puis en faire autant à chacun de mes frères. (*Applaudissements et acclamations vifs et prolongés.*)



Après ce discours, chacun alla admirer de près l'œuvre si belle et si vivante de Vinçotte qui fut, à son tour, très entouré et très acclamé.

La fête se continua avec un jovial entrain, laissant à chacun le meilleur souvenir. Elle n'a pas peu contribué à resserrer les liens, désormais indestructibles, qui unissent entr'eux, depuis huit années, les membres effectifs et correspondants de la Commission royale des Monuments.





Liste des Membres effectifs et correspondants
de la Commission royale des Monuments
en 1904.



MEMBRES EFFCTIFS :

Président : M. LAGASSE-DE LOCHT (Ch.), Inspecteur général des ponts et chaussées avec rang de Directeur général, à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. Helleputte (G.), professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek-lez-Louvain, et Helbig (J.), artiste peintre, à Liège.

Membres : MM. Acker, architecte, à Bruxelles.

Blomme (L.), architecte, à Anvers.

Cardon (Ch.-L.), artiste peintre, à Bruxelles.

Delacenserie (L.), architecte, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Bruges.

Janlet (E.), architecte, à Bruxelles.

Maquet (H.), architecte, à Bruxelles.

Van Assche (A.), architecte, à Gand.

Van Caster (G.), chanoine, archéologue, à Malines.

Van Wint (B.), statuaire, à Anvers.

Vinçotte (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : Massaux (A.), à Etterbeek.

COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS

Président : M. COGELS, Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Smekens (Th.), président honoraire
du tribunal de première instance,
à Anvers.

Membres : MM. Bilmeyer (J.), architecte, à Anvers.
Blomme (H.), architecte, à Anvers.
De Braeckeleeer (J.), statuaire, à
Borgerhout.
de Vinck de Winnezeele (baron),
archéologue, sénateur, à Anvers.
Dierckx, ancien membre de la
Chambre des représentants, à
Turnhout.
Mast (E.), archéologue, à Lierre.
Nève (L.), ingénieur, à Saint-
Léonard (Brecht).
Rosier (J.), artiste peintre, directeur
de l'Académie des Beaux-Arts, à
Malines.
Van der Ouderaa, artiste peintre,
à Anvers.
Van Leemputten (F.), artiste pein-
tre, à Anvers.

Membre-Secrétaire : M. Donnet (F.), administrateur de
l'Académie royale des Beaux-
Arts, à Anvers.

Secrétaire-adjoint : M. Jacobs (H.), chef de bureau à
l'Administration provinciale, à
Anvers.

BRABANT

Président : M. VERGOTE, Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Van Even (E.), archiviste de la ville,
à Louvain.

Membres : MM. Baes (H.), artiste décorateur, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Bruxelles.

Brunfaut (J.), architecte, à Bruxelles.

De Groot (G.), statuaire, à Bruxelles.

Delvigne (le chanoine), archéologue, curé de Saint-Josse-ten-Noode.

De Vriendt (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers.

Flanneau (O.), architecte, à Bruxelles.

Hanon de Louvet, archéologue, à Nivelles.

Janssens (W.), architecte, à Bruxelles.

Langerock (P.), architecte à Louvain.

Secrétaire-adjoint : M. Destrée (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Bruxelles.

FLANDRE OCCIDENTALE

Président : M. le baron DE BÉTHUNE,
Gouverneur de la province.

Membres : MM. de Béthune (baron F.), chanoine-archidiacre, à Bruges.

Coomans (J.), ingénieur-architecte, à Ypres.

- Membres :* MM. De Geyne (L.), architecte, à Courtrai.
De Meyer (D.), docteur en médecine, à Bruges.
Duclos (chanoine A.), archéologue, à Bruges.
Gillès de Pélichy (B^{on} C.), membre de la Chambre des représentants, à Iseghem.
Kervyn de Lettenhove (baron H.), archéologue, à Saint-Michel-lez-Bruges.
Vandermersch (A.), avocat, à Bruges.
- Membre-Secrétaire :* M. van Ruymbeke (J.), archéologue, bourgmestre d'Oedelem.
- Secrétaire-adjoint :* M. Van de Walle (R.), commis de 2^{me} classe à l'Administration provinciale, à Bruges.

FLANDRE ORIENTALE

- Président :* M. le baron DE KERCHOVE D'EXAERDE, Gouverneur de la province.
- Vice-Président :* M. Serrure (E.), architecte-archéologue, à Gand.
- Membres :* MM. Cloquet (L.), architecte, professeur à l'Université de Gand.
Delvin (J.), artiste peintre, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Gand.
De Waele (J.), architecte, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Gand.

- Membres :* MM. Lybaert (T.), artiste peintre, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts d'Anvers, à Gand.
Mortier (E.), architecte provincial, à Gand.
Tytgadt (L.), artiste peintre, ancien directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Gand.
Van Biesbroeck (L.), statuaire, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Gand.
Van den Gheyn (chanoine), archéologue, à Gand.
Van der Haeghen (F.), bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, à Saint-Denis-Westrem.
- Membre-Secrétaire :* M. De Ceuleneer (A.), professeur à l'Université, à Gand.
- Secrétaire-adjoint :* M. Hansens, chef de bureau à l'Administration provinciale, à Gand.

HAINAUT

Président : M. le baron DU SART DE BOULAND,
Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Hubert, architecte-ingénieur, à Mons.

- Membres :* MM. Devillers (L.), conservateur honoraire des archives de l'État, président du Cercle archéologique, à Mons.
Motte, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Mons.

- Membres :* MM. Puissant (l'abbé Ed.), archéologue, professeur à l'Athénée de Mons.
Soil (E.), archéologue, Président du tribunal de première instance, à Tournai.
Sonneville (C.), architecte, à Tournai.
Van Bastelaer (D.), archéologue, à Saint-Josse-ten-Noode.
Van Loo (A.), architecte, à Belœil.
- Membre-Secrétaire :* M. Matthieu (E.), avocat, archéologue, à Enghien.

LIÉGE

- Président :* M. PETY DE THOZÉE, Gouverneur de la Province.
- Vice-Président :* M. Renier (J.), artiste peintre, à Verviers.
- Membres :* MM. Bormans, administrateur-inspecteur de l'Université de l'État, à Liège.
Carpentier, artiste peintre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liège.
Drion (M.-P.), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liège.
Francotte (G.), Ministre de l'industrie et du travail, à Bruxelles.
Jamar (E.), architecte, à Liège.
Ruhl-Hauzeur (G.), archéologue, avocat, à Liège.
Schoolmeesters (E.), archéologue, vicaire général, à Liège.
Schuermans (H.), premier président honoraire de la Cour d'appel, à Liège.

- Membre :* M. Soubre, architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Liège.
- Secrétaire-adjoint :* M. Levers (A.), chef de division au Gouvernement provincial, à Liège.

LIMBOURG

- Président :* M. le baron DE PITTEURS-HIEGAERTS,
Gouverneur de la province.
- Vice-Président :* M. Van Neuss (H.), ancien conservateur des archives de l'État, à Hasselt.
- Membres :* MM. Christiaens, architecte, à Tongres.
Courroit (J.), statuaire, professeur à l'Académie de dessin et à l'école industrielle, à Hasselt.
Daniëls (l'abbé P.), archéologue, à Hasselt.
de Grünne (C^{ie} G.), sénateur, à Russon.
Jaminé (L.), architecte provincial, à Hasselt.
Schactzen (Chevalier O.), ancien membre de la Chambre des représentants, à Tongres.
Serrure (E.), architecte de la ville, à Saint-Trond.
- Membre-Secrétaire :* M. de Borman (Chevalier C.), membre de la Députation permanente, à Schalkhoven.
- Secrétaire-adjoint :* M. Van Weddingen (A.), commis de 1^{re} classe au Gouvernement provincial, à Hasselt.

LUXEMBOURG.

Président : M. le comte DE BRIEY,
Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Tandel, commissaire d'arrondissement, à Arlon.

Membres : MM. Cupper (J.), architecte provincial, à Bastogne.
de Mathelin, statuaire, à Liège.
Déome, avocat, archéologue, à Neufchâteau.
Haverland, architecte, à Virton.
Kurth (G.), professeur d'histoire à l'Université de Liège.
Sibenaler (J.-B.), conservateur du Musée archéologique, à Arlon.
van Limburg-Stirum (C^{te} A.), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
Wilmar, archéologue, à Amonines.

Membre-Secrétaire : M. Van de Wyngaert père, directeur de l'école industrielle, à Arlon.

NAMUR

Président : M. le baron DE MONTPELLIER,
Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Bequet (A.), président de la Société archéologique, à Namur.

Membres : MM. Boveroulle, architecte provincial, à Namur.
Dardenne, ancien régent d'école moyenne, à Andenne.

- Membres :* MM. Del Marmol (b^{on} F.), archéologue,
à Dinant.
de Pierpont (E.) archéologue, à
Rivière.
Lange (L.), architecte, à Namur.
Soreil, ingénieur, à Maredsous
(Sosoye).
Sosson, chanoine titulaire, archéo-
logue, à Namur.
Van Gheluwe (E.), architecte, à
Namur.
- Secrétaire-adjoint :* M. Vandenneuker, directeur à l'Admi-
nistration provinciale, à Namur.
-

COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART :

Président :

- M. HELLEPUTTE (G.), 1^{er} Vice-Président de la Commission royale des Monuments, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des Représentants, à Vlierbeek-lez-Louvain.

Membres :

Délégués de la Commission royale des Monuments :

- MM. Cardon (Ch.-L.), artiste peintre, à Bruxelles.
Helbig (J.), artiste peintre, à Liège.
Vinçotte (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Délégués de l'Académie royale de Belgique :

- MM. Marchal (le chevalier Edm.), secrétaire perpétuel
de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
De Groot, statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Massaux (A.), à Etterbeek.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.



RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX



SÉANCES

des 5, 12, 19 et 26 novembre; des 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 1904.



PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif à l'exécution, sur les murs du chœur de l'église de Hove (Anvers), de quatre peintures représentant les Évangélistes, sous la réserve que l'exécution en sera surveillée par deux membres du Comité provincial des correspondants; auteur, M. Huysmans;

Église de Hove.
Peintures.

2° Le projet relatif à l'exécution d'une fresque dans l'église de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant). La Commission est d'avis toutefois qu'au cours de l'exécution de l'œuvre, l'artiste, M. De Geetere, devra revoir la figure de la Sainte-Vierge qui avance trop sur les degrés par rapport aux figures de Dieu le Père et de Dieu le Fils, qui doivent la couronner. Il fera bien aussi de donner plus d'homogénéité aux quatre groupes de saints dont ceux figurés à la droite du spectateur semblent trop divisés;

Église de
Leeuw-S^t-Pierre.
Fresque.

Eglise
d'Hausinelle.
Ciment
de la croix.

3° Le projet concernant l'exécution d'un chemin de la croix peint pour l'église d'Hausinelle (Namur). Le Collège fera remarquer à l'auteur, M. De Geetere, que, dans la première station, le Christ paraît isolé; il conviendrait peut-être de l'entourer de gardiens, sauf à diminuer le nombre des autres figures. La Commission est d'avis que l'exécution des bordures des stations devra être réservée et exécutée en même temps que le travail d'ensemble de décoration des nefs. Le Collège estime, avec M. l'architecte provincial, qu'il y a lieu d'exécuter une station à titre d'échantillon, en commençant par la seconde qui représente le Christ chargé de la croix. On appelle tout spécialement l'attention de M. De Geetere sur le danger à résulter pour la conservation des toiles, de la condensation de la vapeur sur les parois des murs et l'engage à examiner s'il ne vaudrait pas mieux peindre les stations sur des plaques d'ardoise ou de cuivre;

Eglise
de Bierbeek.
Peintures
et vitraux.

4° Les projets de peintures décoratives et de vitraux pour l'église de Bierbeek (Brabant); architecte, M. Langerock;

Eglise
de Vodelée.
Vitraux.

5° Le projet de vitraux à placer dans l'église de Vodelée (Namur), sous réserve d'en supprimer les médaillons; auteur, M. Richard;

Eglise
de Sery-Abée.
Vitraux.

6° Le projet de restauration de quatre vitraux anciens de l'église de Sery-Abée (Liège) et du remplacement du cinquième vitrail représentant la Transfiguration; auteur, M. Osterrath;

Eglise
de Saint-Jean,
à Borgerhout.
Verrières.

7° Le projet relatif au placement de grandes verrières dans le chœur de l'église de Saint-Jean, à Borgerhout (Anvers), à la condition de donner aux bordures un aspect plus riche et d'adopter, pour les soubassements, le type où

les inscriptions figurent en plus grands caractères; auteur, M. Grossé;

8° Le projet de deux vitraux à placer dans l'église de Vive-Saint-Eloi (Flandre occidentale); auteur, M. Dobbe-laere;

Eglise de
Vive-Saint-Eloi.
Vitreaux.

9° Le dessin relatif au placement d'un vitrail au côté ouest de l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenaerde (Flandre orientale); auteur, M. Osterrath;

Eglise
de Notre-Dame
de Pamele,
à Audenaerde.
Vitrail.

10° Les photographies des maquettes de trois statues que M. Van Wint est chargé d'exécuter pour la façade orientale de l'église des SS. Pierre et Paul, à Ostende (Flandre occidentale);

Eglise des
SS. Pierre et Paul,
à Ostende.
Statues.

11° Les projets du chemin de la croix et des cadres de celui-ci ainsi que ceux des niches pour statues à placer dans l'église de la Chatqueue, à Seraing (Liège); sculpteur, M. Rooms;

Eglise
de la Chatqueue,
à Seraing.
Chemin
de la croix

12° Le projet relatif à l'érection d'un monument à la mémoire de feu l'architecte Beyaert. L'examen de ce projet a donné lieu toutefois à quelques observations de détails qui seront communiquées verbalement à l'auteur avant de passer à l'exécution définitive de l'œuvre.

Monument
à ériger
à la mémoire
de feu l'architecte
Beyaert.

— L'attention de la Commission ayant été attirée sur le mauvais état dans lequel se trouve un tableau de De Deyster appartenant à l'église de Notre-Dame, à Courtrai (Flandre occidentale), ce Collège a renvoyé l'affaire à l'examen de son Comité mixte des objets d'art. Celui-ci, pour se prononcer, a prié le conseil de fabrique de lui faire parvenir le tableau en question.

Eglise
de Notre-Dame,
à Courtrai.
Tableaux.

Sur ces entrefaites, M. le Gouverneur de la province a fait parvenir un rapport dressé par le Comité provincial des

correspondants, qui s'est occupé récemment des tableaux de l'église de Notre-Dame.

Bien que l'œuvre envoyée à Bruxelles soit en très mauvais état, il ne semble cependant pas impossible de la restaurer. En tous cas, elle devra être rentoilée et nettoyée avec soin. Après ces opérations, on pourra déterminer quels sont les autres travaux que sa conservation exige.

Le second tableau de De Deyster, qui représente l'Adoration des Bergers, a été examiné à l'église même par les soins de la Commission et du Comité mixte des objets d'art, auxquels s'étaient joints MM. le baron Kervyn de Lettenhove, van Ruymbeke et De Geyne, membres du Comité provincial des correspondants. Il est également en fort mauvais état. Comme le précédent, il devra d'abord être rentoilé et nettoyé. La suite du travail à y faire ne pourra être déterminée qu'après ces opérations préliminaires.

La même église possède un autre tableau de valeur, d'un maître inconnu et représentant la Circoncision. Il devra faire l'objet d'un examen sérieux par le spécialiste qui sera chargé des soins à donner aux toiles de De Deyster.

L'attention du conseil de fabrique devrait être appelée sur le tableau de Van Dyck qui décore l'église de Notre-Dame. Cette belle œuvre est placée trop haut pour qu'on puisse l'apprécier à sa juste valeur. Elle devra être descendue dans une certaine mesure; on fera bien d'examiner, à cette occasion, si on ne pourrait lui trouver une meilleure place au point de vue de l'éclairage.

Des poêles ont été installés dans les deux bras du transept. On a eu la malencontreuse idée de les placer de telle sorte que leurs tuyaux touchent presque les tableaux

appendus aux murs. Il est urgent d'éloigner ces appareils, car si on les maintient où ils sont aujourd'hui, les tableaux précités seront irrémédiablement perdus dans peu de temps.

— A la demande du conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame, à Courtrai, il a été procédé, le 19 décembre 1904, par des délégués de la Commission et du Comité mixte des objets d'art, accompagnés de MM. le baron Kervyn de Lettenhove, van Ruymbeke et De Geyne, membres du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, à l'examen des peintures murales de la chapelle des Comtes de Flandre, qui sont signalées comme étant menacées de destruction par suite de l'humidité des murs sur lesquels elles sont appliquées.

Eglise
de Notre-Dame,
à Courtrai.
Peintures
murales.

Les peintures en question ne semblent pas autant compromises qu'elles le paraissent à première vue. Leur aspect terne semble surtout dû à la poussière et à la crasse qui les recouvrent. Néanmoins, il est incontestable que l'humidité exerce son influence sur les peintures en question. Il est urgent de prendre des mesures radicales pour enrayer cette situation. Il faut, en tout premier lieu, assécher la base des murailles en les dégageant des terres qui les étouffent à l'extérieur et en faisant disparaître les misérables constructions qui y sont adossées et qui y entretiennent l'humidité, par exemple, le réservoir d'eau, les urinoirs et le water-closet. Le sol extérieur étant plus élevé que le sol intérieur, il n'est pas étonnant que l'humidité envahisse les murs.

On doit établir une cour basse non seulement le long des murs de la chapelle des Comtes de Flandre, mais aussi sur tout le pourtour de l'église où cette opération est praticable

en lui donnant la plus grande largeur possible pour que l'air circule aisément le long des constructions. Ce déchaussement du temple doit être pratiqué en pente vers l'extérieur avec contre-mur et muni d'égouts destinés à l'évacuation rapide et complète des eaux pluviales. Celles-ci, actuellement, séjournent au pied des murailles.

Il sera bon d'examiner si on ne devrait pas isoler les murs à l'intérieur de la chapelle en établissant des contre-murs pour en écarter le terre-plein sous le pavement.

Un projet dans ce sens devra être élaboré immédiatement et soumis à l'examen des autorités compétentes; il importe qu'il puisse être mis à exécution sans le moindre retard.

Lorsque cette opération sera terminée, il importera de charger un spécialiste de procéder à un examen sérieux des peintures et d'y faire un essai de nettoyage et de ravivage des couleurs.

L'attention de la délégation a aussi été appelée sur les pinacles, balustrades, clocheton, crétages, etc., de la chapelle des Comtes de Flandre, dont les pierres sont en général dans un état de vétusté tel qu'elles s'effritent. Des pinacles se détachent et menacent de tomber. Le conseil de fabrique devra être invité à prendre immédiatement des mesures pour éviter des accidents. Il devra, en outre, soumettre, à bref délai, des propositions en vue de remettre en bon état cette remarquable construction.

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 24 novembre 1904, dans l'église de Westmalle, à l'examen des essais pratiqués en vue de la restauration des peintures murales représentant des figures d'apôtres découvertes sur les piliers de la nef.

M. Donnet, membre du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistait à cet examen.

Les essais établis sur papier ont porté sur la figure représentant Saint-Pierre, de la première colonne près du transept au côté sud de la nef.

Le travail de restauration échantillonné à la tête de la figure est poussé un peu trop loin ; par contre, celui du bas de la figure est insuffisant. L'essai fait sur le buste paraît bien compris ; il semble pouvoir servir de type pour l'étude définitive du projet de restauration des six figures découvertes.

Par suite de l'agrandissement récent de l'église, celle-ci a aujourd'hui douze colonnes. Il y aura lieu d'étudier le projet destiné à compléter la série des douze apôtres. Cette étude devra être traitée dans la gamme des anciennes peintures.

Le maître-autel de l'église de Westmalle date de la fin du xviii^e siècle. C'est une vaste construction chétive, en bois tendre, qui s'élève jusqu'au sommet du chœur et masque les grandes baies de l'abside. Son intérêt n'est pas suffisant pour qu'il continue à empêcher la réouverture des fenêtres ainsi que l'exécution de verrières peintes dont l'une est déjà offerte à l'église. En conséquence, le conseil de fabrique pourrait être autorisé à aliéner ce meuble.

L'ancienne chapelle seigneuriale, adossée au chœur, est une petite construction fort intéressante en style ogival tertiaire. Elle nécessite une restauration soignée. Le conseil de fabrique devra être invité à en soumettre un projet de restauration.

L'église possède quelques statues en pierre blanche du xvii^e siècle qui étaient adossées aux colonnes aux endroits

où l'on a retrouvé des peintures murales. Ces statues pourraient être placées contre les murs latéraux de l'église, entre les fenêtres, à une hauteur convenable. L'architecte de l'église devrait être invité à soumettre un croquis de cette disposition.

Eglise
de Notre-Dame,
à Bruges.
Tableaux.

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 8 novembre 1904, à l'examen de deux tableaux de l'église de Notre-Dame, à Bruges, restaurés par M. Buéso.

M^{gr} le baron de Béthune, MM. le chanoine Duclos et le baron Kervyn de Lettenhove, membres du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, assistaient à cet examen.

Les tableaux en question représentent la *Mater Dolorosa* et la *Transfiguration*.

Il a été constaté que le travail de restauration a été effectué avec soin et que rien ne s'oppose à ce que les œuvres d'art dont il s'agit soient remises en place dans l'église.

En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation de la somme due à l'artiste restaurateur, du chef de son entreprise.

Hôtel de ville
de Bruges.
Peintures
décoratives.

— Il a été procédé, le 8 novembre 1904, dans la salle échevinale, à l'hôtel de ville de Bruges, à l'examen de la dernière composition que comporte la décoration de cette salle. Elle représente l'Inauguration du port du Zwyn.

L'œuvre de M. J. De Vriendt est ébauchée sur mur. L'examen de ce travail a soulevé des observations d'ordre secondaire auxquelles l'artiste s'est engagé à avoir égard dans l'exécution.

Eglise
de Saint-Martin,
à Deux-Arten.
Peintures murales.

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 6 décembre 1904, à l'examen des travaux de polychromie

effectués dans le chœur et l'avant-chœur de l'église de Saint-Martin, à Deux-Acren.

MM. Hubert, Devillers, Matthieu et Motte, membres du Comité des correspondants du Hainant, assistaient à cet examen, duquel il résulte que le travail décoratif dont il s'agit a été effectué avec soin ; la tonalité générale est harmonieuse et distinguée.

En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation des subsides alloués pour l'exécution de cette entreprise.

En ce qui concerne le projet soumis en vue d'étendre la décoration dans le transept et les nefs de l'église, il est en harmonie avec le travail déjà exécuté et rien ne s'oppose à ce qu'il soit adopté.

— Il a été procédé, le 22 novembre 1904, à l'examen du tableau de Rubens représentant Saint-Roch, qui se trouve dans l'église de Saint-Martin, à Alost.

Eglise
de Saint-Martin,
à Alost.
Tableau
de Rubens.

M. Serrure, vice-président du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cet examen.

L'état de conservation de l'œuvre d'art dont il s'agit est satisfaisant. Le tableau n'a pas été rentoilé et reste fixé sur son châssis primitif.

Les boursoufflures formant poches que l'on y remarque pourraient disparaître en faisant retendre la toile sous l'action des clefs du châssis.

Dans le bas, sur toute la largeur du tableau, un pli formant cassure, cause une très fâcheuse impression. Cette situation doit provenir d'un froissement de la toile détachée autrefois de son châssis. On pourrait essayer de mouiller légèrement la toile par derrière pour faire disparaître cet accroc, si toutefois la préparation à la colle de la toile n'est

pas devenue trop friable par le temps. C'est là toutefois un travail des plus délicats qui réclame une main habile et expérimentée.

Après ces opérations, si toutes les parties de l'œuvre adhèrent bien à la toile, on pourrait raviver les anciens vernis.

Il serait peut-être bon, pour la conservation de cette belle œuvre, de placer derrière le châssis une toile qui la protégerait contre la poussière.

Les deux tableaux sur bois devraient être examinés; il paraît nécessaire de raviver les anciens vernis et de faire la même opération au panneau cintré du couronnement.

Dans la chapelle de Sainte-Catherine se trouvent trois petits paysages qui réclament des soins urgents de conservation. Il importe qu'on s'en occupe sans aucun retard.

Hôtel de ville
de Bruges.
Statue.

— Il a été procédé, dans l'atelier de M. Jules Antoni, à l'examen du modèle, grandeur d'exécution, de la statue de Saint-Donatien, destinée à la décoration de la salle échevinale de l'hôtel de ville de Bruges.

Il a été constaté que ce modèle est traité avec talent et qu'il peut être adopté.

Eglise
de Notre-Dame
de Sablon,
à Bruxelles.
Statue.

— A la demande de M. Van Hove, il a été procédé à l'examen des modèles en terre, grandeur d'exécution, des statues que cet artiste est chargé d'exécuter pour la décoration du portail principal de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles.

Les figures en question ont beaucoup gagné comparées à la composition d'ensemble à petite échelle soumise en premier lieu et même à la figure isolée de la Sainte-Vierge présentée ensuite à titre de spécimen. Le caractère de ces

figures est bien compris et rappelle suffisamment l'époque de la construction de cette partie de l'église.

Le travail de M. Van Hove peut être admis. Avant de passer au moulage, il conviendra que l'artiste revoie encore les figures. C'est ainsi que les mains, en général, sont un peu volumineuses; que les ailes des anges affectent de la lourdeur; que les épaules de Saint-Hubert et de Saint-Jean paraissent étriquées; que certains personnages représentés pourraient être mieux appuyés sur leurs jambes; qu'il conviendrait de découvrir davantage le bas des jambes de Saint-Guidon, en se conformant, sur ce point, à la première esquisse.

Il serait peut-être avantageux aussi d'augmenter d'une couple de centimètres la hauteur des terrasses des statues, de façon à élever les figures un peu plus vers leurs dais.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté le projet relatif à la restauration de la façade des bâtiments occupés par la pharmacie, à l'hôpital Saint-Jean, à Bruges (Flandre occidentale) Cette partie des bâtiments figure sur le plan d'ensemble qui a reçu le visa le 29 décembre 1899.

Hôpital
Saint-Jean,
à Bruges.

— Suivant le désir exprimé par l'Administration communale, il a été procédé, le 20 octobre 1904, à une inspection de l'hôtel de ville de Wavre, en vue de la restauration projetée de la façade principale de cet édifice.

Hôtel de ville
de Wavre.

M. Brunfaut, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cette inspection.

Les services communaux sont installés dans l'ancien couvent des carmes, dont la construction remonte au début du XVIII^e siècle.

La façade qu'il s'agit de restaurer est celle de l'ancienne chapelle du couvent, aujourd'hui transformée en salle de fêtes. Cette façade, qui est, paraît-il, en pierre ferrugineuse et en briques, est entièrement recouverte d'enduit et de badigeon qui dissimulent complètement les matériaux.

Il semble intéressant de faire dérocher cette façade avec ses deux retours, laquelle, sans offrir un intérêt artistique marquant, ne laisse cependant pas d'embellir la place au fond de laquelle elle s'élève.

En vue d'établir le devis estimatif des travaux à effectuer pour remettre la façade de l'édifice dans son état primitif, il importe de faire procéder à son dérochement complet sous la direction d'un architecte compétent. Ce n'est qu'après cette opération qu'il sera possible de se rendre compte des avaries que l'édifice a subies et de l'importance des réparations qu'il nécessite.

On devra faire le dérochement avec les plus grandes précautions en ayant soin de ne pas entamer les matériaux ni leurs arêtes; l'emploi de l'acide chlorhydrique, fortement étendu d'eau, devra être prescrit pour le nettoyage des parements.

Le cahier des charges à dresser éventuellement pour la restauration devra stipuler que tous les joints en bon état de conservation seront respectés; que le rejointoyage sera effectué en recherche et borné exclusivement aux seuls joints ouverts; que la teinte du mortier mis en œuvre, à cette fin, sera semblable à celle de l'ancien mortier.

— Il a été procédé, le 17 novembre 1904, à Malines, à l'inspection des sept façades de maisons anciennes qui ont été restaurées par les soins de l'Administration communale et qui sont renseignées au relevé joint au dossier.

Maisons
anciennes,
à Malines.

MM. Donnet, Rosier et Van Leemputten, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cette inspection.

Il a été constaté que les travaux effectués ont été exécutés avec beaucoup de soins. Il y a lieu de féliciter M. l'architecte Van Boxmeer pour l'intelligence apportée dans la direction de ces travaux et l'Administration communale qui les a ordonnés.

Les propositions formulées en vue de la restauration de deux autres façades situées Grand'Place, savoir : *la Girafe* et *la Pomme d'or*, peuvent être admises en principe, mais, pour se prononcer définitivement, il est nécessaire d'avoir sous les yeux les plans qui ont été dressés à la demande de l'autorité locale.

La visite des travaux dont il est question ci-dessus a procuré à la délégation l'occasion de revoir la maison située quai au Sel, n° 17, appartenant à M. Walschaerts. Cette superbe façade, construite vers l'an 1500, est une des plus remarquables de notre pays. Malheureusement elle se détériore de plus en plus et bientôt il ne sera plus possible de la sauver, à moins d'y opérer des reconstructions regrettables et d'y consacrer des sommes considérables.

La dépense à faire aujourd'hui pour mettre cette façade en bon état ne dépasserait sans doute pas 20,000 francs. Si le Gouvernement consentait à prendre à sa charge les deux tiers de cette somme, la ville serait en mesure de fournir le

tiers restant à couvrir. Il semble qu'il n'y a pas à hésiter un instant, ce sacrifice s'impose eu égard à la valeur artistique du monument. En outre, il serait procédé pour cette façade, quant à la servitude à lui imposer, comme il a été fait pour d'autres façades artistiques, à Malines, à Bruxelles et ailleurs.

Musée romain
à Arlon.

— Lors d'une inspection récente à Arlon (Luxembourg), il en a été profité pour visiter l'intéressant musée romain de cette ville, surtout au point de vue de son installation. Celle-ci paraît convenable et il semble difficile de proposer un autre arrangement. Mais cette superbe collection souffre énormément du badigeonnage à la chaux qui recouvre les murs et le plafond du local. Il importe qu'une autre coloration soit donnée aux parois. Il semble que la teinte qui conviendrait le mieux serait le rouge-brun dans le goût de celle des lions semés sur les murs de la cage d'escalier.

Il est indispensable aussi que les supports des objets soient changés et que les locaux du musée soient chauffés; la température qui y règne en hiver n'est pas de nature à engager les amateurs à y séjourner.

Étant donnée l'importance des trouvailles déjà faites sous le sol d'Arlon, il est extrêmement désirable d'opérer de nouvelles fouilles en vue d'enrichir encore les magnifiques collections de l'époque romaine que renferme le musée. Mais le concours financier de l'État est indispensable pour mener cette opération à bonne fin.

Le catalogue illustré du musée est en voie de réalisation. M. Sibenaler, le savant conservateur, s'en occupe dans la mesure de ses moyens, mais il lui sera impossible de le poursuivre jusqu'au bout si le Gouvernement ne lui alloue un subside important pour couvrir les frais d'impression. Il

est hautement désirable que ce catalogue soit publié pour l'époque des fêtes du septante-cinquième anniversaire de l'indépendance nationale qui attireront sans aucun doute de nombreux étrangers dans le pays.

Le musée d'Arlon possède un très beau retable en bois, travail anversoïis du xv^e siècle. Cette œuvre d'art se détériore visiblement; la polychromie s'écaïlle et s'effrite. Il ne peut être question d'effectuer à ce retable des restaurations ou restitutions quelconques. La seule opération à y faire doit se borner à un travail purement matériel destiné à fixer les parties de la peinture qui tendent à se détacher et arrêter ainsi les causes de destruction. Cette opération est devenue de la plus grande urgence; elle pourrait être effectuée sur place par un restaurateur de tableaux expérimenté. La dépense n'en serait pas bien élevée; néanmoins, les ressources du musée ne suffisent pas pour lui permettre d'entreprendre ce travail sans le généreux concours financier de l'État.

Il serait désirable qu'un homme de la valeur de M. Sibernaler, qui connaît à fond le beau musée d'Arlon, y fût attaché à poste fixe. Actuellement il y peut consacrer seulement les moments de loisir que lui laissent ses fonctions de chef de bureau du Gouvernement provincial.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

1° Le projet relatif à la construction du presbytère de Haine-Saint-Paul (Hainaut); architecte, M. Simon;

Construction
et restauration
de presbytères.

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère dans la succursale de Saint-Joseph, à Menin (Flandre occidentale); architecte, M. Depauw;

5° Le projet de restauration et d'aménagement du presbytère de Mont-Sainte-Aldegonde (Hainaut); architecte, M. Dubail;

4° Le projet de travaux de restauration à exécuter au presbytère de Bousoit (Hainaut); architecte, M. Manil;

5° Le projet de restauration du presbytère de Schalkhoven (Limbourg); architecte, M. Wynants;

6° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Meeswyck (Limbourg); architecte, M. Schrynemaekers;

7° Le projet concernant la construction d'un mur de clôture au presbytère de Meldert (Limbourg);

8° Le projet relatif à l'établissement d'une cour devant le presbytère de Longlier (Luxembourg), sous réserve de supprimer les fers courbés à la grille d'entrée; architecte, M. Würth;

9° Le projet de restauration du presbytère de Poederlé (Anvers); architecte, M. Taeymans.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Eglise d'Engelmanshoven. 1° A Engelmanshoven (Limbourg); architecte, M. Martens;

Eglise de Cour-sur-Heure. 2° A Cour-sur-Heure (Hainaut); architecte, M. Leborgne;

Eglise de Saint-Antoine de Padoue, à Anvers. 5° A Anvers, paroisse de Saint-Antoine de Padoue; architecte, M. Bilmeyer;

4° A Anvers (église anglicane), rue Grétry; architecte, M. De Bracy. Église anglicane, à Anvers.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

1° De Hern-Saint-Hubert (Limbourg); architecte, M. Christiaens; Église de Hern-S-Hubert.

2° De Marloie (Luxembourg); architecte, M. Van Ghe-luwe. Église de Marloie.

Ainsi que les projets ci-après :

3° Établissement d'un jubé dans l'église de Neeroeteren (Limbourg); architecte, M. Lenertz; Église de Neeroeteren.

4° Construction d'une sacristie à l'église de Haelen lez Diest (Limbourg); architectes, MM. Lenertz et Martens; Église de Haelen lez Diest.

5° Consolidation des ancrages de la tour de l'église de Saint-Géry, à Braine-le-Comte (Hainaut); architecte, M. Charbonnelle; Église ds Saint-Géry, à Braine-le-Comte

6° Construction d'une sacristie à l'église de Tohogne (Luxembourg); Église de Tohogne

7° exhaussement de la tour de l'église de Lustin (Namur); architecte, M. Lange; Église de Lustin.

8° Établissement d'une porte extérieure à l'église de Gendron (Namur); architecte, M. Joostens; Église de Gendron.

9° Construction d'une chapelle funéraire à annexer à l'église des SS. Pierre et Paul, à Ostende (Flandre occidentale). La Commission estime toutefois que le crétage projeté au pied de la toiture du passage reliant la chapelle à l'église doit être ou allégé, ou supprimé et remplacé par un garde-corps. Il y aura lieu aussi d'appeler l'attention de l'architecte, M. De la Censerie, sur le faux-dôme de la chapelle. Peut-être trouvera-t-il le moyen de le supprimer;

Église des SS. Pierre et Paul, à Ostende.

- Église des SS. Pierre et Paul, à Ostende. 10° Modification au tracé du triforium de la nouvelle église des SS. Pierre et Paul, à Ostende (Flandre occidentale), ainsi qu'aux tours formant la base des flèches de ladite église ; architecte, M. De la Censerie ;
- Église de Saint-Éloi, à Courtrai. 11° Agrandissement du jubé de l'église de Saint-Éloi, à Courtrai (Flandre occidentale) ; architecte, M. Carette ;
- Église du Sacré-Cœur, à Malines. 12° Établissement d'un dallage dans l'église du Sacré-Cœur, à Malines (Anvers) ;
- Église de Hulsen. 13° Placement d'un paratonnerre sur l'église du hameau Hulsen et sur le presbytère du centre à Baelen (Anvers) ;
- Église de Borsbreeck. 14° Établissement d'un pavement dans l'église de Borsbreeck (Anvers) ; architecte, M. Gife ;
- Église de Fosses. 15° Exécution des rampes des deux escaliers et du garde-corps de la crypte de l'église de Fosses (Namur) ; architecte, M. Van Assche ;
- Objets mobiliers d'églises. 16° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :
- SS. Pierre et Paul, à Ostende (Flandre occidentale) : chaire à prêcher, chemin de la croix et candélabres ;
 - Bioul (Namur) : lambris ;
 - Alt-Hoesselt (Limbourg) : maître-autel ;
 - 'S Heeren-Elderen (Limbourg) : deux autels latéraux et banc de communion ;
 - Suxy (Luxembourg) : confessionnal et piédestaux ;
 - Bastogne (Luxembourg) : stalles et lambris ;
 - Flamierge (Luxembourg) : armoire ;
 - Bertogne (Luxembourg) : crédence, prie-Dieu, chemin de la croix et porte en cuivre pour le tabernacle ;
 - Moinet, sous Longwilly (Luxembourg) : mobilier complet ;

Saint-Géry, à Braine-le-Comte (Hainaut) : deux autels, un lutrin et deux lustres ;

Bouvy, sous La Louvière (Hainaut) : mobilier complet ;

Besonrieux, sous Familleureux (Hainaut) : cloche ;

Glons (Liège) : stalles ;

Saint-Antoine, à Verviers (Liège) : buffet d'orgue ;

La Chatqueue, sous Seraing (Liège) : niches pour statues ;

Notre-Dame, à Roulers (Flandre occidentale) : chaire à prêcher et stalles ;

Zoersel (Anvers) : maître-autel ;

Bierbeek (Brabant) : autel.

— Le projet soumis en vue de l'agrandissement et de la restauration de l'église d'Afsné (Flandre orientale) a soulevé des protestations de la part du Cercle artistique et littéraire de Gand et de la Société d'histoire et d'archéologie de cette ville, qui voudraient voir conserver cette église dans son état actuel sans la moindre modification. Ces protestations s'appuyant sur le caractère archéologique que présente ce petit édifice roman et sur la beauté du site où il se trouve, il a été décidé d'examiner ledit projet sur place. Cet examen a eu lieu le 12 décembre 1904.

Eglise d'Afsné.

Il a été constaté, en effet, que l'église d'Afsné offre beaucoup d'intérêt au point de vue archéologique et que le site au milieu duquel elle s'élève, à proximité de la Lys, est très beau. Mais, d'autre part, il a été reconnu que la superficie de l'édifice est insuffisante pour la population qu'il est appelé à desservir. Dans ces conditions, il n'est pas possible de mettre obstacle à l'exécution d'une mesure vivement sollicitée par les autorités ayant la charge de pourvoir aux nécessités du culte.

L'examen attentif, sur place, du projet, a donné la conviction que l'agrandissement prévu ne causera aucun tort à l'aspect général du monument. Cet agrandissement ne comporte que l'adjonction des deux bas-côtés, qui, s'ils n'ont pas existé, ont tout au moins été projetés à l'origine ; il ne peut y avoir aucun doute à cet égard. Loin de nuire à l'aspect pittoresque de l'édifice, l'ajoute de bas-côtés augmentera plutôt cet aspect tout en donnant à la construction un complément qui lui manque visiblement. La beauté du site ne perdra absolument rien par cette ajoute.

On fait valoir que si les nécessités du culte exigent un temple plus vaste, il y aurait lieu de construire une église nouvelle plutôt que d'apporter un changement quelconque à l'église actuelle.

Une telle solution serait regrettable. Du moment où la petite église d'Afsné serait désaffectée, elle ne tarderait pas à être abandonnée aux injures du temps et à toutes espèces de déprédations, et sa ruine serait bientôt consommée. Des exemples sont là pour mettre les autorités en garde contre semblable décision. Un édifice ancien devenu sans emploi reste généralement abandonné ; personne ne s'occupe de son entretien et au bout de quelques années il finit par constituer un danger pour la sécurité publique et sa démolition est décidée. On peut prédire le même sort à l'église d'Afsné si elle est désaffectée.

Le projet présenté pour l'agrandissement et la restauration de l'église en question est très bien étudié, il lui conserve parfaitement toutes ses dispositions originelles et son caractère de haute antiquité. Il n'y a aucune raison pour

s'opposer à sa réalisation. En conséquence, la Commission a revêtu ce projet de son visa.

— Il a été procédé, le 12 décembre 1904, à l'examen des ouvrages exécutés en dernier lieu, en vue de la réalisation du mobilier de l'église de Saint-Antoine de Padoue, à Gand.

Eglise
de Saint-Antoine
de Padoue,
à Gand.

Il a été constaté que l'autel dédié à Saint-Antoine est entièrement achevé et placé, que ce meuble a été exécuté avec soin et qu'il réunit les conditions artistiques requises pour être reçu définitivement.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subside afférent à cette partie du mobilier de l'église précitée soit liquidé.

— Lors de la visite à Gand, le 12 décembre 1904, la délégation de la Commission a examiné les travaux de dégagement de l'église de Saint-Nicolas et surtout la question relative à l'emplacement à donner à la nouvelle sacristie par suite de la démolition éventuelle de la sacristie existante.

Eglise
de Saint-Nicolas,
à Gand.

Il ne peut être question d'installer la sacristie à l'intérieur de l'église ainsi que l'idée en a été suggérée, ni dans le local qui a servi de presbytère jusqu'en ces derniers temps. Ce local doit nécessairement disparaître tant parce qu'il fait tache contre la belle église de Saint-Nicolas que pour permettre l'exécution des travaux de restauration que celle-ci exige impérieusement.

La sacristie doit être écartée de l'église et y reliée par un couloir; celle-là et celui-ci seront établis avec aussi peu de hauteur que possible pour ne masquer aucune partie du chevet. L'adoption de ce parti est surtout nécessaire pour diminuer le vide entre le chœur de l'église et les construc-

tions avoisinantes. Le grand vide actuel amoindrit les proportions du monument ; l'installation de la sacristie nouvelle aura pour conséquence de remédier à ce défaut. Cette installation fait d'ailleurs partie d'un ensemble que la délégation a vu représenté en maquette et qui lui paraît très satisfaisant à maints points de vue.

Église
de Saint-Jacques,
à Liège.

— La chaire de vérité placée dans l'église de Saint-Jacques, à Liège, a été examinée par des membres de la Commission. Il résulte de cette constatation que l'œuvre en question a été exécutée avec soin et qu'elle ne laisse rien à désirer au point de vue artistique. Rien ne s'oppose dès lors à ce que le subside promis par le Département de l'Agriculture, en vue de ce travail, soit liquidé.

Église
de Saint-Martin,
à Alost.

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 22 novembre 1904, dans l'église de Saint-Martin, à Alost, à l'examen de questions relatives au mobilier de cet édifice.

M. Serrure, vice-président du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cet examen.

1° Stalles : Le conseil de fabrique désire voir enlever la partie supérieure de ces meubles qui intercepte la vue de l'édifice et avancer leur partie inférieure de deux travées vers le maître-autel, de façon à mieux les unir au sanctuaire.

Les stalles en question sont modernes ; elles sont conçues dans une sorte de style gothique lourd et disgracieux ; leur partie supérieure ajourée n'a aucune raison d'être. Il n'y a nul inconvénient à autoriser le conseil de fabrique aux fins de sa demande ; il peut même être autorisé à faire disparaître complètement les stalles, produits vulgaires qui ne sont pas dignes de figurer dans cette belle église ;

2° Autels : Depuis l'enlèvement du grand retable du maître-autel, le retable renaissance en marbre de l'autel de la chapelle de Notre-Dame du Rosaire, au fond de l'abside, derrière le sanctuaire, produit un médiocre effet dans la perspective de l'église et masque les belles fenêtres de la chapelle. Le conseil de fabrique se propose de l'installer dans la chapelle des SS. Crépin et Crépinien, au côté nord du chœur, et de supprimer l'autel qui s'y trouve, qui est en bois et en mauvais état. Cette dernière œuvre n'ayant pas de valeur artistique, il n'y a pas lieu de s'opposer à son enlèvement. A la place devenue libre par suite du déplacement de l'autel de Notre-Dame du Rosaire, on installerait un autel en style gothique, de peu d'élévation, également dédié à la Vierge, qui se trouve actuellement dans la chapelle annexe de Notre-Dame de Lourdes. Il semble que cette proposition peut être admise.

— Il a été procédé, le 8 novembre 1904, dans la cathédrale de Bruges, à l'examen des projets relatifs à l'exécution d'un autel dédié à Saint-Joseph et au Bienheureux Charles-le-Bon, ainsi qu'au placement d'une clôture à la chapelle de Saint-Joseph.

Cathédrale
de Bruges.

Le projet d'autel consiste en une simple tombe, derrière laquelle sera installée sur son support existant la châsse du Bienheureux Charles-le-Bon, qui existe également. Ce projet paraît bien compris et susceptible de recevoir le visa. Il y aura lieu toutefois, au cours de l'exécution du meuble, de revoir le profil de la table, qui paraît un peu mou.

Le retable ancien qui se trouve sur l'autel de la chapelle précitée et qui représente la généalogie de Sainte-Anne, sera transféré dans une autre chapelle du pourtour du

chœur de la cathédrale. On devra bien se garder de toucher à cette œuvre remarquable qui ne nécessite aucun travail.

Le projet de clôture pour la chapelle de Saint-Joseph est admis en principe. Il conviendra de l'exécuter entièrement en bois, à l'exception des balustres, qui pourront être en cuivre, mais qui devront être prolongés jusqu'à la traverse supérieure sans arcatures. L'auteur devra revoir les montants prévus en pierre; leur structure sera mise en rapport avec la matière à mettre en œuvre, qui est le bois. Le crétage pourrait être un peu allégé; il serait désirable que la traverse supérieure reçut une certaine décoration. La statue du Bienheureux Charles-le-Bon ne se pose pas bien sur la clôture, il conviendra de la supprimer.

Il importe que cette clôture ne donne prise à aucune critique, notamment de la part de ceux qui, contrairement aux traditions archéologiques et artistiques, voudraient ne point clôturer les chapelles. Aussi, avant d'établir un jugement définitif sur le projet, la Commission est elle d'avis d'en faire exécuter une maquette en bois et en grandeur naturelle pour l'exécution de laquelle il sera tenu compte des observations précédentes. Quand cette maquette, qui sera peinte en imitation des matières employées, sera mise en place, on ira en faire un examen en présence de l'artiste.

Eglise
de Notre-Dame,
à Laeken.

— A la demande verbale de M. le Ministre des Finances et des Travaux publics, la Commission a examiné, dans un local de l'Académie royale, la maquette de l'église de Notre-Dame de Laeken, dressée par M. Wrba, de Munich, d'après les plans du baron von Schmidt, architecte dans la même ville. La Commission est unanime pour émettre l'avis que l'achèvement de ladite église peut être mené à bonne fin

suivant les données de ladite maquette. Elle signale la saillie exagérée de deux contreforts de la façade principale. Cette saillie doit être réduite le plus possible, à moins que des raisons de stabilité ne s'y opposent, ce que l'auteur du projet devra examiner avec soin. Les amortissements des contreforts doivent être améliorés, par exemple, à l'aide de glacis. Le Collège pense que les dispositions de la façade principale pourront se concilier avec le maintien des rampes existantes sinon avec l'établissement de rampes nouvelles destinées à la circulation des voitures. L'attention de l'artiste doit être appelée sur les créneaux et billettes, motifs décoratifs qu'il a adoptés à l'extérieur du chevet du chœur. Il conviendra d'y adapter des motifs mieux en harmonie avec le reste de l'édifice. Les plats unis sous les lumières du transept devront être ou ouverts par quelque portail convenablement décoré ou du moins ornementés par des arcatures aveugles dans le style de l'église. La grande fenêtre de la façade principale sera terminée de manière telle que le gable du grand porche n'y fasse pas d'emprise triangulaire; sous le seuil de ce fenestrage, à l'intérieur, des arcatures aveugles pourront servir d'ornementation. Le motif sculptural à mettre dans l'angle supérieur du grand gable de la façade principale devra être revu et étudié avec soin.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

1° Le projet de restauration des toitures de l'église de Rymenam (Anvers);

Eglise
de Rymenam.

2° Le projet de travaux de restauration à exécuter à l'église de Sart-Custine (Namur); architecte, M Julien;

Eglise
de Sart-Custine.

- Église de Marche-les-Dames. 5° Le projet concernant le parachèvement de la restauration de l'église de Marche-les-Dames (Namur); architecte, M. Lange;
- Église de Wulverghem. 4° Le projet de restauration de l'église de Wulverghem (Flandre occidentale), sous réserve d'exécuter les fenêtres de la sacristie en anse de panier; architecte, M. Carette;
- Église de Vuyct. 3° Le projet relatif à la restauration de l'église de Vuyct (Flandre orientale); architecte, M. Haché;
- Église de Wachtebeke. 6° Le projet de restauration de l'église de Wachtebeke (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert;
- Église de Heusden. 7° Le projet de travaux de réparation à exécuter à l'église de Heusden (Flandre orientale);
- Chapelle de Metzert. 8° Le projet relatif à la restauration de la chapelle de Metzert (Luxembourg);
- Église de Noirefontaine. 9° Le projet concernant la restauration de l'église de Noirefontaine (Luxembourg); architecte, M. Würth;
- Église de Saint-Omer, à Kain. 10° Le projet de restauration de l'église de Saint-Omer, à Kain (Hainaut);
- Église de Boussoit. 11° Le projet de travaux de restauration à effectuer à l'église de Boussoit (Hainaut);
- Église de Blaugies. 12° Le projet de restauration de l'église de Blaugies (Hainaut), sous réserve de tenir compte des indications émises par le Comité provincial des correspondants; architecte, M. Puchot;
- Église de Boignée. 15° Le projet de travaux de réparation à exécuter à l'église de Boignée (Hainaut); architecte, M. Simon;
- Églises de Gerpennes, des Flaches et d'Hymie. 14° Le projet de restauration intérieure de l'église de Gerpennes-centre et des chapelles succursales des hameaux des Flaches et d'Hymie (Hainaut); architecte, M. Heuseval;

- 15° Le projet de restauration des toitures de l'église de Loo (Flandre occidentale); architecte, M. Charels; Église de Loo.
- 16° Le projet relatif à la restauration de l'église de Sugny (Luxembourg); architecte, M. Adam; Église de Sugny.
- 17° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Zoersel (Anvers); architecte, M. Gife; Église de Zoersel.
- 18° Le projet de restauration du campanile du transept de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers); Église de Saint-Rombaut, à Malines.
- 19° Le projet concernant des travaux complémentaires de restauration à exécuter à l'église de Zuydschote (Flandre occidentale). La Commission estime, avec le Comité provincial des correspondants, qu'il y a lieu de rétablir en brique taillée les cordons et glacis des fenêtres et des contreforts ainsi que les bases et les chapiteaux des demi-colonnes supportant les arcades. Les trois arcades-ponts devront être reconstruites, mais il y aura lieu, au cours des travaux, de réduire l'importance du crénelage; architecte, M. Vercoutere; Église de Zuydschote.
- 20° Le projet de travaux complémentaires nécessités par la restauration de l'église de Merckem (Flandre occidentale); architecte, M. Van Assche; Église de Merckem.
- 21° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de : Comptes de travaux de restauration
- Notre-Dame, à Anvers : premier semestre de 1904 ;
- Saint-Pierre, à Louvain (Brabant) : quatrième série de travaux ;
- Grimde, sous Tirlemont (Brabant) : décompte.
- A la demande de M. le curé d'Olne, il a été procédé, le 27 octobre 1904, à l'inspection de l'église de cette localité, dont le classement partiel est sollicité. Église d'Olne

M. Ruhl, membre du Comité des correspondants de la province de Liège, assistait à cette inspection.

L'église d'Olne paraît dater du milieu du xvii^e siècle ; elle forme un vaisseau divisé en trois nefs par une double rangée de colonnes cylindriques d'ordre dorique.

Le chœur, dont le classement est demandé, date de 1765. Primitivement, il était éclairé par trois vastes fenêtres ; celle du milieu est bouchée. On y a peint une composition de paysages et de rochers. Dans le haut se voit un petit Christ en croix. Le plafond plat est très bas et divisé en plusieurs compartiments ornés de rosaces.

La tour constitue la partie la plus ancienne de l'église ; elle a été construite en 1585.

L'examen attentif de l'église d'Olne a démontré qu'aucune de ses parties n'offre un intérêt suffisant pour justifier son classement parmi les édifices monumentaux du culte.

Comme mobilier, on peut signaler un beau jubé et une belle chaire à prêcher en style Louis XV d'un travail soigné. Ces meubles, en bois de chêne, proviennent, suivant les renseignements donnés par M. le curé, d'une église de Liège.

Dans le chœur se voit un lutrin en cuivre du xviii^e siècle. Les fonts baptismaux, en pierre blanche, portent le cachet du xiv^e siècle.

— Il a été procédé, le 27 octobre 1904, à l'inspection de l'église de Zoersel (Anvers), spécialement au point de vue de l'examen des mesures à prendre pour arrêter les mouvements qui se remarquent entre la tour et la grande nef de l'édifice.

Les mouvements en question semblent devoir être attribués exclusivement à la disposition défectueuse du beffroi

des cloches, qui exerce une pression de va et vient latéralement sur les murs. Il est nécessaire de remédier immédiatement à cette situation si l'on veut éviter une dislocation complète de la maçonnerie. Les poutres supportant le beffroi, qui sont peu encastrees dans les murs, ont déjà écrasé les briques qui les portent. Des montants en bois devront être posés sous ces poutres en vue de reporter le plus possible la charge vers la partie inférieure de la tour. Il y aura lieu d'examiner si des ancrages ne devraient pas être établis aux poutres supportant le beffroi. Il conviendra aussi de supprimer les vides inutiles dans la maçonnerie en bouchant une ancienne porte devenue sans usage à l'étage sous le beffroi.

L'architecte devra être invité à soumettre une étude de ces travaux comportant une coupe complète de la tour indiquant l'état actuel et, en regard, le projet des travaux de consolidation à effectuer.

Il serait bon de placer des témoins en papier à la jonction de la tour avec la haute nef, afin de s'assurer si les mouvements continuent.

Les travaux de restauration de l'église de Zoersel sont terminés. Ils ont été effectués d'une façon satisfaisante. Les critiques dont ils ont été l'objet paraissent avoir été fort exagérées; il semble donc inutile de s'y arrêter. Le seul point qui laisse à désirer est l'appareil tracé d'une façon incorrecte au moyen de lignes rouges sur l'enduit intérieur de l'édifice.

Le calvaire adossé au côté nord de l'église entretient dans le mur une humidité constante très préjudiciable à la conservation de l'édifice. Ce calvaire devra être enlevé et les figures

de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean servir à reconstituer la croix triomphale dont elles proviennent, paraît-il. Quant au Christ, il n'offre aucun mérite et n'est pas à l'échelle des autres figures.

Le bas-relief en terre cuite situé contre le mur extérieur de l'abside n'a guère de valeur. Néanmoins, il faut le conserver et l'abriter sous un auvent. Mais il importe de faire enlever le vulgaire encadrement en pierre provenant d'une porte, qui l'entoure et le défigure. Il y a lieu de faire remarquer ici que ce bas-relief n'a pu être détérioré par suite de l'exécution des travaux de restauration de l'église puisqu'il était protégé par la grande saillie de la corniche de l'encadrement. Les dégâts que l'on y remarque proviennent plutôt des pierres jetées par les enfants. C'est pourquoi il est utile de le protéger par un auvent.

Église
de Beaufays.

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 13 décembre 1904, à l'inspection de l'église de Beaufays (Liège), dont le classement est sollicité.

Le temple paroissial de Beaufays est l'ancienne église de l'abbaye fondée au XII^e siècle et occupée jusqu'à la Révolution française par des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin.

Les bâtiments de l'abbaye qui remontent au XVII^e siècle et l'église aux premières années du XVIII^e, se présentent sous un bel aspect ; ils forment un ensemble plein de grandeur.

L'abbaye elle-même constitue une propriété privée ; l'église seule est devenue propriété publique.

Il ne subsiste plus rien des constructions primitives de l'abbaye sauf peut-être la grosse tour circulaire, reste d'une porte qui défendait l'entrée du monastère, lequel était entouré

de fossés et capable de résister à un coup de main. En tous cas, cette tour, bâtie en moellons, est fort ancienne.

La question soulevée du classement se réduit donc aujourd'hui à l'église seulement. Le vaisseau de cet édifice, à une seule nef, n'offre pas une importance architecturale suffisante pour qu'il y ait lieu d'en proposer le classement. Mais la tour, couronnée par un clocher bulbeux d'un aspect pittoresque, constitue un type qui n'est pas dépourvu de mérite dans son genre et dont les exemples de cette importance ne sont pas communs dans le pays. Pour ce motif, il importe qu'il soit conservé avec soin et ce but sera sûrement atteint s'il figure au nombre des édifices religieux dont la conservation est d'intérêt public.

Il y a lieu, en conséquence, de ranger la tour de l'église de Beaufays dans la troisième classe des monuments du culte.

— Il a été procédé, le 28 novembre 1904, à Arlon, à un examen complémentaire du projet concernant des travaux de restauration et d'agrandissement à effectuer à l'église et au presbytère de Saint-Donat.

Eglise
et presbytère
de Saint-Donat,
à Arlon.

M. le Gouverneur de la province du Luxembourg, ainsi que MM. Sibenaler et Van de Wyngaert, membres du Comité des correspondants, assistaient à cet examen.

Le projet de ces travaux a reçu le visa de la Commission le 29 juin 1904, sous certaines réserves, dont la principale conseillait de renforcer les fondations et les murs sur lesquels s'appuieront les poutrelles portant la face de la tour projetée du côté de la nef.

L'examen sur place du projet a démontré que le porte-à-faux de ladite face de la tour peut et doit même être évité,

son seul but était de pouvoir reculer le maître-autel vers le fond du chœur d'environ 40 à 50 centimètres. Ce recul insignifiant ne peut justifier le système de construction préconisé, qui n'est évidemment pas recommandable. Le porte-à-faux en question sera évité en établissant la face de la tour vers la nef d'aplomb sur le mur intérieur existant, qui est solide.

L'aménagement proposé pour l'ensemble des constructions de l'église et de la cure paraît satisfaisant ; il semble difficile d'en tirer un meilleur parti.

La tour prévue aux plans correspond suffisamment au style de l'église ; elle s'en rapprochera encore mieux lorsque l'auteur aura tenu compte des observations indiquées dans le rapport du 29 juin 1904 et s'il supprime les chaînages réguliers qui ne se remarquent pas dans les constructions anciennes à conserver. Cette tour offre un aspect pittoresque qui cadre convenablement avec sa situation et avec l'ensemble des constructions qu'elle est appelée à compléter.

En adoptant une disposition qui permette aux visiteurs et aux promeneurs de faire le tour complet du plateau sur lequel s'élèvent les constructions sus-visées, on créerait de graves difficultés pour la surveillance à exercer sur le public. Il est à remarquer, d'ailleurs, que de la partie non accessible aux visiteurs, à peine un quart de tour, le panorama n'est pas en vue ; il est masqué par les constructions bordant la rue de l'Hôpital.

Il semble désirable que l'entreprise des travaux projetés soit menée promptement et que l'on classe parmi les premiers ouvrages à effectuer ceux qui se rapportent à l'aménagement du pourtour de l'église, de façon que les abords

de celle-ci soient accessibles au public pour l'été prochain.

L'administration communale a l'intention de faire établir une rampe d'accès au plateau du côté de la rue de l'Hôpital. Ce projet mérite d'être encouragé; il devrait également être réalisé en tout premier lieu.

Le cahier des charges de l'entreprise devra stipuler formellement que l'adjudicataire ne pourra établir ses chantiers à proximité des plantations. Il ne faut pas qu'il arrive le moindre dégât aux beaux arbres et aux superbes charmes qui forment un si magnifique cadre à l'église de Saint-Donat.

— L'attention de la Commission ayant été attirée sur des mouvements qui se produisent dans l'une des colonnes du transept de l'église de Saint-Nicolas, à Dixmude, contre laquelle est adossé le beau jubé de cet édifice, il a été procédé, le 25 octobre 1904, à une inspection des lieux, de concert avec M. Vierendeel, ingénieur en chef, directeur du service technique provincial, et MM. le baron Kervyn de Lettenhove et van Ruymbeke, membres du Comité des correspondants de la Flandre occidentale.

Il a été constaté que la situation est très grave. Le pilier s'écrase sous l'effort combiné des arcs qu'il porte. Cet accident doit être attribué à ce fait qu'au xvi^e siècle, lors du placement du jubé, on a fortement entaillé le pilier tant pour y ménager le passage de l'escalier donnant accès au jubé que pour installer celui-ci.

Il est de la plus grande urgence de remédier à cette situation, car l'écrasement continue et le mouvement se communique au jubé même, où se remarquent, aux joints

Eglise
de Saint-Nicolas,
à Dixmude.

de ses supports en pierre, des éclats qui ont sauté récemment.

Il faudra reconstituer le pilier du transept dans son profil primitif, supprimer l'escalier actuel et établir un autre escalier ajouré soit en pierre soit en bois en dehors du pilier. Une étude de ce travail a été demandée d'urgence à l'architecte de l'église.

Il importera, d'autre part, de boucher la demi-arcade joignant ce pilier, comme elle l'est de l'autre côté, car c'est surtout cette demi-arcade qui pousse le pilier au dehors vers le transept.

Le pilier menacé a été étançonné, mais il est de toute nécessité, en attendant le travail de restauration, de mettre d'urgence sur un cintre solide et bien assis l'arcade de la nef latérale gauche (en regardant l'autel) joignant le jubé, bien entendu sans toucher à l'étançonnement qui déjà existe dans cette arcade.

Étant donné l'extrême délicatesse des travaux de consolidation et de restauration à effectuer, il importera de ne les confier qu'à un praticien de tout premier ordre.

L'une des statuette du jubé a été dépouillée des couches de couleur qui y avaient été appliquées. Il conviendrait de faire la même opération à une seconde figure. Si la polychromie qu'on y retrouve est dans le goût de celle de la première, on dépouillera toutes les autres figures.

— Les travaux de restauration de l'église d'Aubechies étant terminés, il a été procédé à leur examen, le 22 décembre 1904, de concert avec MM. Hubert, Sonnevillle, Matthieu, Motte et Van Loo, membres du Comité des correspondants de la province du Hainaut.

Il a été constaté que tous les ouvrages effectués ont été exécutés avec les plus grands soins. Ce petit édifice est aujourd'hui remis en parfait état de stabilité grâce aux soins consciencieux et éclairés qu'y a consacrés M. l'architecte Sonneville. Cet artiste n'a épargné ni son talent, ni son temps pour conduire à bonne fin cette œuvre de restauration difficile, délicate et dangereuse à tous égards. On ne peut que l'en féliciter. Des remerciements sont dus au desservant de la paroisse, qui a contribué de sa personne aux travaux comme un simple ouvrier, ainsi qu'à M. le curé du village voisin d'Ellignies-Sainte-Anne, qui ne s'est pas borné à y déployer ses connaissances en matière de surveillance des travaux, mais qui a fait d'importantes avances de fonds lorsqu'il fallait payer les ouvriers.

Ces dévouements s'expliquent par l'intérêt que présente l'église d'Aubechies au point de vue archéologique et historique. On peut dire qu'elle attirait l'attention non seulement des connaisseurs, mais même des personnes les moins initiées aux questions archéologiques; tous déploraient l'abandon dans lequel se trouvait l'édifice, depuis de longues années, par suite de l'état financier de la commune, qui est bien l'une des plus pauvres du pays.

Les problèmes à résoudre dans cette restauration étaient nombreux et compliqués en présence des mutilations qu'avait subies l'édifice et de l'état pitoyable dans lequel il se trouvait et qui confinait à la ruine.

Par suite de cette situation misérable, les prévisions ont été dépassées et l'entreprise a atteint un chiffre sensiblement supérieur à celui de l'estimation. Un décompte et une demande de subside supplémentaire seront adressés pro-

chainement aux pouvoirs publics. Il est à espérer que ceux-ci ne marchandent pas leurs concours en présence du résultat atteint, qui est des plus heureux.

L'existence de l'édifice étant assurée, il importe de songer à le doter de l'ameublement qui lui manque presque totalement. Cet ameublement devra être conçu dans le type le plus modeste, en rapport avec la grande simplicité du monument. Le seul objet mobilier digne de ce nom qu'il possède est une chaire renaissance qui a quelque mérite, mais qui offre l'inconvénient d'être encombrante pour ce modeste temple. Il semble préférable de la céder à une autre église du pays et de consacrer les fonds à en provenir à l'exécution d'un simple ambon, qui serait installé dans l'avant-chœur.

Église de
Saint-Rombaut,
à Malines.

— Il a été procédé, le 17 novembre 1904, à l'examen de l'essai de dérochage pratiqué à une partie de la voûte du chœur de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines.

MM. Donnet, Rosier et van Leemputten, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

L'appareil de brique mis à nu est trop pauvre pour rester apparent ; l'étroitesse des compartiments ajoute encore à cet aspect médiocre. Il est visible que cette voûte a été construite pour être crépie. Les armoiries de Nicolas V qui y figurent, remontent à peu près à l'époque de la construction de la voûte, c'est-à-dire vers 1451 ; elles sont peintes sur le crépi même, ce qui est une preuve qu'à l'époque de la construction on avait prévu le crépissage. Il n'y a aucun doute sur ce point. En conséquence, il importe de rétablir le crépi sur le

compartiment déroché et de conserver intact celui des autres compartiments, pourvu qu'il soit en bon état; dans le cas contraire, il y aura lieu de le reconstituer.

Le nettoyage peut être continué sur toute la surface des murs du chœur dont l'appareil en pierre blanche est très beau, d'une taille soignée et d'une conservation remarquable.

Il y a lieu de réparer les peintures mises à découvert, telles les armoiries de Nicolas V, le décor de la clef de voûte sculptée et l'ornementation polychrome des extrémités des nervures joignant la dite clef. Lorsque les ressources le permettront, on pourra aviser à continuer le décor dans le reste du chœur.

La statue de Saint-Rombaut, qui surmonte le maître-autel, est une œuvre de mérite. Il est désirable qu'elle soit aussi débarrassée du badigeon qui la recouvre. On pourrait faire un essai de dérochage à une partie non vue de la statue.

Les armoiries des Chevaliers de la Toison d'or qui décorent deux des chapelles absidales de la métropole, dont le mauvais état a déjà été signalé, se détériorent de plus en plus. Il est de la plus grande urgence de prendre des mesures pour arrêter les dégradations de ces beaux panneaux. On fera œuvre de goût en les débarrassant, au plus tôt, des colifichets que l'on y a adaptés et qui les défigurent.

Les colonnes de la nef de l'église de Saint-Rombaut sont construites partie en pierre de Tournai, partie en pierre blanche. La pierre de Tournai y domine. Ce mélange bizarre ne peut être maintenu apparent. En conséquence, il est

désirable de peindre les assises blanches dans le ton de la pierre de Tournai.

Les crochets des chapiteaux de ces colonnes ont été abattus autrefois pour y substituer une décoration dans le goût de l'époque. Il importera de les rétablir en pierre en les incrustant dans la corbeille du chapiteau. Un essai de restauration dans ce sens devra être pratiqué suivant un modèle à soumettre sur place. On verra, en même temps, s'il n'y a pas lieu, après la restitution des crochets, de les polychromer en s'inspirant de la décoration des crochets de la même époque découverts dans le transept.

Eglise
de Notre-Dame,
à Courtrai.

— La Commission ayant été informée que les travaux de transformation intérieure du chœur de l'église de Notre-Dame, à Courtrai, s'exécutaient dans des conditions plus importantes que celles autorisées, il a été décidé de se rendre sur place pour contrôler cette assertion.

Il résulte de cette visite, à laquelle assistaient MM. le baron Kervyn de Lettenhove, van Ruymbeke et De Geyne, membres du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, que l'on n'a effectué aucun travail autre que ceux autorisés; au contraire, on n'a même pas poussé l'entreprise jusqu'au complément total des travaux autorisés. On s'est abstenu d'enlever l'entablement en bois des revêtements modernes pour le motif que cet enlèvement aurait produit un mauvais effet, étant donnée l'obligation de maintenir le revêtement inférieur.

Les travaux effectués ont été exécutés avec soin. On eût bien fait, cependant, de s'abstenir de teinter le mortier employé au rejointement des pierres; un mortier gris ordinaire eût été préférable.

Les surfaces de parements au-dessus des arcades ont reçu un enduit sur lequel on a tracé un rustiage. Ce rustiage n'est pas heureux, mais, comme il n'a été fait qu'à l'eau et dans un simple but de propreté, il sera toujours aisé de le corriger au cas où il serait formellement décidé de ne pas poursuivre l'enlèvement des superfétations de mauvais goût qu'a reçues le chœur de ce beau monument.

Il serait extrêmement regrettable de ne pas poursuivre le dégagement des colonnes de la partie polygonale du chœur. Les revêtements y appliqués font le plus grand tort à l'autel, œuvre remarquable de la renaissance, qui est enserrée dans une travée trop étroite pour son développement et qui doit pourtant rester dans l'église Notre-Dame comme formant une partie intégrante et principale de son histoire. Le dégagement des colonnes aurait pour conséquence de donner plus d'air autour de cette œuvre de grande valeur.

La fenêtre du fond de l'abside vient d'être ouverte et restaurée et ses meneaux ont été rétablis. Cette opération a été conduite avec soin et intelligence.

Les ancrages destinés à neutraliser la poussée des voûtes du chœur sont également placés. Un simple examen du monument démontre qu'outre ces ancrages il importe encore de rétablir les arcs-boutants qui ont disparu. Ces éléments architectoniques sont indispensables tant au point de vue de la stabilité de l'édifice que pour rétablir l'harmonie des lignes architecturales que des mains maladroites et imprudentes ont gravement dénaturées. Du reste, l'extérieur du chœur nécessite des travaux d'une certaine importance et notamment la remise en état de plusieurs arcs-boutants dont l'existence paraît compromise.

Il est bien regrettable que l'abside de Notre-Dame soit enclavée dans des constructions insignifiantes qui la masquent de toute part. On ferait un acte de bonne administration en dégagant cette belle œuvre architecturale, l'une des plus remarquables de notre pays, de façon à la remettre en vue et à permettre la circulation sur tout son pourtour.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

R A P P O R T

SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE
DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX
PENDANT L'ANNÉE 1905.

Nos rapports des années précédentes ont exposé un certain nombre de projets d'achat de moulages importants. Plusieurs de ces projets ont reçu leur réalisation cette année; les dépenses élevées qui en sont résultées ont nécessairement amené la réduction des sommes ordinairement affectées à d'autres postes; les frais de voyage, notamment, ont été à peu près nuls. Trois déplacements seulement ont eu lieu.

Quelqu'un nous avait affirmé qu'un habitant de Gentinnes possédait une grande statue de pierre, très ancienne, et dont le propriétaire avait refusé une somme considérable; ce propriétaire eût été disposé toutefois, soit à céder cette sculpture aux Musées, soit à en autoriser le moulage.

Gentinnes.

La statue en question avait, nous disait-on, la poitrine et le dos couverts d'une écriture que l'on n'avait pu déchiffrer. Elle avait été découverte au cours de travaux de démolition, dans les fondations d'un antique bâtiment, dépendant sans doute d'un manoir disparu; elle se trouvait dans une cage de fer! Bref, il s'agissait d'une œuvre ancienne, admirable, d'origine mystérieuse, et à tout prendre, l'affaire nous a

paru mériter l'examen, bien que nous n'eussions guère confiance dans cet étrange récit.

Notre délégué s'est rendu sur place. Il résulte de son rapport et de l'examen des photographies y annexées que la « statue antique » est une caryatide de cheminée, haute de 95 centimètres environ, et datant de la fin du xvi^e siècle au plus tard; cette œuvre ne porte pas la moindre trace d'inscriptions; elle est assez grossièrement taillée et dénuée de tout intérêt artistique.

L'affaire, en conséquence, a été classée.

Dinant.

L'exposition de dinanderies, installée dans l'hôtel de ville de Dinant, contenait un certain nombre de fac-similés, en plâtre métallisé, d'objets anciens fort remarquables : lutrins, fonts baptismaux, statues tombales, etc.

Certaines de ces reproductions sortaient de nos ateliers; d'autres avaient été acquises à l'étranger. Il nous a paru désirable de saisir cette occasion pour faire entrer ces dernières dans nos collections.

Notre délégué a été chargé de faire un choix parmi ces objets et d'entamer des négociations en vue de leur cession à notre Comité.

Mons.

Enfin, notre délégué s'est rendu à Mons pour examiner à nouveau les sculptures conservées de l'ancien jubé de l'église Sainte-Waudru, en vue de sa reconstitution éventuelle dans notre Musée.

La décoration sculpturale du jubé existe encore presque complète, mais la partie architecturale a totalement disparu. Ce projet de restitution exigera donc une étude approfondie

portant d'abord sur la question de principe, puis sur des points techniques d'ordre divers.

M. le docteur Decorte, à Ottignies, possède une statuette gothique de Sainte-Anne, en bois polychromé, haute de 50 centimètres environ. Il a bien voulu mettre cette intéressante figure à notre disposition en vue d'en exécuter la photographie, qui a été versée dans nos collections.

Ottignies.

La Sainte est représentée debout, entièrement drapée et couverte d'un capuchon; elle porte sur le bras droit la Vierge, couronnée; celle-ci a sur les genoux l'Enfant-Jésus, lequel feuillette un livre posé sur la main et l'avant-bras gauche de Sainte-Anne.

Desiderata.

Statuant sur le rapport de son délégué, notre Comité a décidé de négocier le rachat, à la Commission de l'Exposition de Dinant, des fac-similés dont la liste suit :

Fonts baptismaux de Bois-le-Duc, de Bréda, de Zutphen, de Hildesheim, de Tirlemont;

Statue tombale d'Isabelle de Bourbon;

Lion couché, du tombeau de Jean II, à Sainte-Gudule;

Lion assis, du Musée communal de Bruxelles;

Deux faces métallisées et polychromées des tombeaux de Marie de Bourgogne et de Charles-le-Téméraire;

Deux panneaux de la porte de Hildesheim;

Vingt-neuf aquamaniles du Musée de Copenhague.

Atelier de moulage.

Notre atelier de moulage a exécuté l'importante reproduction du portail oriental de l'église Notre-Dame, à Hal. Nous possédions déjà quelques parties de ce portail : la statue de la Vierge avec le groupe de chapiteaux qui lui sert de support, et son baldaquin ; les deux anges musiciens et l'un des vantaux de la porte. Le fonds d'architecture exécuté cette année permettra de présenter ces objets dans leur entourage réel et constituera un ensemble monumental d'un haut intérêt.

Notre atelier a trouvé aussi un large emploi de son activité dans la confection des moulages vendus au public et aux établissements d'instruction, comme de ceux destinés aux échanges importants dont nous parlerons plus loin.

Photographies.

Notre fonds de reproductions photographiques s'est augmenté de cent cinquante-six clichés, pour la plupart d'après les moulages appartenant au fonds des Échanges, ou exposés dans notre Musée.

Phototypies.

Notre collection de phototypies de monuments nationaux s'est accrue de vingt-cinq vues ci-après :

Chimay. Ancienne collégiale : vue du chevet ;

Id. Id. façade méridionale ;

Chimay, ancienne collégiale : vue intérieure.

Liège. Ancien palais des Princes-Évêques : cour et portiques ;

Id. Église S^t-Christophe : vue extérieure, côté sud-ouest ;

Id. Id. vue intérieure ;

Id. Église Sainte-Croix : façade occidentale ;

Id. Id. abside occidentale ;

Id. Id. vue intérieure ;

Id. Église Saint-Jacques : façade méridionale ;

Id. Id. vue intérieure ;

Id. Cathédrale Saint Paul : vue intérieure ;

Id. Id. façade septentrionale.

Mons. Hôtel de ville ;

Id. Beffroi ;

Id. Ancienne collégiale Sainte Waudru : chevet ;

Id. Id. façade méridionale ;

Id. Id. transept et chevet ;

Id. Id. vue intérieure.

Namur. Église Saint-Aubin : vue intérieure ;

Id. Id. vue extérieure ;

Id. Église Saint-Loup : vue intérieure.

Saint-Hubert. Ancienne collégiale : vue du chevet ;

Id. Id. façade occidentale ;

Id. Id. vue intérieure.

Exécutées par M. Aubry.

Frottis.

Sept frottis de dalles tumulaires ont été exécutées par M. Colpa, de Liège. Les originaux se trouvent : trois dans

la cathédrale Saint-Paul et deux dans l'église Saint-Martin, à Liège: un dans l'église Notre-Dame, à Tongres, et un dans la chapelle d'Abée. Nous possédons actuellement vingt-sept de ces frottis.

Acquisitions et échanges.

Nous avons acheté : à Paris, les moulages de la célèbre statue égyptienne du Musée du Caire dénommée « le Maire du Village » (Shéik-el-Beled), et du buste de la duchesse d'Aragon, par Francesco di Laurana; à Berlin, le moulage de la grande statue équestre de Colleon, par Verrochio; à Naples, celui d'une statuette égyptienne d'ancien empire représentant un homme assis.

Des échanges très importants, négociés par notre Secrétaire au cours de ses voyages à l'étranger pendant les années précédentes, ont été réalisés cette année. Nous avons reçu :

1° Des Musées royaux de Berlin :

Un sphinx égyptien, de l'avenue du Serapeum;

La tête de la statue d'une reine d'Égypte;

Neuf bas-reliefs décorant des tombeaux égyptiens;

Une colonne égyptienne lotiforme;

La statue colossale du dieu Hadad;

Les restitutions, en réduction, des deux frontons du temple de Zeus, à Olympie;

Le buste de Battista Sforza, par Francesco di Laurana.

La valeur totale de ces moulages est de 1,080 francs.

2° Du Musée royal d'Amsterdam :

Le grand portail de l'église Saint-Servais, à Maestricht;

Les 21 écussons décorant le soubassement du tombeau d'Engelbert II de Nassau, à Bréda;

Quatre clefs de voûtes de la grande église de Dordrecht;

Trois bases de colonnes de la crypte romane de l'église de Rolduc;

La grande dalle tumulaire de Julien de Nassau.

Ces moulages représentent une valeur de fr. 8,792-90.

5° Du Musée des Arts décoratifs de Haarlem, les moulages d'œuvres hindou-javanaises ci-après :

Statue d'Hari-Hara;

Statue d'un Bodhisattva;

Statue d'un Singha;

Niche avec trois figures de Ghandarvas.

La valeur totale de ces moulages est de fr. 556-50.

La valeur totale des objets entrés cette année par voie d'échange est donc de fr. 10,429-40.

Vente.

La vente au public de photographies et de moulages a produit la somme de fr. 20,219-25.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

Vu :

POUR LE PRÉSIDENT :

Le Membre délégué,

AD. DELVIGNE.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE
DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX
PENDANT L'ANNÉE 1904.

La série des voyages de notre délégué dans les diverses localités du pays où des objets intéressants nous sont signalés, a été reprise cette année au grand bénéfice de nos collections.

Il existe dans une dépendance de la cure d'Archennes d'anciens fonts baptismaux datant du XIII^e siècle. Ils se composent d'un pédicule cylindrique épais, avec base moulurée sur plinthe carrée, supportant une cuve circulaire décorée de quatre têtes en haut relief. La paroi extérieure de la cuve est décorée, entre les têtes, d'arcatures à plein cintre.

Archennes.

Ces fonts sont en assez bon état de conservation et constituent un spécimen typique qu'il conviendra de mouler ultérieurement.

L'église Notre-Dame, à Aerschot, possède un fort beau jubé du XVI^e siècle, animé de nombreux groupes et figurines. Ce jubé est à inscrire sur la liste des ouvrages semblables de cette époque, parmi lesquels nous aurons à choisir un spécimen à mouler, tout au moins partiellement.

Aerschot.

Il existe dans le chœur de la même église de belles stalles dont le couronnement a malheureusement été aliéné jadis au profit du Musée Britannique. Les jouées terminales sont ornées, en bas-relief, de sujets religieux et de motifs déco-

ratifs du commencement du xvi^e siècle. Ces meubles étant incomplets, nous n'avons pu en inscrire le moulage parmi nos desiderata, et nous estimons que les photographies qui en ont été prises suffiront pour les représenter dans nos collections.

Beauvechain.

L'église de Beauvechain possède des fonts baptismaux d'un siècle plus anciens que ceux de l'église d'Archennes. Ils se composent comme ces derniers d'une cuve ronde montée sur un pédicule cylindrique avec base. La cuve est décorée de quatre têtes humaines dont deux sont couronnées ; ces têtes présentent des différences très curieuses à constater dans la manière dont sont traités les cheveux et les barbes.

S. 41

Nous avons inscrit les fonts baptismaux de Beauvechain sur la liste de ceux parmi lesquels nous choisirons, pour le mouler, un spécimen de ce type et de cette époque.

Brugelette.

D'anciens fonts baptismaux du xv^e siècle, d'un modèle fort élégant, servent actuellement de bénitier dans le porche de l'église de Brugelette. Ils se composent de trois pièces, toutes trois moulurées et de forme octogonale : la première forme la base, la seconde le pédicule et la troisième la cuve. Celle-ci porte, sur une de ses faces, un écusson en losange. Ces fonts armoriés sont d'une extrême rareté ; ceux de Brugelette constituent peut-être un exemple unique dans notre pays ; aussi les avons-nous inscrits à la liste de nos desiderata.

Placés, comme nous l'avons dit plus haut, dans le porche de l'église où ils servent de bénitier, ces fonts ont été remplacés dans le baptistère par une autre cuve polygonale pédiculée en pierre, lourde et sans caractère.

Il existe dans la même église plusieurs monuments commémoratifs encastrés dans les parois intérieures des

murailles. Trois de ces monuments sont d'une forme inusitée assez originale.

Deux d'entre eux se composent d'un tableau rectangulaire, mesurant approximativement 2 mètres de hauteur sur 1^m25 de largeur, divisé en quatre compartiments : au bas, sur une plinthe couverte d'inscriptions, deux panneaux rectangulaires dans chacun desquels est sculpté un écusson porté par deux figurines en pied.

Au-dessous, deux niches de peu de profondeur, en arc plein cintre, dans chacune desquelles est sculpté en bas-relief un portrait à mi-corps : un chevalier à gauche, sa femme à droite du spectateur. Dans l'un de ces tableaux, le sculpteur a placé, au-dessous du portrait du chevalier, son écusson, de forme française, et au-dessous de la dame l'écu en losange qui indique la noblesse féminine ; mais, dans l'autre monument, l'ordre est interverti : le seigneur surmonte le blason de la dame et réciproquement.

Le fond des tableaux, au-dessus des niches, est couvert de rinceaux et bordé d'une petite frise ornée de même et encadrée de moulures. Sur cette frise s'élève une sorte de fronton semi-circulaire avec motifs décoratifs : feuillages, banderoles, etc..., en bas-relief.

L'un des monuments, celui dont les écus armoriés sont intervertis, est en outre couronné d'une pierre haute et étroite arrondie en plein cintre.

Ces deux monuments paraissent contemporains et sont dus peut-être au même artiste.

Le troisième monument, pareil aux deux premiers dans son ensemble, en diffère quelque peu dans les détails.

L'exécution en est moins habile, moins savante. Dans le

bas, l'écusson du seigneur se détache sur un lambrequin de feuillage; celui de la femme est porté par deux animaux hybrides, mi-chimères mi-dragons; il est surmonté d'une banderole portant la devise : TOUS IOURS FERAI.

Les niches encadrant les portraits sont arquées en anse de panier. Sur le tympan du fronton semi-circulaire est sculptée la Vierge assise tenant l'Enfant Jésus et adossée à la croix.

Un quatrième monument, de petite dimension, figure un portique formé de deux pilastres ioniques supportant un entablement; comme couronnement, un médaillon circulaire relié à la corniche par deux enroulements.

La baie comprise entre les pilastres est carrée, et l'on y voit, sur un fond de draperies, une femme agenouillée devant un prie-Dieu.

Le tout est sculpté en bas-relief.

Nous signalerons enfin un cinquième monument, bien conçu et d'une élégante exécution, mais dont une partie importante, toute l'aile droite, a disparu.

Il se compose d'un portique d'architecture à trois baies, limitées par des pilastres doriques sur la face de chacun desquels s'étagent des blasons.

Chaque baie est couronnée par un arc plein cintre. Celle du milieu est aussi large que haute, celle de gauche est de moitié plus étroite.

La partie centrale dessine un léger avant-corps, surmonté d'un fronton triangulaire. Le tout est couronné d'un motif de fantaisie formé d'enroulements avec petits génies soutenant des guirlandes. Des blasons sont alignés sur toute la longueur de la frise.

Dans la baie centrale se voit encore une femme en longs

voiles agenouillée et priant. Dans l'angle droit, un prie-Dieu, à côté duquel est posé un casque. Entre la femme et ce meuble se trouvait jadis un chevalier en prière; il ne reste plus de cette figure que le bas des jambes, protégé par des genouillères, des grèves et des solerets.

Dans la baie de gauche une femme est à genoux devant un prie-Dieu.

Toute la partie droite manque. Peut-être, si ce monument a occupé cet emplacement dès le principe, a-t-on supprimé cette partie pour permettre l'abaissement du seuil de la fenêtre près de laquelle il est placé.

Peut-être pourrait-on mouler un des trois grands tableaux de pierre, à titre de spécimen; quant aux autres monuments, les photographies qui en ont été prises les représenteront suffisamment dans nos collections.

Les fonts baptismaux de l'église Notre-Dame, à Dinant, datent de la fin du ^{xiii}^e, ou du ^{xiv}^e siècle. Le support, comme la cuve, est original.

Dinant.

Sur quatre des faces de la cuve se détache une tête humaine en haut relief. Au milieu de la face antérieure est accolée une rosette.

Le bord supérieur de la cuve est contourné par une moulure en forme de talon; une moulure semblable, mais renversée, sert de base au pédicule.

Nous n'estimons pas qu'il y ait lieu de mouler ces fonts; par contre, il nous paraîtrait fort intéressant d'avoir la reproduction complète du fond du baptistère.

Ce fond se compose d'une arcade romane à cinq archivoltes en boudins. Sur les trois dernières de ces archivoltes

sont sculptées des figures un peu naïves, mais d'un joli effet décoratif, qui constituent un précieux spécimen de l'art du commencement du XIII^e siècle.

Les cinq archivoltas retombent sur autant de colonnettes engagées, avec chapiteaux à feuilles d'arum terminées par une crosse végétale. Les bases, formées de deux tores séparés par une scotie, sont reliées entre elles par des appliques de feuillage.

Cette disposition est fort jolie et très pittoresque.

L'intérieur de l'arcade, murée aujourd'hui, était jadis une porte. Il en subsiste le tympan semi-circulaire porté par un linteau dont les claveaux présentent un modèle de joints à remarquer : ils sont à *crossettes courbes*, c'est-à-dire que leurs lits, planes jusqu'aux deux tiers de leur hauteur, ont le tiers supérieur en arc de cercle.

La même disposition de claveaux se remarque au dehors de l'église vers la place. On accède à l'église de ce côté par un porche extérieur soutenu par des colonnes dont les chapiteaux sont des plus remarquables et dignes d'être comparés à ceux de la Sainte-Chapelle, de Paris. Les archivoltas du fond sont garnies de statuette de pierre blanche — toutes décapitées — d'un très grand style et d'une exécution magistrale. Nous souhaitons pour notre Musée la reproduction intégrale de ce beau porche.

Furnaux.

Une bien curieuse cuve baptismale est encore en usage à l'église de Furnaux. Elle date du XII^e siècle. Elle est de forme à peu près cylindrique — le fond un peu moins large que le dessus — et repose, par l'intermédiaire d'une plinthe sculptée, sur le dos de quatre lions. Ces lions tiennent entre

leurs griffes des figures humaines. Sur leur dos s'appuie une tablette circulaire de 20 à 25 centimètres et dont la tranche est décorée d'animaux fantastiques, rampant sur une plinthe assez grossièrement ciselée.

La hauteur de la cuve est d'une quarantaine de centimètres. Son pourtour est orné de sujets bibliques naïvement sculptés. On y remarque, notamment, *le Baptême du Christ*. Les eaux du Jourdain sont figurées par un petit monticule conique le long duquel les flots descendent obliquement. Saint Jean-Baptiste est représenté par un personnage à la tête nimbée, aux longs cheveux ; il est habillé d'une longue tunique sur laquelle de grosses mèches, pareilles à celles du *kaunakès* des antiques sculptures chaldéennes, simulent la peau de chameau. Derrière lui, un ange tient à bras tendus une pièce d'étoffe, le vêtement du Christ.

L'arête inférieure du bassin est tant soit peu dégradée ; les éclats de la pierre sont remplis de mortier.

Les lions sont d'une pierre plus foncée et d'un grain plus serré que la cuve et nous ne pensons pas qu'ils en soient le support original. Nous estimons néanmoins qu'il serait intéressant de mouler ce très curieux petit monument.

On voit encore, contre la muraille gauche de l'église de Furnaux, un cul-de-lampe en forme de tête humaine très naïvement sculptée. La barbe, en « impériale », est marquée par une série de ciselures verticales symétriques. La coiffure est une sorte de couronne ou de bonnet plat tombant sur les sourcils. Sur le sommet du crâne se dresse une tige de métal pointue, longue et épaisse, sur laquelle se fixait jadis un énorme cierge pascal.

Près de ce support est un ancien tabernacle : armoire de

pierre avec couronnement en forme d'accolade dont la pointe supporte une grosse rosette. La porte est un grillage en baguettes de fer, entrelacés en carrés et dessinant, au centre, un losange quadrilobé.

Cette armoire est supportée par un cul-de-lampe de larges feuilles ondulées sous une épaisse tablette rectangulaire.

Dans la même muraille sont encastrées trois pierres tombales divisées sur leur hauteur en deux parties.

Le haut de la première est décoré de deux écussons ovales réunis sous une grande couronne comtale. L'écu de gauche présente une licorne cabrée et est porté par une jeune fille en longue robe; celui de droite est semé de fleurs de lis et est tenu par un animal hybride à tête de chimère; au-dessous, de grandes feuilles et une guirlande. La partie inférieure porte l'inscription :

ICY REPOSE LE CORPS DE TRES NOBLE
ET ILLUSTRE DAME MADAME MARIE ANNE
DE KERCKHEM DESCENDANTE DES COMTE
DE DÔMMARTIN SOUVERAIN DU BŒILONOY
NEE BARONNE DESDITS KERCKHEM DAME
DE FENAL; PETIGNY, GRATY, LA BARETTE
ET DECEDEE LE 2 JUIN 1717 AGEE DE 59 ANS
EPOUSE A TRES NOBLE ET ILLUSTRE SEIGNEUR
MESSIR GEORGE FRANCOIS PAUL UICOMTE
DE FRANEAU SEIGNEUR DU MONCEAU
BAUSSART SAINT WAST LIMAGE CRACOILE
CROQUEAUMON GRAND ET PETIT TEMPLEUR
SART ET QUESNOY DECEDE LE 16 JAN^r 1741
PRIEZ POUR LE REPOS DE LEURS AMES.

La moitié supérieure de la seconde pierre est occupée par un grand motif décoratif élégamment dessiné et sculpté en bas-relief. Il figure un triple piédestal sur lequel se trouvent : au milieu, sous une couronne comtale, deux écussons ovales, dont l'un porte une licorne assise; l'autre est écartelé et porte : en 1 et en 4 une fleur de lis; en 2 et en 3, un rameau portant cinq feuilles; en abîme : un petit écu français avec l'initiale R dans un cercle. Sur le piédestal, à côté du premier écusson, se tient une femme; de l'autre côté, un homme sauvage armé d'un arc et d'un carquois plein de flèches.

L'inscription porte :

ICY REPOSENT LES CORPS DE TRES
NOBLE ET ILLUSTRE DAME MADAME
MARIE IUSTINE DE REDING DE BIBERECQUE
DECEDEE LE 21 DOCTOBRE 1725
AGEE DE 28 ANS
EPOUSE A TRES NOBLE ET ILLUSTRE
SEIGNEUR MESSIRE ANTOINE ALEXANDRE
DE FRANEAU COMTE DE FENAL
ES CAPITAINE DE CAVALERIE
CHAMBELAN DE S. A. S. DE COLOGNE
SEIGNEUR DE FENAL PETIGNY MONGEAU
SAINT WAST CRACOLLE & C
LEQUEL EST DECEDE LE DE MAI
1757 AGE DE 70 ANS
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE LEURS AMES.

La troisième pierre n'est qu'une assez grossière imitation de la seconde.

Hasselt.

L'église Saint-Quentin, à Hasselt, possède une série de statues en bois — malheureusement repeintes et redorées à l'excès — que nous avons eu déjà l'occasion de mentionner.

Un nouvel examen de ces œuvres nous a fait inscrire définitivement sur la liste de nos desiderata les statues de Saint-Corneille, portant la tiare à trois couronnes et la croix à triple traverse, et de Saint-Roch ; puis celles, plus petites, de Sainte-Barbe, de Saint-Élègue, de Sainte-Catherine, de Sainte-Lucie et de Saint-Étienne ; nous y joindrions une belle Piéta, si le siège de la Vierge ne nous paraissait apocryphe.

Mentionnons encore le joli lutrin du xvi^e siècle, en laiton, avec support orné de trois figurines et les intéressants fonts baptismaux de cuivre rouge.

Liège.

En examinant attentivement le moulage des fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy, à Liège, notre secrétaire a acquis la conviction que les tenons qui se trouvent sur les garrots des bœufs du support devaient s'emboîter dans des mortaises correspondantes creusées sous le fond de la cuve.

La confirmation éventuelle de cette hypothèse pouvait avoir pour conséquence l'obligation de modifier assez sensiblement le support, dont la partie supérieure serait à rétrécir, pour permettre le recul des bœufs sous la cuve ; il devait en résulter un nouvel aspect d'ensemble, plus conforme que la disposition actuelle à celui que l'artiste avait imprimé à son œuvre.

L'importance exceptionnelle de cet objet d'art, l'intérêt que nous attachons à la présentation correcte du modèle exposé dans notre Musée comme de ceux que nous faisons

exécuter pour l'échange, nous ont portés à prendre cette affaire en très sérieuse considération. En conséquence, nous avons demandé et obtenu des autorités compétentes l'autorisation de procéder à l'examen du dessous de la cuve baptismale.

Cet examen a confirmé dans son point essentiel l'hypothèse de notre secrétaire : Il n'y a pas, il est vrai, un creux pour chaque tenon, — ce qui eût fixé définitivement le nombre des bœufs, — mais il existe, sous la moulure qui forme le bord inférieur du bassin, une sorte de rigole creusée tout autour du fond de la cuve ; cette rigole affecte un profil un peu elliptique, comme les tenons, et il ne paraît point douteux que ceux-ci ne dussent y pénétrer.

Nous avons autorisé notre secrétaire à faire exécuter un modèle en plâtre conforme à son hypothèse. La découverte faite sur l'original a pleinement confirmé la possibilité et même l'absolue vraisemblance de la disposition nouvelle adoptée pour le placement des bœufs, dont le nombre a été porté à douze sur le modèle, ce chiffre étant donné par l'inscription de la cuve.

Notre délégué nous a signalé, dans les dépendances de l'église Saint-Barthélemy, des colonnes romanes à chapiteaux fort intéressants, qu'il serait utile de reproduire par le moulage ; toutefois, cette opération devant nécessiter le placement d'échafaudages fort coûteux, il conviendrait d'attendre pour y procéder l'occasion de travaux de badigeonnage ou de restauration à exécuter dans cette partie de l'église.

Notre Comité a décidé le moulage du monument dit « le Perron Liégeois », placé sur une fontaine, vis-à-vis l'hôtel

de ville de Liège. Ce monument, bien connu, se compose d'une colonne élevée au centre d'un stylobate à trois degrés porté par quatre lions couchés et couronnée d'un groupe de Delcour représentant les trois Grâces portant une grosse pomme de pin.

Le groupe est fort joli, mais dans un état qui donne à craindre que l'original ne disparaisse à brève échéance; l'ensemble du monument est fort pittoresque et sera l'une des jolies pièces de notre Musée.

De passage à Liège à cette occasion, notre délégué a remarqué dans le musée lapidaire, établi dans la seconde cour du Palais, certaines pierres présentant un intérêt suffisant pour en justifier la reproduction. Sa visite ayant été nécessairement très rapide, notre secrétaire a été prié de retourner à Liège, dans le but de procéder à un examen détaillé de toutes les pierres exposées et de faire un choix de celles qui paraîtraient les plus dignes d'être reproduites par la photographie ou par le moulage.

Munsterbilsen.

Les fonts baptismaux de Munsterbilsen se composent d'un gros pédicule cylindrique, dont la base a disparu (peut-être est-elle enterrée) et qui supporte une vasque octogonale sur quatre des parois de laquelle une tête humaine fait saillie.

Ces fonts, qui paraissent dater du XIII^e siècle, sont d'un travail assez rudimentaire, sans moulures et frustes. Ils seront suffisamment représentés dans nos collections par la photographie qu'en a prise notre délégué.

Nanour.

Nous avons fait examiner spécialement, en vue d'en proposer éventuellement le moulage, le retable du XVI^e siècle

provenant de l'église de Belvaux, conservé au Musée archéologique de Namur. Après examen de la photographie de cette œuvre d'art, nous avons estimé, d'accord avec notre délégué, qu'il n'y a pas lieu d'en poursuivre le moulage.

L'ensemble du retable est loin d'être dépourvu d'intérêt ; mais on trouve des œuvres analogues de la même époque d'une exécution plus délicate. Le Musée de Namur possède d'ailleurs d'autres pièces qu'il serait infiniment plus intéressant de reproduire et sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement.

Il existe dans l'église de Saintes un beau retable de style gothique avec groupes sculptés retraçant la vie de Sainte-Reinelde, patronne de la paroisse. Il nous paraît avoir subi des restaurations. L'une des figures, dans l'angle droit du troisième compartiment, est la copie littérale du personnage qui occupe la même place dans le cinquième panneau du retable de Jean Borremans, conservé dans notre Musée d'antiquités.

Saintes.

A proximité de la gare de Saintes, à l'entrée du parc du château, on remarque une grande et admirable grille de style Louis XV ; elle est à cinq panneaux, séparés entre eux par des piliers couronnés de groupes d'enfants.

Il serait à souhaiter qu'une partie au moins de ce magnifique travail de ferronnerie soit reproduite pour nos collections de moulages.

Le jubé de Tessenderloo est célèbre ; ce superbe monument, chef-d'œuvre de délicatesse sculpturale, après avoir été démonté une première fois pour être transporté à l'entrée

Tessenderloo.

de l'église, a été reporté pierre par pierre à son emplacement primitif, à l'entrée du chœur, et ne paraît pas avoir souffert de ce double et dangereux déplacement.

Il se compose, comme le jubé d'Aerschot, de cinq baies trilobées dont trois en façade et une sur chaque retour oblique.

Au-dessus de ces baies règne une galerie de niches surmontées de baldaquins d'architecture, et abritant des groupes en haut relief qui reproduisent les épisodes de la vie et de la Passion du Christ. Aux piliers qui reçoivent les retombées des arcs sont accolés des culs-de-lampe supportant des statues abritées sous d'élégants baldaquins.

Cette ordonnance est absolument identique à celle du jubé d'Aerschot, à tel point qu'à première vue on croit se trouver en présence d'une répétition de la même œuvre; mais bientôt, on s'aperçoit que, quelles que soient l'élégance, la richesse et la finesse du travail du jubé d'Aerschot, celui de Tessenderloo est plus élégant, plus riche et plus fin encore. Il est aussi plus complet : ainsi, le lobe supérieur de chaque arcade (sauf celle du centre) contient, à Tessenderloo, un groupe qui a disparu à Aerschot. Ce dernier jubé est aussi dépouillé des huit statues qui étaient adossées aux supports; enfin il manque çà et là des fragments de l'ornementation, notamment des crochets aux extradors des arcs.

Ces lacunes nous porteront sans doute à préférer le jubé de Tessenderloo à celui d'Aerschot le jour où nous aurons à faire reproduire par le moulage l'un de ces monuments. Toutefois, eu égard à la dépense que nécessitera ce travail, ce jour nous paraît encore assez éloigné.

L'église de Tessenderloo possède aussi des fonts baptismaux bien conservés et très intéressants, qui datent du XII^e siècle. Le dessus de la cuve est un châssis carré formant une mince tablette dont chaque angle est supporté par une tête humaine avec barbe et cheveux symétriquement bouclés. Entre ces têtes la cuve devient circulaire et son pourtour est décoré d'arcatures à plein cintre à raison de deux par espace séparant deux têtes. Sous chaque tête se trouve une colonnette cylindrique, et au centre un gros pilier de même forme. Les bases sont des tores épais, avec griffe faite d'une feuille très simple à chaque angle de la plinthe inférieure, qui est carrée.

Cet intéressant petit monument est inscrit parmi nos desiderata.

Nous avons fait prendre la photographie du superbe retable du maître-autel de l'église Notre-Dame, à Tongres.

Tongres.

Il se divise en huit compartiments que remplissent des groupes relatifs à la vie de la Vierge. Il se trouvait antérieurement à Venray (Limbourg hollandais); il porte la marque de l'école d'Anvers, et date de 1541. Sa décoration architecturale discrète, mais élégante, ses ravissantes figurines sagement groupées, en font une œuvre de tout premier ordre dont le moulage constituerait une acquisition précieuse pour notre Musée.

Nous en dirons autant du magnifique lutrin-aigle porté par un motif d'architecture triangulaire dont les faces simulent des pignons percés de fenestrations à jour et dont les angles sont reliés par des arc-boutants à d'élégants contreforts.

Cette incomparable pièce de laiton, qui date de la deuxième moitié du xiv^e siècle, est signée :

HOC OPUS FECIT JOHANNES DICTUS JOSES DE DIONANTO.

Il serait opportun de mettre cette pièce en regard de nos fac-similés de lutrins du xv^e siècle.

Un voyage de notre secrétaire, à Paris, lui a permis d'identifier un certain nombre de moulages entrés dans nos collections depuis de longues années, sans être accompagnés d'indications suffisantes relativement aux originaux.

Desiderata.

Statuant sur les divers rapports de notre délégué, après examen des photographies y annexées, notre Comité a porté sur la liste de ses desiderata le moulage des monuments et objets d'art dont la liste suit :

PROVINCE DE BRABANT.

- Aerschot. Église Notre-Dame : jubé.
- Archennes. Presbytère : anciens fonts baptismaux.
- Beauvechain. Église : anciens fonts baptismaux.
- Saintes. Grille du parc du château.

PROVINCE DE HAINAUT.

- Brugellette. Église : bénitier (anciens fonts baptismaux).
- Id. Id. monument commémoratif.

PROVINCE DE LIÈGE.

Liège. Église Saint-Barthélemy : colonnes romanes.

Id. Place du Marché : le Perron liégeois.

PROVINCE DE LIMBOURG.

Hasselt. Église Saint-Quentin : huit statues.

Tessenderloo. Église : jubé.

Id. Id. fonts baptismaux.

Tongres. Église Notre-Dame : retable du maître-autel.

Id. Id. lutrin-aigle en laiton.

PROVINCE DE NAMUR.

Dinant. Église]primaire : porche vers la place.

Id. Id. fond du baptistère.

Furnaux. Église : fonts baptismaux.

Atelier de moulage.

Notre rapport de l'année 1902 préconisait le moulage de l'intérieur de deux chapelles du déambulatoire de l'église de Hal, séparées par le tabernacle. Ce travail important a été exécuté par nos ouvriers dans le courant de l'année 1903, les moules et épreuves définitifs ont été achevés dans nos ateliers en 1904.

Nos ouvriers ont également pris les moules provisoires et estampages nécessaires à la reproduction du pilori de Braine-le-Château et du Perron liégeois.

Photographies.

Cent soixante-dix clichés nouveaux ont enrichi notre fonds de reproductions photographiques. La plupart de ces clichés ont été exécutés d'après nos moulages. Voici la liste de ceux qui reproduisent des monuments originaux :

Aerschot. Église Notre-Dame : jubé.

Id. Id. ensemble des stalles.

Id. Id. jouées des stalles.

Archennes. Anciens fonts baptismaux.

Beauvechain. Anciens fonts baptismaux.

Brugelette. Bénitier ayant servi de fonts baptismaux.

Id. Fonts baptismaux.

Id. Quatre monuments commémoratifs.

Dinant. Fonts baptismaux.

Id. Baptistère.

Id. Fond du baptistère.

Id. Grande nef de l'église primaire.

Furnaux. Fonts baptismaux.

Id. Id. (autre face).

Id. Ancien tabernacle.

Id. Pierres tombales.

Munsterbilsen. Fonts baptismaux.

Saintes. Grille du pare du château.

Id. Retable de Sainte-Reinelde.

Tessengerloo. Jubé.

Id. Fonts baptismaux.

Tongres. Retable.

Id. Lutrin-aigle.

Nous constatons une fois de plus, à cette occasion, les avantages du service photographique installé par notre Comité.

Les clichés qu'il exécute peuvent être divisés en trois catégories :

1° Photographies des moulages constituant le fonds belge des Échanges;

2° Photographies de moulages faisant partie de notre Musée;

3° Photographies de frottis de tombes plates;

4° Photographies de monuments originaux.

La première catégorie a pour but de tenir tous nos correspondants au courant des accroissements de notre fonds de moulages, et par conséquent d'en faciliter le placement, conformément au système arrêté et mis en vigueur dès les premières années de la création de notre Commission. Toutefois, les clichés et les épreuves nous coûtent 50 p. c. de moins que par le passé, et les clichés, inusables, étant notre propriété, leur coût se trouve amorti peu à peu au moyen d'un bénéfice de 10 p. c. prélevé sur le prix des épreuves mises en vente.

La seconde catégorie nous permet, concurremment avec la première, de mettre à la disposition des amateurs et des artistes des photographies des moulages exposés dans notre Musée, ou des vues d'ensemble du Musée.

La troisième reproduit pour l'échange ou la vente notre collection, en voie de formation, de tombes plates, en cuivre ou en pierre gravée.

Enfin, grâce à notre quatrième catégorie de clichés, tous les membres de notre Comité peuvent se rendre compte

de visu, par l'examen des photographies annexées aux rapports de voyage de notre délégué, de l'opportunité des propositions de moulages qui lui sont soumises. Nous réalisons ainsi une sérieuse économie de frais de déplacement, tout en étant parfaitement renseignés, et en formant une collection de documents graphiques d'une incontestable utilité. Il n'est pas rare, en effet, qu'un monument ou une œuvre d'art ne puisse, pour des motifs d'ordre divers, être reproduite par le moulage, et qu'il soit néanmoins très utile d'en posséder une bonne photographie. Les épreuves de toutes ces catégories sont mises à la disposition des amateurs, et notre Comité retire de leur vente le même bénéfice de 10 p. c. destiné à l'amortissement du coût des clichés.

D'autre part une addition très importante a été faite cette année à notre fonds de photographies : nous avons décidé le rachat de tous les clichés rassemblés par notre secrétaire en vue du cours d'histoire du mobilier religieux, qu'il donne dans les Musées. Ces clichés constitueront une collection unique comprenant des spécimens, choisis parmi tous les meilleurs connus, de tous les meubles d'une église, depuis leur invention jusqu'à nos jours.

On peut tirer de ces clichés, soit des épreuves dispositives sur verre pour projections lumineuses, soit des agrandissements de différents formats. Il n'est pas douteux qu'une telle collection soit appelée à rendre de grands services, surtout aux établissements d'enseignement.

Frottis.

Notre collection de reproductions de tombes plates s'est augmentée de vingt-sept frottis, dont quinze exécutés par M. Colpa, de Liège, et douze par M. Hoste, de Bruges.

Échanges et acquisitions.

Nous avons reçu de la « Central Gewerbe-Verein », de Düsseldorf, le moulage du tombeau de Henri II, comte palatin. Ce tombeau se trouve dans l'église de l'abbaye de Laach, fondée par le défunt; il date de l'an 1500 environ. Le sarcophage est surmonté d'un élégant baldaquin, d'un demi-siècle plus ancien.

Les négociations relatives à la cession de ce moulage important ont été entamées à l'occasion de l'exposition de Düsseldorf, à laquelle il figurait.

Nous ralliant aux conclusions du rapport que nous a présenté notre secrétaire au sujet de cette exposition, nous avons décidé l'acquisition d'une soixantaine de photographies d'objets d'art anciens divers, ainsi que d'une série de moulages présentés par l'administration du Musée provincial de Münster; ces reproductions sont entrées dans nos magasins. Ce sont :

Les fonts baptismaux de Freckenhorst;

Le tombeau des comtes Otto et Godfried de Cappenberg;

Les chapiteaux du portail occidental de l'église Saint-Jacques, à Coesfeld;

La frise de l'ancienne clôture du chœur de la cathédrale de Minden;

Les statues de l'Eglise et de la Synagogue, du même monument.

Le tombeau a été payé moitié en espèces moitié en moulages. Les moulages du Musée de Münster n'ont pu être obtenus que contre argent, la nature des collections de ce Musée, limitées aux objets westphaliens, ne nous ayant pas permis l'échange.

Nous avons acheté aussi à M. Semmelmayr, de Wurzburg, un joli moulage, très savamment polychromé, d'une « Piéta » appartenant au Musée de l'Université de cette ville.

Vente.

La vente de photographies et de moulages a produit un total de fr. 11,562-85.

Relations internationales.

Nous avons enregistré avec plaisir l'adhésion définitive, à notre projet d'Office central des échanges artistiques internationaux, de M. Frauberger, directeur de la « Central-Gewerbe-Verein », de Düsseldorf.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

Vu :

POUR LE PRÉSIDENT :

Le Membre délégué,

AD. DELVIGNE.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des monuments en 1904	5
Actes officiels.	15
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1904	15
Nécrologie. — Discours prononcé par M. LAGASSE-DE LOCHT, Président de la Commission royale des monuments, lors des funérailles de M. Bordiau	51
Actes officiels.	57
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1904	59
Actes officiels.	69
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1904	71
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1904	105
Rapport sur les travaux du Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1902, par M. HENRY ROUSSEAU	151
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1904	151
Commission royale des monuments. — Séance générale préparatoire du 8 octobre 1904	169
Commission royale des monuments. — Assemblée générale et réglementaire du 10 octobre 1904. Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT	171

	Pages.
Commission royale des monuments. — Manifestation en l'honneur du Président. — 10 octobre 1904.	365
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1904.	385
Rapport sur les travaux du Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1905, par M. HENRY ROUSSEAU	425
Rapport sur les travaux du Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1904, par M. HENRY ROUSSEAU	451

PLANCHES.

	Page.
Peintures murales, pl. Ia, Ib, II, III et IV	562

GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00666 1124

